



# Complexe de la **Romaine**

*Phases construction et exploitation*

*Étude environnementale*

## **Milieu minganois – Utilisation du territoire**

*Suivi 2013-2016*



Juin 2018



# Complexe de la ***Romaine***

## *Milieu minganois - Utilisation du territoire*

*Suivi 2013-2016*

Étude réalisée par WSP pour Hydro-Québec

Juin 2018

WSP  
3450, boul. Gene-H.-Kruger, bureau 300  
Trois-Rivières (Québec) G9A 4M3  
Tél. : 819 375-1292  
Fax : 819 375-1217  
[www.wsp.com](http://www.wsp.com)



# Sommaire

WSP. 2018. *Complexe de la Romaine. Phases construction et exploitation. Étude environnementale. Milieu minganois. Utilisation du territoire. Suivi 2013-2016.* Rapport présenté par WSP à Hydro-Québec. 178 pages et annexes.

## Résumé

Ce rapport s'inscrit dans le programme de suivi environnemental du complexe de la Romaine et vise à documenter et évaluer les répercussions du projet sur l'utilisation du territoire par les Minganois. L'utilisation du territoire par les communautés innues fait l'objet d'un rapport distinct. Le suivi 2013-2016 a permis d'évaluer les répercussions de la construction du complexe de la Romaine et aussi celles liées à l'exploitation des aménagements amorcée en décembre 2014 avec la mise en service commerciale de la première centrale du complexe, la centrale de la Romaine-2. La mise en service de la deuxième centrale, celle de la Romaine-1, a eu lieu à la fin de l'année 2015. L'étude repose d'une part, sur des rencontres avec des représentants d'organismes locaux concernés par le projet et d'autre part, sur des enquêtes réalisées auprès des utilisateurs du territoire. Une revue de la documentation a aussi été effectuée.

En 2013-2016, la route de la Romaine était accessible au public jusqu'au kilomètre 32, puis à partir de septembre 2016, jusqu'au kilomètre 111. Les utilisateurs du tronçon nord de la route doivent s'enregistrer à la guérite du kilomètre 36. Les données compilées à cette guérite montrent une forte utilisation du tronçon nord en septembre et octobre 2016 résultant de l'effet combiné de l'intérêt pour le nouveau territoire accessible par la route de la Romaine et des nouvelles possibilités pour la chasse au gros gibier. Aussi, près de 90 % des répondants à l'enquête auprès des utilisateurs du territoire menée en 2017 ont emprunté la route de la Romaine en 2016 et la très grande majorité se sont dits très satisfaits ou satisfaits de cette route. Toutefois, ils souhaiteraient que d'autres stationnements et surlargeurs s'ajoutent à ceux existants afin d'améliorer les possibilités de stationnement de leur véhicule.

L'ouverture au public de la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 111 à l'automne 2016 a permis à de nombreux chasseurs d'accéder à de nouveaux territoires de chasse jusque-là difficilement accessibles. Une vingtaine de chasseurs qui ont participé à l'enquête sur l'utilisation du territoire ont indiqué que cette route leur avait permis de fréquenter de nouveaux territoires de chasse en 2016 et selon l'ACPHSP, de 20 à 30 orignaux auraient été abattus dans les secteurs nouvellement accessibles. Les données du MFFP révèlent d'ailleurs une forte hausse de la récolte de gros gibier dans la zone d'étude, soit 43 orignaux en 2016 comparativement à une moyenne annuelle de 21,5 orignaux pour des dix années précédentes, ce qui montre l'effet de l'ouverture du tronçon nord de la route de la Romaine sur les possibilités de chasse pour les Minganois.

Le secteur Tshitassinu-La Romaine englobe la rivière Romaine et ses tributaires à saumon ainsi que le territoire accessible par la route de la Romaine incluant une bande de 10 km à l'ouest de la Romaine. Depuis 2014, de nouvelles dispositions réglementaires relatives à la pêche dans ce secteur sont en vigueur. Ainsi, les utilisateurs du territoire et les travailleurs du complexe doivent obtenir un droit d'accès gratuit et déclarer leurs activités de pêche auprès de la Société Tshitassinu. Aussi, depuis 2011, la pêche sportive à toutes les espèces est interdite dans la rivière Romaine et ses tributaires fréquentés par le saumon.

Les déclarations de captures dans le secteur Tshitassinu-La Romaine pour la période 2013-2016 indiquent que les travailleurs du complexe ont fréquenté surtout les lacs ensemenés par Hydro-Québec situés près des campements des Murailles et du Mista. Peu de captures ont été faites par les travailleurs dans les lacs Bourassa et Salebert, les principaux plans d'eau de la zone d'étude fréquentés par les Minganois pour la pêche. Par ailleurs, sept répondants à l'enquête sur l'utilisation du territoire ont pêché dans le réservoir de la Romaine 1 en 2016. Un seul de ces pêcheurs a qualifié de mauvaises, les conditions de pêche dans ce réservoir.

À l'enquête réalisée en 2017, six piégeurs ont indiqué que les nouvelles conditions de glace sur la rivière Romaine avaient modifié leurs activités de piégeage, soit parce qu'ils ne peuvent plus accéder par la

Romaine aux secteurs de piégeage situés en bordure de la rivière, soit parce qu'ils doivent maintenant emprunter la passerelle du PK 30,5, ce qui allonge leur trajet pour accéder à leurs lieux de piégeage soit parce que les animaux ne traversent plus la rivière ou en raison de l'inaccessibilité à une partie du terrain.

À la fin de 2016, le projet avait entraîné la perte de deux abris sommaires et de sept chalets situés dans les réservoirs et sur le tracé de la route de la Romaine. Des ententes ont été conclues entre Hydro-Québec et les propriétaires de ces bâtiments et ils ont été enlevés des secteurs nécessaires au projet. Des discussions sont en cours avec les propriétaires de deux autres bâtiments situés dans le réservoir de la Romaine 4. Par ailleurs, la route de la Romaine a grandement amélioré l'accès aux zones actuelles de villégiature. Toutefois, elle a aussi permis à d'autres utilisateurs que les villégiateurs d'accéder au territoire. Pour la période 2013-2016, près de la moitié des 40 répondants-villégiateurs ont indiqué que ces nouveaux utilisateurs avaient eu des effets sur leurs activités de villégiature, notamment des dérangements liés à la présence d'un plus grand nombre de chasseurs ou de promeneurs. Quelques-uns fréquentent moins souvent leur chalet, principalement durant la saison de la chasse à l'orignal, en raison du plus grand achalandage.

Il était prévu à l'étude d'impact que la gestion hydraulique du complexe de la Romaine assurerait le maintien des conditions de navigation en aval de la centrale de la Romaine 1. Les représentants de l'ACPHSP ont indiqué avoir observé des variations de niveaux d'eau plus importantes sur ce tronçon de la rivière depuis la mise en service de la centrale de la Romaine-2. Cette situation est vraisemblablement attribuable à la forte hydraulicité de l'été 2015, mais aussi à la gestion des débits particulière en raison notamment de travaux effectués à l'aménagement de la Romaine-1. Aussi, la navigation était possible sur le réservoir de la Romaine 1 en 2016 et 13 répondants y ont navigué. La grande majorité de ceux qui se sont prononcés sur les conditions de navigation en aval de la centrale de la Romaine-1 et sur le réservoir de la Romaine 1 les ont qualifiées de bonnes ou très bonnes.

En exploitation, les nouvelles conditions de la couverture de glace de la Romaine ont entraîné des changements importants pour les utilisateurs qui y circulaient à motoneige. À l'hiver 2016-2017, la traversée des rivières Romaine et Aisley au sentier de motoneige Trans-Québec n° 3 (PK 3) n'a été possible que durant deux semaines. Elle a été fermée à la mi-février à la demande d'Hydro-Québec en raison de la présence d'eau sur la couverture de glace, une situation attribuable aux variations du niveau des eaux de la Romaine liées à l'opération des centrales de la Romaine-1 et de la Romaine-2. L'impossibilité pour les utilisateurs du sentier de motoneige Trans-Québec de traverser de façon sécuritaire les rivières Romaine et Aisley est un impact qui n'avait pas été prévu à l'étude d'impact sur l'environnement. Des discussions entre le Club de motoneigistes Le Blizzard et Hydro-Québec ont débuté au printemps 2017 afin de rétablir un lien sécuritaire au sentier provincial permettant de traverser ces deux rivières.

Plus en amont sur la rivière, les conditions instables du couvert de glace ou l'absence de couvert de glace ne permettaient pas des traversées sécuritaires de la Romaine. Face à ces nouvelles conditions, tous les répondants-motoneigistes à l'enquête sur l'utilisation du territoire qui traversent la rivière Romaine ont indiqué utiliser la passerelle du PK 30,5 ou la route de la Romaine. La très grande majorité de ces motoneigistes sont satisfaits ou très satisfaits de la passerelle. Toutefois, les informations recueillies pour le suivi sur l'utilisation de la motoneige en 2016 indiquent que quelques motoneigistes traversent toujours la rivière Romaine sur le couvert de glace aux environs du PK 18 parce que le trajet par la passerelle est pour eux plus long pour se rendre au chalet. Mentionnons qu'Hydro-Québec a mis en place un vaste programme de communication à partir de 2014 afin d'informer les utilisateurs du territoire sur les nouvelles conditions de pratique de la motoneige.

Au cours des prochaines années, les activités et études du programme de suivi environnemental permettront de poursuivre l'évaluation des incidences du projet sur l'utilisation du territoire par les Minganois et l'efficacité des mesures prises, et au besoin, d'en proposer de nouvelles.

**Mots clés :** rivière Romaine, complexe de la Romaine, aménagement hydroélectrique, chasse sportive, pêche sportive, saumon, piégeage, navigation, villégiature, chalet, abri sommaire, motoneige, réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan, planification.

**Version :** Finale.

**Date :** Juin 2018.







# Table des matières

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
1.1	Mise en contexte .....	1
1.2	Description du projet.....	2
1.2.1	Composantes du projet.....	2
1.2.2	Travaux réalisés .....	2
1.3	Contenu du rapport.....	4
<b>2</b>	<b>DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE.....</b>	<b>7</b>
2.1	Programme de suivi environnemental – Utilisation du territoire par les Minganois .....	7
2.2	Objectifs.....	7
2.3	Zone d'étude .....	8
2.4	Impacts et mesures d'atténuation .....	9
2.4.1	Phase de construction.....	9
2.4.2	Phase exploitation .....	14
2.4.3	Autres mesures et engagements .....	17
2.5	Relations avec le milieu et communication .....	18
2.5.1	Société Tshitassinu.....	18
2.5.2	Société Saumon de la rivière Romaine .....	19
2.5.3	Comité de suivi de l'entente de partenariat avec la MRC de Minganie.....	20
2.5.4	Sous-comité Relations avec le milieu .....	20
2.5.5	Visites du chantier.....	21
2.5.6	Ouverture au public de la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 111 .....	22
2.5.7	Communications spécifiques à la mise en exploitation des aménagements .....	22
2.6	Méthodologie d'inventaire .....	23
2.6.1	Revue de la documentation .....	23
2.6.2	Rencontres.....	24
2.6.3	Utilisation de la route de la Romaine par les Minganois .....	25
2.6.4	Enquêtes.....	25
<b>3</b>	<b>PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....</b>	<b>31</b>
3.1	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles .....	31
3.2	Municipalité régionale de comté de Minganie.....	32

3.2.1	Schéma d'aménagement et de développement .....	33
3.2.2	Délégation de gestion.....	33
3.2.3	Orientation de la MRC de Minganie pour le secteur Tshitassinu-La Romaine .....	33
3.3	Municipalité de Havre-Saint-Pierre .....	34
3.4	Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan .....	34
<b>4</b>	<b>INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT .....</b>	<b>35</b>
4.1	Utilisation de la route de la Romaine.....	35
4.1.1	Période 2011-2012.....	35
4.1.2	Période 2013-2016.....	36
4.2	Impacts de la route de la Romaine .....	40
4.2.1	Période 2011-2012.....	40
4.2.2	Période 2013-2016.....	40
<b>5</b>	<b>CHASSE SPORTIVE .....</b>	<b>43</b>
5.1	Réglementation .....	43
5.2	Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre .....	44
5.3	Plan de gestion de l'orignal 2012-2019 .....	44
5.4	Sites d'abattage d'orignaux.....	44
5.5	Enquête auprès des utilisateurs du territoire 2013-2016.....	46
5.6	Impacts des travaux de construction du complexe de la Romaine.....	47
5.7	Impacts de la présence et de l'exploitation des aménagements .....	51
<b>6</b>	<b>PÊCHE SPORTIVE .....</b>	<b>59</b>
6.1	Réglementation .....	59
6.2	Pêche dans le secteur Tshitassinu-La Romaine .....	60
6.3	Enquête auprès des utilisateurs du territoire 2013-2016.....	62
6.3.1	Pêche estivale.....	62
6.3.2	Pêche blanche.....	63
6.4	Impacts des travaux de construction du complexe de la Romaine.....	64
6.5	Impacts de la présence et de l'exploitation des aménagements .....	66
<b>7</b>	<b>PIÉGEAGE .....</b>	<b>75</b>
7.1	Réglementation .....	75
7.2	Marché de la fourrure au Québec.....	75
7.3	Activités de piégeage de septembre 2015 à août 2016.....	76
7.4	Impacts des travaux de construction du complexe de la Romaine.....	78

7.5	Impacts de la présence et de l'exploitation des aménagements .....	79
<b>8</b>	<b>VILLÉGIATURE.....</b>	<b>85</b>
8.1	Villégiature en Minganie .....	85
8.2	Villégiature dans la zone d'étude.....	86
8.2.1	Chalets et abris sommaires.....	86
8.2.2	Association des propriétaires de baux ayant accès par la route de la Romaine .....	87
8.2.3	Enquête auprès des utilisateurs du territoire 2013-2016.....	87
8.3	Impacts des travaux de construction du complexe de la Romaine.....	87
8.4	Impacts de la présence et de l'exploitation des aménagements .....	90
<b>9</b>	<b>NAVIGATION .....</b>	<b>95</b>
9.1	Régime hydrologique de la rivière Romaine .....	95
9.2	Fréquentation de la Romaine .....	96
9.2.1	Enquête auprès des utilisateurs du territoire 2013-2016.....	96
9.2.2	Activités d'eaux vives au seuil du pont de la route 138.....	98
9.3	Impacts des travaux de construction du complexe de la Romaine.....	99
9.4	Impacts de la présence et de l'exploitation des aménagements .....	101
<b>10</b>	<b>MOTONEIGE ET QUAD .....</b>	<b>107</b>
10.1	Sentier Trans-Québec n° 3 et Club de motoneigistes Le Blizzard .....	107
10.2	Pratique de la motoneige.....	108
10.2.1	Hivers précédant la phase d'exploitation .....	108
10.2.2	Hivers suivant la phase d'exploitation .....	109
10.3	Pratique du quad.....	111
10.4	Impacts des travaux de construction du complexe de la Romaine.....	112
10.5	Impacts de la présence et de l'exploitation des aménagements .....	114
<b>11</b>	<b>AUTRES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES .....</b>	<b>123</b>
11.1	Fréquentation touristique .....	123
11.2	Baignade dans la Romaine.....	125
11.3	Impacts des travaux de construction du complexe de la Romaine.....	125
11.4	Impacts de la présence et de l'exploitation des aménagements .....	126
<b>12</b>	<b>TERRITOIRE FORESTIER PRODUCTIF ET ACTIVITÉS FORESTIÈRES .....</b>	<b>129</b>
12.1	Territoire forestier productif et activités forestières en 2013-2016.....	129
12.2	Impacts de la présence et de l'exploitation des aménagements .....	129

<b>13</b>	<b>ACTIVITÉS MINIÈRES .....</b>	<b>131</b>
13.1	Activités minières dans la zone d'étude.....	131
13.2	Impacts des travaux de construction du complexe de la Romaine.....	132
13.3	Impacts de la présence et de l'exploitation des aménagements .....	134
<b>14</b>	<b>BILAN .....</b>	<b>139</b>
14.1	Impacts des travaux de construction du complexe de la Romaine.....	139
14.2	Mesures générales liées aux travaux de construction du complexe de la Romaine .....	144
14.3	Impacts de la présence et de l'exploitation des aménagements .....	145
14.4	Mesures générales liées à la présence et à l'exploitation des aménagements .....	152
14.5	Programme de suivi environnemental.....	153
<b>15</b>	<b>INDICATEURS.....</b>	<b>155</b>
	<b>RÉFÉRENCES.....</b>	<b>175</b>

## Tableaux

Tableau 2-1 :	Organismes rencontrés en 2016 .....	24
Tableau 4-1 :	Nombre mensuel d'utilisations du tronçon nord de la route de la Romaine et nombre d'utilisateurs différents, septembre 2016 à mars 2017 .....	38
Tableau 4-2 :	Utilisation du tronçon nord de la route de la Romaine selon la destination - Septembre 2016 à mars 2017 .....	39
Tableau 5-1 :	Nombre d'originaux abattus dans la zone d'étude de 2006 à 2016.....	45
Tableau 5-2 :	Jours-chasse à l'original et originaux abattus – Enquêtes pour les périodes 2003-2004, 2010, 2012 et 2016.....	46
Tableau 6-1 :	Pêche par les travailleurs durant leurs loisirs dans le secteur Tshitassinu-La Romaine, 2012 à 2016.....	61
Tableau 7-1 :	Évolution du prix des fourrures au Québec – 2005-2006 à 2016.....	76
Tableau 7-2 :	Récolte de fourrures par terrain de piégeage – Saisons 2009-2010, 2011-2012 et 2015-2016.....	77
Tableau 7-3 :	Tableau-synthèse des impacts perçus par les détenteurs de terrain de piégeage.....	81
Tableau 8-1 :	Nouveau bail pour un chalet dans la zone d'étude – 2005 à 2016 .....	86
Tableau 9-1 :	Navigation sur la rivière Romaine – 2010, 2012 et 2016.....	97
Tableau 9-2 :	Nombre de journées avec un débit se situant entre 100 m <sup>3</sup> /s et 200 m <sup>3</sup> /s – Rivière Romaine – Juillet à octobre 2009 à 2015 .....	99
Tableau 11-1 :	Fréquentation touristique, réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan et réseau d'accueil de Duplessis – 2006 à 2016.....	124
Tableau 13-1 :	Titres d'exploration minière de la zone d'étude touchés par le projet en période de construction – 2006 .....	133
Tableau 13-2 :	Titres d'exploration minière de la zone d'étude touchés par le projet en période d'exploitation – 2006 .....	135

Tableau 15-1 : Indicateurs des impacts sur l'utilisation du territoire – Complexe de la Romaine – Phase construction' .....	157
Tableau 15-2 : Indicateurs des impacts sur l'utilisation du territoire – Complexe de la Romaine – Phase construction <sup>22, 23</sup> (suite) .....	158
Tableau 15-3 : Indicateurs des impacts sur l'utilisation du territoire – Complexe de la Romaine – Phase exploitation' .....	164

## Figure

Figure 4-1 : Nombre d'utilisations et d'utilisateurs différents de la route de la Romaine, décembre 2010 à août 2012.....	36
---	----

## Cartes

Carte 1-1 : Situation du projet .....	5
Carte 2-1 : Zone d'étude.....	29
Carte 5-1 : Récolte d'originaux – 2006 à 2008 et 2013 à 2016.....	55
Carte 5-2 : Chasse sportive.....	57
Carte 6-1 : Plans d'eau fréquentés par les travailleurs durant leurs loisirs de 2013 à 2016 .....	71
Carte 6-2 : Pêche sportive selon les enquêtes auprès des utilisateurs du territoire .....	73
Carte 7-1 : Terrains de piégeage .....	83
Carte 8-1 : Villégiature.....	93
Carte 9-1 : Navigation sur la Romaine.....	105
Carte 10-1 : Réseau de sentiers de motoneige.....	121
Carte 13-1 : Activités minières.....	137

## Photos

Photo 6-1 : Cabanes de pêche sur la rivière Aisley en janvier 2017 .....	64
Photo 10-1 : Passerelle pour motoneige au PK 30,5 de la rivière Romaine .....	110

## Annexes

A	Programme de suivi environnemental – Utilisation du territoire par les Minganois
B	Clauses environnementales normalisées n <sup>os</sup> 2, 3, 15, 20 et 23 (2016)
C	Communications d'Hydro-Québec
D	Questionnaire et résultats de l'enquête auprès des utilisateurs du territoire
E	Questionnaire et résultats de l'enquête auprès des détenteurs d'un terrain de piégeage



# Acronymes et abréviations

ACOA	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
ACPHSP	Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre
APBRR	Association des propriétaires de baux ayant accès par la route de la Romaine
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CEHQ	Centre d'expertise hydrique du Québec
ha	Hectare
km	Kilomètre
kV	Kilovolt
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MPO	Pêches et Océans Canada
MRC	Municipalité régionale de comté
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec
MW	Mégawatt
PATP	Plan d'affectation du territoire public
PK	Point kilométrique

PRDTP	Plan régional de développement du territoire public – Côte-Nord
PSAD	Projet de schéma d'aménagement et de développement
RTFT	Rio Tinto Fer et Titane
SSRR	Société Saumon de la rivière Romaine
TNO	Territoire non organisé
TWh	Térawattheure
UGAF	Unité de gestion des animaux à fourrure



# 1 Introduction

## 1.1 Mise en contexte

Les autorisations gouvernementales, relativement au projet d'aménagement du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine sur le territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) de Minganie, ont été délivrées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP<sup>1</sup>) (décret n° 530-2009) le 6 mai 2009 et par le ministère des Pêches et des Océans (MPO) (autorisation n° 2009-12) le 11 mai 2009.

Amorcés au printemps 2009, les travaux de construction se poursuivront jusqu'en 2020. L'exploitation du projet a pour sa part débuté à la fin de 2014 avec la mise en service commerciale de la première centrale du complexe, la centrale de la Romaine-2. La mise en service de la centrale de la Romaine-1 a eu lieu à la fin de 2015 et celle de la centrale de la Romaine-3 en 2017.

Conformément à ses engagements, et pour respecter les prescriptions énoncées dans la condition 2 du certificat d'autorisation du MDDEP ainsi que dans l'autorisation du MPO délivrée en vertu de la *Loi sur les pêches*, Hydro-Québec a élaboré un programme détaillé de suivi environnemental qui s'étend de 2009 à 2040. Son objectif général est de vérifier l'évolution du milieu et l'efficacité des mesures d'atténuation et de compensation afin qu'Hydro-Québec puisse apporter les correctifs nécessaires, au besoin.

Le programme de suivi environnemental précise, pour chaque objet de suivi, les objectifs poursuivis, la zone d'étude, les méthodes retenues ainsi que le calendrier de réalisation. Il couvre l'ensemble des éléments de suivi prévus au moment de l'étude d'impact de même que ceux qui ont fait l'objet de demandes particulières lors de la délivrance des autorisations.

Parmi les aspects du milieu humain, Hydro-Québec s'est engagée à réaliser un suivi des incidences du projet sur l'utilisation du territoire par les Minganois. Ce suivi vise à documenter et à évaluer les répercussions du projet, notamment sur les activités de pêche sportive, chasse sportive, piégeage, villégiature, navigation et motoneige. Il sert de plus à évaluer l'efficacité des mesures prises pour favoriser ou atténuer ces incidences. Ce suivi concerne les Minganois qui utilisent le territoire visé par le projet. Ils proviennent majoritairement de la communauté de Havre-Saint-Pierre.

Une première étude de suivi sur l'utilisation du territoire par les Minganois, portant sur les années 2009 et 2010, a été déposée en mai 2011 et une seconde en décembre 2014 couvrant les années 2011 et 2012. La présente étude porte sur la période de 2013 à 2016.

---

<sup>1</sup> Aujourd'hui le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

## **1.2 Description du projet**

### **1.2.1 Composantes du projet**

En mai 2009, Hydro-Québec a entrepris la construction d'un complexe hydroélectrique de 1 550 MW sur la rivière Romaine, au nord de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, sur la Côte-Nord. Ce complexe sera composé de quatre aménagements hydroélectriques dont la production énergétique moyenne s'élèvera à 8 TWh par année. Le projet est prévu dans le Plan stratégique 2006-2010 d'Hydro-Québec approuvé par décret du gouvernement du Québec le 14 février 2007 (décret n° 145-2007).

L'aménagement de la Romaine-4, situé à la tête du complexe (PK 191,9 de la rivière Romaine), sera mis en service à l'horizon 2020 (voir la carte 1-1). Il sera doté d'une centrale en surface de 245 MW munie de deux groupes. L'aménagement de la Romaine-3 est établi au PK 158,4 de la rivière. La centrale offre une puissance installée de 395 MW et a été mise en service en 2017. Plus en aval à la hauteur du PK 90,3, l'aménagement de la Romaine-2, d'une puissance de 640 MW, a été mis en service en décembre 2014. Enfin, au PK 52,5, on trouve l'aménagement de la Romaine-1, avec une puissance de 270 MW et exploité depuis décembre 2015. La superficie des quatre réservoirs totalisera 279 km<sup>2</sup>.

Le projet consiste également à construire la route de la Romaine, qui reliera la route 138 aux quatre aménagements projetés, couvrant une distance totale de quelque 150 km.

Il est prévu que la production du complexe de la Romaine sera intégrée au réseau de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie par environ 500 km de lignes de transport conçues à 315 kV et à 735 kV, mais toutes exploitées à 315 kV.

### **1.2.2 Travaux réalisés**

#### **1.2.2.1 Période de 2009 à 2012**

Les travaux de construction du complexe de la Romaine ont d'abord porté, en 2009 et 2010, sur la route de la Romaine et l'aménagement de la Romaine-2. Hydro-Québec a aussi mis en place deux campements de travailleurs durant cette période, soit le campement du kilomètre 1 de la route de la Romaine, d'une capacité de plus de 370 personnes et qui a été démantelé à la fin de 2012, ainsi que le campement des Murailles au kilomètre 36, pouvant accueillir près de 2 000 travailleurs.

Un autre campement, celui-là situé au kilomètre 84 et d'une capacité de 300 personnes, a été ouvert temporairement en décembre 2011 et est fermé depuis mars 2013. En 2012, à son ouverture, le campement du Mista, au kilomètre 115, pouvait accueillir 200 travailleurs.

À la fin de 2012, les trois quarts de la route de la Romaine étaient construits, soit jusqu'au kilomètre 117 et asphaltés jusqu'au kilomètre 47. La portion de la route de la Romaine accessible au public atteint le kilomètre 32 depuis le mois d'avril 2011.

Les activités au chantier de la Romaine-2, débutées en 2010, se sont poursuivies en 2011 et 2012 avec les travaux de construction de la centrale, du barrage et des digues. En 2012, l'enveloppe de la centrale était terminée et on entreprenait la construction de l'ouvrage de restitution du débit réservé. Aussi, l'implantation des deux postes de transformation était en cours.

Les activités à l'aménagement de la Romaine-1 ont débuté en 2012 avec les travaux d'excavation de la centrale, du canal d'amenée, du canal de fuite et de la galerie de dérivation. Les travaux en rivière menés en 2012 aux aménagements de la Romaine-2 et de la Romaine-1 ont donné lieu à plusieurs mesures visant à assurer la sécurité des navigateurs et à faciliter leurs déplacements.

Le déboisement de l'emprise de la route et celui du réservoir de la Romaine 2, débutés à l'automne 2010, ont suivi leur cours en 2011 et 2012. On a récupéré le bois marchand sur une superficie de 435 ha en 2011 et quelque 1 500 ha en 2012. En 2011, environ 37 000 m<sup>3</sup> de résineux ont été livrés à la scierie de Rivière-Saint-Jean et 3 000 m<sup>3</sup>, à l'usine des Produits forestiers Arbec, à Port-Cartier. En 2012, quelque 95 000 m<sup>3</sup> de résineux ont été acheminés à la scierie de Rivière-Saint-Jean.

#### 1.2.2.2 Période de 2013 à 2016

En 2013 et 2014, la construction de la route de la Romaine s'est poursuivie avec la construction du tronçon des kilomètres 117 à 144 et l'asphaltage entre les kilomètres 47 et 115. En 2015, on a agrandi le stationnement permanent du kilomètre 19,5, qui compte maintenant 30 places, et aménagé deux surlargeurs, une au kilomètre 55 et l'autre au kilomètre 101. Une troisième surlargeur est prévue au kilomètre 140. De 2013 à 2015, la portion de la route de la Romaine accessible au public demeure comprise entre la route 138 et le kilomètre 32. Les travaux touchant le dernier tronçon (kilomètres 144 à 152) ont repris en 2016. La route de la Romaine a été ouverte au public jusqu'au kilomètre 111 le 12 septembre 2016.

Les aménagements réalisés au campement du Mista, entrepris en 2012 et complétés en juillet 2016, ont permis d'accueillir environ 1 000 travailleurs en 2013, 1 300 en 2014, 1 463 en 2015 et 1 687 en 2016. Le campement était pleinement occupé (1 687 lits) au cours de l'été 2016. Quant au campement des Murailles, en opération de 2013 à 2015, il a été fermé à la fin du mois de mars 2016.

Le déboisement du réservoir de la Romaine 2 a été complété en 2013 et son remplissage débuté en mai 2014 s'est terminé en novembre 2014. La mise en service commerciale de la centrale de la Romaine-2 a eu lieu en décembre 2014, selon l'échéancier prévu. En 2015, les travaux réalisés ont servi à consolider ou à améliorer certains secteurs de l'aménagement

(parois rocheuses, terrassement, signalisation, etc.). En 2016, le ramassage des débris ligneux flottants dans le réservoir a été poursuivi.

De 2013 à 2016, les travaux à l'aménagement de la Romaine-1 ont porté principalement sur l'évacuateur de crues, la prise d'eau, les conduites forcées, le barrage de la Romaine-1, la centrale ainsi que l'installation des deux groupes turbines-alternateurs. Le déboisement du réservoir de la Romaine 1 amorcé en 2013 a été complété en 2014. Le remplissage du réservoir de la Romaine 1 a débuté le 23 septembre 2015 et s'est terminé le 20 octobre 2015. La mise en service de la centrale de la Romaine-1 s'est déroulée en deux temps, soit le 25 novembre 2015 pour le premier groupe turbine-alternateur et le 13 décembre pour le second.

Les activités de construction de l'aménagement de la Romaine-3, en 2013, concernaient la centrale, l'évacuateur de crues, l'ouvrage de dérivation et le poste de départ. Tout comme en 2011 et 2012, les travaux en rivière continuent de donner lieu à diverses mesures pour assurer la sécurité des navigateurs et faciliter leurs déplacements. En 2014 et 2016, les travaux ont porté notamment sur la centrale, le barrage, l'évacuateur de crues et le poste de départ à 315 kV. Les travaux de déboisement au réservoir de la Romaine 3, entrepris en 2014, se sont poursuivis en 2015 et ont été complétés en 2016. Ils ont porté sur 406 ha en 2015 et 370 ha en 2016. La construction de l'aménagement de la Romaine-3 s'achèvera en 2017. La mise en eau du réservoir a eu lieu au printemps 2017.

En 2016, les travaux à l'aménagement de la Romaine 4 ont débuté et ont porté notamment sur la centrale, la galerie de dérivation provisoire et le déboisement du réservoir et des sites des ouvrages. Également, des travaux de déboisement et d'excavation liés à la mise en place d'une rampe de mise à l'eau à l'aval du réservoir de la Romaine 4 ont été entrepris.

Quelque 107 000 m<sup>3</sup> et 17 000 m<sup>3</sup> de résineux ont été acheminés, respectivement en 2013 et 2014, à la scierie de Rivière-Saint-Jean. En 2015 et 2016, aucun volume de bois n'a été livré à cette scierie, à la suite de sa fermeture. Enfin, en 2015, Hydro-Québec a inauguré son nouveau centre administratif à Havre-Saint-Pierre.

### **1.3 Contenu du rapport**

L'étude comporte 15 chapitres incluant la présente introduction qui fait l'objet du chapitre 1. Le deuxième chapitre s'attarde aux objectifs, à la zone d'étude et à la démarche méthodologique. Les chapitres 3 à 13 portent sur les différentes activités et utilisations du territoire pratiquées dans la zone à l'étude. Le chapitre 14 dresse un bilan des répercussions des activités de construction et d'exploitation du complexe de la Romaine sur l'utilisation du territoire par les Minganois de 2013 à 2016 et des mesures d'atténuation et de bonification mises en place. Enfin, le chapitre 15 présente les indicateurs permettant de suivre l'évolution des impacts et répercussions du projet sur l'utilisation du territoire par les Minganois.





## 2 Démarche méthodologique

### 2.1 Programme de suivi environnemental – Utilisation du territoire par les Minganois

Le programme de suivi environnemental relatif à l'utilisation du territoire par les Minganois, présenté dans l'étude d'impact sur l'environnement du projet (Hydro-Québec, 2007, chapitre 47) a fait l'objet de discussions avec le MDDEP au début de 2009 (rencontre au bureau du MDDEP à Québec le 10 février 2009). À la suite de ces discussions, Hydro-Québec a ajusté son programme de suivi afin de tenir compte des demandes et attentes du MDDEP (lettres du 26 février 2009 et du 25 mars 2009 de M. Paul DesRoches [Hydro-Québec] à M. Gilles Brunet [MDDEP] intitulées dans les deux cas *Informations complémentaires et engagements d'Hydro-Québec*).

Le document *Rapport d'analyse environnementale pour le projet d'aménagement du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Minganie par Hydro-Québec — Dossier 3211-12-086*, de la direction des évaluations environnementales du MDDEP et daté du 17 avril 2009, rend compte des modifications apportées au programme de suivi environnemental et des engagements d'Hydro-Québec.

En janvier 2010, Hydro-Québec a déposé au MDDEP, le document *Complexe de la Romaine – Programme de suivi environnemental 2009-2040* (Hydro-Québec, 2010). La section de ce document qui traite de l'utilisation du territoire par les Minganois est présentée à l'annexe A.

### 2.2 Objectifs

Les études effectuées en 2004-2005, dans le cadre de l'étude d'avant-projet (Hydro-Québec Équipement, 2005), ont fourni un portrait détaillé des utilisations du territoire susceptibles d'être touchées par la construction et l'exploitation du complexe de la Romaine, notamment concernant les activités de pêche et de chasse sportives, de piégeage, de villégiature, de motoneige et de navigation sur la Romaine.

Une première étude de suivi de l'utilisation du territoire a été réalisée pour la période 2009-2010. L'objectif de cette étude était d'établir l'état de référence de certaines composantes du milieu à partir duquel seront évaluées les répercussions sur l'utilisation du territoire de la construction et de l'exploitation du complexe de la Romaine. Une deuxième étude a été réalisée pour la période 2011-2012. La présente étude porte sur les années 2013, 2014, 2015 et 2016.

L'objectif général de la présente étude est de documenter et d'évaluer les impacts de la construction et de l'exploitation du projet sur la pratique des activités récréotouristiques des Minganois dans la zone d'étude ainsi que les impacts qui pourraient découler de l'ouverture du territoire associée à la présence de la route de la Romaine. Il vise de plus à évaluer l'efficacité des mesures prises pour favoriser ou atténuer ces impacts.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- mettre à jour et compléter l'information relative à l'utilisation et à la fréquentation du territoire pour les activités qui y sont pratiquées, notamment la pêche et la chasse sportives, le piégeage, la villégiature, la motoneige et la navigation sur la Romaine ;
- mettre à jour et compléter l'information relative à la planification et à l'aménagement du territoire et à la gestion des ressources ;
- établir les préoccupations et attentes des intervenants du milieu ;
- évaluer les impacts sur l'utilisation du territoire pour la période 2013-2016 liés à la construction et à l'exploitation du complexe de la Romaine ;
- évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation et des engagements prévus par Hydro-Québec ;
- identifier les activités et actions qui permettraient d'améliorer le suivi des impacts sur l'utilisation du territoire.

Lorsque possible, les données et informations du suivi environnemental 2013-2016 sont comparées à celles de l'année de référence 2009 ou 2010, selon le cas.

## **2.3 Zone d'étude**

La zone d'étude considérée comprend le territoire s'étendant sur une largeur de cinq kilomètres de part et d'autre de la rivière Romaine dans le secteur des réservoirs existants et projetés et sur une largeur de deux kilomètres en aval de la centrale de la Romaine-1 (PK 52,5) jusqu'à l'embouchure de la rivière (voir la carte 2-1). La délimitation de cette zone d'étude a été établie de façon à considérer tout le territoire où des activités et utilisations des Minganois sont susceptibles d'être touchées par le projet du complexe de la Romaine.

Il est à noter que la zone d'étude a été légèrement modifiée par rapport à celle des études de suivi précédentes afin de tenir compte d'un changement apporté au tracé de la route de la Romaine tel que planifié dans l'étude d'impact sur l'environnement. Ce changement au tracé vise le tronçon de la route de la Romaine depuis le campement du Mista jusqu'aux environs de la centrale de la Romaine-4 projetée (du kilomètre 110 au kilomètre 140). Dans ce secteur, la zone d'étude a été élargie vers l'ouest sur une distance maximale d'environ cinq kilomètres.

Par ailleurs, la zone d'étude des inventaires réalisés en 2004-2005 dans le cadre de l'étude sectorielle du milieu humain (Hydro-Québec Équipement, 2005) de l'étude d'impact sur



l'environnement du projet (Hydro-Québec, 2007) est différente de celle de la présente étude de suivi environnemental. En 2004-2005, elle comprenait l'ensemble du territoire de la municipalité de Havre-Saint-Pierre au lieu du territoire s'étendant de part et d'autre de la rivière Romaine. À l'époque, la zone d'étude retenue avait été délimitée de façon à documenter les activités pratiquées par les Minganois sur le territoire, et plus particulièrement par les Cayens (gens de Havre-Saint-Pierre). Elle ne visait donc pas à décrire uniquement les territoires et activités susceptibles d'être touchés par le projet. Au nord de Havre-Saint-Pierre, la zone d'étude est semblable à celle de l'étude de 2004-2005, hormis le léger agrandissement pour inclure la route de la Romaine du kilomètre 110 au kilomètre 140.

## **2.4 Impacts et mesures d'atténuation**

### **2.4.1 Phase de construction**

#### **2.4.1.1 Impacts**

L'étude d'impact sur l'environnement du projet a identifié et qualifié les impacts sur l'utilisation du territoire des Minganois liés aux activités de construction (Hydro-Québec, 2007, chapitres 33, 35 et 37). Selon les différentes activités, les impacts anticipés sont :

#### ***Infrastructure de transport***

- extension du réseau routier vers l'arrière-pays.

#### ***Chasse sportive***

- perturbation des activités de chasse sportive ;
- faible augmentation de la pression de chasse liée à la présence des travailleurs ;
- faible augmentation de la pression de chasse liée à l'ouverture du territoire.

#### ***Pêche sportive***

- perturbation des activités de pêche sportive ;
- augmentation ponctuelle de la pression de pêche liée à la présence des travailleurs ;
- augmentation de la pression de pêche liée à l'ouverture du territoire.

#### ***Piégeage***

- perturbation des activités de piégeage et perte de quiétude.

### ***Villégiature***

- perturbation des activités de villégiature ;
- inconvénients liés à la présence de nouveaux utilisateurs du territoire ;
- amélioration de l'accès aux zones de villégiature.

### ***Navigation***

- obstacle au passage des embarcations dans les aires de travaux ;
- inconvénients temporaires liés à la mise en eau des réservoirs ;
- impact ponctuel sur les conditions de navigation sur la rivière Romaine entre le bassin des Murailles et l'embouchure.

### ***Motoneige***

- conflit d'usage entre les usagers du sentier Trans-Québec n° 3 et ceux de la route de la Romaine ;
- limitation des déplacements en motoneige ;
- franchissement plus difficile de la route 138 en motoneige durant les heures de pointe de circulation des travailleurs.

### ***Autres activités récréotouristiques***

- augmentation de la fréquentation touristique liée à la présence des travailleurs.

### ***Activités minières***

- limitation temporaire et partielle de la prospection sur huit claims miniers ;
- amélioration de l'accès au territoire pour la prospection minière.

## **2.4.1.2 Mesures d'atténuation et engagements**

Afin d'atténuer les impacts identifiés, Hydro-Québec a proposé des mesures d'atténuation et de bonification. Pour les utilisations du territoire, les mesures mises en place en 2009-2010, en 2011-2012 et en 2013-2016 de même que les engagements d'Hydro-Québec sont énumérés aux sections ci-dessous.

### ***Période 2009-2010***

#### ***Infrastructure de transport***

- application de certaines modalités d'utilisation de la route de la Romaine pour assurer la sécurité de la circulation durant la construction.

### *Chasse sportive*

- autorisation d'utiliser la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 25 et de stationner aux kilomètres 19,5 et 25 ;
- clauses environnementales normalisées n<sup>os</sup> 3, 4, 16, 21 et 26 – Application des clauses relatives au bruit, aux carrières et aux sablières, au matériel et à la circulation, à la qualité de l'air et au sautage à l'explosif (voir l'annexe B<sup>2</sup>) ;
- limitation des travaux de brûlage des débris ligneux en période de chasse ;
- sensibilisation des travailleurs aux activités de chasse des autres utilisateurs du territoire et à la réglementation en vigueur relative à la faune.

### *Pêche sportive*

- autorisation d'utiliser la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 111 et de stationner aux kilomètres 19,5 et 25 ;
- mise en place de la Société Tshitassinu pour la gestion des activités de pêche (déclaration volontaire) ;
- sensibilisation des travailleurs à la réglementation en vigueur relative à la faune ainsi qu'aux activités des autres utilisateurs du territoire ;
- facilitation des activités de pêche des travailleurs – Ensemencement en omble de fontaine de lacs situés à proximité des campements de travailleurs et mise à disposition d'installations et d'équipements pour les travailleurs (quais, embarcations et autres) ;
- mise en œuvre de mesures de sécurité pour les pêcheurs et le public.

### *Piégeage*

- clauses environnementales normalisées n<sup>os</sup> 3, 4, 16, 21 et 26 – Application des clauses relatives au bruit, aux carrières et aux sablières, au matériel et à la circulation, à la qualité de l'air et au sautage à l'explosif ;
- sensibilisation des travailleurs aux activités des piégeurs.

### *Navigation*

- application des mesures de sécurité usuelles à proximité des aires de travaux et des accès (notamment la mise en place d'une signalisation appropriée) ;
- information des canoteurs et des plaisanciers durant les travaux et mise en place d'une signalisation appropriée.

---

<sup>2</sup> L'annexe B présente la version 2016 des clauses environnementales normalisées d'Hydro-Québec. La numérotation des clauses est différente de la version de 2009. Ainsi, pour les clauses n<sup>os</sup> 3, 4, 16, 21 et 26 – relatives au bruit, aux carrières et aux sablières, au matériel et à la circulation, à la qualité de l'air et au sautage à l'explosif – il faut se référer en 2016 aux clauses n<sup>os</sup> 2, 3, 15, 20 et 23 respectivement.

### *Villégiature*

- autorisation d'utiliser la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 25 et de stationner aux kilomètres 19,5 et 25 ;
- sensibilisation des travailleurs aux activités des villégiateurs ;
- clauses environnementales normalisées n<sup>os</sup> 3, 4, 16, 21 et 26 – Application des clauses relatives au bruit, aux carrières et aux sablières, au matériel et à la circulation, à la qualité de l'air et au sautage à l'explosif.

### *Motoneige*

- autorisation d'utiliser la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 25 et de stationner aux kilomètres 19,5 et 25 ;
- application des mesures de sécurité usuelles à proximité des zones de travaux et des accès, notamment une signalisation adaptée ;
- déplacement du tronçon du sentier de motoneige Trans-Québec n<sup>o</sup> 3 qui sera croisé par la route de la Romaine ;
- construction d'un nouveau chalet pour le Club de motoneigistes Le Blizzard ;
- mise en place d'une signalisation appropriée aux points d'intersection de la route de la Romaine et des principaux sentiers de motoneige ;
- information périodique des responsables du Club de motoneigistes Le Blizzard sur le déroulement des travaux ;
- disponibilité, à la guérite de la route de la Romaine, de cartes indiquant l'horaire et les aires de travaux (notamment en ce qui a trait au dynamitage).

### ***Période 2011-2012***

#### *Chasse sportive*

- autorisation d'utiliser la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 32 et de stationner aux kilomètres 1, 19,5 et 31, ainsi qu'à d'autres endroits (p. ex. anciens bancs d'emprunt) où le stationnement n'est pas interdit ;
- mise en place de mesures pour limiter le bruit durant le temps de la chasse.

#### *Pêche sportive*

- autorisation d'utiliser la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 32 et de stationner aux kilomètres 1, 19,5 et 31, ainsi qu'à d'autres endroits (p. ex. anciens bancs d'emprunt) où le stationnement n'est pas interdit ;
- gestion des activités de pêche sportive par la Société Tshitassinu (déclaration volontaire).

#### *Piégeage*

- rencontres du responsable des indemnités d'Hydro-Québec avec des piégeurs touchés par le projet.

### *Navigation*

- installation de panneaux de signalisation et d'un système de communication pour les navigateurs permettant de signaler leur présence et d'accéder à un moyen de transport, assuré par la Sécurité corporative d'Hydro-Québec, pour franchir le secteur en construction.

### *Villégiature*

- autorisation d'utiliser la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 32 et de stationner aux kilomètres 1, 19,5 et 31, ainsi qu'à d'autres endroits (p. ex. anciens bancs d'emprunt) où le stationnement n'est pas interdit, et déneigement des aires de stationnement situées aux kilomètres 1 et 19,5.

### *Motoneige*

- autorisation d'utiliser la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 32 et de stationner aux kilomètres 1, 19,5 et 31, ainsi qu'à d'autres endroits (p. ex. anciens bancs d'emprunt) où le stationnement n'est pas interdit, et déneigement des aires de stationnement situées aux kilomètres 1 et 19,5.

### *Autres activités récréotouristiques*

- organisation de visites du chantier.

### ***Période 2013 à 2016***

#### *Chasse sportive, piégeage et villégiature*

- autorisation d'utiliser la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 111 et les surlargeurs des kilomètres 55 et 110 ;
- agrandissement du stationnement du kilomètre 19,5 qui compte maintenant 30 places.

#### *Pêche sportive*

- autorisation d'utiliser la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 111 et les surlargeurs des kilomètres 55 et 110 ;
- agrandissement du stationnement du kilomètre 19,5 qui compte maintenant 30 places ;
- gestion des activités de pêche par la Société Tshitassinu (droit d'accès et déclaration obligatoires).

#### *Navigation et motoneige*

- information de la population et des motoneigistes sur les périodes de remplissage des réservoirs ;

- autorisation d'utiliser la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 111 et les surlargeurs des kilomètres 55 et 110 ;
- agrandissement du stationnement du kilomètre 19,5 qui compte maintenant 30 places.

## **2.4.2 Phase exploitation**

### **2.4.2.1 Impacts**

L'étude d'impact sur l'environnement du projet a identifié et qualifié les impacts sur l'utilisation du territoire par les Minganois en phase d'exploitation des aménagements (Hydro-Québec, 2007, chapitres 33, 35 et 37). Répartis par thèmes, ces impacts sont les suivants :

#### ***Infrastructure de transport***

- extension du réseau routier vers l'arrière-pays.

#### ***Chasse sportive***

- modification des conditions de chasse au gros gibier ;
- aucun dérangement de la chasse à la sauvagine et au petit gibier ;
- perte de treize installations de chasse ;
- amélioration de l'accessibilité des territoires de chasse actuels et ouverture de nouveaux territoires ;
- augmentation modérée de la pression de chasse.

#### ***Pêche sportive***

- maintien des activités de pêche au saumon<sup>3</sup> ;
- perte de lieux de pêche sportive ;
- amélioration de la qualité de la pêche ;
- maintien des conditions de pratique de la pêche blanche à l'embouchure de la rivière Aisley ;
- amélioration de l'accessibilité des lieux de pêche et ouverture de nouveaux secteurs de pêche ;
- augmentation de la pression de pêche.

#### ***Piégeage***

- perte d'une partie de deux terrains de piégeage ;
- amélioration de l'accessibilité de trois terrains de piégeage ;

---

<sup>3</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2011, la pêche sur la rivière Romaine est interdite, pour toutes les espèces de poissons, du PK 0,1 jusqu'à l'aménagement de la Romaine-1 (PK 52,5) (voir le chapitre 6).

- perte de quiétude et altération de la qualité de l'expérience pour les utilisateurs de trois terrains de piégeage ;
- perte de lieux de traversée et de parcours sur la rivière Romaine donnant accès en motoneige à des parties de sept terrains de piégeage en bordure du réservoir de la Romaine 1 et en aval des ouvrages de la Romaine-1.

### ***Villégiature***

- perte de huit chalets et de trois abris sommaires ;
- potentiel de développement de la villégiature ;
- inconvénients liés à la présence de nouveaux utilisateurs ;
- amélioration des accès aux zones de villégiature.

### ***Navigation***

- modification négligeable des conditions de navigation de plaisance en aval de la centrale de la Romaine-1 ;
- conditions de navigation favorables dans les réservoirs ;
- impact faible sur la pratique du canot et du kayak en eaux vives ;
- passage difficile d'un réservoir à l'autre pour les canoteurs ;
- accessibilité de nouveaux territoires pour la pratique d'activités nautiques.

### ***Motoneige***

- réduction de la période de traversée de la Romaine d'environ deux semaines à la fin de la saison sur le sentier Trans-Québec n° 3 (PK 3) ;
- modification des conditions de glace et perte de lieux de traversée et de parcours de motoneige sur la Romaine ;
- conflit d'usage entre les usagers du sentier Trans-Québec n° 3 et ceux de la route de la Romaine.

### ***Autres activités récréotouristiques***

- nouvelles conditions favorables à la mise en valeur du potentiel récréotouristique du milieu ;
- conditions de baignade moins intéressantes dans la Romaine.

### ***Exploitation forestière***

- ouverture du territoire à l'exploitation de la forêt à des fins industrielles.

### ***Exploitation minière***

- amélioration de l'accès au territoire pour la prospection minière ;
- perte totale ou partielle de 28 claims miniers.

#### 2.4.2.2 Mesures d'atténuation et engagements

Afin d'atténuer les impacts identifiés, Hydro-Québec a proposé des mesures d'atténuation et de bonification. Pour les utilisations du territoire, les mesures mises en place en 2011-2012 et en 2013-2016 de même que les engagements d'Hydro-Québec sont énumérés aux sections ci-dessous.

##### ***Période 2011-2012***

###### *Chasse sportive, pêche sportive, villégiature et navigation*

- réaménagement de la rampe de mise à l'eau pour accéder à la rivière Romaine près du pont de la route 138 (PK 2 de la rivière Romaine) ;
- aménagement de nouvelles rampes de mise à l'eau à la hauteur du kilomètre 31 de la route de la Romaine (PK 74) et en bordure du réservoir de la Romaine 2<sup>4</sup>.

##### ***Période 2013 à 2016***

###### *Chasse sportive*

- aménagement de nouvelles rampes de mise à l'eau en aval de l'aménagement de la Romaine-1 (PK 51) et en bordure du réservoir de la Romaine 1 (PK 53) ;
- aménagement de deux surlargeurs aux kilomètres 55 et 101 de la route de la Romaine.

###### *Pêche sportive*

- déboisement de la couronne du réservoir de la Romaine 1 et déboisement de certaines aires problématiques dans les réservoirs de la Romaine 2 et de la Romaine 3 ;
- aménagement de nouvelles rampes de mise à l'eau en aval de l'aménagement de la Romaine-1 (PK 51) et en bordure du réservoir de la Romaine 1 (PK 53).

###### *Piégeage*

- évaluation, avec le titulaire du terrain de piégeage n° 45-571, de la possibilité de déplacer un camp ou de lui verser une indemnité.

###### *Villégiature*

- indemnisation des propriétaires de chalets et d'abris sommaires touchés par le projet ;
- aménagement de nouvelles rampes de mise à l'eau en aval de l'aménagement de la Romaine-1 (PK 51) et en bordure du réservoir de la Romaine 1 (PK 53) ;
- aménagement de deux surlargeurs aux kilomètres 55 et 101 de la route de la Romaine.

---

<sup>4</sup> La navigation sur ce réservoir est déconseillée par Hydro-Québec.



### *Navigation*

- information des usagers de la rivière sur la gestion des eaux de la Romaine ;
- application des mesures de sécurité à proximité des ouvrages ;
- aménagements (portages et signalisation) pour faciliter le franchissement des ouvrages de la Romaine-1 par les canoteurs et les kayakistes ;
- déboisement de la couronne du réservoir de la Romaine 1 et déboisement de certaines aires problématiques dans les réservoirs de la Romaine 2 et de la Romaine 3 ;
- suivi des débris ligneux et des tourbières flottantes dans les réservoirs et, au besoin, enlèvement des débris ;
- aménagement de nouvelles rampes de mise à l'eau en aval de l'aménagement de la Romaine-1 (PK 51) et en bordure du réservoir de la Romaine 1 (PK 53).

### *Motoneige*

- information sur les risques de la circulation en motoneige sur la rivière Romaine et sur les réservoirs (les moyens pris incluront, entre autres, un programme de communication et de la signalisation) ;
- construction d'une passerelle pour les motoneiges, au cours de l'hiver 2013-2014, aux environs du PK 30,5 de la rivière Romaine ;
- mise en place d'une signalisation appropriée aux points d'intersection de la route de la Romaine et des principaux sentiers de motoneige ainsi qu'au pont du kilomètre 9 de la route de la Romaine ;
- aménagement de deux surlargeurs aux kilomètres 55 et 101 de la route de la Romaine ;
- aménagement d'un stationnement d'une trentaine de places à proximité des ouvrages de la Romaine-1 – À la suite de discussions avec le milieu, ce stationnement sera celui du kilomètre 19,5 de la route de la Romaine. Ce stationnement a été agrandi en 2015 et sera déneigé en exploitation ;
- utilisation permise du pont du kilomètre 9 de la route de la Romaine par les motoneigistes à partir de l'hiver 2016-2017.

### **2.4.3 Autres mesures et engagements**

D'autres mesures et engagements seront mis en place au cours des prochaines années. Ces mesures et engagements sont :

#### *Chasse sportive*

- aménagement de rampes de mise à l'eau sur les rives des réservoirs de la Romaine 3 et de la Romaine 4 ;
- aménagement d'une surlargeur le long de la route de la Romaine (kilomètre 140).

### *Pêche sportive*

- programme d'amélioration de la population de ouananiches dans le secteur de la Romaine 4 ;
- aménagement de rampes de mise à l'eau sur les rives des réservoirs de la Romaine 3 et de la Romaine 4 ;
- mise en valeur du touladi dans le réservoir de la Romaine 1 (implantation d'une population de touladis et aménagement de deux frayères) ;
- déboisement de certaines aires problématiques dans les réservoirs de la Romaine 3 et de la Romaine 4.

### *Navigation*

- aménagement de rampes de mise à l'eau sur les rives des réservoirs de la Romaine 3 et de la Romaine 4 ;
- déboisement de certaines aires problématiques dans les réservoirs de la Romaine 3 et de la Romaine 4.

## **2.5 Relations avec le milieu et communication**

L'information fournie dans cette section est principalement tirée des bilans des activités environnementales de 2013 à 2016 (Hydro-Québec, 2014, 2015, 2016a et 2017).

### **2.5.1 Société Tshitassinu**

La Société Tshitassinu a été mise en place en 2010. Elle réunit des représentants de la Minganie, de la communauté d'Ekuanitshit et d'Hydro-Québec. Elle collabore avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre du suivi de l'exploitation des populations halieutiques du secteur Tshitassinu-La Romaine, créé en 2011 dans la zone de pêche et de chasse 19.

Le secteur Tshitassinu-La Romaine englobe la rivière Romaine et ses tributaires à saumon ainsi que le territoire accessible par la route de la Romaine incluant une bande de 10 km à l'ouest de la Romaine (voir la carte 2-1). Un programme de sensibilisation et de déclaration volontaire des captures par les pêcheurs a été en place de 2011 à 2014. Depuis avril 2014, de nouvelles dispositions réglementaires relatives à la pêche dans ce secteur sont en vigueur. Ainsi, les utilisateurs du territoire et les travailleurs des campements des Murailles et du Mista qui souhaitent pêcher dans le secteur Tshitassinu-La Romaine doivent obtenir un droit d'accès gratuit et déclarer leurs activités de pêche auprès de la Société Tshitassinu.

Afin de renseigner les utilisateurs du territoire et les travailleurs du chantier sur la réglementation en vigueur depuis 2014 et sur les obligations qui en découlent, la Société a tenu des rencontres d'information au début des saisons de pêche 2014 et 2015 à

Havre-Saint-Pierre et aux campements de travailleurs du complexe. En 2016, la Société a diffusé des communiqués d'information sur la réglementation aux utilisateurs du territoire et aux travailleurs du chantier et des rencontres d'information ont eu lieu au campement du Mista. De plus, durant les saisons 2014, 2015 et 2016, le personnel de la Société était disponible pour répondre aux questions et fournir toute information additionnelle relative à la pêche dans le secteur Tshitassinu-La Romaine. L'horaire d'ouverture des bureaux de la Société à Havre-Saint-Pierre et au chantier a été établi de façon à répondre à la fréquentation de la clientèle desservie.

Toutes les données obtenues au moyen des déclarations d'activités de pêche ont été rassemblées par les employés de la Société, puis transmises au MFFP.

### **2.5.2 Société Saumon de la rivière Romaine**

Créée en 2011, la Société Saumon de la rivière Romaine (SSRR) réunit des représentants de la MRC de Minganie, de la communauté d'Ekuanitshit et d'Hydro-Québec. Son principal objectif est de développer et mettre en œuvre des opérations qui permettront de restaurer la population de saumons de la rivière Romaine.

Conformément au plan de restauration adopté en 2012 et en s'appuyant sur les recommandations tirées d'ateliers scientifiques tenus avec des spécialistes du saumon en avril 2013 et en février 2015, la SSRR a réalisé plusieurs activités entre 2013 et 2016, par exemple, la capture de smolts en vue de leur croissance jusqu'au stade adulte dans des installations de pisciculture, le dénombrement de saumons adultes et la capture de spécimens pour la production d'œufs, l'aménagement de bassins de stabulation en bordure de la rivière pour la garde en captivité de saumons reproducteurs, la fraie artificielle de saumons et l'incubation d'œufs. Également, en 2015, une étude de faisabilité a été réalisée en vue d'aménager un site d'incubation d'œufs de saumon aux abords de la rivière Romaine. Le site retenu est situé au nord-ouest du pont de la route 138 qui enjambe la rivière Romaine. Les travaux d'aménagement ont été réalisés en 2016.

Depuis 2016, la SSRR participe à une étude visant à comparer deux stratégies d'élevage du saumon. Dirigée par l'Université Laval, l'étude profite également de la collaboration d'Hydro-Québec et des pêcheurs de l'ACPHSP. Les pêcheurs sont responsables de la capture de saumons adultes sauvages en montaison dans la Romaine. Après le prélèvement d'échantillons, les saumons sont remis à l'eau.

Mentionnons que depuis juin 2011, la pêche sportive à toutes les espèces est interdite dans la rivière Romaine et ses tributaires fréquentés par le saumon afin de protéger cette espèce qui se trouve en situation précaire dans ces rivières (voir la section 6.1).

### **2.5.3 Comité de suivi de l'entente de partenariat avec la MRC de Minganie**

Ce comité a pour mandat d'assurer le suivi et le respect des engagements des parties et de rendre compte de la mise en œuvre de l'entente de partenariat avec la MRC de Minganie. Il fait également état des versements liés à l'entente. Ce comité s'est réuni à sept reprises durant la période 2013-2015. Aucune rencontre n'a eu lieu en 2016.

En plus de représentants d'Hydro-Québec, le comité est composé de la directrice et du préfet de la MRC de Minganie, de la directrice générale et du maire de Havre-Saint-Pierre et du maire de la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan.

En ce qui concerne l'utilisation du territoire, les discussions lors des rencontres de 2013-2015 ont notamment porté sur les modifications de l'utilisation du territoire engendrées par la création du réservoir de la Romaine 2, la passerelle pour motoneiges, les aires de stationnement le long de la route de la Romaine, les chemins de construction et les visites du chantier.

Par ailleurs, la conseillère en relations avec le milieu d'Hydro-Québec rattachée au projet a rencontré le conseil de la MRC de Minganie à deux reprises en 2016. Les discussions ont notamment porté sur l'état d'avancement des travaux, l'entretien du stationnement du kilomètre 1 de la route de la Romaine et la fermeture du campement des Murailles.

D'autres rencontres entre la haute direction d'Hydro-Québec, les principaux gestionnaires du projet et les représentants économiques et politiques de la Minganie (MRC, municipalités et autres) ont eu lieu en 2015 et 2016 pour discuter de sujets liés à l'entente.

### **2.5.4 Sous-comité Relations avec le milieu**

Issu de l'entente de partenariat avec la MRC de Minganie, le sous-comité Relations avec le milieu a été implanté en 2009. Il est composé de deux représentants d'Hydro-Québec et de deux représentants de la MRC de Minganie. Le sous-comité a pour but de répondre aux demandes et aux préoccupations du milieu.

En 2009, le sous-comité a entre autres participé aux démarches visant à conclure des ententes avec des organismes du milieu, soit le Club de motoneigistes Le Blizzard et l'Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre (ACPHSP).

En 2013, les membres du sous-comité se sont réunis par conférence téléphonique à neuf reprises, à quatre reprises en 2014, et également quatre fois en 2015 et une fois en 2016. Les sujets traités qui touchent l'utilisation du territoire par les Minganois ont été les suivants :

- le remplissage du réservoir de la Romaine 2 ;
- l'utilisation du territoire et les activités d'Hydro-Québec ayant une incidence sur cette utilisation ;

- la mise en service des centrales de la Romaine-2 en 2014 et de la Romaine-1 en 2015 ;
- la mise en eau du réservoir de la Romaine 1 ;
- l'accès aux rampes de mise à l'eau ;
- l'utilisation de la passerelle pour motoneiges ;
- les visites guidées du chantier de la Romaine-3 ;
- les demandes de villégiateurs et d'organismes souhaitant avoir accès à la route de la Romaine ;
- l'ouverture de la route de la Romaine.

### **2.5.5 Visites du chantier**

L'année 2011 a été marquée par la mise en œuvre du programme estival de visites du chantier du complexe de la Romaine. De 2011 à 2013, les visites de chantier étaient offertes de la fin juin à la fin août à raison de cinq jours par semaine. Plus de 1 000 personnes ont pris part aux visites en 2011. Leur nombre a presque doublé en 2012 avec un peu plus de 1 800 visiteurs, dont le tiers provenait de la Minganie.

Les visites guidées du chantier ont connu une baisse de participation en 2013, malgré une augmentation de l'offre de journées de visites. Au total, 1 400 personnes ont pris part aux visites guidées du chantier de la Romaine-2. Plusieurs visiteurs (40 %) provenaient de la Côte-Nord, dont les trois quarts de Minganie. En réponse à des demandes particulières, Hydro-Québec a accueilli des groupes scolaires de Havre-Saint-Pierre, de Natashquan et de Sept-Îles ainsi que deux groupes de croisiéristes en dehors du programme de visites.

En 2014, les possibilités de visites guidées du chantier du complexe de la Romaine pour le grand public ont été réduites à deux journées par semaine (samedi et dimanche). Ces visites ont été organisées au chantier de la Romaine-1 et ont attiré quelque 800 personnes. La moitié des visiteurs provenaient de la Côte-Nord, dont 70 % d'entre eux de la Minganie. Hydro-Québec a également accueilli deux groupes d'étudiants universitaires et quatre groupes de croisiéristes en dehors du programme de visites.

En 2015, 238 personnes au total ont pu visiter le chantier de la Romaine-3 au cours des quatre journées de visites offertes au grand public durant l'été et 200 personnes ont pris part à l'une ou l'autre des quatre journées de visites offertes à l'été 2016. Plus de 95 % de ces visiteurs provenaient de la Minganie. En mars 2015, un groupe de sept jeunes provenant de l'extérieur de la région ont visité le chantier et rencontré des gestionnaires à l'occasion d'un séjour exploratoire organisé par Place aux jeunes Minganie.

Au total, 200 personnes ont visité le chantier de la Romaine-3 en 2016. Les visites ont eu lieu les 23 et 24 juillet ainsi que les 27 et 28 août. En 2017, des visites du chantier de la Romaine-4 ont été organisées les 26 et 27 août. Comme en 2015, plus de 95 % de ces visiteurs provenaient de la Minganie. Par ailleurs, le 2 septembre 2015, une visite spéciale a été organisée à l'intention des médias régionaux. Une autre a eu lieu le 5 octobre 2016.

## **2.5.6 Ouverture au public de la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 111**

Parmi les engagements d'Hydro-Québec qui ont été remplis en 2016 figure l'ouverture au public du tronçon de la route de la Romaine compris entre les kilomètres 32 et 111.

Un avis sur les consignes d'usage de la route de la Romaine, accompagné d'une carte, a été posté à la population de la Minganie. Il a été remis à tous les automobilistes qui se sont présentés à la guérite du kilomètre 36 et a aussi été affiché dans les communautés innues. D'autres avis et des entrevues ont été diffusés sur le site de nouvelles de la télévision communautaire de Havre-Saint-Pierre (Téléphare). Les communications intitulées *Avis d'information Ouverture – Route Romaine, Projet de la Romaine Avis aux utilisateurs du territoire* et *Complexe de la Romaine Ouverture de la route de la Romaine* sont présentées à l'annexe C.

## **2.5.7 Communications spécifiques à la mise en exploitation des aménagements**

En 2014, un programme de communication particulier a été mis en place, notamment pour informer les utilisateurs du territoire sur les nouvelles conditions de navigation et de pratique de la motoneige dans le secteur de la rivière Romaine. Des actions ciblées ont ainsi été réalisées dès avril pour informer les Minganois et les Innus d'Ekuanitshit quant aux impacts du remplissage du réservoir de la Romaine 2 et aux conditions d'utilisation de la rivière pendant la mise en eau, qui a débuté en mai et s'est achevée en novembre. Entre autres, quatre rencontres publiques ont été organisées par Hydro-Québec pour informer la population et recueillir ses préoccupations.

Un bulletin d'information a été distribué dans les boîtes postales de la MRC de Minganie (*Complexe de la Romaine - Bulletin d'information – Été 2014* ; voir l'annexe C) et plusieurs avis ont parus dans les médias locaux. Des correspondances informatives ainsi que des cartes du territoire ont également été transmises aux propriétaires de baux de villégiature dans le secteur de la rivière Romaine.

De plus, afin de sensibiliser les motoneigistes aux modifications prévues de la couverture de glace dans l'aire du réservoir de la Romaine 2 et en aval jusqu'à l'embouchure de la Romaine, Hydro-Québec a distribué un dépliant dans l'ensemble de la Minganie ayant pour sujet la sécurité de la glace sur la Romaine (*Appel à la prudence* ; voir l'annexe C). Les déplacements sur la couverture de glace y sont fortement déconseillés et on y indique l'emplacement des points de traversée recommandés, soit la passerelle pour motoneiges au PK 30,5 de la Romaine et le sentier Trans-Québec n° 3. Des avis publics ont également été diffusés.

En 2015, les actions de communication ont visé à informer les utilisateurs du territoire sur les nouvelles conditions hydriques de la Romaine et sur les comportements sécuritaires à adopter. Ainsi, au printemps 2015, des messages destinés aux motoneigistes visaient à les sensibiliser à l'importance de faire preuve de prudence aux points de traversée de la

Romaine et à les inciter à utiliser la passerelle du PK 30,5. Des avis ont également été diffusés pendant la crue printanière pour informer le public sur la possibilité de variations importantes des niveaux et débits de la rivière (*Avis à la prudence Débit – Rivière Romaine* ; voir l'annexe C).

Avec la mise en eau du réservoir de la Romaine 1 à l'automne 2015, un bulletin d'information à l'intention des utilisateurs du territoire a été produit et diffusé au début de septembre (*Pour profiter de la rivière en toute sécurité* ; voir l'annexe C). Centré sur la sécurité des usagers de la Romaine, il présentait les variations d'écoulement de la rivière selon la saison de même que les comportements à adopter pour en profiter en toute sécurité.

Au printemps 2016, Hydro-Québec a diffusé des avis sur la prudence dont il faut faire preuve en période de crue printanière. Au cours des hivers 2015-2016 et 2016-2017, des messages destinés aux motoneigistes visaient à les informer sur les conditions de glace de la Romaine et les inciter à emprunter la passerelle du PK 30,5 de la Romaine ainsi que le point de traversée située au PK 3, lorsque les conditions le permettent (*Avis à la prudence Traversée de la rivière Romaine*, 23 février et 21 décembre 2016 ; voir l'annexe C).

Des communiqués ont aussi été diffusés à la radio communautaire de Havre-Saint-Pierre, préalablement à l'exécution de manœuvres de nature à causer une forte variation du débit de la rivière Romaine sur une courte période.

## **2.6 Méthodologie d'inventaire**

Le suivi de l'utilisation du territoire repose, d'une part, sur des rencontres menées avec des représentants des groupes et organismes locaux et régionaux concernés par le projet et, d'autre part, sur une enquête réalisée auprès des utilisateurs du territoire à l'étude et une autre auprès des piégeurs. On a également effectué une revue de la documentation existante.

En ce qui concerne les activités sur le territoire, la période couverte par l'enquête auprès des utilisateurs du territoire est l'année 2016 et celle couverte par l'enquête auprès des piégeurs s'étend de septembre 2015 à août 2016 inclusivement. Dans ces deux enquêtes, la période de référence pour les questions portant sur les changements survenus en raison du projet ou ses impacts était les années 2013 à 2016.

### **2.6.1 Revue de la documentation**

Dans cette étude, les données et informations utilisées proviennent des ministères et organismes suivants :

- Environnement et Changement climatique Canada ;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ;

- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ;
- Ministère du Tourisme ;
- Municipalité de Havre-Saint-Pierre ;
- Municipalité régionale de comté de Minganie ;
- Parcs Canada ;
- Tourisme Côte-Nord.

## 2.6.2 Rencontres

En mai 2016, les représentants de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, de la MRC de Minganie et de Parcs Canada (réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan) ont été rencontrés afin de valider et compléter les données et informations tirées de la documentation existante.

Les représentants de l'Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre, de l'Association des propriétaires de baux ayant accès par la route de la Romaine et du Club de motoneigistes Le Blizzard ont été rencontrés en juin 2016 (voir le tableau 2-1).

Tableau 2-1 : Organismes rencontrés en 2016

Organisme	Représentant	Date de la rencontre
Municipalité de Havre-Saint-Pierre	Mme Thérèse Coquelin, directrice générale M. N'Binkena Mantob Bikatui, coordonnateur urbanisme	10 mai 2016
MRC de Minganie	Mme Sara Richard, directrice générale adjointe et coordonnatrice à l'aménagement	9 mai 2016
Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan	M. Dany Lebrun, directeur	13 mai 2016
Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre	[REDACTED]	14 juin 2016
Association des propriétaires de baux ayant accès par la route de la Romaine	[REDACTED]	14 juin 2016
Club de motoneigistes Le Blizzard	[REDACTED]	14 juin 2016



Aussi, mentionnons que les activités de motoneige font l'objet d'un suivi spécifique. Plusieurs informations portant sur la motoneige proviennent des activités réalisées pour ce suivi pour les périodes 2014-2015 et 2016-2017 (WSP, 2015 et 2018a).

### **2.6.3 Utilisation de la route de la Romaine par les Minganois**

Entre novembre 2010 (ouverture d'une partie de la route de la Romaine au public) et décembre 2012, les passages des utilisateurs du territoire, entre autres les chasseurs, les pêcheurs, les villégiateurs et les piégeurs, étaient consignés dans un registre à la guérite d'accès au chantier située au kilomètre 1, ce qui permettait de quantifier l'utilisation de la route à des fins récréatives.

Cette information n'est plus disponible pour la période couverte par le présent suivi puisqu'en janvier 2013, la guérite a été déplacée à l'entrée du campement des Murailles, à la limite nord du tronçon de la route de la Romaine accessible au public. Conséquemment, l'information concernant l'utilisation de la route de la Romaine depuis la route 138 jusqu'au kilomètre 32 pour la période 2013-2016 provient essentiellement des rencontres et des enquêtes réalisées en 2016 et 2017.

La route de la Romaine a été ouverte au public jusqu'au kilomètre 111 le 12 septembre 2016. Par mesure de sécurité, les utilisateurs ont l'obligation de s'enregistrer à la guérite du kilomètre 36. L'évaluation de l'utilisation du tronçon nord de la route de la Romaine (kilomètres 36 à 111) s'appuie sur les données compilées à cette guérite de même que sur les résultats de l'enquête auprès des utilisateurs du territoire réalisée pour le présent suivi.

Mentionnons que pour l'évaluation de l'utilisation de la route de la Romaine, on a aussi mis à contribution les résultats du sondage sur les incidences sociales du projet mené en 2017 auprès de l'ensemble des ménages de la Minganie (WSP, 2018b).

### **2.6.4 Enquêtes**

#### **2.6.4.1 Enquête auprès des utilisateurs du territoire**

En février 2017, une enquête a été réalisée auprès de Minganois qui utilisent et fréquentent le territoire et dont les activités ont pu être perturbées en 2013-2016 soit par les travaux de construction du complexe de la Romaine ou par son exploitation. Il s'agissait de la troisième enquête à être menée auprès des utilisateurs du territoire dans le cadre du suivi du complexe de la Romaine, la première ayant eu lieu à l'automne 2010 et la seconde en août 2013.

L'enquête menée en 2017, comme celles de 2010 et de 2013, visait plus spécifiquement les titulaires de baux de villégiature du territoire public compris dans la zone d'étude (chalet<sup>5</sup> et abri sommaire<sup>6</sup>) et les autres utilisateurs ayant participé aux enquêtes menées en 2004 et 2005 sur l'utilisation de la zone d'étude dans le contexte de l'étude d'impact sur l'environnement. De plus, depuis l'ouverture de la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 111, en septembre 2016, les passages des utilisateurs du territoire sont consignés dans un registre à la guérite du kilomètre 36. La liste des utilisateurs du territoire visés par l'enquête de 2017 a été complétée en y ajoutant les personnes qui avaient fréquemment emprunté le tronçon nord de la route de la Romaine durant les mois de septembre et octobre 2016.

Un questionnaire a été préparé afin de documenter les activités des utilisateurs pour l'année 2016 et les changements et impacts pour les années 2013 à 2016. Ces questions portaient sur 13 thèmes : communications d'Hydro-Québec, villégiature, accès au territoire, route de la Romaine, motoneige et VTT, pêche, chasse à l'orignal, chasse au petit gibier et piégeage, navigation, baignade, autres activités, appartenance à une association et commentaires. Le questionnaire d'enquête est présenté à l'annexe D. Il était accompagné de cinq cartes afin de permettre aux répondants d'indiquer, entre autres, les éléments suivants :

- emplacement du chalet ou de l'abri sommaire ;
- trajets empruntés et mode de déplacement pour se rendre au chalet ou aux secteurs d'activités ;
- secteur de pêche (estival, hivernal) ;
- secteur de chasse à l'orignal et lieu d'abattage d'orignal ;
- emplacement des installations utilisées pour la chasse ;
- secteur de navigation sur la rivière Romaine et dans le réservoir de la Romaine 1 ;
- secteur présentant des difficultés pour la navigation et secteur présentant des améliorations pour la navigation ;
- lieux de mise à l'eau ;
- lieux de baignade dans la Romaine.

L'envoi postal comprenait également une lettre d'Hydro-Québec, un coupon sur lequel le participant pouvait inscrire ses coordonnées afin de lui transmettre un cadeau en remerciement pour sa participation et deux enveloppes de retour déjà adressées et affranchies, une pour le questionnaire et une pour le coupon.

Au total, 201 questionnaires ont été transmis à des utilisateurs du territoire dans la semaine du 27 février 2017. Parmi ces 201 questionnaires, neuf étaient spécifiquement destinés à des piégeurs dont le terrain est contigu à la rivière Romaine ou à la route de la Romaine (voir la section suivante).

---

<sup>5</sup> Un bail pour chalet permet au titulaire de construire une unité d'habitation sur un terrain du domaine public d'une superficie d'au minimum 4 000 m<sup>2</sup>.

<sup>6</sup> Un bail pour abri sommaire permet au titulaire d'ériger une unité d'habitation d'une superficie maximale de 20 m<sup>2</sup>, d'un seul étage et sans fondations permanentes, dépourvue d'électricité et d'eau courante, sur un terrain de 100 m<sup>2</sup> ou moins. Depuis 1993, l'émission de baux pour de nouveaux abris sommaires est interdite en Minganie.

Les participants avaient jusqu'au 17 mars 2017 pour remplir et retourner le questionnaire. Pendant toute la durée de l'enquête, ils pouvaient obtenir de l'aide pour remplir le questionnaire grâce à une ligne téléphonique sans frais mise à leur disposition.

Afin d'assurer la confidentialité des données, le questionnaire et le coupon sur lequel les personnes pouvaient indiquer leurs coordonnées, pour qu'un cadeau puisse leur être acheminé en remerciement de leur participation, ont été retournés dans deux enveloppes différentes ne présentant et ne contenant aucun élément permettant d'identifier le répondant ou d'associer un questionnaire à un répondant.

Le 20 avril 2017, 80 questionnaires avaient été retournés complétés. Un rappel téléphonique a été réalisé, au cours des deux dernières semaines d'avril 2017, auprès des participants qui n'avaient pas encore répondu au questionnaire et retourné leur coupon de participation, et 69 ont pu être joints. De ceux-ci, 22 personnes ont demandé un autre questionnaire. Le 25 mai 2017, 21 autres questionnaires avaient été retournés complétés.

En remerciement pour leur participation, un outil multifonction a été envoyé à chacune des personnes ayant retourné le coupon joint lors de l'envoi du questionnaire. Le taux de réponse s'établit à 50,2 %, soit 101 questionnaires complétés et retournés sur les 201 transmis. Les taux de réponse aux enquêtes précédentes avaient atteint 63,6 % en 2010 et 47,8 en 2013.

Les résultats de l'enquête sur l'utilisation du territoire pour le suivi environnemental 2013-2016, incluant une comparaison avec les résultats de la première enquête du suivi réalisée à l'année de référence en 2010 lorsque disponibles, sont abordés dans différentes sections du présent rapport. Les résultats détaillés de l'enquête pour le présent suivi sont présentés à l'annexe D.

#### 2.6.4.2 Enquête auprès des piégeurs

En février 2017, une enquête postale visant les titulaires des neuf terrains de piégeage a été réalisée. Ces neuf terrains (45-561, 45-562, 45-564, 45-565, 45-567, 45-569, 45-570, 45-571 et 45-572) sont adjacents à la route de la Romaine ou à la rivière Romaine (voir la carte 7-1 du chapitre 7). L'enquête de 2017 diffère de celles des années précédentes (2013 et 2011) en raison de la mise en exploitation des aménagements de la Romaine-1 (fin 2014) et de la Romaine-2 (fin 2015).

Les enquêtes précédentes, réalisées au moyen d'entrevues individuelles, s'adressaient aux titulaires des cinq terrains de piégeage adjacents à la route de la Romaine ou à la rivière Romaine en amont du PK 30 et qui étaient susceptibles d'avoir été touchés par les travaux de construction du complexe de la Romaine.

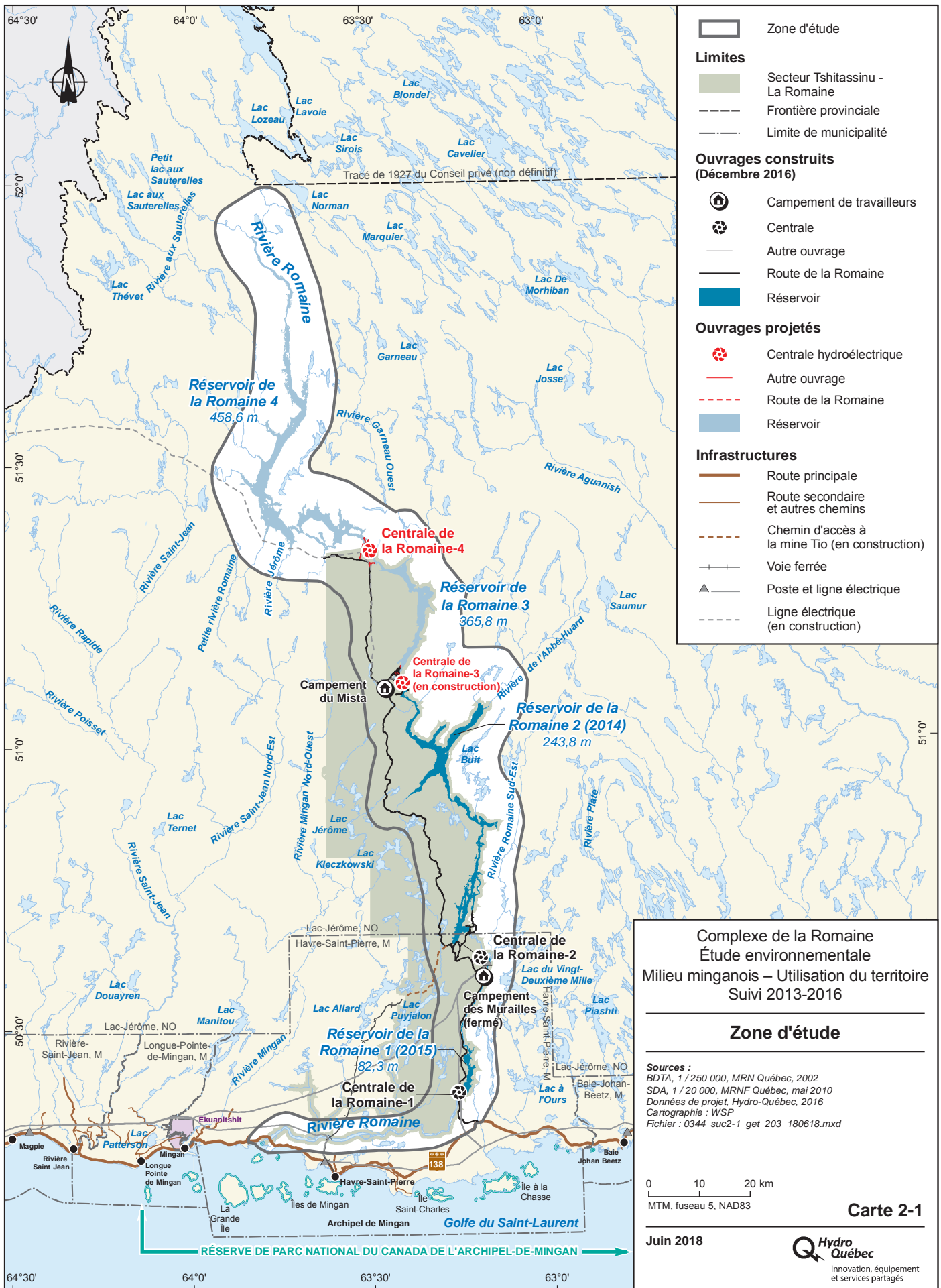
L'enquête menée en 2017 visait les titulaires de neuf terrains de piégeage adjacents à la route de la Romaine ou à la rivière Romaine en amont du PK 13 et qui étaient susceptibles

d'avoir été touchés par les travaux de construction du complexe de la Romaine ou par son exploitation. Le questionnaire transmis aux neuf piégeurs comprenait deux parties :

- la partie A portant sur l'utilisation du territoire, regroupant les questions de l'enquête sur l'utilisation du territoire et incluant les cinq cartes, afin que les résultats y soient intégrés (voir la section précédente) ;
- la partie B portant sur leurs activités de piégeage sur leur terrain de piégeage, incluant une carte grand format du terrain concerné.

Les questions de la partie B portaient sur les thèmes suivants : piégeage, motoneige, navigation sur la rivière Romaine, récolte et lieux de piégeage, préoccupations et commentaires (voir l'annexe E). Les neuf titulaires de terrains de piégeage ont retourné le questionnaire complété. Tout comme pour les utilisateurs du territoire, un outil multifonction a été envoyé à chacun des piégeurs ayant participé à l'enquête, à titre de remerciement pour leur participation.

Les résultats de l'enquête auprès des piégeurs pour le suivi 2013-2016 sont abordés au chapitre 7. Les résultats de la première partie du questionnaire ont été compilés dans l'enquête auprès des utilisateurs du territoire (voir l'annexe D). Ceux de la deuxième partie portant spécifiquement sur les activités de piégeage sont inclus à l'annexe E.





## **3 Planification et aménagement du territoire**

La responsabilité de la planification et de l'aménagement ainsi que de la gestion des ressources du territoire de la zone d'étude est partagée entre trois mandataires principaux : le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), la municipalité régionale de comté (MRC) de Minganie et la municipalité de Havre-Saint-Pierre.

### **3.1 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles**

Le MERN a des responsabilités à l'égard de l'utilisation et de la mise en valeur du territoire et des ressources du domaine de l'État. Le ministère favorise une utilisation qui rejoint les préoccupations économiques, sociales et environnementales des Québécois, et ce, dans une démarche de développement durable (MERN, 2016a).

Le MERN a publié, en 2012, le plan d'affectation du territoire public (PATP) de la Côte-Nord, un outil de planification général et multisectoriel qui établit les orientations du gouvernement en matière de protection et d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État (MRNF, 2012a).

La zone d'étude recoupe quatre zones d'affectation distinctes de ce plan. D'abord, le territoire situé de part et d'autre de la rivière Romaine et la portion sud de la route de la Romaine est compris dans la zone d'affectation 09-031-00 – Projet hydroélectrique de la rivière Romaine. Cette zone, qui fait l'objet d'une réserve à l'État, est vouée à une utilisation prioritaire du territoire et des ressources à des fins énergétiques. Toute demande d'utilisation non rattachée au projet de la Romaine doit faire l'objet d'une consultation auprès d'Hydro-Québec.

Pour la zone 09-031-00, on indique par ailleurs que le développement hydroélectrique de la rivière Romaine contribuera à l'ouverture d'une portion de l'arrière-pays et que par conséquent, la demande pour la pratique d'activités récréatives comme la villégiature, la chasse et la pêche s'accroîtra. L'ouverture de ce nouveau territoire nécessite la mise en place de mesures d'harmonisation entre l'utilisation allochtone et les activités innues. Cette ouverture pourrait également favoriser l'émergence de projets de mise en valeur des ressources.

Dans le secteur de l'embouchure de la rivière Romaine, la zone d'étude recoupe les zones d'affectation 09-007-00 – Zone côtière et 09-018-00 – Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA). Le reste de la zone d'étude, incluant une partie du secteur Tshitassinu–La Romaine, est compris dans la zone d'affectation Nord-Est (09-009-00). La vocation de cette zone est « Utilisation multiple modulée ». Le PATP définit l'utilisation multiple modulée comme une utilisation polyvalente des terres et des ressources avec des modalités

ou des règles adaptées à des conditions environnementales, paysagères, culturelles, sociales ou économiques particulières.

Par ailleurs, le Plan régional de développement du territoire public – Côte-Nord (PRDTP) encadre le développement en territoire public des cinq produits et services suivants (MRNF, 2005) :

- villégiature ;
- hébergement commercial en forêt ;
- sentiers récréatifs et chemins en forêt ;
- paysages patrimoniaux ;
- sites littoraux et riverains.

Le PRDTP divise le domaine public en quatre secteurs de développement :

- approche contrôlée ;
- approche progressive ;
- approche spontanée ;
- approche modulée.

Les trois premiers secteurs recourent la zone d'étude. La rivière Romaine, de son embouchure à l'aménagement de la Romaine-1 (PK 52,5), traverse le secteur de développement « approche contrôlée ». Dans ce secteur, le PRDTP détermine des sites ouverts à la villégiature. L'un d'eux, la pointe Paradis, se trouve près de l'embouchure de la Romaine, côté ouest. Le secteur « approche progressive » recoupe le territoire situé de part et d'autre de la Romaine, de l'aménagement de la Romaine-1 jusqu'aux environs du PK 130, tandis que le secteur « approche spontanée » s'étend du PK 130 à la limite nord de la zone d'étude. Dans ces deux secteurs, la majorité des plans d'eau sont ouverts au développement de la villégiature.

Dans le secteur « approche progressive », une planification intégrée viendra encadrer le développement des produits et services du PRDTP. Il est à noter que le développement de la villégiature est interdit à moins d'un kilomètre du tronçon de la Romaine considéré comme rivière à saumon dans le PRDTP, soit de l'embouchure à l'aménagement de la Romaine-1 ainsi que dans un corridor d'un kilomètre de part et d'autre de la route de la Romaine.

### **3.2 Municipalité régionale de comté de Minganie**

La zone d'étude se situe entièrement dans la MRC de Minganie. Cette dernière regroupe sept municipalités réparties le long du golfe du Saint-Laurent, de Rivière-au-Tonnerre à Natashquan, ainsi que L'Île-d'Anticosti. Un vaste territoire non organisé (TNO), Lac-Jérôme, occupe le nord de la MRC jusqu'à la frontière du Labrador. La MRC comprend également deux communautés autochtones, Ekuanitshit et Nutashkuan.



### **3.2.1 Schéma d'aménagement et de développement**

Le premier schéma d'aménagement de la MRC de Minganie est entré en vigueur en juin 1988. En mai 2009, le conseil des maires de la MRC a adopté un premier projet de schéma d'aménagement et de développement (PSAD) qui a fait l'objet d'un avis du gouvernement le 2 novembre 2009 (MAMOT, 2016). En mai 2016, un second PSAD était en cours d'élaboration. La MRC souhaite compléter ce second PSAD en 2016 ainsi que les discussions avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Aucun échéancier d'adoption n'était déterminé en mai 2016.

Selon les représentants de la MRC de Minganie rencontrés, le projet du complexe de la Romaine est conforme aux exigences du PSAD.

### **3.2.2 Délégation de gestion**

La MRC de Minganie a signé en juin 2011 une entente relative à la gestion des baux de villégiature sur son territoire. Par cette entente, le MERN délègue à la MRC les pouvoirs et responsabilités de gestion foncière sur les terres du domaine de l'État. Les pouvoirs et responsabilités délégués à la MRC sont principalement :

- la gestion des baux de villégiature et d'abris sommaires ;
- la vente des terres à des fins de villégiature ;
- la gestion liée à l'occupation temporaire ;
- le contrôle de l'occupation du territoire par l'inspection des droits accordés, la surveillance du territoire et le repérage des occupations sans droit ;
- la mise en disponibilité d'emplacements de villégiature.

Par ailleurs, depuis, octobre 2011, la MRC est également gestionnaire de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres publiques situées sur son territoire (MRC de Minganie, 2016).

### **3.2.3 Orientation de la MRC de Minganie pour le secteur Tshitassinu-La Romaine**

La MRC de Minganie a formé un comité de travail composé de trois maires et du préfet de la MRC afin de planifier le développement, notamment de la villégiature, du secteur Tshitassinu–La Romaine (voir la carte 2-1). En mai 2016, la MRC de Minganie était en attente de données du MERN nécessaires à la planification du développement de ce secteur. Concernant la villégiature, la planification du développement de secteurs environnant la rivière Romaine pourrait être amorcée en 2018. Actuellement, tout développement est interdit dans le secteur Tshitassinu–La Romaine.

### **3.3 Municipalité de Havre-Saint-Pierre**

Depuis 2015, la municipalité de Havre-Saint-Pierre a une nouvelle réglementation d'urbanisme. Les territoires situés de part et d'autre de la rivière Romaine, de l'embouchure à l'aménagement de la Romaine-1, sont zonés « conservation ». Le territoire dans lequel s'inscrivent les aménagements construits et projetés du complexe de la Romaine, incluant les réservoirs, est zoné « ressources » (Municipalité de Havre-Saint-Pierre, 2016).

La direction de la Municipalité, rencontrée en 2016, a indiqué que le développement des secteurs situés de part et d'autre de la rivière Romaine et de la route de la Romaine sera planifié de concert avec la MRC de Minganie. La Municipalité a souligné qu'elle ne préconise pas le développement, notamment résidentiel, à l'extérieur du périmètre d'urbanisation défini à son plan d'urbanisme.

### **3.4 Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan**

La réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan, créée en 1984, est administrée par Parcs Canada. Ce parc inclut toutes les îles et tous les îlots de l'archipel, depuis l'île aux Perroquets, en face de Longue-Pointe-de-Mingan, jusqu'à l'embouchure de la rivière Aguanish. Il couvre une superficie d'environ 110 km<sup>2</sup>.

Le plan directeur 2014 du parc comporte peu de changements par rapport au précédent daté de 2005, selon le représentant de Parcs Canada (Parcs Canada, 2014). Le zonage dans le secteur des îles à l'embouchure de la rivière Romaine reste inchangé. Ainsi, les îles de la Grosse Romaine et de la Petite Romaine, situées à proximité de l'embouchure de la rivière Romaine, demeurent en zone « milieu sauvage ». Cette zone est constituée d'îles qui sont conservées à l'état naturel. Aussi, les rochers de Granite font partie de la zone « préservation spéciale », qui vise à protéger des milieux aux caractéristiques naturelles uniques et fragiles. Ces îlots sont situés entre la pointe Paradis et la pointe à Aisley, dans la zone de l'embouchure de la Romaine. Aucune nouvelle activité n'y est projetée.

## 4 Infrastructures de transport

L'étude d'impact sur l'environnement prévoyait, en phases de construction et d'exploitation, l'extension du réseau routier vers l'arrière-pays avec l'ouverture de la route de la Romaine (Hydro-Québec, 2007, pages 37-13 et 37-20).

### 4.1 Utilisation de la route de la Romaine

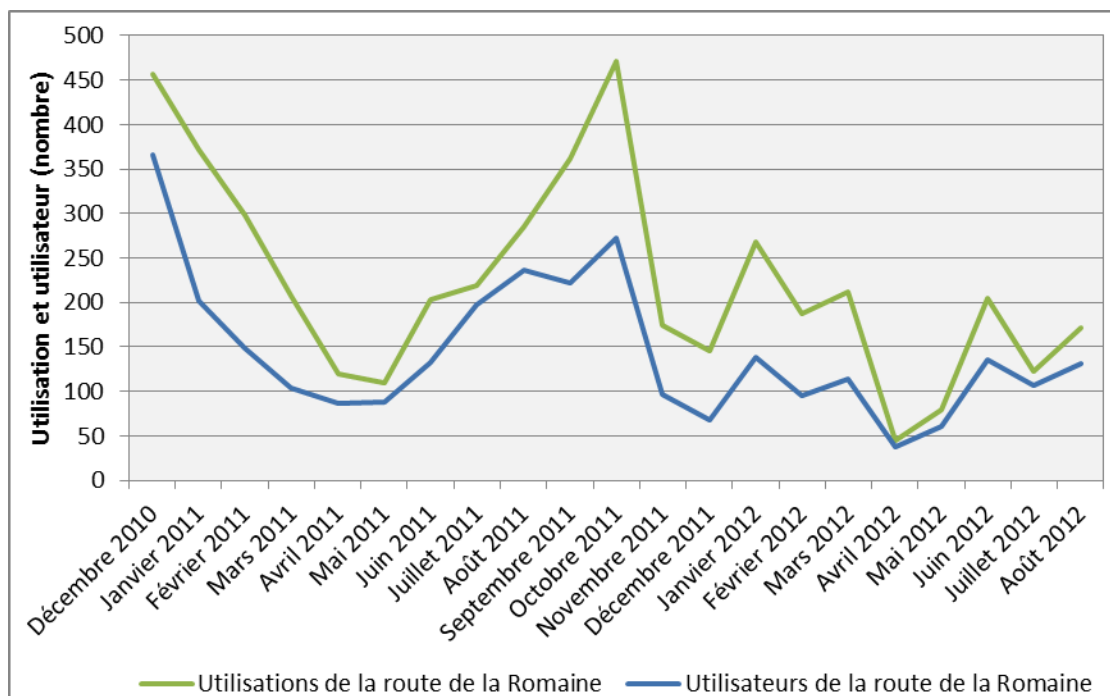
#### 4.1.1 Période 2011-2012

Les 25 premiers kilomètres de la route de la Romaine ont été ouverts au public à la fin de novembre 2010, et jusqu'au kilomètre 32 en avril 2011. Jusqu'à la fin de l'année 2012, tous les utilisateurs du territoire qui empruntaient la route de la Romaine devaient s'inscrire et donner leur destination à la guérite du kilomètre 1.

De décembre 2010 à août 2012, l'utilisation moyenne mensuelle de la route de la Romaine par les utilisateurs du territoire a été de 224 visites (aller et retour) enregistrées à la guérite du chantier. En moyenne, chaque utilisateur a emprunté cette route près de trois fois durant cette période. De plus, quatre périodes de grande fréquentation de la route se sont démarquées : durant le premier mois suivant son ouverture, soit en décembre 2010, à l'automne 2011 et durant les hivers 2011 et 2012 (voir la figure 4-1).

L'importante utilisation de la route de la Romaine en décembre 2010, avec 456 visites, témoigne de l'engouement des utilisateurs pour ce nouveau tronçon routier qui permet d'accéder plus facilement au territoire. Durant les hivers 2011 et 2012, la fréquentation de la route de la Romaine durant les mois de janvier à mars, entre autres pour la pratique d'activités hivernales comme la motoneige, a été particulièrement élevée. En moyenne par mois, les utilisateurs ont effectué 258 visites sur le territoire durant ces mois. En outre, la plus forte utilisation de la route de la Romaine a été recensée en octobre 2011 au moment de la période de chasse au gros gibier. Durant ce mois, 471 visites sur le territoire ont été dénombrées. À l'inverse, la route de la Romaine a été généralement moins fréquentée par les utilisateurs durant les mois d'avril et de mai, probablement en raison de la période de dégel qui diminue le potentiel d'activités sur le territoire.

Figure 4-1 : Nombre d'utilisations et d'utilisateurs différents de la route de la Romaine, décembre 2010 à août 2012



Selon les données enregistrées à la guérite du chantier, la principale destination des utilisateurs pour la période de décembre 2010 à août 2012 a été le stationnement permanent du kilomètre 19,5 (37 % des visites). L'aire de stationnement du kilomètre 32, très fréquenté durant la période de la chasse au gros gibier, a été utilisée lors de 29 % des visites dans le territoire. Enfin, les aires de stationnement des kilomètres 16 et 25 regroupent respectivement 16 % et 18 % des utilisations de la route de la Romaine.

Concernant le stationnement permanent du kilomètre 1, les données de la guérite ne permettaient pas d'évaluer sa fréquentation puisque les utilisations de ce stationnement n'y sont pas consignées. Toutefois, selon les résultats de l'enquête auprès des utilisateurs du territoire pour le suivi portant sur la période 2011-2012, ce stationnement a notamment été utilisé par les motoneigistes en hiver.

#### 4.1.2 Période 2013-2016

En 2013-2016, la route de la Romaine était accessible au public jusqu'au kilomètre 32, comme en 2011-2012. Comme prévu à l'étude d'impact sur l'environnement, en septembre 2016, la route de la Romaine a été rendue accessible au public jusqu'au kilomètre 111, soit quelques kilomètres avant le campement du Mista (voir les communications de l'annexe C intitulées *Avis d'information Ouverture – Route Romaine, Projet de la Romaine Avis aux utilisateurs du territoire* et *Complexe de la Romaine Ouverture de la route de la Romaine*). Les utilisateurs de ce tronçon de route doivent s'enregistrer à la guérite du kilomètre 36.

### *Utilisation du tronçon sud de la route de la Romaine (du kilomètre 0 au kilomètre 32)*

Les représentants de l'ACPHSP rencontrés en 2016 ont indiqué que la fréquentation de la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 32 est forte. Selon eux, les utilisateurs se rendent plus fréquemment qu'auparavant sur le territoire pour y exercer des activités. Pour l'Association des propriétaires de baux ayant accès par la route de la Romaine (APBRR), qui regroupe une trentaine de propriétaires ou copropriétaires de chalets (environ 300 personnes en incluant les membres des familles et les amis), cette route est régulièrement empruntée par leurs membres, soit environ 75 % d'entre eux. Les autres font encore le trajet qui était utilisé avant la construction de la route, soit en motoneige, quad ou véhicule amphibie tout-terrain (argo) depuis Havre-Saint-Pierre jusqu'à leur chalet en traversant dorénavant la rivière Romaine par la passerelle du PK 30,5. Selon le représentant de cette association, la route de la Romaine est bien entretenue et les membres en sont satisfaits. Il y a un bon partage de la route, la sécurité est adéquate et les limites de vitesse sont respectées. L'ACPHSP a également qualifié la route de la Romaine de sécuritaire, exception faite de quelques plaques de glace observées sur la chaussée durant certaines périodes en hiver.

En 2013-2016, les utilisateurs de la route de la Romaine pouvaient stationner leur véhicule à cinq endroits, soit dans les stationnements permanents situés aux kilomètres 1 et 19,5 qui sont déneigés en hiver par Hydro-Québec, ou dans les aires de stationnement des kilomètres 16, 25 et 32. Selon la planification du projet, il était prévu que les stationnements permanents soient déneigés jusqu'à la fin des travaux de l'aménagement de la Romaine-1 en 2016. Toutefois, le déneigement de ces deux stationnements se poursuivra en exploitation du complexe. Quant aux aires de stationnement des kilomètres 16, 25 et 32, les usagers de la route peuvent les utiliser, mais elles ne sont pas entretenues par Hydro-Québec. Rappelons que le stationnement du kilomètre 19,5 a été agrandi en 2015 et compte dorénavant 30 emplacements.

Le stationnement du kilomètre 1 est entre autres utilisé par les villégiateurs qui possèdent un chalet en rive gauche de la rivière Romaine, notamment dans le secteur des lacs Cormier et Mannier. Selon l'ACPHSP, ce stationnement est fortement utilisé et il est fréquent d'y voir plus d'une centaine de véhicules en hiver. Les membres de l'APBRR utilisent surtout l'aire de stationnement du kilomètre 16. Un sentier a été aménagé par cette association depuis cet endroit jusqu'au lac Bourassa. Le stationnement du kilomètre 19,5 est pour sa part utilisé par les membres de l'APBRR en hiver puisqu'il est déneigé. Quant aux aires de stationnement des kilomètres 25 et 32, elles sont surtout utilisées par les personnes qui fréquentent le secteur du lac Puyjalon.

### *Utilisation du tronçon nord de la route de la Romaine (du kilomètre 36 au kilomètre 111)*

Les données compilées à la guérite du kilomètre 36 montrent une forte utilisation du tronçon nord de la route de la Romaine en septembre et octobre 2016. En effet, on y a enregistré 682 visites en septembre (moyenne de 36 visites par jour du 12 au 30 septembre) et 891 visites en octobre (moyenne de 29 visites par jour) (voir le tableau 4-1). Cette forte utilisation résulte de l'effet combiné de l'intérêt pour le nouveau territoire accessible par la route de la Romaine et des nouvelles possibilités pour la chasse au gros gibier. De novembre 2016 à mars 2017, la fréquentation de ce tronçon de la route de la Romaine a chuté considérablement, le nombre mensuel de visites se situant entre 26 et 81.

**Tableau 4-1 : Nombre mensuel d'utilisations du tronçon nord de la route de la Romaine et nombre d'utilisateurs différents, septembre 2016 à mars 2017**

Année	Mois	Nombre d'utilisations de la route de la Romaine	Nombre d'utilisateurs différents de la route de la Romaine
2016	Septembre	682	420
	Octobre	891	548
	Novembre	81	58
	Décembre	46	26
2017	Janvier	57	24
	Février	30	24
	Mars	26	22
<b>Total</b>		<b>1 813</b>	<b>891<sup>1</sup></b>

1 : La somme des utilisateurs (1 122) est supérieure au total indiqué puisque certains villégiateurs ont visité le territoire à plusieurs reprises durant la période étudiée.

Le nombre moyen mensuel de visites sur ce tronçon de la route de la Romaine s'établit à 259 pour la période du 12 septembre 2016 au 31 mars 2017 et en moyenne, chaque utilisateur l'a emprunté à deux reprises durant cette période. Dans un peu plus de la moitié des cas (53 %), les visites avaient comme destination la limite nord de la route de la Romaine et ce sont les trois quarts des utilisateurs (76 %) qui s'y sont rendus durant cette période (voir le tableau 4-2). L'autre destination la plus fréquentée est le secteur aval du réservoir de la Romaine 2 qui comprend la rampe de mise à l'eau du kilomètre 48.

Tableau 4-2 : Utilisation du tronçon nord de la route de la Romaine selon la destination - Septembre 2016 à mars 2017

Destinations	Visites		Utilisateurs différents	
	Nombre	%	Nombre	%
Secteur de la centrale de la Romaine-2	108	6	52	6
Secteur aval du réservoir de la Romaine 2 et rampe de mise à l'eau du kilomètre 48	284	16	166	19
Secteur du lac du Deuxième Camp et surlargeur du kilomètre 55	89	5	47	5
Secteur du lac Perugia	74	4	46	5
Secteur des lacs Bernard (est) et Kieczkowski	116	6	69	8
Secteur du lac Bernard (ouest) et du camp du kilomètre 84	165	9	115	13
Limite nord de la route accessible	958	53	676	76
Destination inconnue	19	1	18	2
<b>Total</b>	<b>1 813</b>	<b>100</b>	<b>891</b>	<b>100</b>

### *Enquête auprès des utilisateurs du territoire*

Les résultats de l'enquête sur l'utilisation du territoire pour la période 2013-2016 indiquent qu'une majorité de répondants (87 %, 88 répondants sur 101) ont utilisé la route de la Romaine en 2016. Les principaux motifs mentionnés par les répondants pour avoir emprunté la route de la Romaine sont : pour se rendre à leur secteur de chasse (55 %) ou leur chalet ou abri sommaire (42 %), pour faire de la motoneige (35 %) ou pour se rendre à leur secteur de pêche (26 %).

Un peu moins de la moitié des répondants (47 %) ont utilisé la route de la Romaine 10 fois ou moins au cours de l'année 2016 et le quart, de 11 à 20 occasions. La plupart des répondants se sont dits très satisfaits ou satisfaits de cette route. Ils ont aussi indiqué être satisfaits des stationnements permanents des kilomètres 1 et 19,5 de même que des aires de stationnement des kilomètres 16 et 31 et des surlargeurs des kilomètres 55 et 101.

Le principal commentaire que les répondants ont formulé concernant la route de la Romaine est le manque d'espaces pour stationner leur véhicule. En effet, 24 répondants sur 35 ont indiqué le manque de stationnement ou de surlargeurs ou l'interdiction de stationner à des endroits où il était possible de le faire auparavant. Trois autres répondants ont aussi mentionné ces commentaires, lorsque questionnés sur les stationnements et surlargeurs. Également, quelques répondants souhaitent aussi que d'autres stationnements soient déneigés, en plus de ceux des kilomètres 1 et 19,5.

## **4.2 Impacts de la route de la Romaine**

En phase de construction comme durant celle d'exploitation, l'étude d'impact sur l'environnement du projet prévoyait l'extension du réseau routier vers l'arrière-pays découlant de la construction de la route de la Romaine et de son ouverture progressive au public.

### **4.2.1 Période 2011-2012**

À l'enquête sur l'utilisation du territoire en 2012, 27 des 77 répondants (35,1 %) ont mentionné que l'ouverture de la route de la Romaine a modifié la pratique de leurs activités dans le territoire (villégiature, motoneige, quad, pêche, chasse, navigation). Parmi eux, 20 ont indiqué que l'ouverture de la route leur offrait une plus grande accessibilité au territoire. La présence de stationnements a notamment été identifiée par certains utilisateurs comme élément facilitant l'accès au territoire. Toutefois, quelques répondants ont mentionné que l'ouverture de la route de la Romaine a été une source de dérangement dans leurs activités de chasse ou de piégeage (quatre répondants) et de motoneige (un répondant). Un répondant a aussi indiqué qu'il avait constaté une hausse de l'achalandage pour la pêche et la chasse.

Pour les représentants de l'ACPHSP, l'ouverture de la route de la Romaine constitue un changement positif majeur en matière d'accès au territoire. De son côté, l'APBRR a indiqué que ses membres utilisent fréquemment la route de la Romaine pour accéder à leur chalet, ce qui diminue significativement le temps requis pour s'y rendre. De façon générale, ces villégiateurs sont satisfaits des aménagements mis en place pour faciliter l'utilisation de la route de la Romaine, de l'entretien de la route et du déneigement des stationnements.

### **4.2.2 Période 2013-2016**

Selon les résultats de l'enquête auprès des utilisateurs du territoire menée en 2017, environ la moitié des 88 répondants qui utilisent la route de la Romaine ont indiqué que l'ouverture du tronçon nord avait modifié la pratique de leurs activités sur le territoire, notamment la chasse et la pêche. Dans la majorité des cas, cette ouverture permet une plus grande accessibilité au territoire ou l'accès à de nouveaux territoires (29 répondants). Comme mentionné précédemment, le manque de stationnement est un des principaux commentaires formulés concernant la route de la Romaine.

Par ailleurs, l'amélioration de l'accès au territoire grâce à la route de la Romaine figure au second rang parmi les effets positifs du projet identifiés par les Minganois selon les résultats du sondage de 2017 sur les incidences sociales du projet qui a été réalisé auprès de l'ensemble des ménages de la Minganie (WSP, 2018b).



Rencontrés en janvier 2017 pour le suivi sur l'utilisation de la motoneige, les représentants de l'ACPHSP ont mentionné que l'ouverture de la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 111 a permis à de nombreux chasseurs d'accéder à de nouveaux territoires de chasse jusque-là difficilement accessibles. En ce qui concerne les surlargeurs, elles sont, selon eux, peu utilisées, car elles ne permettent pas d'avoir un accès facile aux plans d'eau situés à proximité. Également, elles ne sont pas assez nombreuses pour rencontrer les besoins des utilisateurs, notamment les chasseurs.

Soulignons qu'Hydro-Québec s'est engagée à aménager trois surlargeurs pour le stationnement des véhicules entre les kilomètres 55 et 150 de la route de la Romaine. Afin que les emplacements choisis répondent aux besoins et aux préférences du milieu, une visite sur le terrain a eu lieu au printemps 2015. Des Innus et des Minganois, dont des représentants de la Société Tshitassinu, du Comité technique et environnemental Romaine (CTER)<sup>7</sup> d'Ekuanitshit et de la MRC de Minganie, étaient présents et ont participé au choix des sites. En 2015, les deux premières surlargeurs ont été aménagées aux kilomètres 55 et 101. Quant à la troisième surlargeur, prévue près du kilomètre 140, elle sera accessible aux usagers lorsque cette portion de la route sera ouverte au public, après la mise en service de l'aménagement de la Romaine-4, en 2020.

Par ailleurs, le pont du kilomètre 9 de la route de la Romaine n'est pas utilisé par les motoneigistes selon l'ACPHSP. Les pentes fortes de ses accès et les accotements trop restreints ne permettent pas des déplacements sécuritaires.

Enfin, l'ACPHSP souhaiterait que les chemins mis en place dans le cadre de la construction des lignes de transport d'énergie et accessibles par la route de la Romaine ainsi que les accès aux bancs d'emprunt et carrières, soient laissés sur place afin que les utilisateurs puissent les utiliser comme stationnement ou accès au territoire. Cette association aimerait par ailleurs aménager une aire de stationnement au kilomètre 22 de la route de la Romaine de même qu'à la carrière du kilomètre 25.

---

<sup>7</sup> Les CTER constituent les forums de discussion et de collaboration entre Hydro-Québec et les quatre communautés innues relativement à la mise en oeuvre du programme de suivi environnemental du complexe de la Romaine.



## 5 Chasse sportive

L'étude d'impact sur l'environnement prévoyait que les activités de chasse sportive des Minganois pourraient être perturbées par les travaux de construction du complexe de la Romaine. Également, une faible augmentation de la pression de chasse liée à la présence des travailleurs du chantier et à l'ouverture du territoire était prévue (Hydro-Québec, 2007, pages 33-30 à 33-34).

En exploitation du complexe de la Romaine, l'étude d'impact prévoyait globalement une amélioration des conditions de pratique de la chasse et une augmentation modérée de la pression de chasse sur un territoire plus étendu. Il était aussi prévu que la présence et l'exploitation des aménagements entraîneraient une modification des conditions de chasse au gros gibier, la perte de treize installations de chasse, l'amélioration de l'accessibilité des territoires de chasse actuels et l'ouverture de nouveaux territoires. On n'anticipait par ailleurs aucun dérangement de la chasse à la sauvagine et au petit gibier (Hydro-Québec, 2007, pages 33-19 à 33-22).

### 5.1 Réglementation

Le Québec compte 29 zones de chasse sportive. Le territoire étudié se trouve dans la zone 19 sud. Selon le plan de gestion de l'orignal 2012-2019, les modalités d'exploitation sportive de la population d'originaux dans la zone 19 Sud sont parmi les plus libérales du Québec. Tous les segments (mâles, femelles et veaux) de la population d'originaux peuvent être prélevés et la saison s'étale sur une période de 30 jours à partir de la troisième semaine de septembre (Bourbonnais et Ayotte, 2015).

La limite de prises est d'un orignal pour deux chasseurs au cours d'une même année. Les périodes de chasse sont généralement les mêmes d'une année à l'autre. En 2016, celle réservée à l'arc ou à l'arbalète dans la zone 19 sud se déroulait entre la fin août et la mi-septembre. La chasse à l'arme à feu, à l'arbalète ou à l'arc y était permise entre la mi-septembre et la mi-octobre (MFFP, 2016a).

La chasse sportive de l'ours noir est permise au printemps et à l'automne dans la zone 19 sud, soit du 15 mai au 30 juin et du 17 septembre au 30 octobre en 2016. La récolte annuelle est limitée à un ours par chasseur (MFFP, 2016a).

La période de chasse au petit gibier varie selon les espèces. Elle s'étend généralement de la mi-septembre à la fin d'avril, sauf pour les tétraonidés (mi-septembre à la mi-janvier) (MFFP, 2016a). Quant à la chasse à la sauvagine, elle est assujettie au *Règlement de chasse aux oiseaux migrateurs* du gouvernement fédéral. Les périodes de chasse dans la zone d'étude varient en fonction des espèces. En règle générale, elles débutent à la mi-septembre et se terminent à la fin de décembre. La chasse printanière est interdite. Le maximum de

prises quotidiennes varie de 4 à 20, selon les espèces (Environnement et Changement climatique Canada, 2016).

## **5.2 Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre**

L'Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre exerce ses activités dans la zone d'étude. Le territoire de l'ACPHSP n'est pas délimité précisément, mais couvre principalement la municipalité de Havre-Saint-Pierre et son prolongement vers le nord dans le TNO Lac-Jérôme. En 2016, l'ACPHSP regroupait 504 membres, dont la très grande majorité sont des résidents de Havre-Saint-Pierre.

Des 101 répondants à l'enquête sur l'utilisation du territoire 2013-2016, 61 étaient membres de cette association. Ils étaient 69 membres à avoir participé à l'enquête menée en 2010 et 43 à celle de 2013.

## **5.3 Plan de gestion de l'orignal 2012-2019**

Selon le dernier plan de gestion de l'orignal (2012-2019), la densité d'originaux dans la zone 19 Sud oscillerait entre 0,5 et 0,6 orignal par 10 km<sup>2</sup> pour un cheptel de 7 455 à 8 946 individus. Le succès de chasse à l'orignal en 2010 s'y élevait à 14,8 %. Pour la période 2004-2010, le nombre de permis de chasse par 10 km<sup>2</sup> d'habitat a varié entre 4,5 et 5,3 dans la zone 19 Sud et la densité de récolte est estimée à 0,05 orignal<sup>8</sup> par 10 km<sup>2</sup> d'habitat (Bourbonnais et Ayotte, 2015).

## **5.4 Sites d'abattage d'originaux**

Les données du MFFP concernant les sites d'abattages d'originaux indiquent que pour les saisons de 2006 à 2016 un total de 258 originaux ont été abattus dans la zone d'étude (voir le tableau 5-1).

La carte 5-1 illustre la localisation des sites d'abattage d'originaux pour les trois années précédant le début de la construction (2006 à 2008) et pour la période 2013-2016 du présent suivi. Pour ces périodes, les sites sont concentrés dans la partie sud de la zone d'étude, en aval de l'aménagement de la Romaine-2, notamment dans le secteur du lac Bourassa.

Le nombre d'originaux abattus dans la zone d'étude entre 2006 et 2015 a varié entre 15 (2009) et 28 (2013 et 2015), sauf en 2016 où la récolte a atteint 43 originaux. En comparant la récolte d'originaux de 2016 avec la moyenne des trois années précédant le projet (2006 à 2008), on observe une hausse de 105 % du nombre d'originaux abattus dans

---

<sup>8</sup> Il est indiqué dans les rapports de suivi précédents que la densité de récolte en 2004-2005 dans la zone 19 Sud et au Québec est estimée à 0,4 et 2,9 originaux par 10 km<sup>2</sup> respectivement. On aurait plutôt dû lire que cette densité est estimée à 0,4 et 2,9 originaux par 100 km<sup>2</sup>.

la zone d'étude alors qu'elle n'est que de 35 % dans la zone des sites d'abattage d'orignaux obtenus du MFFP. Cette hausse dans la zone d'étude s'explique par l'ouverture de la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 111 en septembre 2016.

La carte 5-1 montre des sites d'abattage d'orignaux concentré aux abords du tronçon nord de la route de la Romaine (kilomètres 36 à 111), notamment à la hauteur des lacs Kleczkowski et Jérôme. Il s'agit d'orignaux prélevés à l'automne 2016, soit pour la première saison de chasse au gros gibier depuis l'ouverture de ce tronçon de la route de la Romaine.

**Tableau 5-1 : Nombre d'orignaux abattus dans la zone d'étude de 2006 à 2016**

Année	Nombre d'orignaux abattus	
	Zone d'étude <sup>1</sup>	Zone des données obtenues du MFFP <sup>1</sup>
2006	19	93
2007	19	91
2008	25	93
2009	15	84
2010	26	96
2011	17	79
2012	17	109
2013	28	107
2014	21	121
2015	28	120
2016	43	125
<b>Total</b>	<b>258</b>	<b>1 118</b>

1 : Voir la carte 5-1.

Sources : GENIVAR, 2014, MFFP, 2016b et 2017.

Pour la zone des sites d'abattage d'orignaux obtenus du MFFP, le nombre d'orignaux abattus par année a varié de 79 (en 2011) à 125 (en 2016), pour un total de 1 118 bêtes abattues pour l'ensemble de la période de 11 ans. Comparativement à la période 2006-2008, on remarque en 2013-2016 une plus forte concentration de sites d'abattage d'orignaux le long de la ligne de transport d'énergie de la Romaine-2-Arnaud.

En ce qui concerne l'ours noir, les données du MFFP montrent que 11 bêtes ont été abattues dans la zone d'étude entre 2006 et 2016.

## 5.5 Enquête auprès des utilisateurs du territoire 2013-2016

Sur les 101 répondants à l'enquête sur l'utilisation du territoire, 45 ont chassé l'orignal dans la zone d'étude en 2016. Le tableau 5-2 présente les résultats des enquêtes sur l'utilisation du territoire pour 2016, 2012, 2010 et 2003-2004 (période de l'enquête : septembre 2003 à septembre 2004) sur la pratique de la chasse sportive à l'orignal.

En moyenne en 2016, les répondants ont consacré 13,2 jours-chasse à l'orignal. Le nombre de jours-chasse à cette espèce s'élevait à 14,2 en 2010 et à 12,3 en 2012. Le plus grand nombre de jours de chasse à l'orignal a cependant été observé en 2003-2004 alors que les répondants avaient consacré 16,7 jours-chasse.

Tableau 5-2 : Jours-chasse à l'orignal et originaux abattus – Enquêtes pour les périodes 2003-2004, 2010, 2012 et 2016

Année	Nombre de chasseurs-répondants dans la zone d'étude	Nombre moyen de jours-chasse <sup>1</sup>	Nombre d'originaux abattus	Nombre moyen d'animaux abattus par chasseur
2003-2004 <sup>2</sup>	186	16,7	64	0,4
2010	63	14,2	20	0,4
2012	35	12,3	11	0,3
2016	45	13,2	19	0,4

1 : Le nombre de chasseurs-répondants qui ont répondu à la question portant sur le nombre de jours-chasse dans la zone d'étude est de 149 à l'enquête de 2003-2004, de 57 à celle de 2010 et de 32 à celle de 2012. En 2016, les 45 répondants-chasseurs dans la zone d'étude ont répondu à cette question.

2 : La zone d'étude de l'enquête portant sur la période 2003-2004 était plus grande que celle des autres périodes de suivi. En 2003-2004, l'enquête considérait les villégiateurs, membres de l'ACPHSP et piégeurs qui fréquentaient le territoire comprenant l'ensemble de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, et au nord de cette dernière, le territoire s'étendant sur une largeur de cinq kilomètres de part et d'autre de la rivière Romaine, dans le secteur des réservoirs projetés.

Les principales aires de chasse identifiées par les répondants dans la zone d'étude sont représentées sur la carte 5-2. Comparées à 2010 où les aires les plus fréquentées étaient réparties entre l'embouchure et le PK 70 de la Romaine, celles de la saison 2016 sont plutôt concentrées entre les PK 40 et 85.

Plus au nord, peu de zones de chasse avaient été localisées par les chasseurs-répondants à l'enquête de 2010 et également à celle de 2012. Pour la saison de chasse 2016, six répondants ont localisé des aires de chasse à la hauteur du réservoir de la Romaine 2 jusqu'aux environs de campement du Mista, soit dans la partie du territoire rendue accessible par la route de la Romaine à l'automne 2016. Aucune aire n'a cependant été rapportée par les répondants plus au nord.

Des 45 chasseurs qui ont chassé dans la zone d'étude en 2016, 20 ont indiqué avoir fréquenté de nouveaux secteurs de chasse en plus de ceux qu'ils fréquentent habituellement, principalement en raison, selon 16 chasseurs, de la plus grande accessibilité permise par la route de la Romaine. Deux répondants ont plutôt fréquenté de nouveaux secteurs à cause du

nombre plus élevé de chasseurs dans leurs lieux habituels. Un autre répondant, qui traversait la rivière Romaine en flatou à la hauteur du réservoir de la Romaine 1 pour rejoindre des secteurs de chasse, a fréquenté en 2016 de nouveaux secteurs de chasse en plus de certains de ses secteurs habituels parce que quelques-uns de ces derniers sont difficilement accessibles en raison de la présence du réservoir.

En 2016, plus de la moitié des répondants possédaient au moins une infrastructure de chasse dans la zone d'étude (25 des 45 répondants, 55 %). La proportion de chasseurs avec au moins une installation liée à la chasse dans la zone d'étude est inférieure à celles enregistrées en 2010 (68 %) et en 2012 (60 %).

Des 45 répondants qui chassent dans la zone d'étude, 19 ont indiqué avoir abattu un orignal en 2016. De ces 19 orignaux, 14 ont été abattus dans la zone d'étude et deux à l'extérieur alors que les trois autres n'ont pas été localisés par ces chasseurs.

Le nombre moyen d'orignaux abattus en 2016 par les chasseurs de la zone d'étude, soit 0,4, a très peu varié par rapport à 2012, 2010 et 2003-2004, soit 0,4 sauf en 2012 avec 0,3 (voir le tableau 5-2).

En 2016, 30 des 45 répondants (67 %) qui ont chassé dans la zone d'étude ont indiqué que la quantité d'orignaux dans leurs secteurs de chasse s'était maintenue en 2016 par rapport aux trois dernières années. Parmi les autres répondants, sept ont observé une diminution du nombre d'orignaux et sept autres, une augmentation. Un des chasseurs n'a pas répondu à la question.

Les répondants qui ont observé une diminution de la quantité d'orignaux en 2016 l'attribuent aux travaux du complexe de la Romaine (4 des 7 répondants) de même qu'au plus grand nombre de chasseurs sur le territoire (3 des 7 répondants).

Enfin, sept des 101 répondants à l'enquête ont dit avoir chassé le petit gibier le long de la route de la Romaine depuis son ouverture jusqu'au kilomètre 111.

## **5.6 Impacts des travaux de construction du complexe de la Romaine**

En phase de construction, l'étude d'impact sur l'environnement du projet prévoyait les impacts suivants :

- perturbation des activités de chasse sportive ;
- faible augmentation de la pression de chasse liée à la présence des travailleurs ;
- faible augmentation de la pression de chasse liée à l'ouverture du territoire.

## *Perturbation des activités de chasse sportive*

### *Période 2009-2010*

Un peu plus de 70 % des chasseurs-répondants qui ont fréquenté la zone d'étude en 2010 (45 sur 63 répondants) ont indiqué que leurs activités de chasse avaient été perturbées par les travaux de complexe de la Romaine. Le bruit des hélicoptères et celui lié à la circulation de la machinerie, au dynamitage et à l'exploitation des carrières sont les principales causes de dérangement mentionnées.

### *Période 2011-2012*

Parmi les 35 répondants qui ont chassé dans la zone d'étude en 2012, cinq (14%) ont indiqué que la quantité de gibier dans leur territoire de chasse avait diminué en 2012 par rapport aux trois dernières années en raison des travaux du complexe de la Romaine. Selon eux, ces travaux auraient fait fuir le gibier, principalement dans le secteur situé de part et d'autre de la route de la Romaine, entre les kilomètres 8 et 27.

Un peu moins de la moitié des 22 chasseurs-répondants qui chassaient dans la zone d'étude en 2010 et qui y chassent toujours en 2012 (10 sur 22) ont indiqué qu'ils avaient été affectés en 2012 par les travaux du complexe de la Romaine. Des 13 autres répondants qui ont chassé dans la zone d'étude en 2012, deux ont aussi été affectés par ces travaux. Le bruit des hélicoptères et des travaux en général sont les principales causes de dérangement mentionnées. Elles ont entraîné une altération temporaire et ponctuelle de la qualité de l'expérience que recherchent les chasseurs. Par ailleurs, cinq chasseurs-répondants ont déplacé leurs sites de chasse à l'extérieur de la zone d'étude entre 2010 et 2012. Parmi ces derniers, trois ont mentionné avoir à nouveau été incommodés en 2012 par la construction du complexe de la Romaine, principalement par le bruit des hélicoptères. Le nombre de chasseurs-répondants dont les activités de chasse ont été affectées par les travaux du chantier en 2012 est donc de 15 sur les 38 chasseurs-répondants qui ont chassé dans et à proximité de la zone d'étude.

Pour la période 2011-2012, les travaux du complexe de la Romaine n'ont pas eu d'impact sur le succès de chasse dans la zone d'étude puisque le nombre d'originaux abattus dans ce territoire, 17 en 2011 et 17 aussi en 2012, était similaire à ceux de 2006, 2007 et 2009 (entre 15 et 19 originaux) (voir le tableau 5-1).

### *Période 2013 à 2016*

Des 101 répondants à l'enquête sur l'utilisation du territoire, 45 ont chassé l'original dans la zone d'étude en 2016. Parmi eux, les deux tiers ont indiqué que la quantité d'originaux dans leurs secteurs de chasse s'était maintenue en 2016 par rapport aux trois dernières années. Des sept répondants qui ont observé une diminution de la quantité d'originaux en 2016, quatre l'attribuent aux travaux du complexe de la Romaine en raison du bruit, de la lumière,



du dynamitage ou des déplacements des hélicoptères. Les secteurs de chasse de ces quatre répondants sont situés aux endroits suivants :

- de l'embouchure de la rivière Romaine jusqu'au pont de la voie ferrée ;
- entre les kilomètres 5 et 15 de la route de la Romaine ;
- au Petit lac Uatnakantuk ;
- au lac Mannier et à quelques endroits le long du tronçon nord de la route de la Romaine (kilomètres 45, 65, 101 et 112).

Les conditions de chasse au gros gibier n'ont pas été abordées lors de la rencontre réalisée à l'été 2016 avec les représentants de l'ACPHSP. Pour sa part, l'APBRR n'a soulevé aucune problématique particulière concernant les conditions de chasse au gros gibier pour le territoire fréquenté par ses membres. Celles-ci sont similaires à ce qu'elles étaient auparavant, tout comme la répartition des ressources. On précise que durant la saison de chasse 2015, trois orignaux ont été abattus par des membres de l'APBRR dans le secteur du lac Bourassa.

Pour toute la période 2013-2016, 15 répondants ont indiqué avoir été dérangés dans leurs activités de chasse par la construction du complexe de la Romaine, notamment par le bruit des hélicoptères, des travaux ou par la circulation sur la route de la Romaine et cinq d'entre eux ont déplacé leurs activités de chasse en raison de ces dérangements. Les principaux travaux réalisés qui ont pu perturber les activités de chasse des Minganois sont le déboisement des réservoirs de la Romaine 2 (2013) et de la Romaine 1 (2013-2014) de même que les travaux liés aux aménagements de la Romaine-2 (2013-2014) et de la Romaine-1 (2013-2015).

Comme en 2011 et 2012, les travaux réalisés de 2013 à 2016 n'ont pas affecté le succès de chasse puisque les nombres d'orignaux abattus dans la zone d'étude, durant cette période, sont parmi les plus élevés depuis 2006, soit 28 en 2013 et en 2015 et 21 en 2014 (voir le tableau 5-1).

En 2016, les travaux aux aménagements de la Romaine-1 et de la Romaine-2 étaient complétés et les activités de construction étaient concentrées aux aménagements de la Romaine-3 et de la Romaine-4. Ainsi, les secteurs de chasse situés dans la partie sud de la zone d'étude, principalement autour du réservoir de la Romaine 1, et fréquentés par de nombreux chasseurs, ne sont plus soumis aux perturbations liées aux activités de construction du complexe de la Romaine.

Enfin, l'ouverture du tronçon nord de la route de la Romaine au début de la saison de chasse à l'orignal en septembre 2016 est grandement responsable du nombre record d'orignaux abattus dans la zone d'étude au cours de cette saison, soit 43 bêtes.

### *Mesures*

Pour limiter les effets des travaux, Hydro-Québec applique différentes clauses environnementales, notamment afin de réduire le niveau de bruit (voir l'annexe B), et durant la saison de chasse au gros gibier, évite le brûlage des débris de coupe afin de ne pas nuire aux activités des chasseurs.

### ***Faible augmentation de la pression de chasse liée à la présence des travailleurs***

#### *Période 2009-2010*

En 2009-2010, l'administration du chantier de la Romaine interdisait aux travailleurs d'accéder à des territoires de chasse par toutes les routes d'accès du projet. La pression de chasse par les travailleurs a donc été marginale durant cette période.

#### *Période 2011-2012*

Seulement trois travailleurs du complexe ont chassé sur le territoire en 2012 et aucun n'aurait abattu d'orignal. En 2011, un seul travailleur en aurait abattu un à proximité de la route de la Romaine, dans les environs de la Grande Chute. Mentionnons que la chasse par les travailleurs du chantier n'a pas été soulevée comme une situation problématique par les répondants qui ont chassé dans la zone d'étude en 2012.

#### *Période 2013-2016*

Pendant la saison de chasse à l'orignal en 2016, quatre travailleurs ont chassé durant leurs loisirs alors qu'ils résidaient dans un campement et il y en avait aussi eu quatre lors de la saison 2015. Les travailleurs du complexe ont abattu trois orignaux pour chacune de ces années. Pour la saison de chasse 2014 comme pour celle de 2013, ce sont dix travailleurs qui ont chassé et aucun n'a abattu d'orignal (Hydro-Québec, 2014, 2015 et 2016a et 2017).

La chasse par les travailleurs du chantier n'a pas été soulevée comme une situation problématique par les représentants de l'ACPHSP et de l'APBRR rencontrés en 2016. De plus, aucun des répondants à l'enquête de 2017 sur l'utilisation du territoire n'a mentionné avoir été dérangé par des travailleurs qui chassaient. Par contre, en 2015, la présence de travailleurs à proximité d'aires de chasse à l'orignal fréquentées par des Minganois a incité la direction des campements à rappeler aux travailleurs les règles d'usage et de bon voisinage avec les utilisateurs du territoire (Hydro-Québec, 2016a).

### *Mesures*

Pour limiter les effets des travaux, Hydro-Québec applique différentes clauses environnementales. En outre, les travailleurs du chantier sont sensibilisés aux activités de chasse des utilisateurs du territoire et à la réglementation relative à la faune. Mentionnons qu'avant l'ouverture au public du tronçon nord de la route de la Romaine en septembre

2016, les travailleurs du complexe n'étaient pas autorisés à utiliser les routes du projet au nord du kilomètre 32 pour la pratique de la chasse.

### ***Faible augmentation de la pression de chasse liée à l'ouverture du territoire***

#### *Période 2009-2010*

Cet impact est lié à l'ouverture au public de la route de la Romaine qui a débuté à la fin de l'année 2010.

#### *Période 2011-2012*

Seulement deux chasseurs-répondants sur 35 avaient mentionné avoir été affectés en 2011 ou 2012 dans leurs activités de chasse en raison d'un plus grand achalandage sur le territoire. Les zones de chasse de ces deux répondants étaient situées en périphérie du stationnement du kilomètre 1 de la route de la Romaine. Aussi, quatre autres chasseurs-répondants avaient indiqué avoir observé une diminution de la quantité de gibier sur leur territoire de chasse, une situation qu'ils attribuaient à un plus grand achalandage, entre autres, un plus grand nombre de chasseurs.

#### *Période 2013-2016*

Les représentants de l'ACPHSP rencontrés en 2016 ont précisé que l'accès aux 32 premiers kilomètres de la route de la Romaine a entraîné un plus fort achalandage sur le territoire pour les activités de chasse, de pêche et de piégeage. Ils n'ont toutefois pas qualifié cette situation de problématique.

Toutefois, comme pour la période de suivi précédente, peu de chasseurs-répondants à l'enquête menée en 2017 ont indiqué avoir observé un plus grand achalandage, notamment des chasseurs, sur le territoire durant la période 2013-2016. Sur 45 chasseurs-répondants, seulement cinq ont souligné avoir été affectés par une telle situation durant cette période de quatre années et un sixième a dit avoir déplacé ses activités de chasse pour cette raison.

## **5.7 Impacts de la présence et de l'exploitation des aménagements**

La mise en service des aménagements de la Romaine-2 et de la Romaine-1 a respectivement eu lieu en 2014 et 2015. Conséquemment, les impacts liés à la présence et à l'exploitation des aménagements ne sont traités que pour la période du présent suivi.

En phase d'exploitation des aménagements, l'étude d'impact sur l'environnement du projet prévoyait les impacts suivants :

- modification des conditions de chasse au gros gibier ;
- aucun dérangement de la chasse à la sauvagine et au petit gibier ;

- perte de treize installations de chasse ;
- amélioration de l'accessibilité des territoires de chasse actuels et ouverture de nouveaux territoires ;
- augmentation modérée de la pression de chasse.

### ***Modification des conditions de chasse au gros gibier***

Les répercussions sur la chasse au gros gibier concernent surtout la mise en eau des réservoirs qui toucherait des territoires fréquentés par les chasseurs. Toutefois, il était prévu que la disponibilité des espèces chassées reste la même en phase d'exploitation.

Au début du projet en 2010, la chasse dans la zone d'étude était principalement concentrée dans le territoire allant de l'embouchure de la Romaine jusqu'aux environs du PK 70. Pour la période 2011-2012, on avait observé que des chasseurs s'étaient éloignés de la rivière Romaine dans le secteur des aménagements de la Romaine 1 en raison des travaux. L'enquête de 2017 révèle que ce territoire est à nouveau fortement fréquenté pour la chasse à l'orignal par les Minganois. Comparativement à 2010, on remarque que les zones de chasse se sont déplacées dans les environs de la route de la Romaine et qu'elles sont plus nombreuses à la hauteur du réservoir de la Romaine 2, un secteur faiblement utilisé par les Minganois pour la chasse en 2010 (voir la carte 5-2).

En effet, selon l'étude d'impact sur l'environnement, le secteur du réservoir de la Romaine 2 comprenait des aires de chasse fréquentées par un seul utilisateur minganois. Toutefois, la présence de chalets et d'abris sommaires appartenant à des personnes de l'extérieur de la Minganie et de sites d'abattage d'originaux indique qu'il était possiblement fréquenté pour la chasse par des non-Minganois.

Selon l'APBRR, dont les membres possèdent des chalets situés près de lacs à l'ouest du réservoir de la Romaine 1, entre autres le lac Bourassa, il n'y a pas eu de changements majeurs dans les activités de chasse ni dans la répartition des ressources.

### ***Aucun dérangement de la chasse à la sauvagine et au petit gibier***

L'étude d'impact sur l'environnement ne prévoyait aucun impact sur la chasse à la sauvagine et la chasse au petit gibier puisque le projet n'entraînerait aucune modification notable du milieu dans le secteur de l'embouchure de la Romaine et que les aires de chasse au petit gibier seraient peu ou pas touchées. Cet aspect n'a pas été abordé lors des rencontres de 2016 auprès des intervenants.

À l'enquête de 2017, aucun répondant n'a indiqué avoir été dérangé dans ses activités de chasse à la sauvagine ou au petit gibier. Par ailleurs, sept répondants ont chassé le petit gibier le long de la route de la Romaine depuis son ouverture au public jusqu'au kilomètre 111.

### ***Perte d'installations de chasse***

La présence des réservoirs de la Romaine 1 et de la Romaine 2, de l'ouvrage de la Romaine-1 et de la route de la Romaine a entraîné la perte d'installations de chasse, notamment des caches et des miradors, qui avaient été recensées au moyen des enquêtes et de survols effectués dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement, soit quatre dans le réservoir de la Romaine 1, une dans le réservoir de la Romaine 2, une à proximité de l'aménagement de la Romaine-1, une dans un banc d'emprunt près de l'aménagement de la Romaine-1 et deux sur le tracé de la route de la Romaine.

### ***Amélioration de l'accessibilité des territoires de chasse actuels et ouverture de nouveaux territoires***

La route de la Romaine traverse des aires de chasse très fréquentées par les chasseurs de Havre-Saint-Pierre. On prévoyait à l'étude d'impact sur l'environnement qu'elle faciliterait l'accès aux territoires de chasse actuels et ouvrirait de nouveaux territoires aux chasseurs. Il était anticipé que certains chasseurs qui fréquentaient la partie sud de la zone d'étude se déplaceraient plus au nord, vers de nouveaux territoires rendus accessibles par la route.

Le territoire rendu accessible par cette route jusqu'au kilomètre 32 était déjà exploité avant 2011 en raison de son accessibilité en motoneige, quad ou autres véhicules hors route. Pour les représentants de l'ACPHSP, la présence de cette route n'a entraîné l'exploitation d'aucun nouveau territoire. Elle a par contre amélioré les conditions d'accès à ce territoire.

Selon les représentants de l'ACPHSP rencontrés en 2017 pour le suivi sur l'utilisation de la motoneige, l'ouverture au public de la route de la Romaine du kilomètre 32 jusqu'au kilomètre 111 a permis à de nombreux chasseurs d'accéder à de nouveaux territoires de chasse jusque-là difficilement accessibles. De 20 à 30 orignaux auraient été abattus dans le secteur nouvellement ouvert par la route de la Romaine selon cette association. L'enquête de 2017 a d'ailleurs permis de voir que ce secteur est maintenant fréquenté pour la chasse alors qu'il l'était très peu en 2010.

Comparées à la situation de 2010, les aires de chasse se sont déplacées dans les environs de la route de la Romaine et elles sont plus nombreuses à la hauteur du réservoir de la Romaine 2. On remarque aussi que les aires les plus fréquentées, qui étaient réparties entre l'embouchure et le PK 70 de la Romaine en 2010, sont plutôt concentrées entre les PK 40 et 85 (voir la carte 5-2).

De plus, une vingtaine de chasseurs ont indiqué avoir fréquenté de nouveaux secteurs de chasse, en plus de ceux qu'ils fréquentent habituellement, principalement en raison de la plus grande accessibilité par la route de la Romaine.

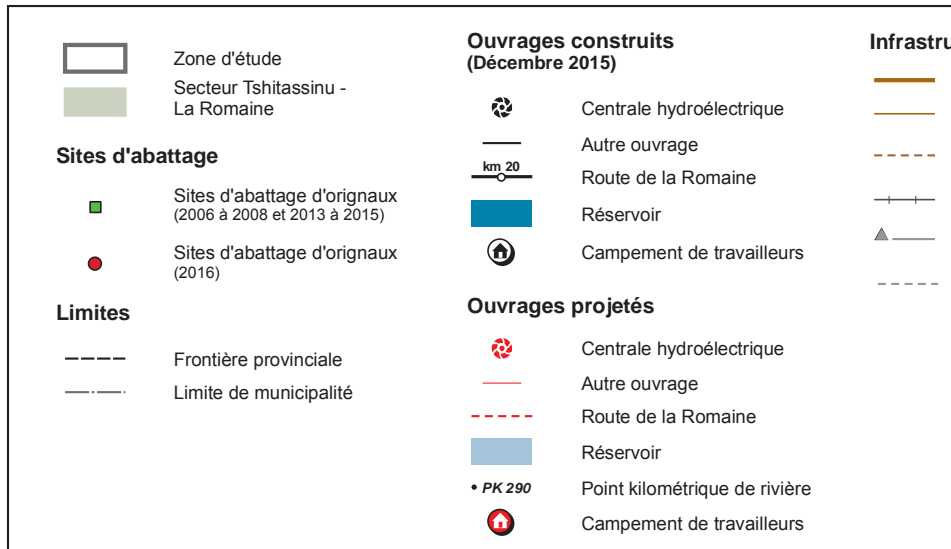
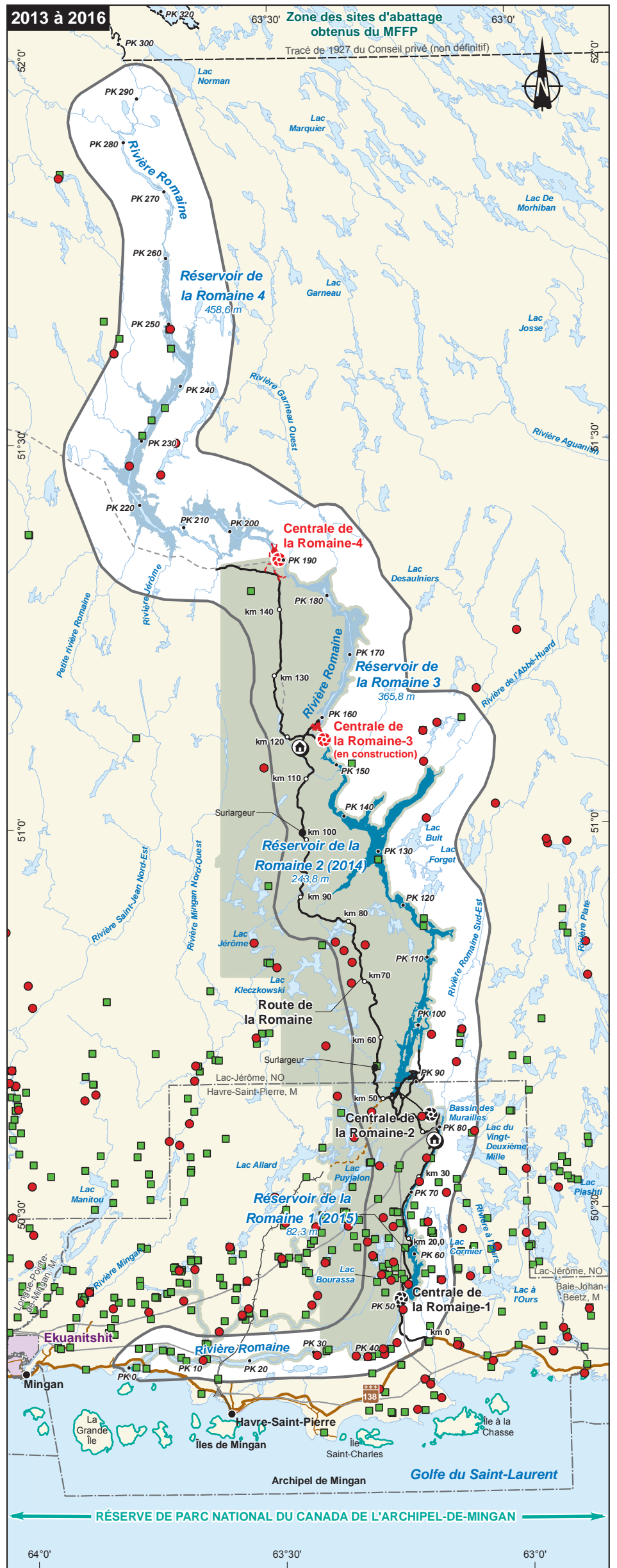
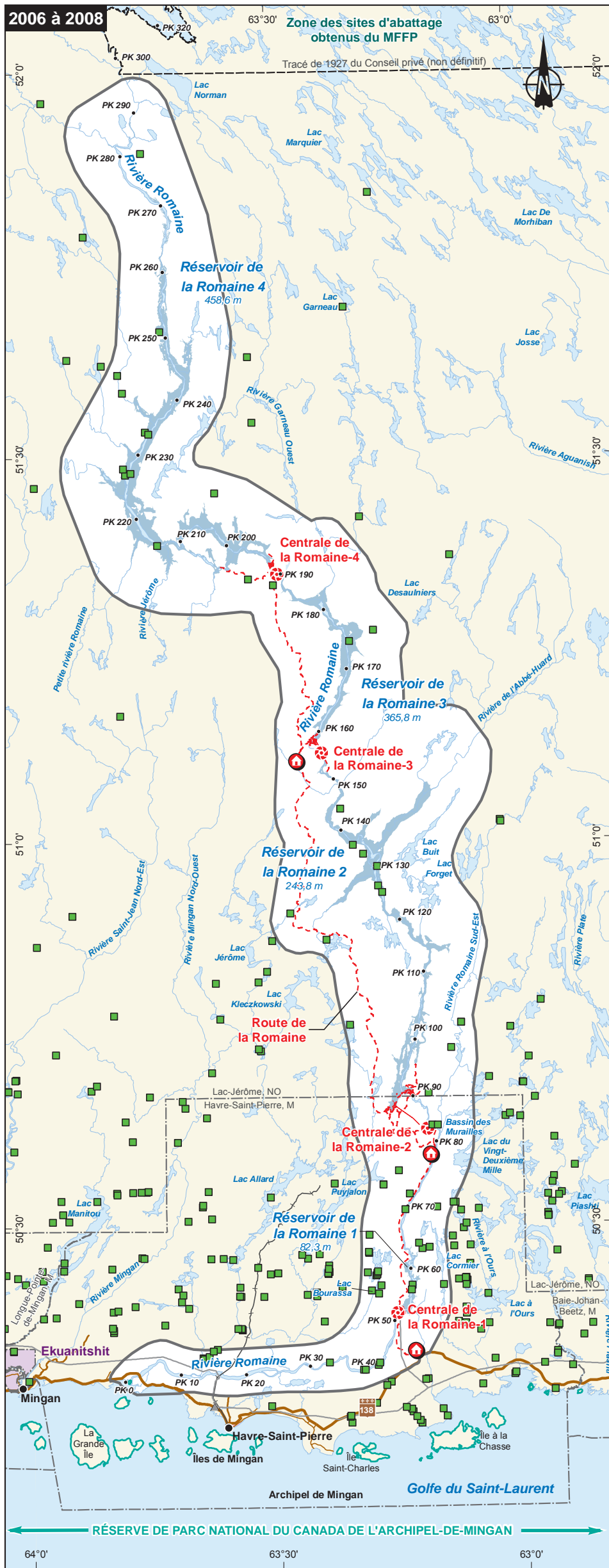
Rappelons enfin qu'en 2016, 43 orignaux ont été abattus dans la zone d'étude alors que la moyenne des dix années précédentes est de 21,5.

### *Mesures*

En guise de mesures de bonification, Hydro-Québec a prévu l'aménagement de rampes de mise à l'eau sur chacun des réservoirs et sur le tronçon aval de la rivière Romaine de même que des surlargeurs le long de la route de la Romaine. En 2013-2016, le tronçon aval comptait deux rampes de mise à l'eau accessibles au public, celle réaménagée par Hydro-Québec près du pont de la route 138 et une autre construite par Hydro-Québec au kilomètre 9 de la route de la Romaine (en aval de la centrale de la Romaine-1). Une autre rampe de mise à l'eau, qui est accessible au public depuis le mois d'août 2016, est située en amont de la centrale de la Romaine-1 et la dernière se trouve au kilomètre 31 de la route de la Romaine (PK 74). Ces deux dernières rampes donnent accès au réservoir de la Romaine 1. Une autre rampe sur le réservoir de Romaine-2 est accessible au public depuis 2016, mais Hydro-Québec déconseille la navigation sur ce réservoir. Quant aux surlargeurs, deux ont été aménagés en 2015 sur le tronçon nord de la route de la Romaine ouvert au public à l'automne 2016.

### *Augmentation modérée de la pression de chasse*

L'augmentation modérée de la pression de chasse dans la zone d'étude prévue à l'étude d'impact pour la phase d'exploitation vise plus spécifiquement le secteur de la Romaine-4 qui présente une meilleure densité d'originaux que dans le reste de la zone d'étude. Cette portion du territoire n'était pas accessible au public par la route de la Romaine au cours de la période de 2013 à 2016.



**Complexe de la Romaine**  
Étude environnementale  
Milieu minganois – Utilisation du territoire  
Suivi 2013-2016

---

**Récolte d'orignaux**  
**2006 à 2008 et 2013 à 2016**

---

Sources :  
BDTA, 1 / 250 000, MRN Québec, 2002  
SDA, 1 / 20 000, MRNF Québec, mai 2010  
Sites d'abattage, grande faune, MFFP Québec, Janvier 2016  
Données de projet, Hydro-Québec, 2016  
Cartographie : WSP

Fichier : 0344\_suc5-1\_get\_200\_180618.mxd

0 7 14 km  
MTM, fuseau 5, NAD83

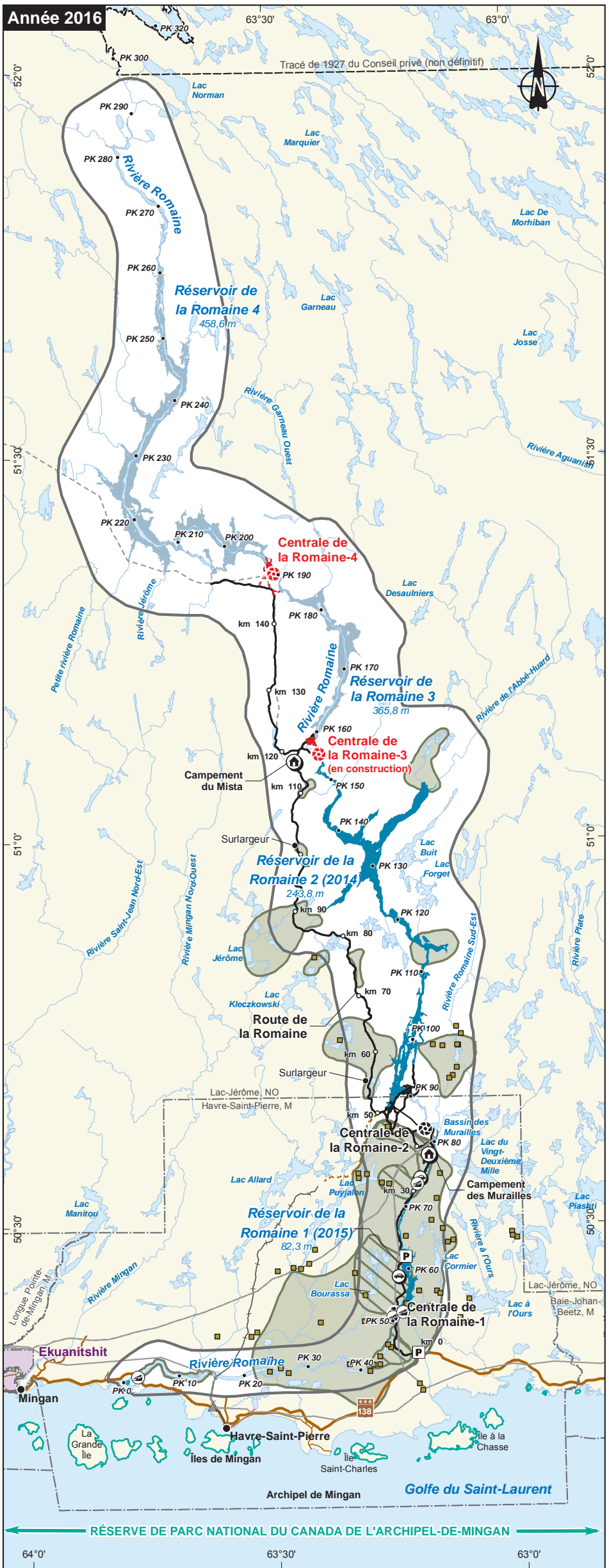
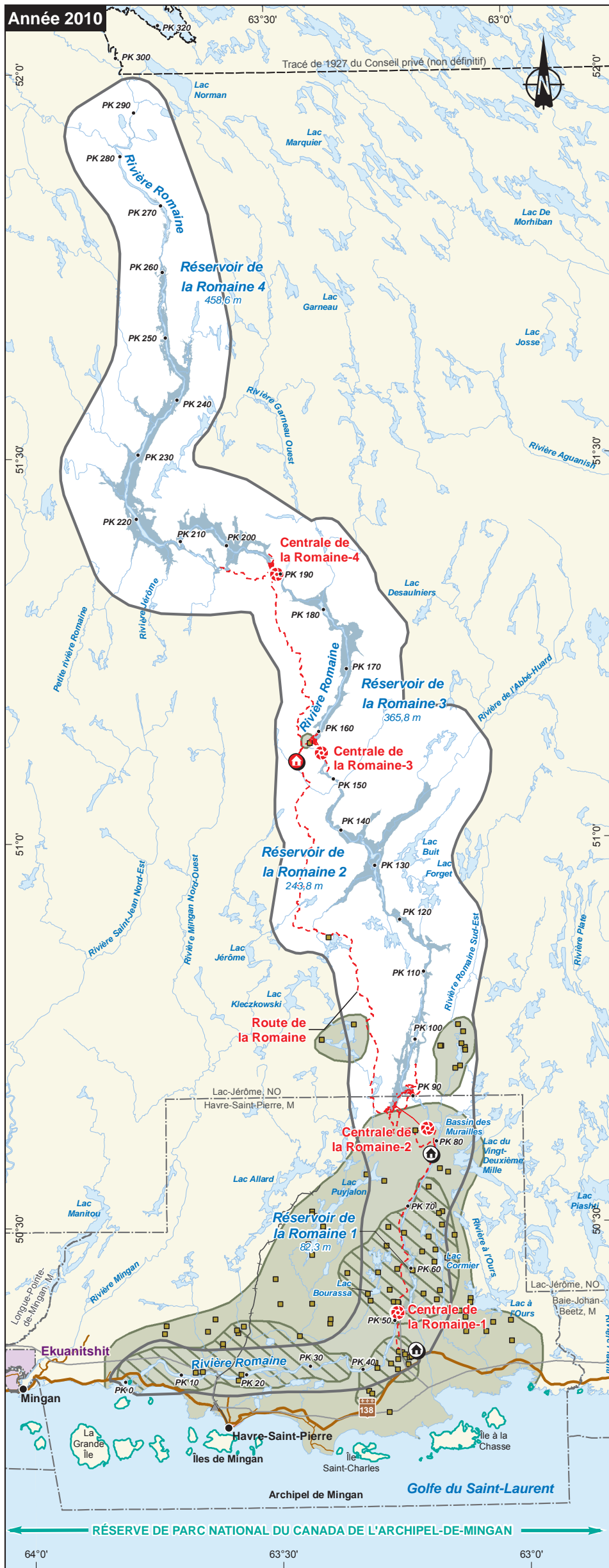
**Carte 5-1**

Juin 2018

**Hydro Québec**  
Innovation, équipement  
et services partagés







	Zone d'étude		Centrale hydroélectrique		Route de la Romaine
<b>Chasse</b>			Autre ouvrage		Réservoir
	Infrastructure de chasse		Route de la Romaine		Point kilométrique de rivière
	Aire de chasse		Réservoir		Campement de travailleurs
	Aire de chasse très fréquentée		Campement de travailleurs	<b>Infrastructures</b>	
<b>Limites</b>			Rampe de mise à l'eau		Route principale
	Frontière provinciale		Stationnement permanent		Route secondaire et autres chemins
	Limite de municipalité		Aire de stationnement		Chemin d'accès à la mine Tio (en construction)
		<b>Ouvrages projetés</b>			Voie ferrée
			Centrale hydroélectrique		Poste et ligne électrique
			Autre ouvrage		Ligne électrique (en construction)

**Complexe de la Romaine**  
Étude environnementale  
Milieu minganois – Utilisation du territoire  
Suivi 2013-2016

---

**Chasse sportive**

---

*Sources :*  
BDTA, 1/250 000, MRN Québec, 2002  
SDA, 1/20 000, MRNF Québec, mai 2010  
Enquêtes auprès des utilisateurs du territoire 2010 et 2016  
Données de projet, Hydro-Québec, 2016  
Cartographie : WSP

*Fichier : 0344\_suc5-2\_get\_210\_180618.mxd*

MTM, fuseau 5, NAD83

**Carte 5-2**

Juin 2018

Innovation, équipement  
et services partagés



## 6 Pêche sportive

L'étude d'impact sur l'environnement prévoyait que les activités de pêche sportive des Minganois pourraient être perturbées par les travaux du chantier de la Romaine. Également, une augmentation ponctuelle de la pression de pêche liée à la présence des travailleurs du chantier et à l'ouverture du territoire était prévue (Hydro-Québec, 2007, pages 33-34 à 33-39).

En exploitation du complexe de la Romaine, l'étude d'impact prévoyait globalement une amélioration des conditions de pratique de la pêche sportive et une augmentation modérée à élevée de la pression de pêche. On prévoyait plus spécifiquement le maintien des activités de pêche au saumon, de la qualité de la pêche et des conditions de pratique de la pêche blanche à l'embouchure de la rivière Aisley de même que l'amélioration de l'accessibilité des lieux de pêche et l'ouverture de nouveaux secteurs de pêche. La perte de lieux de pêche sportive était aussi anticipée (Hydro-Québec, 2007, pages 33-23 à 33-28).

### 6.1 Réglementation

La rivière Romaine a le statut de rivière à saumon. Le 1<sup>er</sup> juin 2011, une interdiction de pêche a été décrétée pour toutes les espèces de poissons dans la rivière Romaine du PK 0,1 jusqu'à la Grande Chute située au PK 52,5 (aujourd'hui la centrale de la Romaine-1), de même que dans la rivière Puyjalon, de son embouchure dans la Romaine jusqu'aux premiers rapides de l'émissaire du lac Puyjalon ainsi que dans leurs tributaires fréquentés par le saumon, dont les rivières Bat-le-Diable et Allard. Cette réglementation a pour but de protéger la population de saumon atlantique anadrome qui se trouve en situation précaire dans ces rivières. Les données d'exploitation et d'inventaire recueillies indiquent que le nombre de saumons qui remontent les rivières pour se reproduire est maintenant trop faible pour permettre une exploitation et assurer le maintien de la population (Québec Pêche, 2011). En 2016, l'interdiction de pêche était toujours en vigueur pour ces cours d'eau. En amont de l'aménagement de la Romaine-1, ce sont les modalités de la zone 19 sud qui s'appliquent (MFFP, 2016c).

Notons que selon les relevés du MRNF, responsable de la gestion des ressources sur le territoire québécois jusqu'en septembre 2012, une forte diminution des captures sportives de saumons dans la Romaine est observée depuis 1990, ce qui a contribué à l'interdiction de pêche dans ce cours d'eau. En effet, la moyenne annuelle des captures par période quinquennale de 1990 à 2009 est passée de 85 saumons en 1990-1994, à 63 saumons en 1995-1999, à 30 saumons en 2000-2004, puis à 13 saumons en 2005-2009. Il s'agit d'une diminution de 85 % entre les périodes 1990-1994 et 2005-2009, ce qui est toutefois similaire (tout en étant plus marqué) à la tendance observée en Moyenne-Côte-Nord en général (-74 %) (Hydro-Québec, 2011 et MRNF, 2011).

Dans la rivière Aisley (PK 3,5), la pêche est permise pour toutes les espèces du début d'avril à la mi-septembre et du début de novembre à la fin de mars. La rivière Lechasseur, qui est fréquentée par les adeptes de la pêche blanche, tout comme la rivière Aisley, est assujettie aux mêmes règles que les autres cours d'eau de la zone 19 sud (MFFP, 2016c).

En 2014, le MFFP a modifié sa réglementation sur la pêche afin de rendre obligatoire la déclaration des captures de poissons dans le secteur Tshitassinu-La Romaine (voir la carte 6-1). Ainsi, pour pratiquer la pêche dans ce secteur, le titulaire d'un permis de pêche doit :

- se procurer un droit d'accès et un registre de capture qui sont gratuits et disponibles aux postes d'accueil situés au local de l'ACPHSP à Havre-Saint-Pierre et aux campements des travailleurs du chantier de la Romaine ;
- respecter les dates et les endroits inscrits sur son droit d'accès ;
- remettre un rapport de pêche à la fin de sa journée ou de son séjour.

La gestion des déclarations (émission, réception et traitement) est effectuée par la Société Tshitassinu. L'obligation de déclarer les captures concerne toutes les personnes qui pêchent dans le secteur Tshitassinu-La Romaine, tant les travailleurs que le public.

Précisons qu'entre 2011 et 2014, un programme de déclaration volontaire avait été mis en place, et ce, jusqu'à ce que la réglementation rendant obligatoire la déclaration des captures soit en vigueur.

Par ailleurs, mentionnons qu'en août 2013, le ministère a mis fin à la pêche sportive dans un lac situé près du kilomètre 10 de la route de la Romaine afin de protéger la population de poissons de ce plan d'eau de faible superficie (Hydro-Québec, 2016a). Dans la réglementation pour la saison de pêche 2016-2017 (MFFP, 2016c), la pêche à toutes les espèces est interdite dans quatre plans d'eau du secteur Tshitassinu-La Romaine, soit :

- lac Sans nom - (50°23'57" N., 63°15'32" O.) (depuis août 2013) ;
- lac Sans nom - (50°57'59" N., 63°24'36" O.) (depuis 2016) ;
- lac Sans nom - (51°19'43" N., 63°34'10" O.) (depuis 2016) ;
- lac Maurice - (50°57'41" N., 63°23'27" O.) (depuis 2016).

## **6.2 Pêche dans le secteur Tshitassinu-La Romaine**

Depuis l'entrée en vigueur du règlement rendant la déclaration des prises obligatoire dans le secteur Tshitassinu-La Romaine, il s'y est capturé 1 774 poissons en 2014, 2 522 en 2015 et 3 278 en 2016 selon les données compilées par la Société Tshitassinu (Hydro-Québec, 2015, 2016a et 2017). La proportion des captures déclarées par des Minganois s'élève à 48 % en 2014 (859 captures) à 45 % en 2015 (1 142 captures) et à 48 % en 2016 (1 586 captures). Selon l'information disponible pour les années 2013 à 2015, les captures

déclarées par des Minganois proviennent principalement des lacs Bourassa, Puyjalon et Salebert.

Les représentants de l'ACPHSP et de l'APBRR rencontrés en 2016 ont dit être irrités de la nouvelle réglementation de pêche dans le secteur Tshitassinu-La Romaine rendant la déclaration des captures obligatoire. Pour eux, le respect des limites de captures est essentiel, mais les contraintes additionnelles imposées par le nouveau règlement incitent certains pêcheurs à éviter le secteur pour leurs activités de pêche.

Concernant les travailleurs du chantier, les données de la Société Tshitassinu pour l'année 2016 indiquent que 162 d'entre eux ont déclaré des captures (voir le tableau 6-1). Ces travailleurs ont effectué 377 excursions de pêche. Le trois quarts des captures de ces travailleurs proviennent de lacsensemencés ou de lacs situés près du campement du Mista (1 251 captures sur 1 692 ou 74 % des captures). Cette proportion de captures était de 77 % en 2013, de 83 % en 2014 et de 71 % en 2015. L'omble de fontaine constitue la majorité des captures faites par les travailleurs.

La fermeture du campement des Murailles (mars 2016) et la diminution de l'effectif du chantier du complexe de la Romaine expliquent la baisse du nombre d'excursions par les travailleurs, qui est passé de 567 en 2015 à 377 en 2016.

**Tableau 6-1 : Pêche par les travailleurs durant leurs loisirs dans le secteur Tshitassinu-La Romaine, 2012 à 2016**

Excursions et captures	2012	2013	2014	2015	2016
Travailleurs ayant déclaré des captures (nombre)	82	165	121	263	162
Excursion par les travailleurs (nombre)	203	191	252	567	377
Captures provenant de lacsensemencés (nombre)	605	579	342	638	1 251
Captures provenant de lacs à proximité du campement du Mista (nombre)	0	57	195	338	
Captures provenant d'autres lacs (nombre)	182	187	110	404	441
Total des captures (nombre)	787	823	647	1 380	1 692
Captures provenant de lacsensemencés et de lacs à proximité du campement du Mista (%)	77	77	83	71	74

Sources : Hydro-Québec, 2014, 2015, 2016a et 2017.

De 2010 à 2013, Hydro-Québec a introduit quelque 13 000 ombles de fontaine adultes dans trois lacs situés à moins d'un kilomètre du campement des Murailles, soit les lacs 175, 181 et 190<sup>9</sup> (voir la carte 6-1). En 2014 et 2015, 3 458 ombles de fontaine ont été ajoutés dans le lac 181, le principal lac fréquenté par les travailleurs du campement des Murailles. Les travailleurs ont pu emprunter les accès à ces lacs ainsi qu'utiliser les embarcations disponibles et les installations mises en place pour le nettoyage et la conservation des prises. À partir du campement du Mista, les travailleurs ont accès à différents plans d'eau et,

<sup>9</sup> En 2014, le MFFP a attribué une nouvelle numérotation aux plans d'eau du secteur Tshitassinu-La Romaine. Dans le rapport de suivi 2012 sur l'utilisation du territoire, les lacs 175, 181 et 190 portent les numéros 124, 125 et 303.

depuis 2015, peuvent utiliser certaines embarcations sur le ruisseau Mista (Hydro-Québec, 2016a).

En 2016, aucun ensemencement n'a été fait dans les lacs situés près du campement des Murailles, fermé en mars 2016. Cette même année, Hydro-Québec a introduit un total de 2 760 ombles de fontaine dans les lacs 773 et 816, situés à proximité du campement du Mista (Hydro-Québec, 2017a).

### **6.3 Enquête auprès des utilisateurs du territoire 2013-2016**

Il est à noter que dans cette section, les activités de pêche des répondants à l'enquête de 2017 ne peuvent être comparées à la situation à l'année de référence, puisque les questions portant sur la pêche dans l'enquête de 2010 ne visaient que la rivière Romaine. Compte tenu de l'interdiction de pêche dans le tronçon aval de cette rivière depuis 2011, le questionnaire de l'enquête de 2012 avait été modifié pour inclure tous les plans d'eau du territoire à l'étude. Les résultats de 2016 sont donc généralement comparés à ceux de cette dernière enquête.

#### **6.3.1 Pêche estivale**

Durant la saison de pêche 2016, 29 des 101 répondants à l'enquête sur l'utilisation du territoire ont mentionné avoir pêché dans les lacs et cours d'eau de la zone d'étude, dont 27 lors de la période estivale. Pour la majorité d'entre eux, ils y ont pêché de 1 à 5 jours (13 répondants) ou de 6 à 10 jours (10 répondants).

En 2016 comme en 2012, le lac Bourassa constituait le plan d'eau le plus fréquenté dans la zone d'étude pour la pratique de la pêche estivale avec dix répondants ayant mentionné pêcher dans ce lac (voir la carte 6-2). Les autres principaux lieux fréquentés pour la pêche sont les deux lacs Kaumutshistukuanu et le réservoir de la Romaine 1 (de la centrale de la Romaine-1 jusqu'au bassin des Murailles). Seulement deux répondants à l'enquête ont indiqué avoir pêché dans le lac Salebert. Rappelons que selon les données de pêche compilées par la Société Tshitassinu pour le secteur Tshitassinu-La Romaine, les principaux lacs fréquentés pour la pêche par les Minganois sont les lacs Bourassa et Salebert dans la zone d'étude ainsi que le lac Puyjalon qui est en grande partie situé à l'extérieur de cette dernière.

Au total, sept répondants ont pêché dans ce réservoir en 2016. Trois d'entre eux ont qualifié la pêche dans ce réservoir de bonne, trois de ni bonne ni mauvaise et un autre de mauvaise. Un des répondants a aussi pêché dans le réservoir de la Romaine 2. En 2012, un seul répondant avait indiqué avoir pêché dans la rivière Romaine, au bassin des Murailles (PK 84).

### 6.3.2 Pêche blanche

La pêche blanche est interdite dans la rivière Romaine sur la section en aval de l'aménagement de la Romaine-1 en raison de l'interdiction de pêche émise en 2011. Par contre, elle est permise sur la rivière Aisley, un bras divergent de la Romaine, et sur la rivière Lechasseur.

Selon les enquêtes réalisées dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement du projet, la partie de la rivière Aisley qui est fréquentée par les adeptes de la pêche blanche se trouve à son embouchure, à environ un kilomètre en aval du pont de la route 138. La rivière Lechasseur est quant à elle fréquentée depuis son embouchure sur une distance d'environ 2 km vers l'amont. Sur la rivière Aisley, d'une année à l'autre, la fréquentation varie selon l'abondance de la ressource. En règle générale, de dix à quinze personnes pratiquent la pêche blanche à des fins de loisir à l'embouchure de la rivière Aisley. Toutefois, l'activité peut attirer jusqu'à une quarantaine de pêcheurs certaines années. Les adeptes seraient moins nombreux sur la rivière Lechasseur.

Le début de la saison de pêche blanche varie en fonction de la prise des glaces. Sur la rivière Aisley, la saison débute généralement en novembre pour se terminer à la fin de janvier. En février, la couverture de glace est habituellement trop épaisse pour cette activité, le niveau d'eau étant alors trop bas. La rivière Lechasseur est habituellement fréquentée en décembre et en janvier.

L'éperlan arc-en-ciel est l'espèce la plus pêchée à l'embouchure de la rivière Aisley. On y capture également de la truite de mer de temps à autre. À l'inverse, la rivière Lechasseur est fréquentée en premier lieu pour la truite de mer, alors que la capture d'éperlans est plus occasionnelle.

Durant la saison 2003-2004, peu de pêcheurs ont capturé plus d'une trentaine d'éperlans dans la rivière Aisley. Par contre, la saison 2000-2001 avait été exceptionnelle. Certains pêcheurs avaient alors capturé plusieurs centaines d'éperlans.

Selon les enquêtes portant sur l'utilisation du territoire en 2010 et en 2012, quatre répondants avaient indiqué avoir pratiqué la pêche blanche en 2010 sur la rivière Aisley et un répondant en 2012. Aucun des répondants à l'enquête de 2017 n'a indiqué pêcher sur la rivière Aisley ou Lechasseur. Par contre, un survol réalisé en janvier 2017 pour le suivi sur l'utilisation de la motoneige a permis d'observer qu'une quinzaine de cabanes de pêche étaient installées sur la rivière Aisley. Quelques-unes apparaissent sur la photo 6-1.

Lors de la période hivernale de pêche 2016, 16 des 29 répondants ont pêché dans la zone d'étude alors qu'il y en avait eu 14 en 2012. Comme en 2012, le principal lac fréquenté pour la pêche blanche en 2016 est le lac Bourassa, avec six pêcheurs différents (voir la carte 6-2). La pêche blanche a également été pratiquée sur quelques autres plans d'eau, notamment le Petit lac Uatnakantuk, le lac Cormier, le lac Mannier et un des lacs Kaumutshistukuanu.

Photo 6-1 : Cabanes de pêche sur la rivière Aisley en janvier 2017



Source : Suivi de l'utilisation de la motoneige, survol du 24 janvier 2017.

## 6.4 Impacts des travaux de construction du complexe de la Romaine

En phase de construction, l'étude d'impact sur l'environnement du projet prévoyait les impacts suivants :

- perturbation des activités de pêche sportive ;
- augmentation ponctuelle de la pression de pêche liée à la présence des travailleurs ;
- augmentation de la pression de pêche liée à l'ouverture du territoire.

### *Perturbation des activités de pêche sportive*

*Période 2009-2010*

En 2010, seulement deux répondants-pêcheurs avaient indiqué que la construction du complexe de la Romaine avait affecté leurs activités de pêche. Les travaux (dynamitage et zone d'interdiction de navigation) au site de la Grande Chute (PK 52,5) avaient alors été identifiés comme raison de la complication de leurs activités de pêche.



### *Période 2011-2012*

Des 28 utilisateurs-répondants qui ont pêché en 2012 dans les plans d'eau de la zone d'étude, un seul avait indiqué que la construction du complexe de la Romaine avait affecté ses activités de pêche, sans toutefois préciser la nature des inconvénients. Ces 28 pêcheurs ont fréquenté de nombreux sites de pêche répartis dans la zone d'étude situés à la hauteur des kilomètres 10 et 50 de la route de la Romaine.

### *Période 2013-2016*

Les représentants d'associations rencontrés en 2016 (ACPHSP et APBRR) n'ont pas soulevé d'inconvénients causés par les travaux du complexe de la Romaine sur les activités de pêche dans la zone d'étude. Les répondants à l'enquête de 2017 n'ont pas non plus indiqué avoir été dérangés par les travaux lorsqu'ils pêchaient durant la période 2013-2016.

### *Mesures*

Pour limiter les effets des travaux, Hydro-Québec applique différentes clauses environnementales. En outre, les travailleurs du chantier sont sensibilisés aux activités de pêche sportive des utilisateurs du territoire et à la réglementation relative à la faune, notamment au respect des règles de pêche établies par le MFFP pour le secteur Tshitassinu-La Romaine.

### ***Augmentation ponctuelle de la pression de pêche liée à la présence des travailleurs et à l'ouverture du territoire***

#### *Période 2011-2012*

La pêche par les travailleurs du chantier n'a pas été soulevée comme une situation problématique par les répondants qui ont pêché dans la zone d'étude en 2012. Toutefois, un pêcheur a indiqué avoir remarqué un plus grand nombre de pêcheurs sur le territoire.

#### *Période 2013-2016*

Les déclarations de captures dans le secteur Tshitassinu-La Romaine indiquent que les travailleurs ont surtout fréquenté, de 2013 à 2015, les lacsensemencés par Hydro-Québec à proximité du campement des Murailles (voir la section 6.2). Parmi eux, le lac 181 est le plan d'eau le plus fréquenté par ces travailleurs en 2014 (304 captures) et 2015 (622 captures). Près de la moitié des captures déclarées par les travailleurs durant ces deux années proviennent de ce lac. En 2016, la majorité des captures (73 %) proviennent de plans d'eau situés près du campement du Mista.

Peu de captures ont été faites par les travailleurs du complexe dans les lacs Bourassa et Salebert qui sont les principaux plans d'eau de la zone d'étude fréquentés par les Minganois pour la pêche. En effet, il y a eu 16 captures par des travailleurs au total dans ce lacs en

2014. Selon les données de pêche compilées par la Société Tshitassinu, ces lacs n'étaient pas fréquentés par les travailleurs pour la pêche en 2015 et 2016.

La pression de pêche par les travailleurs n'a pas été soulevée comme étant problématique par les représentants des deux associations rencontrés en août 2016.

### *Mesures*

Afin de limiter la pression de pêche liée à la présence des travailleurs, Hydro-Québec incite ces derniers à pêcher dans des lacs situés à proximité des campements. De 2010 à 2013, des ensemencements d'ombles de fontaine ont été réalisés par Hydro-Québec dans trois plans d'eau situés près du campement des Murailles. Des ombles de fontaine ont été ajoutés en 2014 et 2015 dans l'un d'eux, le lac 181, qui était le principal lac fréquenté par les travailleurs du campement des Murailles. En 2016, Hydro-Québec a introduit des ombles de fontaine dans deux lacs situés près du campement du Mista (voir la section 6.2).

À partir du campement du Mista, les travailleurs ont aussi accès à différents plans d'eau. Ils disposent également d'embarcations et d'équipements pour la pêche. Précisons qu'avant l'ouverture au public du tronçon nord de la route de la Romaine en septembre 2016, les travailleurs du complexe n'étaient pas autorisés à utiliser les routes construites pour le projet au nord du kilomètre 32 pour la pratique de la pêche.

## **6.5 Impacts de la présence et de l'exploitation des aménagements**

En phase d'exploitation des aménagements, l'étude d'impact sur l'environnement du projet prévoyait les impacts suivants :

- maintien des activités de pêche au saumon ;
- perte de lieux de pêche sportive ;
- amélioration de la qualité de la pêche ;
- maintien des conditions de pratique de pêche blanche à l'embouchure de la rivière Aisley ;
- amélioration de l'accessibilité des lieux de pêche et ouverture de nouveaux secteurs de pêche ;
- augmentation de la pression de pêche.

### ***Maintien des activités de pêche au saumon***

Le saumon représentait l'espèce la plus recherchée par les pêcheurs fréquentant la rivière Romaine, jusqu'en 2011, année où la pêche pour toutes les espèces de poissons a été interdite dans la rivière, du PK 0,1 jusqu'au PK 52,5 ainsi que dans ses tributaires. Comme mentionné précédemment, la réglementation mise en place par le MFFP a pour but de

protéger la population de saumon atlantique anadrome qui se trouve en situation précaire dans cette rivière.

À l'enquête de 2012, 17 répondants sur 77 avaient indiqué être affectés par l'interdiction de pêche au saumon dans la Romaine. En 2016, cinq répondants à l'enquête déplorent toujours que la pêche soit interdite dans le tronçon aval de la rivière Romaine, une situation qu'ils considèrent comme un effet négatif du projet de la Romaine.

Depuis 2012, la SSRR, qui réunit des représentants de la MRC de Minganie, de la communauté d'Ekuanitshit et d'Hydro-Québec, met en œuvre un plan d'action visant la restauration et la pérennité de la population de saumons de la rivière Romaine. Diverses activités visant la restauration de l'espèce et l'amélioration des connaissances sont mises en œuvre (voir la section 2.5.2). Entre autres, depuis 2016, la SSRR participe à une étude visant à comparer deux stratégies d'élevage du saumon. Dirigée par l'Université Laval, l'étude profite également de la collaboration d'Hydro-Québec et des pêcheurs de l'ACPHSP. Les pêcheurs sont responsables de la capture de saumons adultes sauvages en montaison dans la Romaine. Après le prélèvement d'échantillons, les saumons sont remis à l'eau.

Selon un représentant de l'ACPHSP, depuis la mise en service des aménagements de la Romaine-1 et de la Romaine-2, le niveau d'eau de la rivière varie davantage qu'en conditions naturelles. En 2015, des membres ont essayé de pêcher le saumon dans le cadre d'une pêche scientifique et ont qualifié les conditions de pêche de mauvaises en raison des niveaux d'eau qui étaient, soit trop hauts ou trop bas selon la journée.

### ***Perte de lieux de pêche sportive***

L'étude d'impact sur l'environnement prévoyait que la création des réservoirs de la Romaine 1, de la Romaine 3 et de la Romaine 4 devait entraîner la modification ou la disparition de quelques lieux de pêche sur la rivière Romaine, sur ses tributaires et sur les plans d'eau environnants. De ces trois réservoirs, seul celui de la Romaine 1 a été créé au cours de la période du présent suivi et les utilisateurs pouvaient y pêcher au cours de la saison de pêche 2016.

Des 29 répondants-pêcheurs ayant pêché en 2016 dans la zone d'étude, quatre avaient pêché en 2013-2015 dans le secteur de la rivière Romaine qui est devenu le réservoir de la Romaine 1. De ces quatre pêcheurs, trois ont pêché dans ce réservoir en 2016. À ces derniers, s'ajoutent quatre autres pêcheurs qui ont aussi pêché dans le réservoir de la Romaine 1 en 2016. De ces sept pêcheurs, trois ont qualifié les conditions de pêche dans le réservoir de bonnes, trois autres de ni bonnes ni mauvaises et un les a qualifiées de mauvaises.

Un seul de ces sept répondants-pêcheurs a indiqué que la présence de ce réservoir avait modifié les habitats et détruit des sites de fraie ce qui a entraîné un déplacement des

poissons. Par ailleurs, un répondant a mentionné ne plus pêcher dans la Romaine parce qu'il craint la présence de mercure dans la chair des poissons.

### ***Amélioration de la qualité de la pêche***

Il était prévu à l'étude d'impact sur l'environnement que le bilan global de la production de poisson sera positif à moyen et à long termes dans les réservoirs de la Romaine 2, de la Romaine 3 et de la Romaine 4. Également, compte tenu des mesures prévues, la création des réservoirs allait améliorer les occasions de pêche au touladi et à la ouananiche. Pour le réservoir de la Romaine 1, les mesures visant l'amélioration de la pêche concernent le déboisement de sa couronne, la mise en place de rampes de mise à l'eau de même que l'aménagement d'habitats et l'ensemencement de touladis. L'année 2016 était la première année d'introduction de touladis dans le réservoir de la Romaine 1. Au total, 14 500 jeunes touladis produits en pisciculture en 2014-2015 ont été introduits dans ce réservoir en juin 2016.

Au total, sept répondants ont pêché dans le réservoir de la Romaine 1 en 2016. Trois d'entre eux ont qualifié la pêche dans ce réservoir de bonne, trois de ni bonne ni mauvaise et un dernier de mauvaise. Mentionnons qu'un de ces répondants a aussi pêché dans le réservoir de la Romaine 2 en 2016.

### ***Maintien des conditions de pratique de pêche blanche à l'embouchure de la rivière Aisley***

Selon l'étude d'impact sur l'environnement du projet, on ne prévoit pas de modification des conditions de pratique de la pêche blanche dans la rivière Aisley, notamment de la nature ni de l'épaisseur de la couverture de glace sur cette rivière. Soulignons que la durée de la saison de pêche blanche sur la rivière Aisley est conditionnée, entre autres, par la couverture de glace. Celle-ci s'épaissit graduellement et vient s'appuyer sur le fond, de telle sorte que la pratique de cette activité cesse habituellement dès le début de février. Par ailleurs, les modifications prévues dans la zone de l'embouchure de la Romaine n'auront pas d'effet négatif sur les ressources pêchées à cet endroit.

Les représentants de l'ACPHSP rencontrés en août 2016 ont indiqué que la pêche blanche sur la rivière Aisley avait été bonne durant les hivers 2014-2015 et 2015-2016. Aucun des répondants à l'enquête n'a par contre indiqué avoir pêché sur cette rivière en 2016. Toutefois, un survol réalisé en janvier 2017 pour le suivi sur l'utilisation de la motoneige a permis d'observer qu'une quinzaine de cabanes de pêche y étaient installées, ce qui est similaire à la situation qui prévalait, certaines années, avant le début du projet.

### ***Amélioration de l'accessibilité des lieux de pêche, ouverture de nouveaux secteurs de pêche et augmentation de la pression de pêche***

Il était prévu dans l'étude d'impact sur l'environnement que la route de la Romaine faciliterait l'accès aux lieux de pêche et ouvrirait de nouveaux secteurs de pêche. En contrepartie, la création des réservoirs et l'accessibilité accrue de certains plans d'eau

pourraient attirer de nouveaux pêcheurs dans la zone d'étude, ce qui entraînerait une augmentation de la pression de pêche et une certaine concurrence pour la ressource, principalement sur les lacs situés à proximité de la route.

L'ouverture au public de la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 25, en novembre 2010, puis jusqu'au kilomètre 32 en avril 2011 et jusqu'au kilomètre 111 en septembre 2016, a permis une meilleure accessibilité aux lieux de pêche situés de part et d'autre de la route. Par contre, jusqu'en septembre 2016, la portion de territoire accessible par cette route étant encore relativement peu éloignée dans l'arrière-pays (kilomètre 32), elle n'a pas entraîné l'ouverture de nouveaux secteurs de pêche selon l'information recueillie en août 2016, et n'a pas entraîné non plus d'augmentation significative de la pression de pêche.

Aussi, 17 des 101 répondants ont indiqué que le complexe de la Romaine avait modifié leurs activités de pêche en 2013-2016, principalement parce qu'ils considèrent bénéficier d'une meilleure accessibilité aux secteurs de pêche (7 répondants). De plus, 15 répondants ont souligné que l'ouverture de la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 111 avait modifié leurs activités de pêche, principalement parce qu'elle permet une plus grande accessibilité au territoire et à de nouveaux secteurs de pêche.

Concernant les trois rampes de mise à l'eau aménagées dans le cadre du projet (aval et amont de la centrale de la Romaine-1 et au kilomètre 31 de la route de la Romaine) et celle près du pont de la route 138 qui a fait l'objet d'améliorations, la très grande majorité des 19 répondants qui ont indiqué leur niveau de satisfaction, ont mentionné en être satisfait ou ni satisfait ni insatisfait.

Par ailleurs, un répondant a indiqué avoir dû modifier ses activités de pêche parce qu'il considère qu'il est impossible de naviguer entre le pont de la voie ferrée de RTFT et l'aménagement de la Romaine-2. Enfin, un seul des répondants a indiqué avoir noté une augmentation de la pression de pêche aux lieux qu'il fréquente pour cette activité.

### *Mesure*

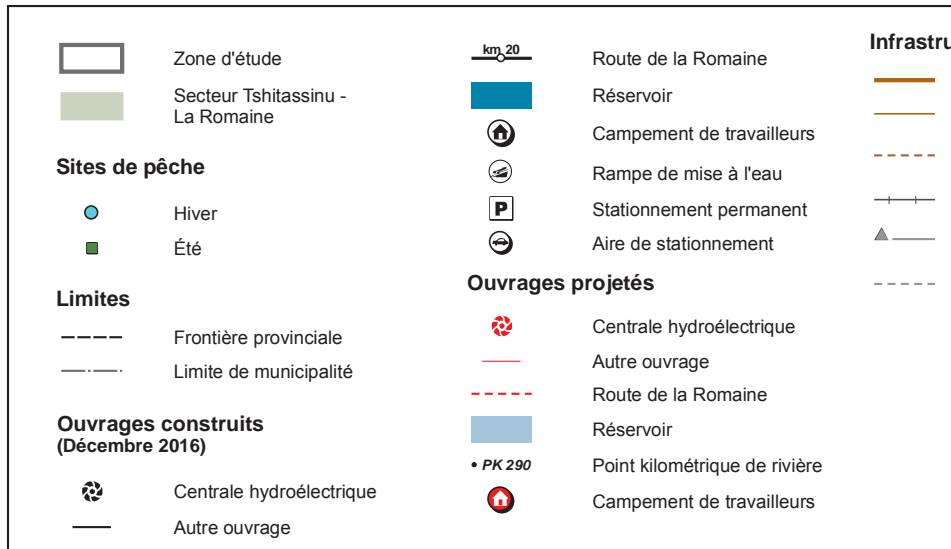
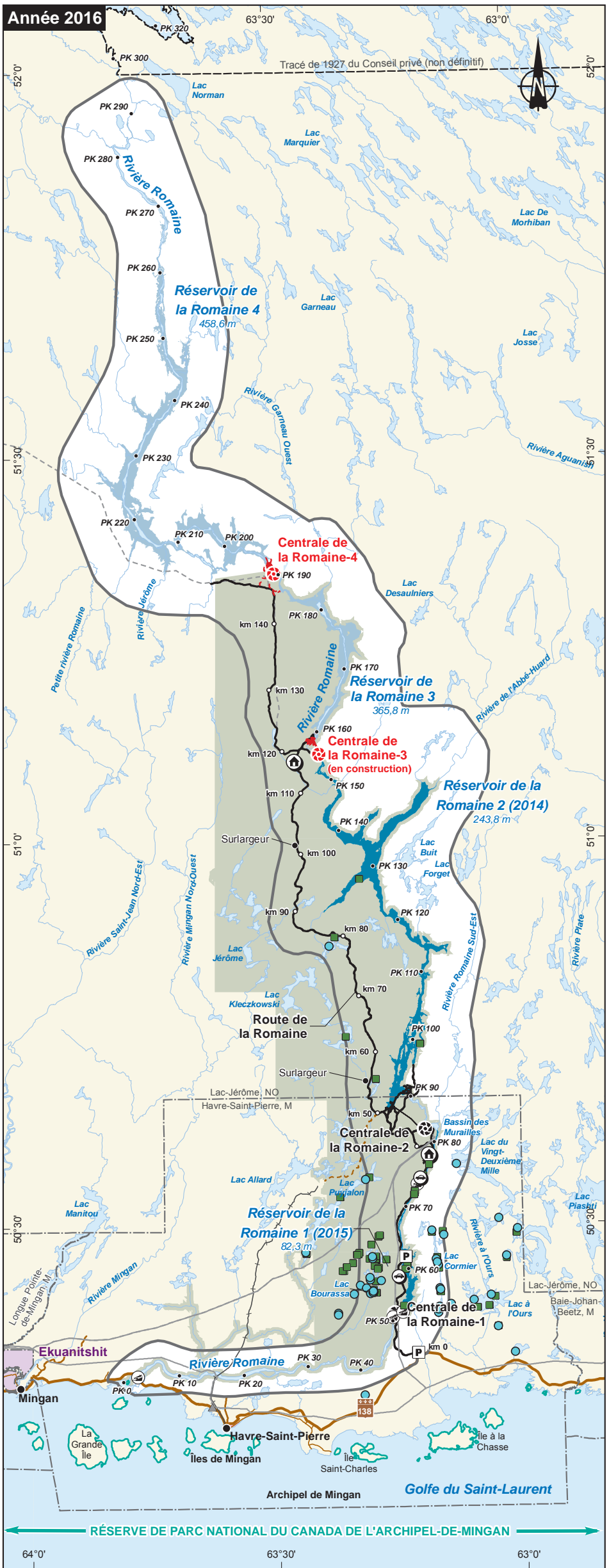
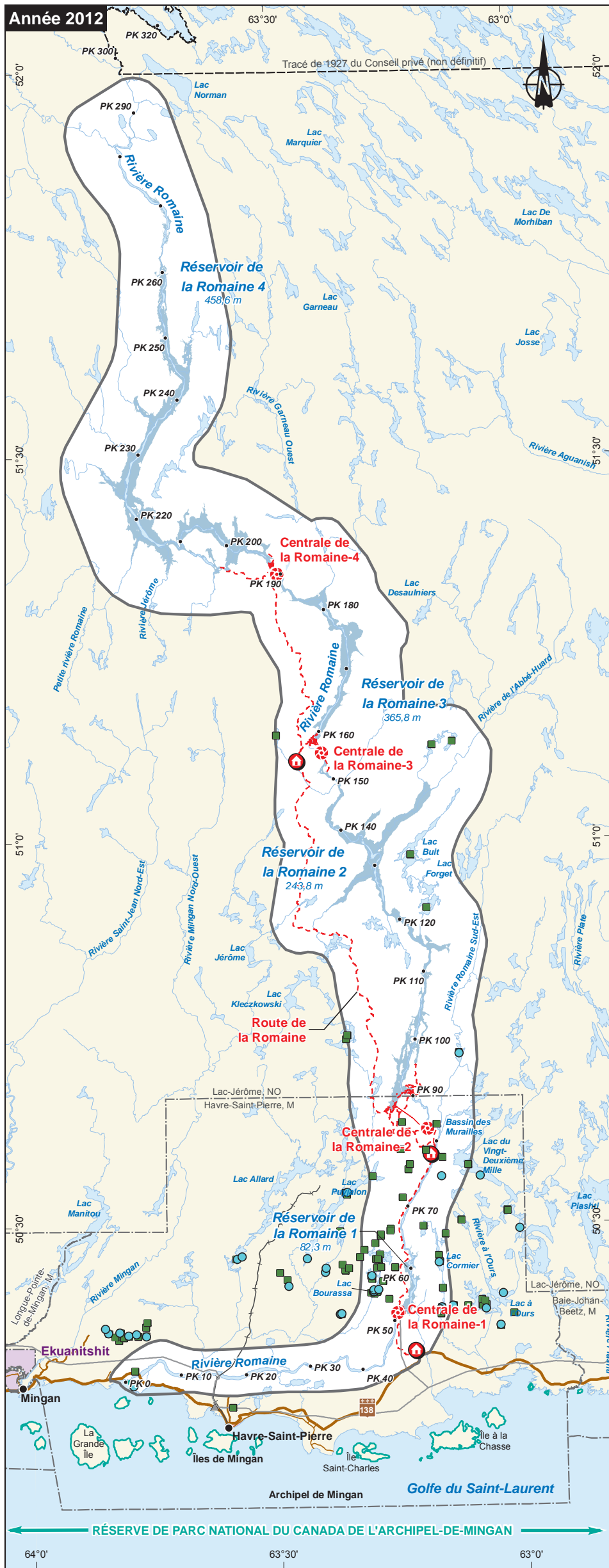
La mesure de bonification concernant l'aménagement de rampes de mise à l'eau sur chacun des réservoirs et sur le tronçon aval de la rivière Romaine a pour but d'améliorer l'accessibilité des lieux de pêche. En 2013-2015, les pêcheurs ne pouvaient utiliser que la rampe de mise à l'eau aménagée au kilomètre 31 de la route de la Romaine (PK 74) pour la pêche. La rampe située directement en amont de la centrale de la Romaine 1 a été rendue accessible au public en août 2016. Les représentants de l'ACPHSP ont mentionné que selon certains utilisateurs, le faible niveau d'eau à cette rampe de mise à l'eau avait rendu difficile l'accès au réservoir en 2016.











**Complexe de la Romaine**  
Étude environnementale  
Milieu minganois – Utilisation du territoire  
Suivi 2013-2016

---

**Pêche sportive selon les enquêtes  
auprès des utilisateurs du territoire**

---

**Sources :**  
BDTA, 1 / 250 000, MRN Québec, 2002  
SDA, 1 / 20 000, MRNF Québec, mai 2010  
Enquête auprès des utilisateurs du territoire 2013 et 2016  
Données de projet, Hydro-Québec, 2016  
Cartographie : WSP

Fichier : 0344\_suc6\_2\_get\_209\_180619.mxd

0 7 14 km  
MTM, fuseau 5, NAD83

**Carte 6-2**

Juin 2018

**Hydro Québec**  
Innovation, équipement  
et services partagés



## 7 Piégeage

L'étude d'impact sur l'environnement prévoyait que les activités de piégeage ainsi que la qualité de l'expérience des piégeurs des terrains 45-570, 45-571 et 45-572 pourraient être perturbées par les travaux de construction du complexe de la Romaine (Hydro-Québec, 2007, pages 33-39 et 33-40).

En exploitation du complexe de la Romaine, l'étude d'impact prévoyait la perte d'une partie de deux terrains de piégeage (terrains 45-572 et 45-570), l'amélioration de l'accessibilité de trois terrains de piégeage (terrains 45-570, 45-571 et 45-572), la perte de quiétude et l'altération de la qualité de l'expérience pour les utilisateurs de trois terrains de piégeage (terrains 45-570, 45-571 et 45-572) et enfin, la perte de lieux de traversée et de parcours sur la Romaine donnant accès en motoneige à des parties de sept terrains de piégeage en bordure du réservoir de la Romaine 1 et en aval des ouvrages de la Romaine-1 (terrains 45-561, 45-562, 45-564, 45-565, 45-569, 45-570 et 45-572) (Hydro-Québec, 2007, pages 33-28 à 33-30).

### 7.1 Réglementation

Au Québec, le territoire de piégeage est divisé en unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF). Le territoire à l'étude touche les UGAF 58, 61, 62 et 64. Les UGAF 61 et 64 sont divisées en terrains de piégeage, alors que l'UGAF 58 est une zone de piégeage libre en terres publiques, située au sud de la ligne à 161 kV, qui traverse le territoire de Havre-Saint-Pierre d'est en ouest. Quant à l'UGAF 62, elle se situe dans la réserve à castor du Saguenay. Contrairement aux autres réserves à castor du Québec, le piégeage par les non-Autochtones y est permis.

Pour la saison 2015-2016, dans les UGAF recoupées par la zone d'étude, le piégeage de l'ours noir est autorisé entre le 15 mai et le 30 juin de même qu'entre le 15 septembre et le 15 décembre. La période de piégeage débute le 18 octobre et se termine le 15 mars pour toutes les autres espèces, sauf le rat musqué, dont le piégeage est permis jusqu'au 15 mai. Le piégeage du rat musqué et du vison d'Amérique à l'aide d'une cage sous-marine est autorisé du 18 octobre au 31 décembre (MFFP, 2016d).

### 7.2 Marché de la fourrure au Québec

Le tableau 7-1 présente l'évolution de la valeur moyenne des fourrures vendues aux enchères au Québec pour les années 2005-2006 à 2016 des espèces généralement capturées par les piégeurs de la zone d'étude. Certaines espèces ont connu une diminution d'importance de la valeur de leur fourrure entre 2005-2006 et 2009-2010, notamment le castor, la loutre et la martre d'Amérique. Leurs prix ont par contre augmenté par la suite, de 2010 à 2012,

comme pour les fourrures de la plupart des autres espèces, sauf dans le cas du loup et de la belette dont le prix a baissé par rapport à 2009-2010.

Malgré que les données de 2013 à 2016 doivent être interprétées avec prudence parce qu'elles ne proviennent pas de la même source et qu'elles ne sont disponibles que pour quelques périodes de chaque année, elles donnent tout de même un aperçu de la valeur des fourrures pour ces années. Ainsi, comparé à 2005-2006 et aussi à 2009-2010, le prix des fourrures en 2016 est relativement plus bas pour presque toutes les espèces piégées sauf le loup et l'ours noir.

**Tableau 7-1 : Évolution du prix des fourrures au Québec – 2005-2006 à 2016**

Espèce	Année et valeur (\$)										
	2005-2006 <sup>1</sup>	2006-2007 <sup>1</sup>	2007-2008 <sup>1</sup>	2008-2009 <sup>1</sup>	2009-2010 <sup>1</sup>	2010-2011 <sup>1</sup>	2011-2012 <sup>1</sup>	2013 <sup>2</sup>	2014 <sup>2</sup>	2015 <sup>2</sup>	2016 <sup>2</sup>
Belette <sup>3</sup>	8,15	6,26	5,45	3,65	3,40	2,70	2,70	2,62	3,87	nd.	1,53
Castor	35,06	26,02	23,52	17,11	17,26	17,51	33,16	32,49	22,19	21,93	12,85
Loup	60,70	110,70	112,80	113,60	119,58	96,24	105,25	137,69	94,61	nd.	189,51
Loutre	118,97	51,74	41,63	38,79	50,83	58,85	86,50	98,71	51,48	44,55	27,90
Lynx du Canada	152,07	113,15	104,77	111,74	84,43	92,39	118,27	224,23	130,73	106,97	44,85
Martre d'Amérique	90,70	59,30	55,77	43,23	42,19	54,73	79,20	nd.	nd.	nd.	nd.
Ours noir	71,27	67,22	63,08	82,45	76,30	82,44	122,06	125,37	80,61	304,07	156,73
Rat musqué	7,10	6,26	5,38	3,97	7,54	7,46	9,23	14,35	11,49	6,39	3,48
Renard argenté	19,59	30,34	28,82	29,80	25,63	42,24	58,49	49,67	38,44	39,31	14,38
Renard croisé	29,92	41,16	37,30	29,38	32,32	31,68	43,80	56,11	33,35	34,98	16,23
Renard roux	33,13	28,87	25,89	22,40	24,36	31,29	58,86	68,56	38,26	31,55	12,23
Vison d'Amérique	22,31	16,49	13,99	10,73	14,74	16,86	22,97	20,23	17,07	14,56	10,39

1 : Période du 1er septembre d'une année au 31 août de l'année suivante. Valeur moyenne des fourrures vendues aux enchères de la compagnie Amérique du Nord, Encans de fourrure et la compagnie Les Pelletiers Encanteurs inc.

2 : Période de mai-juin en 2013 et 2016, mai en 2014 et mars-avril en 2015. Prix moyens répertoriés à l'intention des propriétaires multiples de marchandises.

3 : Pour les années 2013 à 2016, les données de la North American Fur Auctions (NAFA) pour la belette sont désignées sous le nom d'hermine.

nd.: Non disponible.

Sources : NAFA, 2013, 2014, 2015 et 2016, GENIVAR, 2014.

### 7.3 Activités de piégeage de septembre 2015 à août 2016

En février 2017, l'enquête auprès des piégeurs visait les titulaires de neuf terrains de piégeage traversés par la route de la Romaine ou contigus à la rivière Romaine en amont du PK 13. Il s'agit des titulaires des terrains 45-561, 45-562, 45-564, 45-565, 45-567, 45-569, 45-570, 45-571 et 45-572 (voir la carte 7-1). L'objectif de l'enquête était de documenter

leurs activités de piégeage de septembre 2015 à août 2016 et d'évaluer les répercussions des activités de construction et de l'exploitation du complexe de la Romaine sur celles-ci.

De septembre 2015 à août 2016, les piégeurs-répondants se sont rendus sur leur terrain en moyenne 42 jours, comparativement à 67 jours en 2009-2010 et à 37 jours en 2011-2012. Par ailleurs, des neuf piégeurs participants à l'enquête pour le présent suivi, six ont un camp de piégeage sur leur terrain.

Selon les données de l'enquête menée auprès des piégeurs riverains de la Romaine en 2004 (Hydro-Québec Équipement, 2005), les principales espèces récoltées dans ce secteur étaient la belette, le castor, le renard et la martre. En 2015-2016, ce sont ces mêmes espèces qui ont été les plus capturées. La principale espèce capturée en 2015-2016 a été le castor avec 53 captures au total pour une moyenne de 7,6 bêtes par piégeur (voir le tableau 7-2). En moyenne, les piégeurs ont capturé moins de bêtes en 2015-2016 (26 bêtes) qu'en 2009-2010 (47 bêtes) et en 2011-2012 (29 bêtes).

Des neuf piégeurs, trois ont indiqué piéger en rive de la Romaine, deux en rive sud (PK 16 à 32) et un en rive nord, au PK 26.

En ce qui concerne le nombre d'animaux sur leur terrain, huit des neuf piégeurs ont souligné qu'il s'était maintenu au cours des trois dernières années et l'autre, qu'il avait diminué. Selon ce dernier, les causes de la diminution du nombre d'animaux sont liées au cycle naturel des espèces et à la perte d'habitat le long de la rivière Romaine (en bordure du réservoir de la Romaine 1).

**Tableau 7-2 : Récolte de fourrures par terrain de piégeage – Saisons 2009-2010, 2011-2012 et 2015-2016**

Espèce	Moyenne de fourrures par répondant		
	2009-2010	2011-2012	2015-2016
Belette	10,0	7,0	4,4
Castor	12,8	3,4	7,6
Loup	1,0	0,2	0,4
Loutre	2,2	2,6	1,4
Lynx du Canada	0,4	0,2	1,6
Martre d'Amérique	10,8	7,8	3,1
Ours noir	0	0	0,1
Rat musqué	4,2	3,4	2,1
Renard	4,2	2	3,1
Vison d'Amérique	1,2	2,2	1,6
Toutes les espèces	46,8	28,8	25,6

Note : La moyenne est calculée sur le nombre total de répondants à l'enquête pour les saisons 2009-2010 et 2011-2012 (cinq répondants) et sur sept répondants en 2015-2016 puisque deux piégeurs n'ont pas indiqué le nombre de bêtes qu'ils ont capturé par espèce.

## **7.4 Impacts des travaux de construction du complexe de la Romaine**

En phase de construction, l'étude d'impact sur l'environnement du projet prévoyait la perturbation des activités de piégeage et une perte de quiétude sur trois terrains de piégeage (45-570, 45-571 et 45-572). Les terrains de piégeage 45-569 et 45-564 situés plus à l'ouest, en rive gauche de la rivière Romaine ont aussi été considérés pour l'évaluation des impacts de la phase de construction du projet.

Le tableau 7-3, à la fin de cette section, résume les impacts tels que perçus par les détenteurs de terrain de piégeage concernés pour la phase construction.

### ***Perturbation des activités de piégeage et perte de quiétude***

#### *Période 2009-2010*

En 2010, trois des cinq piégeurs rencontrés ont indiqué que leurs activités avaient été affectées par les travaux de construction du chantier de la Romaine (terrains 45-570, 45-571 et 45-572). Les sources de dérangement soulevées étaient associées au dynamitage, au bruit des hélicoptères et à la présence des travailleurs du chantier. Ces activités de construction ont altéré la qualité de leur expérience au terrain et entraîné une perte de quiétude. Malgré ces inconvénients, trois piégeurs estimaient que le nombre d'animaux capturés en 2010 était comparable à ceux des trois dernières années. Les deux autres ont mentionné qu'il avait diminué, mais que cette situation était attribuable au cycle naturel des espèces. Ils ont aussi souligné que les travaux n'avaient pas fait fuir les animaux, sauf dans les environs immédiats des zones de construction, ni entraîné une diminution des captures.

#### *Période 2011-2012*

En 2011-2012, les travaux du complexe de la Romaine, notamment ceux liés au chantier de la Romaine-1, avaient perturbé les activités de piégeage de trois des cinq piégeurs rencontrés, les mêmes qu'en 2009-2010. Les sources de perturbation et de dérangement soulevées par ces piégeurs étaient le dynamitage et le bruit des hélicoptères comme en 2009-2010 ainsi que la circulation sur la route de la Romaine. Ces activités ont altéré la qualité de leur expérience au terrain, entraîné une perte de quiétude et certaines préoccupations liées à leur sécurité face aux activités de dynamitage.

Il faut mentionner qu'en 2011-2012, deux des cinq piégeurs rencontrés avaient associé la diminution du nombre de jours consacrés au piégeage par rapport à la période 2009-2010, aux dérangements occasionnés par le complexe de la Romaine (terrains 45-570 et 45-571).

Pour deux piégeurs, la présence du chantier de la Romaine-1 avait entraîné l'abandon de zones de piégeage en 2011-2012 (terrains 45-570 et 45-572). L'un d'eux avait aussi débuté l'exploitation de zones de piégeage situées ailleurs que sur son terrain. Également, deux piégeurs avaient déplacé leurs zones de piégeage loin de la route de la Romaine parce qu'ils

s'étaient fait voler quelques pièges (terrains 45-570 et 45-571). Un troisième piéteur, qui anticipait une plus grande fréquentation de son terrain, a constaté que son secteur était resté relativement tranquille (terrain 45-572). En outre, pour un des piéteurs, la route de la Romaine et la ligne à 161 kV ont constitué, des voies d'accès pour les autres utilisateurs, ce qui était une source de dérangement sur son terrain de piégeage (terrain 45-571).

#### *Période 2013-2016*

Pour la période 2013-2016, un seul piéteur a indiqué que la construction du complexe de la Romaine avait perturbé ses activités de piégeage, en raison de la circulation sur la route de la Romaine (terrain 45-571). Cette circulation liée au projet a altéré la qualité de son expérience au terrain et entraîné une perte de quiétude. Mentionnons aussi que ce piéteur a émis comme commentaire qu'il a été dérangé par les travaux depuis le début de la construction du projet, en 2009.

#### *Mesure*

Pour limiter les effets des travaux, Hydro-Québec applique différentes clauses environnementales notamment afin de réduire le niveau de bruit et les inconvénients (voir l'annexe B). Aussi, les travailleurs du chantier sont sensibilisés aux activités des piéteurs.

### **7.5 Impacts de la présence et de l'exploitation des aménagements**

En phase d'exploitation, l'étude d'impact sur l'environnement du projet prévoyait les impacts suivants :

- perte d'une partie de deux terrains de piégeage (45-572 et 45-570) ;
- amélioration de l'accessibilité de trois terrains de piégeage (45-570, 45-571 et 45-572) ;
- perte de quiétude et altération de la qualité de l'expérience pour les utilisateurs de trois terrains de piégeage (45-570, 45-571 et 45-572) ;
- perte de lieux de traversée et de parcours sur la Romaine donnant accès en motoneige à des parties de sept terrains de piégeage en bordure du réservoir de la Romaine 1 et en aval des ouvrages de la Romaine-1 (terrains 45-561, 45-562, 45-564, 45-565, 45-569, 45-570 et 45-572).

Le terrain de piégeage 45-567 a aussi été considéré pour l'évaluation des impacts de la phase d'exploitation du projet. Le tableau 7-3 résume les impacts tels que perçus par les détenteurs de terrain de piégeage concernés pour la phase d'exploitation.

#### ***Perte d'une partie de deux terrains de piégeage***

Selon ce qui était prévu à l'étude d'impact sur l'environnement, la présence de l'aménagement de la Romaine-1 (infrastructures et réservoir) a entraîné, à l'automne 2015,

une perte d'environ 10 % de la superficie du terrain de piégeage n° 45-572, soit 4,5 km<sup>2</sup> sur un total de 46,3 km<sup>2</sup>, ainsi que le déplacement de populations d'animaux à fourrure. Quant au terrain n° 45-570, il a perdu environ 0,3 km<sup>2</sup> sur un total de 65,5 km<sup>2</sup>.

### ***Amélioration de l'accessibilité de trois terrains de piégeage***

Des trois piégeurs dont le terrain de piégeage touche la route de la Romaine (terrains 45-570, 45-571 et 45-572), seulement un l'a emprunté pour accéder à son terrain durant la période 2015-2016 (terrain 45-570). Un autre utilise le stationnement du kilomètre 1 (terrain 45-572).

### ***Perte de quiétude et altération de la qualité de l'expérience pour les utilisateurs de trois terrains de piégeage***

À l'étude d'impact, on prévoyait que la circulation sur la route de la Romaine et la présence de nouveaux utilisateurs pourraient entraîner une altération de la qualité de l'expérience de piégeage et une perte de quiétude pour les titulaires des terrains 45-570, 45-571 et 45-572. Pour un des titulaires dont le camp de piégeage est situé à quelques dizaines de mètres de la route de la Romaine (terrain 45-571), il était prévu qu'Hydro-Québec évalue avec lui la possibilité de déplacer son camp ou de le dédommager. À la suite de la consultation avec le titulaire, ce dernier a décidé de conserver son camp. Le titulaire et Hydro-Québec n'ont pu convenir d'une indemnisation pour le dérangement.

Pour la période des années 2015 et 2016, deux de ces piégeurs ont indiqué qu'ils vivaient des problèmes sur leur terrain liés à la cohabitation avec d'autres utilisateurs et que cette situation est pour eux directement associée à la présence de la route de la Romaine (terrains 45-570 et 45-571).

### ***Perte de lieux de traversée et de parcours sur la Romaine donnant accès en motoneige à des parties de sept terrains de piégeage en bordure du réservoir de la Romaine 1 et en aval des ouvrages de la Romaine-1***

Comme prévu à l'étude d'impact sur l'environnement, à partir de l'hiver 2014-2015, à la suite de la mise en exploitation de l'aménagement de la Romaine-2, les nouvelles conditions de la couverture de glace de la Romaine ont entraîné des changements importants quant aux lieux de traversée à motoneige et aux parcours sur la rivière. En effet, les conditions instables du couvert de glace ne permettent dorénavant plus de circuler de façon sécuritaire à motoneige sur la Romaine, sauf au PK 3 lorsque les conditions le permettent.

À l'enquête réalisée en 2017, six des huit piégeurs concernés par cet impact<sup>10</sup> ont indiqué que les nouvelles conditions de glace sur la rivière Romaine avaient modifié leurs activités de piégeage, soit parce qu'ils ne peuvent plus accéder aux secteurs de piégeage situés en

---

<sup>10</sup> Selon l'étude d'impact sur l'environnement, les terrains de piégeage concernés par cet impact sont les terrains 45-561, 45-562, 45-564, 45-565, 45-569, 45-570 et 45-572. Le terrain 45-567 a aussi été considéré puisque le titulaire traverse la rivière Romaine pour accéder à son terrain.



bordure de la rivière (terrains 45-570 et 45-572), soit parce qu'ils doivent maintenant emprunter la passerelle du PK 30,5, ce qui allonge leur trajet pour accéder à leurs lieux de piégeage (terrains 45-561 et 45-567) ou parce que les animaux ne traversent plus la rivière (terrain 45-564). Le dernier, dont le terrain est réparti sur les deux rives de la rivière Romaine, ne piège plus dans la partie nord de son terrain parce qu'il considère qu'il est non sécuritaire de traverser sur la couverture de glace et que l'utilisation de la passerelle du PK 30,5 lui impose un trop long trajet (terrain 45-562).

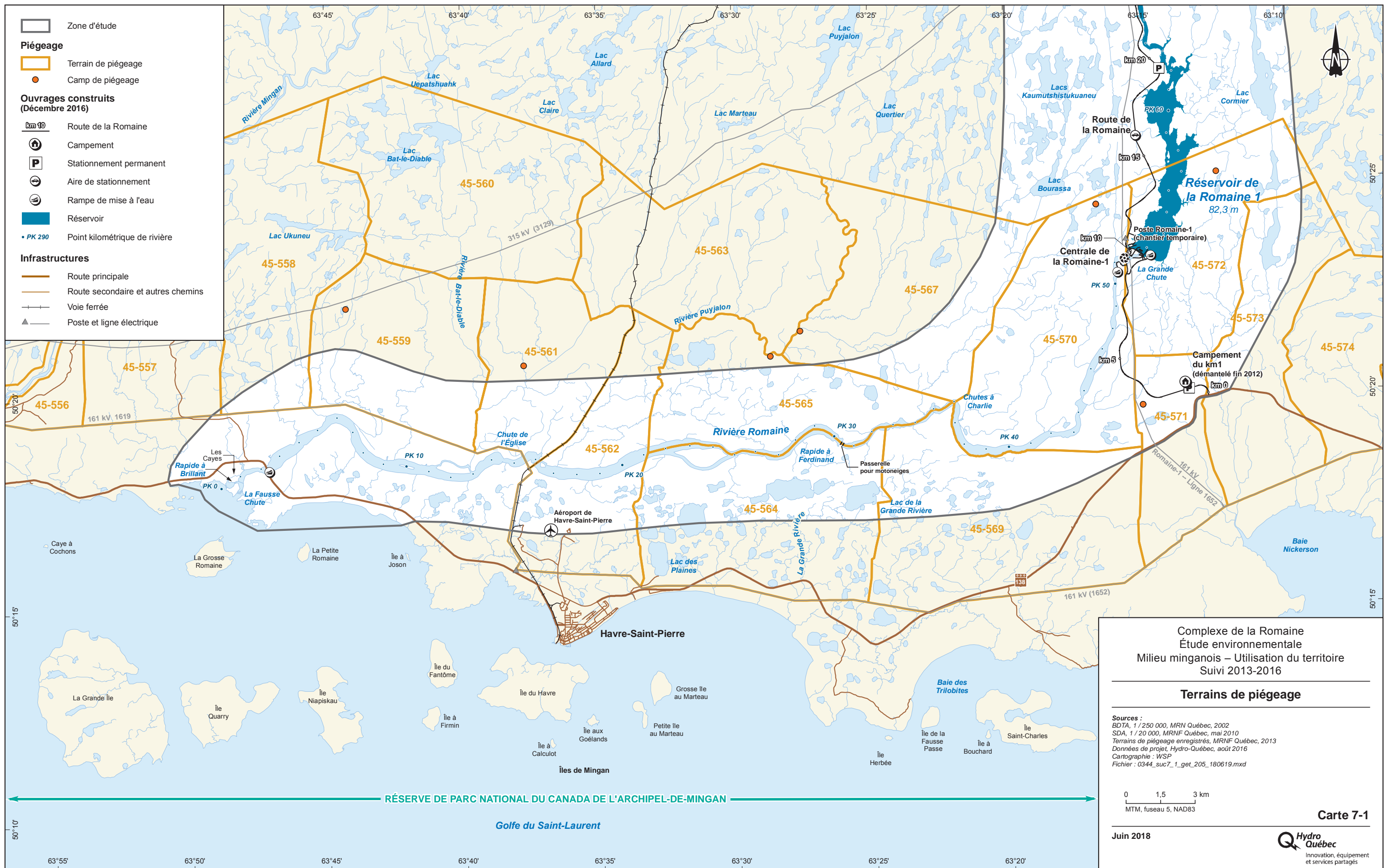
Ce qui explique que deux piégeurs n'ont pas modifié leurs pratiques de piégeage, malgré les nouvelles conditions de la couverture de glace de la Romaine est qu'ils ne piègent pas le long des rives de la Romaine. Également, l'un d'eux n'a pas à traverser la rivière puisque son terrain est situé au sud alors que l'autre accède facilement à son terrain par la passerelle.

Enfin, un piégeur a indiqué avoir perdu un de ses pièges en raison des fluctuations du niveau d'eau de la Romaine (terrain 45-562).

**Tableau 7-3**      **Tableau-synthèse des impacts perçus par les détenteurs de terrain de piégeage**

Impact	Terrain de piégeage								
	45-561	45-562	45-564	45-565	45-567	45-569	45-570	45-571	45-572
<b>Phase de construction</b>									
Perturbation des activités de piégeage							X	X	X
Perte de quiétude							X	X	X
Baisse du nombre de jours de piégeage							X	X	
Abandon ou déplacement de zone de piégeage							X	X	X
<b>Phase d'exploitation</b>									
Perte de superficie							X		X
Amélioration de l'accessibilité au terrain de piégeage							X		
Perte de quiétude							X	X	
Perte de lieux de traversée et de parcours à motoneige sur la rivière Romaine	X	X	X		X		X		X





- Zone d'étude
- Piégeage**
- Terrain de piégeage
- Camp de piégeage
- Ouvrages construits (Décembre 2016)**
- Route de la Romaine
- Campement
- Stationnement permanent
- Aire de stationnement
- Rampe de mise à l'eau
- Réservoir
- PK 290 Point kilométrique de rivière
- Infrastructures**
- Route principale
- Route secondaire et autres chemins
- Voie ferrée
- Poste et ligne électrique

Complexe de la Romaine  
Étude environnementale  
Milieu minganois – Utilisation du territoire  
Suivi 2013-2016

**Terrains de piégeage**

**Sources :**  
BDTA, 1 / 250 000, MRN Québec, 2002  
SDA, 1 / 20 000, MRNF Québec, mai 2010  
Terrains de piégeage enregistrés, MRNF Québec, 2013  
Données de projet, Hydro-Québec, août 2016  
Cartographie : WSP  
Fichier : 0344\_suc7\_1\_get\_205\_180619.mxd

0 1,5 3 km  
MTM, fuseau 5, NAD83

**Carte 7-1**

Jun 2018





## 8 Villégiature

L'étude d'impact sur l'environnement prévoyait que les activités de villégiature des Minganois pourraient être perturbées par les travaux de construction du complexe de la Romaine et que certains inconvénients liés à la présence de nouveaux utilisateurs pourraient les affecter. Par ailleurs, une amélioration de l'accès aux zones de villégiature grâce à la route de la Romaine était prévue (Hydro-Québec, 2007, pages 35-33 et 35-34).

En phase d'exploitation du projet, l'étude d'impact sur l'environnement prévoyait globalement l'amélioration du potentiel de développement de la villégiature et la perte de huit chalets et de trois abris sommaires. En outre, on anticipait que les villégiateurs verraient leurs conditions d'accès à leur chalet améliorées en raison de la présence de la route de la Romaine, mais qu'ils pourraient également subir des inconvénients liés à la présence de nouveaux utilisateurs (Hydro-Québec, 2007, pages 35-14 et 35-17).

### 8.1 Villégiature en Minganie

La MRC de Minganie est responsable de la gestion des baux de villégiature sur son territoire depuis 2011. Elle comptait à ce moment sur son territoire 647 baux actifs pour des chalets et 88 pour des abris sommaires. Au cours des cinq années suivant la délégation de gestion, la MRC a octroyé 47 nouveaux baux pour des chalets et a enregistré 31 désistements (abandon du bail). Selon les représentants de la MRC de Minganie rencontrés en 2016, la très grande majorité des demandes pour de nouveaux baux de villégiature provient de résidents de la Minganie.

En ce qui concerne les abris sommaires, l'émission de nouveaux baux n'est plus autorisée en Minganie. Des 88 baux pour des abris sommaires présents sur le territoire au moment du transfert de délégation, trois ont été transformés en bail de villégiature et trois autres ont été abandonnés.

Depuis 2009, aucun bail de villégiature ne peut être attribué dans la zone du projet, soit approximativement le territoire du secteur Tshitassinu-La Romaine. Comme il est mentionné à la section 3.2.3, la MRC de Minganie a formé un comité de travail afin de planifier le développement, notamment de la villégiature dans ce secteur. En mai 2016, la MRC de Minganie était en attente de données du MERN nécessaires à la planification du développement de ce territoire. Concernant la villégiature, la planification du développement de secteurs environnants la rivière Romaine pourrait être amorcée en 2018.

## 8.2 Villégiature dans la zone d'étude

### 8.2.1 Chalets et abris sommaires

La zone d'étude est presque en totalité en territoire public. On y recensait 52 chalets et huit abris sommaires en janvier 2017.

De 2013 à 2016, six nouveaux baux pour des chalets ont été octroyés dans la zone d'étude, du côté est de la rivière Romaine, soit en dehors du territoire couvert par le moratoire. De ces chalets, trois sont situés au lac Cormier alors que les trois autres se trouvent à l'est du réservoir de la Romaine 2, soit près de lacs à la hauteur du PK 100, du PK 110 et dans le secteur de la rivière de l'Abbé-Huard (voir le tableau 8-1 et la carte 8-1).

Tableau 8-1 : Nouveau bail pour un chalet dans la zone d'étude – 2005 à 2016

Année de construction	Nombre de chalets
2005, 2006, 2007 et 2008	8
2009 et 2010	2
2011 et 2012	4
2013, 2014 et 2015	6
2016	0
<b>Total</b>	<b>20</b>

Sources : MERN, 2016b et GENIVAR, 2014. Données pour 2016 mises à jour par la MRC de Minganie.

Par ailleurs, dix baux pour des chalets et quatre baux pour des abris sommaires qui étaient situés dans la zone d'étude en 2008 n'étaient plus actifs à la fin de 2016 (voir la carte 8-1). Ils étaient situés aux endroits suivants :

- un abri sommaire au PK 52,5 de la Romaine, en rive gauche ;
- un abri sommaire au PK 58 de la Romaine, en rive gauche ;
- un chalet près d'un lac situé à la hauteur du kilomètre 18 de la route de la Romaine, du côté ouest ;
- un abri sommaire au PK 64 de la Romaine, en rive gauche ;
- un abri sommaire à la hauteur du kilomètre 53,5 de la route de la Romaine, du côté est ;
- un chalet au kilomètre 76,7 de la route de la Romaine ;
- un chalet au PK 114 de la Romaine, en rive droite (appartenant à une entreprise minière) ;
- un chalet sur une île au PK 130 de la Romaine ;
- un chalet au PK 180 de la Romaine, en rive droite ;
- un chalet au lac Cormier ;
- un chalet près d'un lac à la hauteur du PK 66 de la Romaine, en rive gauche ;
- trois chalets situés dans le futur réservoir de la Romaine 4, entre les PK 225 et 250.

Aussi, pour la période 2013-2016, huit chalets et deux abris sommaires ont changé de propriétaires. Dix chalets et trois abris sommaires situés dans la zone d'étude avaient changé de propriétaires durant la période de 2010 à 2013.

### **8.2.2 Association des propriétaires de baux ayant accès par la route de la Romaine**

En 2010, des villégiateurs se sont regroupés au sein de l'APBRR. Les chalets de ces villégiateurs se trouvent au lac Bourassa et en bordure de quelques lacs au nord-ouest de celui-ci, comme les lacs Kaumutshistukuaneu et Lisigny. L'APBRR compte une trentaine de membres qui sont propriétaires ou copropriétaires de chalets (environ 300 personnes en incluant les membres des familles et les amis selon l'APBRR). Les objectifs poursuivis par cette association visent à faciliter l'accès des membres à leur chalet durant la période de construction du complexe de la Romaine.

L'APBRR a réalisé des travaux d'amélioration d'un sentier d'environ 5 km entre l'aire de stationnement du kilomètre 16 et le lac Bourassa. En 2016, ce sentier était en partie complété à l'aide de montants obtenus dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II et au travail bénévole des membres de l'APBRR.

### **8.2.3 Enquête auprès des utilisateurs du territoire 2013-2016**

Des 101 répondants à l'enquête de 2017 sur l'utilisation du territoire, 40 possèdent un chalet ou un abri sommaire situé dans la zone d'étude (trois d'entre eux possèdent un chalet et un abri sommaire). De ces 40 répondants, 29 empruntent la route de la Romaine pour y accéder. En considérant l'ensemble des répondants, se sont 37 d'entre eux qui ont indiqué avoir utilisé la route de la Romaine pour se rendre à leur chalet ou leur abri sommaire en 2016.

Des chalets et abris sommaires des répondants inclus dans la zone d'étude, huit sont riverains de la Romaine, dont sept sur le tronçon aval et un au bassin des Murailles<sup>11</sup>. Les autres se trouvent principalement dans le secteur de la zone d'étude situé à l'ouest et à l'est du réservoir de la Romaine 1, notamment autour des lacs Bourassa, Lisigny et Cormier.

## **8.3 Impacts des travaux de construction du complexe de la Romaine**

En phase de construction du projet, l'étude d'impact sur l'environnement prévoyait les impacts suivants :

- perturbation des activités de villégiature ;

---

<sup>11</sup> Le chalet situé au bassin des Murailles n'apparaît pas sur la carte 8-1 parce qu'il s'agit d'un campement autochtone. Le répondant à l'enquête sur l'utilisation du territoire est un utilisateur de ce chalet.

- inconvénients liés à la présence de nouveaux utilisateurs du territoire ;
- amélioration de l'accès aux zones de villégiature.

### *Perturbation des activités de villégiature*

#### *Période 2009-2010*

En 2010, aucun des 35 villégiateurs-répondants à l'enquête sur l'utilisation du territoire n'avait précisé avoir été dérangé par les travaux du complexe de la Romaine.

#### *Période 2011-2012*

Des 29 villégiateurs-répondants qui possédaient ou fréquentaient un chalet dans la zone d'étude en 2011-2012, deux avaient indiqué avoir été incommodés par le bruit des activités de construction et la circulation sur la route de la Romaine associée aux travaux. Également, un de ces deux villégiateurs, dont le chalet se situe à la hauteur du réservoir de la Romaine 2, avait mentionné des inconvénients dus à l'achalandage accru près de son chalet, possiblement attribuables aux travailleurs du chantier.

#### *Période 2013-2016*

Selon l'APBRR, les travaux du chantier de la Romaine ont causé des dérangements aux villégiateurs membres de l'association durant la période 2013-2015. Toutefois, ces dérangements ont cessé en 2016 compte tenu de la fin des travaux liés aux aménagements de la Romaine-1 et de la Romaine-2 et au déplacement des travailleurs du campement des Murailles au campement du Mista. Le campement des Murailles a été fermé en mars 2016.

À l'enquête auprès des utilisateurs du territoire, deux répondants-villégiateurs de la zone d'étude ont dit avoir été incommodés, alors qu'il séjournait à leur chalet ou leur abri sommaire durant la période de chasse, par les activités de recherche sur le saumon dans le tronçon aval de la rivière Romaine. Aussi, trois répondants ont indiqué que du matériel avait été endommagé, leur avait été volé ou qu'il y avait eu introduction dans leur chalet, une situation qu'ils attribuent à des travailleurs du complexe.

Par ailleurs, des travaux réalisés à la hauteur du réservoir de la Romaine 1 ainsi que sa mise en eau ont compliqué l'accès au chalet pour deux répondants dont le sentier d'accès, maintenant inondé, longeait la rive gauche de la rivière Romaine. Un nouveau sentier a été déboisé en 2017. Les utilisateurs ont toutefois mentionné à Hydro-Québec que des ajustements devaient être apportés à ce nouveau sentier.

### *Mesures*

Pour limiter les effets des travaux sur les villégiateurs, Hydro-Québec applique différentes clauses environnementales, notamment afin de réduire le niveau de bruit et les



inconvénients (voir l'annexe B). Également, les travailleurs du chantier sont sensibilisés aux activités des villégiateurs.

### ***Inconvénients liés à la présence de nouveaux utilisateurs du territoire***

#### *Période 2009-2010*

Cet impact est lié à l'ouverture au public de la route de la Romaine, qui a débuté à la fin de l'année 2010. Toutefois, à l'enquête de 2010, sept villégiateurs sur 35 craignaient que la venue de nouveaux utilisateurs puisse être la source de dérangements lors de leurs séjours à leur chalet ou abri sommaire.

#### *Période 2011-2012*

Seulement un villégiateur-répondant sur 29 a indiqué que la route de la Romaine avait favorisé une fréquentation accrue du territoire en 2012 par des chasseurs et des pêcheurs, ce qui a entraîné une perte de tranquillité lors de ses séjours à son chalet.

#### *Période 2013-2016*

En raison de la mise en exploitation des aménagements de la Romaine-1 et de la Romaine-2 durant la période 2013-2016, cet impact est traité à la section 8.4 portant sur les impacts de la phase d'exploitation.

### ***Amélioration de l'accès aux zones de villégiature***

#### *Période 2009-2010*

Cet impact est lié à l'ouverture au public de la route de la Romaine, qui a débuté à la fin de l'année 2010.

#### *Période 2011-2012*

En 2012, la majorité des villégiateurs-répondants ont utilisé la route de la Romaine (76 %) et les stationnements accessibles au public (69 %), particulièrement celui du kilomètre 19,5 en hiver parce qu'il est déneigé par Hydro-Québec, et celui du kilomètre 16. À partir de ces deux stationnements, les villégiateurs se rendent surtout aux lacs Bourassa, Lisigny, Kaumutshistukuanou et Salebert situés en rive ouest de la Romaine et d'autres traversent la Romaine pour rejoindre le lac Boucher et le Petit lac Cormier.

Au total, 11 villégiateurs-répondants et un utilisateur d'un abri sommaire ont indiqué que la route de la Romaine avait facilité l'accès à leur chalet en 2012, entre autres, parce que la route diminue leur temps de déplacement et qu'ils n'ont plus à traverser la rivière Romaine. Selon les représentants de l'APBRR, leurs membres utilisent fréquemment la route de la

Romaine pour accéder à leur chalet, ce qui diminue significativement leur trajet, en temps et en distance.

#### *Période 2013-2016*

En raison de la mise en exploitation des aménagements de la Romaine-1 et de la Romaine-2 durant la période 2013-2016, cet impact est traité à la section 8.4 portant sur les impacts de la phase d'exploitation.

### **8.4 Impacts de la présence et de l'exploitation des aménagements**

En phase d'exploitation des aménagements, l'étude d'impact sur l'environnement du projet prévoyait les impacts suivants :

- perte de huit chalets et de trois abris sommaires ;
- potentiel de développement de la villégiature ;
- inconconvénients liés à la présence de nouveaux utilisateurs ;
- amélioration des accès aux zones de villégiature.

#### *Perte de huit chalets et de trois abris sommaires*

Il était prévu à l'étude d'impact sur l'environnement que huit chalets et trois abris sommaires seraient touchés par le projet.

À la fin de 2016, neuf de ces 11 bâtiments avaient été déplacés des secteurs visés par les aménagements. Il s'agit de deux abris sommaires qui se situaient dans le secteur du réservoir de la Romaine 1, de deux chalets pour le réservoir de la Romaine 2, d'un chalet pour le réservoir de la Romaine 3 et de trois chalets pour le réservoir de la Romaine 4 (dont un était un abri sommaire au moment de l'étude d'impact). S'ajoute à cela un chalet situé sur le tracé de la route de la Romaine, au kilomètre 78, à la hauteur du réservoir de la Romaine 2.

Les deux derniers chalets touchés par les aménagements de la Romaine sont situés dans le secteur du réservoir de la Romaine 4, en amont du PK 240.

#### *Mesure*

Des ententes ont été conclues entre Hydro-Québec et les propriétaires des neuf bâtiments touchés par les aménagements de la Romaine. À l'été 2017, une entente est aussi intervenue avec le détenteur d'un des deux derniers baux concernés situés en amont du PK 240 pour son retrait alors que les discussions étaient toujours en cours pour l'autre.

### ***Potentiel de développement de la villégiature***

Comme indiqué précédemment, la MRC de Minganie prévoit planifier le développement, notamment à des fins de villégiature, au cours des prochaines années des territoires situés de part et d'autre de la route de la Romaine.

Par conséquent, aucun nouveau bail de villégiature n'est actuellement octroyé par la MRC dans la zone du projet qui correspond au secteur Tshitassinu–La Romaine. Ailleurs dans la zone d'étude, six nouveaux baux pour des chalets ont été octroyés de 2013 à 2016, du côté est de la rivière Romaine. De ces chalets, trois sont situés au lac Cormier alors que les trois autres se trouvent à l'est du réservoir de la Romaine 2.

### ***Inconvénients liés à la présence de nouveaux utilisateurs***

D'après les résultats de l'enquête de 2017 auprès des utilisateurs du territoire, 18 des 40 répondants-villégiateurs de la zone d'étude ont indiqué que la venue de nouveaux utilisateurs dans la zone d'étude avait eu des effets sur leurs activités de villégiature durant la période 2013-2016. Pour dix d'entre eux, un plus grand nombre d'utilisateurs, notamment des chasseurs et des promeneurs, a été une source de dérangement.

Trois autres répondants-villégiateurs ont précisé qu'ils fréquentent moins souvent leur chalet, principalement durant la saison de la chasse à l'orignal, en raison du plus grand achalandage. Un autre a indiqué être continuellement dérangé par le bruit de la circulation sur la route de la Romaine.

Selon l'APBRR, il n'y a pas de nouveaux utilisateurs dans le secteur fréquenté par leurs membres et les travailleurs du complexe n'y viennent pas ou peu souvent.

### ***Amélioration des accès aux zones de villégiature***

Selon l'APBRR, la route de la Romaine est toujours fréquemment empruntée par les membres de l'association en 2013-2016. Environ 75 % des membres l'utilisent. Toutefois, quelques-uns font encore le trajet qui était utilisé avant la construction de la route, soit en motoneige, quad ou argo depuis Havre-Saint-Pierre jusqu'à leur chalet en traversant la section de la rivière Romaine orientée est-ouest. Ces derniers utilisent dorénavant la passerelle du PK 30,5 en hiver, mais aussi en été en quad.

Pour la période de 2013 à 2016, les membres de l'APBRR sont satisfaits de la route de la Romaine et de son entretien comme ils l'étaient en 2011-2012. Ceux-ci utilisent encore principalement le stationnement permanent du kilomètre 19,5 en hiver et l'aire de stationnement du kilomètre 16, en été. Quant aux aires de stationnement des kilomètres 25 et 32, elles sont surtout fréquentées par les villégiateurs du secteur du lac Puyjalon.

La route de la Romaine permet des déplacements plus faciles pour les villégiateurs membres de l'APBRR qui se rendent à leur chalet. Ces nouvelles conditions font en sorte que l'utilisation de la route de la Romaine assure des déplacements plus sécuritaires.

Parmi les 101 répondants à l'enquête sur l'utilisation du territoire, 37 ont indiqué avoir utilisé la route de la Romaine en 2016 pour se rendre à leur chalet ou leur abri sommaire, dont 29 des 40 villégiateurs inclus dans la zone d'étude. La majorité de ces 37 répondants (86 %) sont satisfaits ou très satisfaits de cette route. Le principal commentaire qu'ont formulé les répondants au sujet de la route de la Romaine est le manque d'espace pour stationner leur véhicule (9 des 17 répondants ayant indiqué un commentaire).

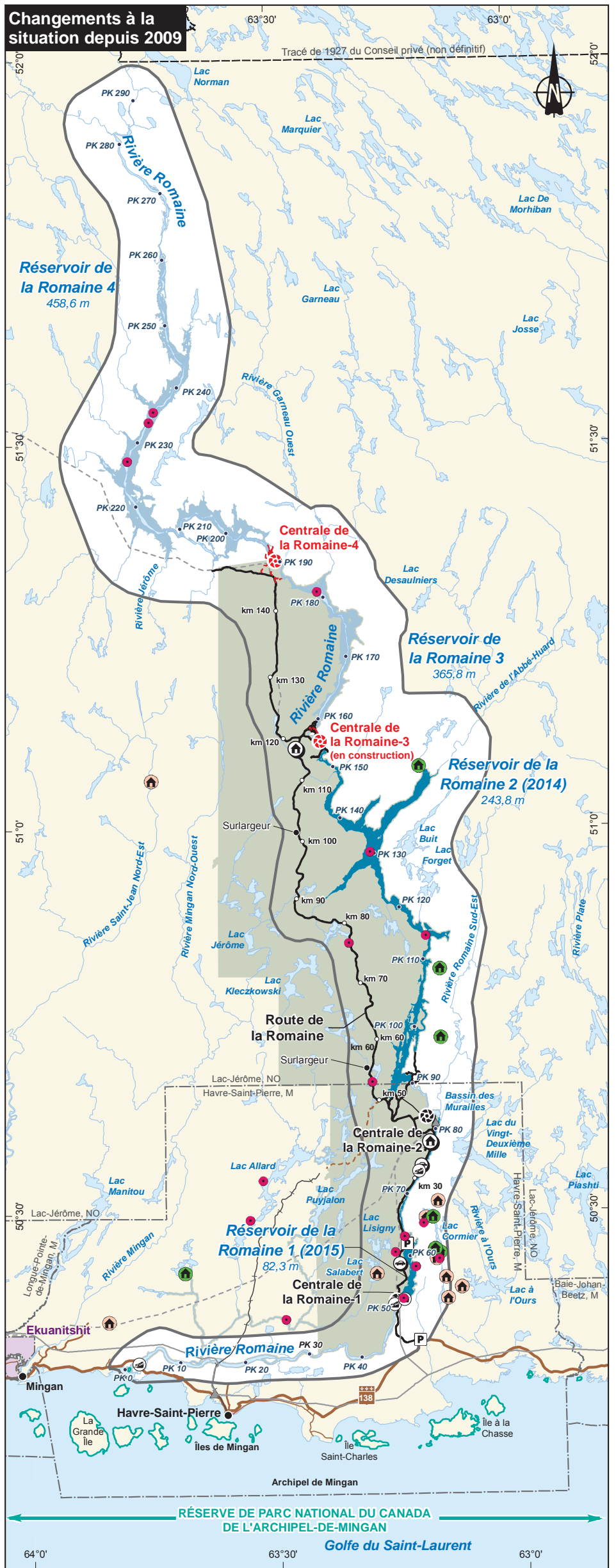
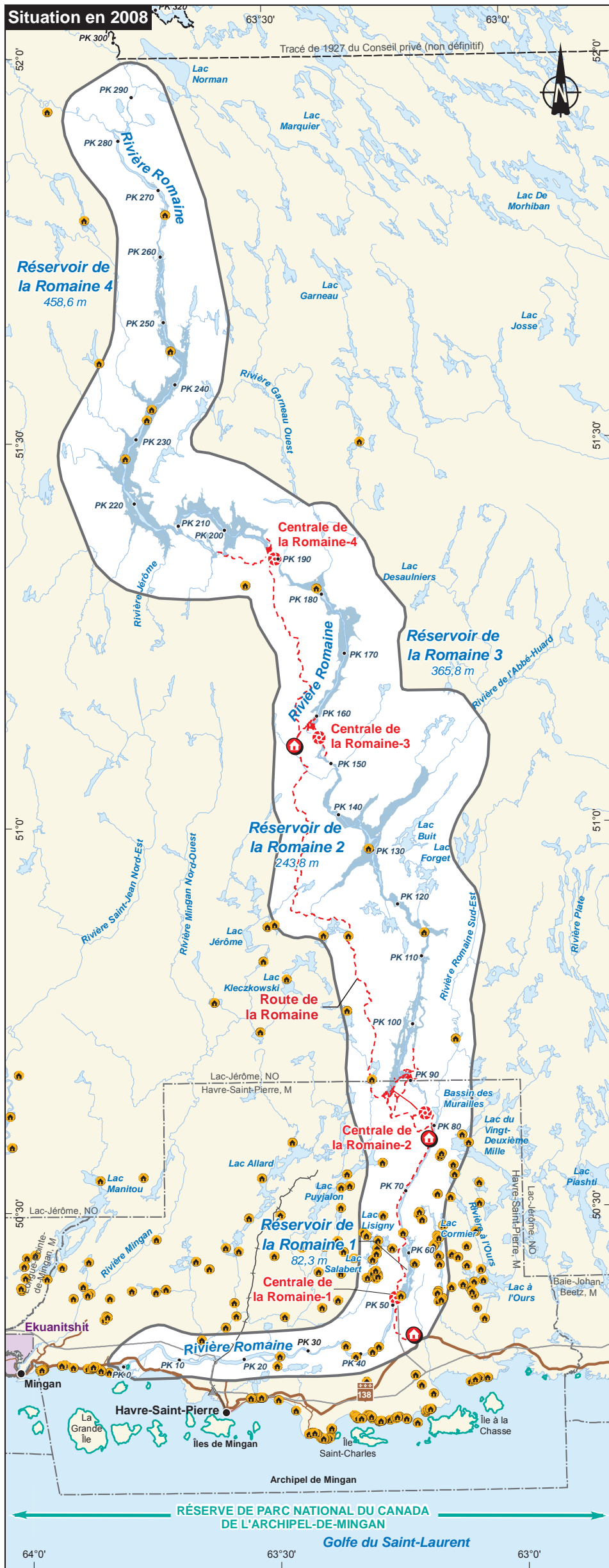
### *Mesures*

En guise de mesures de bonification, notamment pour les villégiateurs, Hydro-Québec s'est engagée à aménager quelques surlargeurs le long de la route de la Romaine et des rampes de mise à l'eau sur les rives de chaque réservoir et sur le tronçon aval de la rivière Romaine. En 2013-2016, les rampes de mise à l'eau accessibles étaient celle du kilomètre 31 de la route de la Romaine (PK 74), les deux situées sur le tronçon aval de la rivière Romaine, au PK 2 et au PK 51 et la dernière, localisée en amont de la centrale de la Romaine 1, au PK 53.

Selon l'ACPHSP, la rampe de mise à l'eau située au PK 51 de la rivière Romaine est utilisée par des villégiateurs qui ont des chalets dans les environs. Celle du kilomètre 31 de la route de la Romaine (PK 74) est pour sa part utilisée par quelques villégiateurs pour se rendre à leur chalet situé du côté est de la rivière Romaine, notamment au lac du Vingt-Deuxième Mille.

Mentionnons que les titulaires de baux de villégiature situés au-delà de la guérite du kilomètre 36 avaient transmis une demande de passage à Hydro-Québec en prévision de l'ouverture du tronçon de la route de la Romaine compris entre les kilomètres 32 et 111. Ces villégiateurs souhaitaient connaître les endroits où ils pourraient garer leurs véhicules ainsi que les possibilités d'accès à leurs chalets.

Hydro-Québec a accordé un droit de passage à tous les villégiateurs qui ont fourni une preuve de bail de villégiature pour un chalet ou un abri sommaire situé au nord du kilomètre 36. Ces derniers devaient convenir avec la conseillère en relations avec le milieu du moment et de la durée de leur séjour. L'équipe de la sécurité du chantier a déterminé avec eux les endroits de stationnement sécuritaires aux environs de leurs destinations. Cinq villégiateurs ont exercé ce droit à plusieurs reprises (Hydro-Québec, 2017).



	Zone d'étude		Route de la Romaine	<b>Infrastructures</b>		Route principale	
	Secteur Tshitassinu – La Romaine		Réservoir		Route secondaire et autres chemins		Chemin d'accès à la mine Tio (en construction)
<b>Baux de villégiature</b>			Campement de travailleurs		Voie ferrée		Poste et ligne électrique
	Chalet en 2008 (incluant les abris sommaires)		Stationnement permanent		Ligne électrique (en construction)		
	Nouveau chalet 2009 à 2012		Aire de stationnement				
	Nouveau chalet 2013 à 2016		Rampe de mise à l'eau				
	Bail résilié depuis 2009	<b>Ouvrages projetés</b>			Centrale hydroélectrique		
<b>Limite</b>			Autre ouvrage		Route de la Romaine		
	Limite de municipalité		Réservoir		Réservoir		
<b>Ouvrages construits</b>			Point kilométrique de rivière		Centrale hydroélectrique		
	Centrale hydroélectrique		Campement de travailleurs		Campement de travailleurs		
	Autre ouvrage						

**Complexe de la Romaine**  
Étude environnementale  
Milieu minganois – Utilisation du territoire  
Suivi 2013-2016

---

**Villégiature**

---

**Sources :**  
BDTA, 1 / 250 000, MRN Québec, 2002  
SDA, 1 / 20 000, MRNF Québec, mai 2010  
Baux de villégiature, MRNF, 2008, 2010, 2012 et MERN 2016  
Données de projet, Hydro-Québec, 2016  
Cartographie : WSP

Fichier : 0344\_suc8-1\_get\_199\_180619.mxd

0 7 14 km  
MTM, fuseau 5, NAD83

**Carte 8-1**

Jun 2018

Innovation, équipement  
et services partagés



## 9 Navigation

L'étude d'impact sur l'environnement prévoyait que la navigation sur la Romaine pourrait être perturbée par les activités du chantier de la Romaine. Les impacts prévus étaient liés à la présence d'obstacles au passage des embarcations dans les aires des travaux, aux inconvénients temporaires associés à la mise en eau des réservoirs de la Romaine 1 et de la Romaine 2 ainsi qu'à la baisse de la profondeur d'eau, durant certaines périodes, sur le tronçon du bassin des Murailles à l'embouchure de la rivière, au cours du remplissage du réservoir de la Romaine 2 (Hydro-Québec, 2007, pages 35-37 à 35-41).

En exploitation du complexe de la Romaine, l'étude d'impact prévoyait globalement une amélioration des conditions de navigation de plaisance. Il était prévu que la présence et l'exploitation des aménagements entraîneraient une modification négligeable des conditions de navigation de plaisance en aval de la centrale de la Romaine-1, des conditions de navigation favorables dans les réservoirs, un impact faible sur la pratique du canot et du kayak en eaux vives, le passage difficile d'un réservoir à l'autre pour les canoteurs ainsi que l'accessibilité de nouveaux territoires pour la pratique d'activités nautiques (Hydro-Québec, 2007, pages 35-22 à 35-30).

### 9.1 Régime hydrologique de la rivière Romaine

En conditions naturelles, le débit moyen estival (juillet à septembre 1957 à 2005) de la rivière Romaine en aval de l'emplacement de la centrale de la Romaine-1 est de 296 m<sup>3</sup>/s (Hydro-Québec, 2007).

En 2014, le régime hydrologique dans le tronçon aval de la rivière Romaine a été influencé par le remplissage du réservoir de la Romaine 2 qui s'est déroulé du 10 mai au 7 novembre. Pour cette année, le débit moyen estival a été de 173 m<sup>3</sup>/s à la station du PK 16 (moyenne des débits journaliers du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2014). Durant cette période de l'année 2014, les débits ont été modulés à 170 m<sup>3</sup>/s au site de la Romaine-1, soit le débit réservé écologique estival<sup>12</sup> (Hydro-Québec, 2015). Ces conditions équivalent à un débit moyen minimal d'été.

Il était prévu à l'étude d'impact sur l'environnement que le débit estival moyen en aval de la centrale de la Romaine-1 soit un peu plus élevé en exploitation qu'en conditions naturelles, passant de 296 m<sup>3</sup>/s à 330 m<sup>3</sup>/s, ce qui entraînerait des profondeurs d'eau légèrement plus importantes, contribuant ainsi au maintien des niveaux d'eau nécessaires à la navigation en aval des aménagements. De plus, la régularisation du débit aurait pour effet de diminuer l'intensité et la fréquence d'événements hydrauliques comme les grandes crues et les étiages prononcés, prolongeant ainsi les périodes de navigation.

<sup>12</sup> En l'absence de l'aménagement de la Romaine-1, la gestion de l'aménagement de la Romaine-2 a été modulée de façon à respecter le régime de débits réservés écologiques destiné à protéger le saumon atlantique en fonction de son cycle vital.

L'année 2015, la première année de l'exploitation de la centrale de la Romaine-2, a été marquée par une forte hydraulité, particulièrement en été. Le débit moyen estival au PK 16 a été de 447 m<sup>3</sup>/s (moyenne des débits journaliers du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2015). Les conditions de forte hydraulité ont été particulièrement marquées en juillet et août alors que le débit moyen atteignait 477 m<sup>3</sup>/s au PK 16 et 515 m<sup>3</sup>/s à l'embouchure de la Romaine comparativement à une moyenne enregistrée de 277 m<sup>3</sup>/s à l'embouchure.

Des événements expliquent trois pointes de débit particulières survenues en 2015 :

- Des essais ayant comme objectif de vérifier le fonctionnement des mécanismes d'ouverture de vannes de l'évacuateur de crues ont été effectués en juin.
- Plus tard durant l'été, les travaux au chantier de la Romaine-1 exigeaient que le débit ne dépasse pas 450 m<sup>3</sup>/s. On a satisfait cette exigence en limitant le débit pendant les travaux et en évacuant de plus grandes quantités d'eau pendant les périodes d'interruption des travaux puisque le niveau du réservoir approchait le niveau maximal d'exploitation.
- Au début de septembre, des déversements visaient à permettre l'absorption des crues à l'étape de la mise en eau du réservoir de la Romaine 1, où ce dernier ne pourrait recevoir plus de 170 m<sup>3</sup>/s. Une situation semblable risque peu de se produire durant les prochaines années (Hydro-Québec, 2016a).

En exploitation, le débit qui atteint l'embouchure de la Romaine dépend principalement du débit turbiné à la centrale de la Romaine-1, auquel s'ajoute celui des rivières naturelles, qui apportent en moyenne 10 % du débit total. En 2016, le débit moyen à l'embouchure de la Romaine (PK 5,2) a été de 331 m<sup>3</sup>/s en 2016, ce qui est semblable à la moyenne de 328 m<sup>3</sup>/s de 1999 à 2014. Au printemps, il a été moins élevé au début de la crue, pendant la reconstitution de la réserve du réservoir de la Romaine 2, puis il s'est maintenu par la suite de part et d'autre de la moyenne durant la période estivale et automnale (Hydro-Québec, 2017).

## **9.2 Fréquentation de la Romaine**

### **9.2.1 Enquête auprès des utilisateurs du territoire 2013-2016**

Selon l'enquête réalisée en 2017 sur l'utilisation du territoire, 21 % des répondants (21 des 101 répondants) ont navigué sur le tronçon aval de la rivière Romaine ou sur le réservoir de la Romaine 1 en 2016, contre 50,5 % en 2010 (53 des 105 répondants) et 26 % en 2012 (20 des 77 répondants). Il est raisonnable de penser que la baisse de fréquentation en 2012 et en 2016 est attribuable à l'interdiction de pêche sportive dans le tronçon de la rivière situé en aval de la centrale de la Romaine-1 (PK 52,5), puisque la navigation y était surtout associée.



Parmi les 21 répondants-navigateurs de 2016, 13 ont navigué sur le tronçon aval de la rivière Romaine et 13 sur le réservoir de la Romaine 1. Le tableau 9-1 et la carte 9-1 montrent la répartition des répondants par tronçon. Aussi, quatre répondants ont navigué sur le réservoir de la Romaine 2 en 2016.

Les conditions de navigation sur le tronçon aval de la rivière en 2016 ont été qualifiées de bonnes ou très bonnes par cinq des huit répondants qui se sont prononcés sur ce sujet. Deux autres ont dit que ces conditions n'étaient ni bonnes ni mauvaises et un les a qualifiées de mauvaises. Quant aux conditions de navigation sur le réservoir de la Romaine 1, tous les répondants les ont trouvées bonnes ou très bonnes (10 répondants sur 10).

**Tableau 9-1 : Navigation sur la rivière Romaine – 2010, 2012 et 2016**

Tronçon de la rivière Romaine	Nombre de répondants		
	2010 (n=53)	2012 (n=20)	2016 (n=21)
Entre le pont de la route 138 et la chute de l'Église (PK 16)	33	6	5
Entre la chute de l'Église (PK 16) et les chutes à Charlie (PK 35)	26	12	3
Entre les chutes à Charlie (PK 35) et la Grande Chute (PK 52,5)	18	6	4
En amont de la Grande Chute (2010-2012) / En amont du barrage de la Romaine-1 (2016)	8	7	13
Notes : En 2010, 48 des 53 répondants-navigateurs ont localisé leurs secteurs de navigation sur les cartes du questionnaire. En 2012, 19 des 20 répondants-navigateurs ont localisé leurs secteurs de navigation sur les cartes du questionnaire. En 2016, 13 des 21 répondants-navigateurs ont localisé leurs secteurs de navigation sur les cartes du questionnaire, dont 10 en aval du barrage de la Romaine-1.			

En 2016, le principal type d'embarcation utilisé pour naviguer sur la rivière Romaine et le réservoir de la Romaine 1 est le bateau à moteur (84 % des 19 répondants). Mentionnons que dix répondants ont aussi fait usage de radeaux pour quad (flatou) pour traverser la Romaine en 2016 et qu'un autre la traverse en véhicule amphibie tout terrain (argo)<sup>13</sup>. Enfin, un répondant a mentionné faire usage d'un zodiac dans le réservoir de la Romaine 1.

La majorité des répondants-navigateurs qui se sont prononcés sur leur niveau de satisfaction à l'égard des rampes de mise à l'eau ont dit en être satisfaits. Par contre, deux répondants ont indiqué être insatisfaits d'une de ces rampes. L'insatisfaction d'un de ces répondants concerne la rampe située près du pont de la route 138 parce que le niveau d'eau trop bas a compliqué ses manœuvres pour mettre son bateau à l'eau. L'autre répondant a indiqué être insatisfait de la rampe en amont du barrage de la Romaine-1 en raison de la présence de bois flottants. Aussi, les bois flottants dans le réservoir de la Romaine 2 ont compliqué l'accès à ce plan d'eau pour trois des quatre répondants qui y ont navigué en 2016. Rappelons qu'Hydro-Québec déconseille la navigation dans ce dernier réservoir pour cette

<sup>13</sup> Deux des utilisateurs de radeau pour quad sur la rivière Romaine sont des détenteurs d'un terrain de piégeage enregistré en rive droite de la Romaine.

raison et qu'elle a procédé au ramassage des débris ligneux dans les réservoirs de la Romaine 2 (2014 à 2016) et de la Romaine 1 (2015).

Depuis le début de la mise en service des aménagements de la Romaine-1 et de la Romaine-2, six répondants-navigateurs ont remarqué une amélioration des conditions de navigation dans les secteurs qu'ils fréquentent en raison surtout d'un plus haut niveau d'eau. Les secteurs identifiés se trouvent sur le tronçon aval de la rivière, au PK 30 et sur le réservoir de la Romaine 1, aux PK 71 et 72. En contrepartie, six répondants ont indiqué avoir remarqué, depuis le début de l'exploitation des aménagements, des variations plus fréquentes du niveau d'eau dans le tronçon aval de la Romaine. Un répondant a aussi observé un plus faible niveau d'eau dans la rivière, au PK 20.

### **9.2.2 Activités d'eaux vives au seuil du pont de la route 138**

Le seuil de la Romaine situé sous le pont de la route 138 présente, vers la fin de l'été, des qualités pour la pratique d'activités d'eaux vives, principalement le « surf sur vagues ». Selon un mémoire déposé aux audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tenues en 2008, la plage de débits la plus intéressante pour cette activité se situe entre 100 m<sup>3</sup>/s et 200 m<sup>3</sup>/s (Troutet et Charest, 2008). On y indique également que de 1957 à 2008, il y a eu en moyenne 27 jours par été (juillet à octobre) où le débit moyen journalier a été dans cet intervalle selon les données de la station 073801 du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) située en amont du pont de la voie ferrée (PK 16,4). En règle générale, ceux qui fréquentent le seuil sous le pont de la route 138 s'y rendent de cinq à dix fois par été.

En 2013, de juillet à octobre, il y a eu 36 journées où le débit journalier moyen à cette même station a été inférieur à 200 m<sup>3</sup>/s et supérieur à 100 m<sup>3</sup>/s (entre le 11 juillet et le 15 août) ce qui est comparable à la situation des années 2009 à 2011 (voir le tableau 9-2). En 2012, il y avait eu seulement deux journées offrant un débit intéressant pour la pratique d'activités d'eaux vives (le 6 et le 7 août).

En 2014, le nombre de journées favorables pour la pratique d'activités d'eaux vives a atteint 94, soit l'ensemble des journées de juillet, août et septembre. Cette situation découle de la modulation de débits à 170 m<sup>3</sup>/s au site de la Romaine-1 à la troisième étape du remplissage du réservoir de la Romaine 2. En 2015, il n'y a eu que 17 journées favorables aux activités d'eaux vives, 5 en septembre et 12 en octobre, compte tenu principalement des conditions de forte hydraulité, particulièrement en été, et en partie, des travaux effectués à l'aménagement de la Romaine-1 (voir la section 9.1).

Tableau 9-2 : Nombre de journées avec un débit se situant entre 100 m<sup>3</sup>/s et 200 m<sup>3</sup>/s – Rivière Romaine – Juillet à octobre 2009 à 2015

Année	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Total
2009	0	23	9	0	32
2010	0	12	26	2	40
2011	0	18	9	26	53
2012	0	2	0	0	2
2013	21	15	0	0	36
2014	31	31	30	2	94
2015	0	0	5	12	17
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>101</b>	<b>79</b>	<b>42</b>	<b>274</b>

Notes : Les données de 2009 à 2013 sont celles de la station 073801 du CEHQ située au PK 16,4 de la rivière Romaine, en amont du pont de la voie ferrée de RTFT (MDDELCC, 2016).

Les données de 2014 et 2015 sont celles de la station ROMA0692 d'Hydro-Québec située au PK 16,2 de la rivière Romaine, en amont du pont de la voie ferrée de RTFT (Hydro-Québec, 2016b).

### 9.3 Impacts des travaux de construction du complexe de la Romaine

En phase de construction, l'étude d'impact sur l'environnement prévoyait les impacts suivants :

- obstacle au passage des embarcations dans les aires de travaux ;
- inconvénients temporaires liés à la mise en eau ;
- impact ponctuel sur les conditions de navigation sur la rivière Romaine entre le bassin des Murailles et l'embouchure.

*Obstacle au passage des embarcations dans les aires de travaux, inconvénients temporaires liés à la mise en eau et impact ponctuel sur les conditions de navigation sur la rivière Romaine entre le bassin des Murailles et l'embouchure*

*Période 2009-2010*

En 2009-2010, seulement six des 53 utilisateurs qui naviguent sur la Romaine avaient souligné avoir été affectés par les travaux du chantier de la Romaine. Le dynamitage et la zone d'interdiction de navigation dans le secteur de la Grande Chute, de même que les travaux près du bassin des Murailles étaient mentionnés comme sources de dérangement à la navigation. En outre, deux répondants avaient indiqué que leurs activités de navigation avaient été entravées par les installations de comptage du saumon, mises en place au

printemps 2010 dans le cadre des études de suivi environnemental (PK 7,3)<sup>14</sup>. Enfin, un répondant a souligné que les travaux effectués à la rampe de mise à l'eau située près du pont de la route 138 avaient compliqué l'accès à la rivière Romaine.

Ces inconvénients n'ont pas empêché les utilisateurs de naviguer sur la Romaine. Toutefois, ils ont entraîné une altération des conditions de pratique de cette activité sur quelques courts tronçons de la rivière.

#### *Période 2011-2012*

Des 20 répondants qui ont navigué sur la rivière Romaine en 2012, seulement un a indiqué avoir été affecté par les travaux du chantier de la Romaine, dans le secteur du bassin des Murailles. Par ailleurs, un répondant a indiqué avoir accès plus facilement à la rivière Romaine grâce à l'aménagement des rampes de mise à l'eau.

#### *Période 2013-2016*

La mise en eau du réservoir de la Romaine 2 a entraîné, à l'été 2014, des débits d'eau correspondant au débit minimal moyen en conditions naturelles (173 m<sup>3</sup>/s à la station du PK 16) et, conséquemment, une profondeur d'eau plus basse par rapport à la moyenne estivale sur le tronçon aval de la rivière Romaine. Cette situation a pu causer des difficultés pour la navigation sur ce tronçon de la Romaine. Par ailleurs, la mise en eau des réservoirs de la Romaine 1 et de la Romaine 2 a pu être la cause d'inconvénients pour ceux qui pratiquaient la navigation sur ces tronçons de la rivière. Soulignons que durant les périodes de remplissage, la navigation y est fortement déconseillée pour des raisons de sécurité.

Selon les représentants de l'ACPHSP rencontrés en 2016, la navigation sur la Romaine se fait surtout, comme avant le début de l'exploitation, sur le tronçon aval de la rivière Romaine. Les flatous sont toutefois moins utilisés qu'auparavant. Leur usage a été rapporté au PK 31 et dans le secteur de la chute de l'Église. Selon eux, l'utilisation du flatou a été plus difficile dans le secteur du pont de la voie ferrée de Rio Tinto Fer et Titane (RTFT) en raison d'un niveau trop bas de la rivière, ce qui peut avoir été causé, pour l'été 2014, par la mise en eau du réservoir de la Romaine 2.

Aussi, comme mentionné à la section 9.1, l'année 2015, la première année de l'exploitation de la centrale de la Romaine-2, a été marquée par une forte hydraulité, particulièrement en été. Ces conditions ont été particulièrement marquées en juillet et août en raison notamment d'une gestion des débits attribuable à des travaux effectués à l'aménagement de la Romaine-1. Les représentants de l'ACPHSP ont indiqué avoir observé des variations de niveaux d'eau plus importantes depuis la mise en service de la centrale de la Romaine-2. Cette situation a été causée en partie par la gestion particulière des débits durant l'été 2015.

Enfin, des installations de comptage du saumon ont été mises en place dans la rivière Romaine durant la période du présent suivi dans le cadre des études de suivi

---

<sup>14</sup> Ces installations comportaient un passage pour les embarcations.

environnemental (PK 7,5). Ces dernières n'ont cependant pas été relevées comme étant contraignantes pour la navigation.

### *Mesures*

En lien avec les travaux dans les secteurs des réservoirs de la Romaine 2, de la Romaine 1 et de la Romaine 3 projeté, Hydro-Québec a mis en œuvre diverses mesures afin de limiter les inconvénients pour la navigation et assurer la protection des utilisateurs, notamment, une signalisation appropriée et un moyen de transport assuré par la Sécurité corporative à proximité des aires de travaux. Durant la période couverte par le présent suivi, une seule personne a eu recours à ce service, en 2013 (Hydro-Québec, 2014, 2015, 2016a et 2017). En 2011-2012, six groupes avaient été transportés le long de la rivière (GENIVAR, 2014). Également, des rampes de mise à l'eau ont été mises en place (voir la section 9.4).

Par ailleurs, dans son programme de communication en 2014, Hydro-Québec a fourni de l'information à la population sur les périodes de remplissage du réservoir de la Romaine 2. Des actions ciblées ont ainsi été réalisées dès avril pour informer la population quant aux impacts du remplissage de ce réservoir et aux conditions d'utilisation de la rivière pendant la mise en eau. Quant au remplissage du réservoir de la Romaine 1 en 2015 (de la fin de septembre à la fin d'octobre), un bulletin d'information distribué en septembre de cette même année reprenait les principales informations et recommandations associées au remplissage d'un réservoir (voir l'annexe C).

## **9.4 Impacts de la présence et de l'exploitation des aménagements**

La période 2013-2016 a été marquée par la mise en eau des réservoirs de la Romaine 2 puis de la Romaine 1 ainsi que par la mise en service des centrales associées. En phase d'exploitation, l'étude d'impact sur l'environnement prévoyait les impacts suivants :

- modification négligeable des conditions de navigation de plaisance en aval de la centrale de la Romaine-1 ;
- conditions de navigation favorables dans les réservoirs ;
- impact faible sur la pratique du canot et du kayak en eaux vives ;
- passage difficile d'un réservoir à l'autre pour les canoteurs ;
- accessibilité de nouveaux territoires pour la pratique d'activités nautiques.

### ***Modification négligeable des conditions de navigation de plaisance en aval de la centrale de la Romaine-1***

Il était prévu à l'étude d'impact sur l'environnement que la gestion hydraulique du complexe assurerait le maintien des conditions de navigation en aval de la centrale de la Romaine-1. En été, la vitesse d'écoulement et la profondeur seraient typiques d'un été

moyen en conditions naturelles. Ainsi, les tronçons navigables et ceux qui présentent des difficultés de navigation seraient semblables à ce qui prévalait avant l'exploitation.

En exploitation, le débit ne peut pas être inférieur au débit réservé écologique, fixé à 170 m<sup>3</sup>/s entre le 8 juillet et le 15 octobre, et sa valeur moyenne durant la période estivale (de juillet à septembre) est de 330 m<sup>3</sup>/s. Il est par contre à noter qu'en exploitation, en période estivale, des variations de débit pourront quand même survenir entre les installations de la Romaine-1 et l'embouchure de la rivière en fonction des précipitations et de l'exploitation des centrales du complexe. Les fluctuations de niveaux et de débits ne gêneront pas la pratique de la navigation de plaisance.

Selon les représentants de l'ACPHSP rencontrés en 2016, la navigation sur la Romaine se fait surtout, comme avant le début de l'exploitation, dans la section aval de l'aménagement de la Romaine-1. Parmi les 21 répondants-navigateurs à l'enquête sur l'utilisation du territoire, 13 ont navigué sur ce tronçon en 2016. Les conditions de navigation sur le tronçon aval de la rivière en 2016 ont été qualifiées de bonnes ou de très bonnes par cinq des huit répondants qui se sont prononcés sur ce sujet. Un seul les a qualifiées de mauvaises.

Selon les résultats de cette enquête, le principal dérangement pour la navigation sur le tronçon aval de la rivière a été causé par les variations du niveau d'eau, une situation qui a aussi été soulevée par les représentants de l'ACPHSP. Deux répondants à l'enquête ont indiqué que ces variations avaient compliqué l'accès à la rivière en flatou. Leurs sites de traversée de la rivière Romaine en flatou se trouvent sur le tronçon entre les PK 16 et 26. L'un d'eux utilise le flatou pour accéder à son terrain de piégeage situé en rive droite de la rivière et l'autre s'en sert pour accéder à ses secteurs d'activité. Mentionnons que quatre répondants ont dit ne plus avoir besoin d'utiliser le flatou sur la rivière Romaine, soit parce qu'ils utilisent maintenant la route de la Romaine (trois répondants) ou la passerelle pour motoneige du PK 30,5 (un répondant).

### *Mesures*

Un programme de communication a été mis en place en 2014 pour informer les utilisateurs du territoire sur les nouvelles conditions de navigation dans le secteur de la rivière Romaine découlant du remplissage des réservoirs et de la gestion hydraulique des aménagements. De plus, en 2015, des actions de communication ont visé à informer les utilisateurs du territoire sur les nouvelles conditions hydriques de la Romaine et sur les comportements sécuritaires à adopter.

Le tronçon de la rivière Romaine en aval de l'aménagement de la Romaine-1 compte deux rampes de mise à l'eau, une réaménagée par Hydro-Québec près du pont de la route 138 et une autre construite par Hydro-Québec au kilomètre 9 de la route de la Romaine, en aval immédiat de l'aménagement de la Romaine-1. Ces aménagements constituent des mesures de bonification du projet.

### *Conditions de navigation favorables dans les réservoirs*

Les déplacements en embarcation sur les réservoirs sont fortement déconseillés par Hydro-Québec durant les premières années suivant leur remplissage en raison de la présence de débris flottants pouvant compliquer l'accès à l'eau et entraver la navigation, et ce, malgré les opérations de ramassage des bois flottants. Le réservoir de la Romaine 2, le premier du complexe à être mis en service, n'offrait donc pas de conditions favorables pour la navigation à ses deux premiers étés, en 2015 et 2016. Par contre, la navigation était possible sur le réservoir de la Romaine 1 en 2016 en raison des mesures de déboisement mises en place par Hydro-Québec pour y faciliter la navigation.

Des 21 répondants-navigateurs à l'enquête sur l'utilisation du territoire, 13 ont navigué sur le réservoir de la Romaine 1. Ceux qui se sont prononcés sur les conditions de navigation sur ce réservoir les ont tous qualifiées de bonnes ou de très bonnes. Malgré qu'ils aient qualifié les conditions de navigation de bonnes, deux de ces répondants ont indiqué y avoir connu certaines difficultés de navigation, causées par un faible niveau d'eau en avril pour un et par la présence de troncs d'arbres pour l'autre.

Quelques utilisateurs ont navigué en 2016 sur le réservoir de la Romaine-2 malgré qu'il ne soit pas recommandé de le faire en raison de la présence de débris ligneux flottants. Ces derniers ont d'ailleurs compliqué l'accès à ce réservoir à partir de la rampe de mise à l'eau située près du kilomètre 48 de la route de la Romaine (digue E2) pour trois des quatre répondants à l'enquête sur l'utilisation du territoire qui y ont navigué en 2016.

Par ailleurs, un répondant à l'enquête, qui traversait la rivière Romaine en flatou à la hauteur du réservoir de la Romaine 2, a indiqué qu'il ne peut plus le faire en raison de la trop grande distance à parcourir imposée par la présence de ce réservoir.

### *Mesures*

Comme mesure d'atténuation, Hydro-Québec a procédé au déboisement de la majeure partie du réservoir de la Romaine 1, notamment la couronne, en vue d'y faciliter la navigation. Les travaux ont été complétés en 2014. Des travaux de déboisement ont aussi été réalisés dans les réservoirs de la Romaine 2 et de la Romaine 3.

De plus, les nouvelles rampes de mise à l'eau aménagées par Hydro-Québec facilitent l'accès aux réservoirs. L'une d'elles, complétée en 2015, se trouve au kilomètre 8 de la route de la Romaine, en amont du barrage (PK 53). Elle a été rendue accessible en août 2016 (voir la communication de l'annexe C intitulée *Centrale de la Romaine-1 Rampe de mise à l'eau amont accessible*). Une autre est située près du kilomètre 31 (en aval du PK 74). Une troisième est aménagée en bordure du réservoir de la Romaine 2, au PK 92, mais son utilisation est pour le moment déconseillée par Hydro-Québec. Notons que le chemin d'accès menant à cette dernière rampe est situé à la hauteur du kilomètre 48 de la route de la Romaine, soit dans la section de cette route de la Romaine qui a été rendue accessible au public à l'automne 2016.

***Impact faible sur la pratique du canot et du kayak en eaux vives et passage difficile d'un réservoir à l'autre pour les canoteurs***

De 2013 à 2016, malgré la mise en service des aménagements de la Romaine-1 et de la Romaine-2, la rivière Romaine offrait peu d'intérêt et certaines contraintes pour la descente de rivière en canot, car la construction des aménagements du complexe sur la rivière Romaine était toujours en cours.

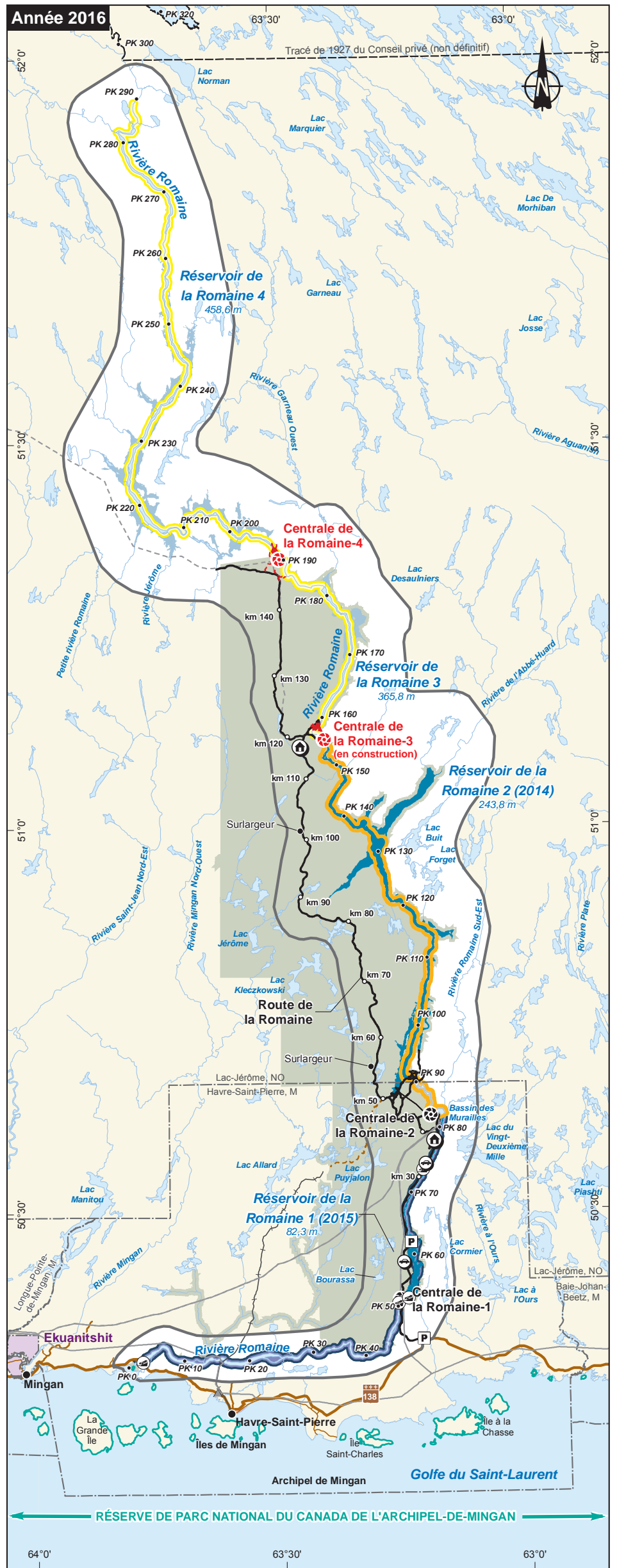
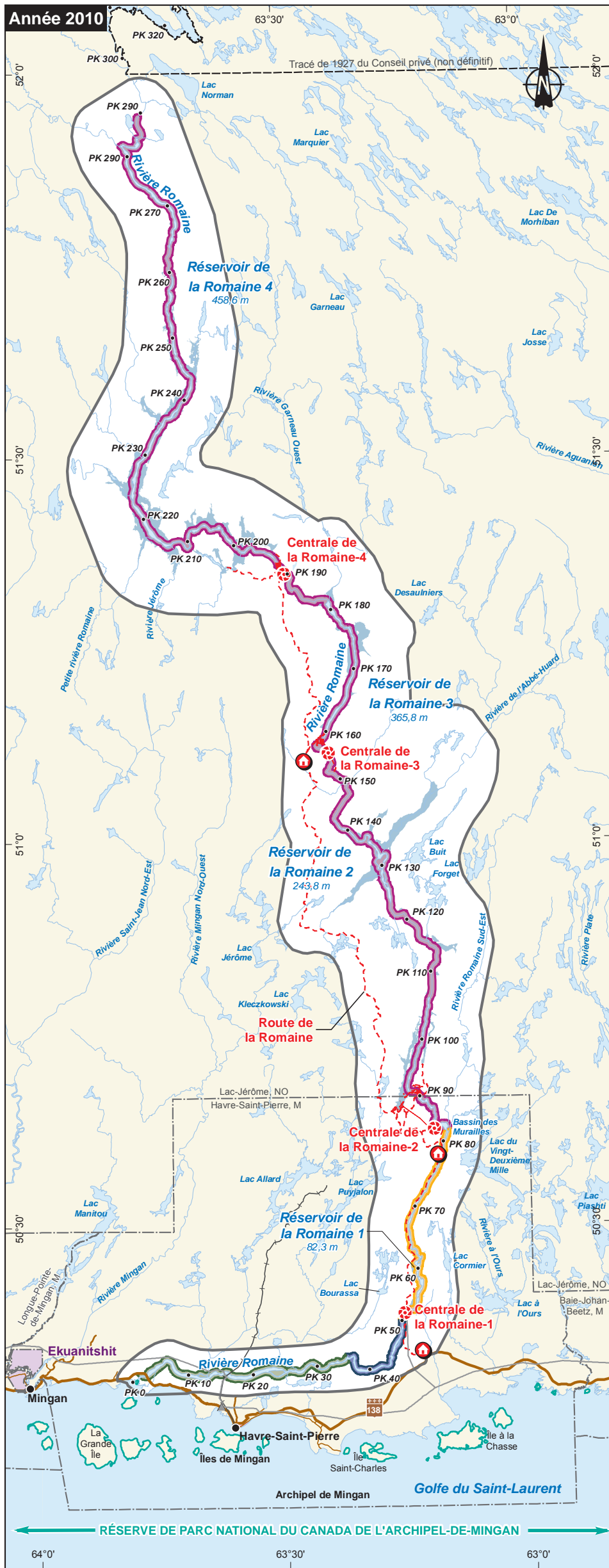
Une seule personne a eu recours au service de transport assuré par la Sécurité corporative à proximité des aires de travaux au cours de la période couverte par le présent suivi.

Concernant la pratique du « surf sur vagues », les niveaux d'eau de la rivière à l'été 2015 permettraient ce type d'activité dans le secteur du pont de la route 138 durant 17 jours. Ce nombre de journées est inférieur à ce qui est généralement observé sur la Romaine. Toutefois, en 2014, 94 jours offraient de bonnes conditions pour cette activité. Aucun des répondants à l'enquête sur l'utilisation du territoire n'a indiqué pratiquer cette activité sur la rivière Romaine.

***Accessibilité de nouveaux territoires pour la pratique d'activités nautiques***

De 2013 jusqu'à la mi-septembre 2016, l'accès public à la route de la Romaine étant limité aux 32 premiers kilomètres, aucun nouveau territoire n'a été rendu accessible pour la pratique d'activités nautiques estivales. Toutefois, depuis la mi-septembre 2016, l'accès public à la route de la Romaine permet aux utilisateurs du territoire de se rendre jusqu'au kilomètre 111, permettant ainsi pour les prochaines années d'accéder à de nouveaux plans d'eau, notamment pour des activités de navigation.





	Zone d'étude		<b>Ouvrages construits (Décembre 2016)</b>		Réservoir
	Secteur Tshitassinu - La Romaine		Centrale hydroélectrique		Point kilométrique de rivière
<b>Navigation</b>			Autre ouvrage		Campement de travailleurs
	Secteur non fréquenté		Route de la Romaine	<b>Infrastructures</b>	
	Secteur très peu fréquenté		Réservoir		Route principale
	Secteur peu fréquenté		Campement de travailleurs		Route secondaire et autres chemins
	Secteur moyennement fréquenté		Rampe de mise à l'eau		Chemin d'accès à la mine Tio (en construction)
	Secteur très fréquenté		Stationnement permanent		Voie ferrée
<b>Limites</b>			Aire de stationnement		Poste et ligne électrique
	Frontière provinciale		<b>Ouvrages projetés</b>		Ligne électrique (en construction)
	Limite de municipalité		Centrale hydroélectrique		
			Autre ouvrage		
			Route de la Romaine		

**Complexe de la Romaine**  
Étude environnementale  
Milieu minganois – Utilisation du territoire  
Suivi 2013-2016

---

**Navigation sur la Romaine**

---

*Sources :*  
BDTA, 1 / 250 000, MRN Québec, 2002  
SDA, 1 / 20 000, MRNF Québec, mai 2010  
Enquêtes auprès des utilisateurs du territoire 2010 et 2016  
Données de projet, Hydro-Québec, 2016  
Cartographie : WSP

Fichier : 0344\_suc9\_1\_get\_229\_180619.mxd

0 7 14 km  
 MTM, fuseau 5, NAD83

**Carte 9-1**

Jun 2018

Innovation, équipement  
et services partagés



## 10 Motoneige et quad

L'étude d'impact sur l'environnement prévoyait que la pratique de la motoneige pourrait être affectée par les activités de construction du complexe de la Romaine. Les impacts prévus étaient associés aux conflits d'usages possibles entre les usagers du sentier Trans-Québec n° 3 et ceux de la route de la Romaine, aux limitations des déplacements en motoneige dans les aires de travaux et au franchissement plus difficile de la route 138 en motoneige durant les heures de pointe de circulation des travailleurs (Hydro-Québec, 2007, pages 35-35 à 35-37).

En exploitation du complexe de la Romaine, l'étude d'impact prévoyait une réduction de la période de traversée de la Romaine d'environ deux semaines à la fin de la saison sur le sentier Trans-Québec n° 3 au PK 3, une modification des conditions de glace et la perte de lieux de traversée et de parcours de motoneige sur la Romaine ainsi qu'un conflit d'usage entre les usagers du sentier Trans-Québec n° 3 et ceux de la route de la Romaine (Hydro-Québec, 2007, pages 35-18 à 35-22).

Mentionnons que les activités de motoneige font l'objet d'une étude de suivi spécifique. Plusieurs informations de ce chapitre proviennent de ce suivi pour les périodes 2014-2015 et 2016-2017 (WSP, 2015 et 2018a).

### 10.1 Sentier Trans-Québec n° 3 et Club de motoneigistes Le Blizzard

Le Club de motoneigistes Le Blizzard est responsable du tronçon du sentier Trans-Québec n° 3 entre Longue-Pointe-de-Mingan et Baie-Johan-Beetz. De 2010 à 2012, le nombre de membres du club avait diminué, passant de 439 à 380. Le club comptait 345 membres à l'hiver 2014-2015 et est passé à 235 membres à l'hiver 2015-2016 puis à 226 membres à celui de 2016-2017. Selon les représentants du club rencontrés à l'été 2016, la baisse importante du nombre de membres au cours de l'hiver 2015-2016 était liée au ralentissement des activités de la mine Tio de RTFT (mise à pied permanente d'environ 70 employés et fermeture temporaire de la mine en 2015-2016 et 2016-2017) puisque les coûts liés à la pratique de la motoneige sont assez élevés, notamment 350 \$ annuellement pour devenir membre du club.

Les conditions hivernales peuvent affecter grandement la pratique de la motoneige, car elles ont une forte influence sur la couverture de neige des sentiers de motoneige.

L'hiver 2013-2014 a été rigoureux avec un cumul de 1 691 °C-jours de gel comparativement à 1 400 °C-jours en moyenne enregistrés de 1979 à 2008. Entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 31 mars, aucun épisode de redoux susceptible d'altérer la couverture de

glace n'est survenu. Les traversées de la rivière Romaine au sentier provincial ont commencé au début de février et se sont terminées à la mi-avril (WSP, 2015).

L'hiver 2014-2015 est le premier hiver qui a suivi le remplissage du réservoir de la Romaine 2. Cet hiver a aussi été rigoureux avec 1 727 °C-jours de gel. Au sentier provincial, la couverture de glace était présente sans interruption à partir du 30 décembre jusqu'à la fin du mois de mars. Pendant ces trois mois, aucune altération n'est apparue sur la couverture de glace (Hydro-Québec, 2015). Le sentier provincial a été ouvert à la mi-février 2015 et fermé le 1<sup>er</sup> avril (WSP, 2015).

L'hiver 2015-2016, le premier qui a suivi le remplissage du réservoir de la Romaine 1, a été plus doux avec un cumul de 1 247°C-jours de gel observé. Le Club de motoneigistes Le Blizzard a ouvert le sentier Trans-Québec le 28 janvier et sa fermeture a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril. Les représentants du Club de motoneigistes Le Blizzard ont indiqué que l'ouverture tardive du sentier avait été causée par le manque de neige au sol.

Concernant l'hiver 2016-2017, il a cumulé 1 249°C-jours de gel, ce qui tout comme l'hiver précédent est plus doux que la normale. Selon l'information fournie par le Club Le Blizzard lors de la rencontre de mars 2017, le tronçon de ce sentier qui traverse la rivière Romaine a été balisé et ouvert le 31 janvier, à la suite d'informations fournies par Hydro-Québec à l'effet que l'épaisseur de la couverture de glace était adéquate pour permettre le passage de motoneiges (55 cm et plus à certains endroits). Vers le 12 février, le club a reçu un nouvel avis d'Hydro-Québec lui demandant de fermer le tronçon du sentier provincial qui traverse la Romaine au PK 3 et celui de la rivière Aisley pour le reste de la saison en raison de la présence d'eau sur la couverture de glace le long des rives. Le Club Le Blizzard a émis des avertissements à ses membres leur recommandant de ne pas traverser les rivières Romaine et Aisley. Des affiches ont été mises en place sur chaque rive de ces rivières par le club indiquant aux motoneigistes que la traversée était fermée.

## **10.2 Pratique de la motoneige**

### **10.2.1 Hivers précédant la phase d'exploitation**

À l'hiver 2009-2010 et à celui de 2011-2012, les répondants-motoneigistes aux enquêtes portant sur ces hivers traversaient la Romaine à deux lieux principaux, entre les PK 25 et 29 et les PK 16,5 et 19. Les répondants-motoneigistes ne voyageaient pas au-delà du bassin des Murailles en 2012, mais quelques-uns l'avaient fait en 2009-2010. Par ailleurs, quelques répondants-motoneigistes circulaient sur la rivière Romaine, soit sept des 57 répondants ayant tracé leur parcours à motoneige en 2011-2012 et 19 des 83 répondants l'ayant fait en 2009-2010. De ces derniers, quatre ont circulé sur des tronçons de la rivière situés en amont de la Grande Chute en 2011-2012 et dix l'ont fait en 2009-2010.

Les résultats portant sur la circulation à motoneige sur la rivière Romaine en 2012 étaient, de manière générale, inférieurs à ceux recensés durant la période de 2004 à 2009 puisque

plusieurs motoneigistes empruntent depuis 2012 la route de la Romaine plutôt que de traverser ou circuler sur la rivière pour accéder à leur chalet ou lieu d'activité. Les deux principaux stationnements fréquentés lors des visites sur le territoire sont ceux du kilomètre 1 et du kilomètre 19,5, qui sont déneigés en hiver.

Les 12 motoneigistes rencontrés en 2015 pour le suivi sur l'utilisation de la motoneige ont indiqué que les premières traversées de la Romaine au cours de l'hiver 2013-2014, soit celui qui a précédé la mise en exploitation du premier aménagement du complexe, ont eu lieu de la mi-décembre à la fin décembre et que les conditions de traversée avaient été très bonnes durant tout l'hiver (WSP, 2015).

### **10.2.2 Hivers suivant la phase d'exploitation**

Comme prévu à l'étude d'impact, face aux nouvelles conditions de la couverture de glace de la Romaine entraînées par la mise en service de l'aménagement de la Romaine-2, les motoneigistes ont adapté leurs pratiques.

Les survols réalisés en 2015 pour le suivi de l'utilisation de la motoneige ont montré qu'au premier hiver de la phase d'exploitation, la couverture de glace de la Romaine était instable ou avait disparu sur le tronçon compris entre les PK 30 et la centrale de la Romaine-1. Aussi, en aval du PK 30, la couverture de glace présentait, selon la période, plusieurs ouvertures, notamment à la fin de l'hiver.

Depuis l'hiver 2014-2015, une passerelle construite, comme mesure d'atténuation, au PK 30,5 de la rivière permet des traversées sécuritaires à motoneige de la Romaine (voir la photo 10-1). Également, depuis l'hiver 2016-2017, Hydro-Québec permet aux utilisateurs d'emprunter le pont du kilomètre 9 de la route de la Romaine en motoneige pour traverser la rivière.

Sur la passerelle du PK 30,5, 2 335 passages de motoneiges ont été comptabilisés pour l'hiver 2014-2015, pour une moyenne de 28 passages par jour alors qu'il y en a eu 1 823 pour l'hiver 2016-2017<sup>15</sup>, pour une moyenne de 23 passages par jour. La moyenne journalière des traversées à la passerelle pour l'hiver 2016-2017 est donc inférieure à celle de l'hiver 2014-2015. Cette moyenne est aussi inférieure à celle obtenue en 2009 lors de l'enquête menée auprès des motoneigistes, qui évaluait le nombre de traversées à environ 26 par jour au PK 26 de la Romaine, qui était le principal lieu de traversée avant la mise en exploitation. Les importantes chutes de neige et le ralentissement économique qu'a connu Havre-Saint-Pierre à l'hiver 2016-2017 sont des facteurs qui ont pu influencer cette diminution.

---

<sup>15</sup> Afin de quantifier l'utilisation de la passerelle du PK 30,5, deux compteurs automatisés ont été installés sur la passerelle de la fin janvier à la mi-avril 2015 puis de la mi-janvier au début d'avril 2017. Ils ont permis de dénombrer les passages de motoneiges selon les heures et les journées.

Photo 10-1 : Passerelle pour motoneige au PK 30,5 de la rivière Romaine



Source : Suivi de l'utilisation de la motoneige, survol du 24 janvier 2017.

Par ailleurs, les motoneigistes rencontrés en 2015 pour le suivi de l'utilisation de la motoneige ont indiqué que les approches de la passerelle sur les deux rives devraient être améliorées afin d'adoucir les pentes et que les sentiers qui mènent à la passerelle, autant en rive gauche que droite, devraient être balisés afin de mieux diriger les motoneigistes vers la passerelle (WSP, 2015). Les approches trop abruptes de la passerelle ont aussi été soulevées par les représentants de l'ACPHSP et de l'APBRR lors des rencontres de l'été 2016. Hydro-Québec a confié la réalisation de ces ajustements à l'ACPHSP. L'ACPHSP a réalisé les travaux pour corriger les pentes abruptes au cours de ce même été. On a aussi procédé au balisage des sentiers et à l'ajout d'une signalisation aux approches de la passerelle.

Les motoneigistes rencontrés en 2015 avaient aussi souligné que la surface de roulement de la passerelle devenait arrondie par les nombreux passages de motoneiges. Cette situation rendait plus difficile le passage de deux motoneiges qui se croisent sur la passerelle et ils avaient suggéré de passer une grappe pour aplanir la surface. Hydro-Québec a défrayé les coûts d'acquisition d'une grappe (surfaceuse). Depuis l'hiver 2015-2016, l'ACPHSP met cette grappe à la disposition des utilisateurs de la passerelle. Selon cette association, les utilisateurs effectuent volontairement ce travail et sont satisfaits du résultat.

Les représentants de l'ACPHSP ont indiqué en janvier 2017 que les travaux correctifs réalisés à la passerelle ont permis d'améliorer significativement les pentes des accès et que les utilisateurs sont satisfaits de ces améliorations. Ils ont mentionné que la passerelle permet des traversées de la Romaine en toute sécurité sans avoir à tenir compte de la solidité du couvert de glace. Selon eux, la très grande majorité des motoneigistes qui traversaient la rivière Romaine pour se rendre à leur chalet ou leur lieu d'activité utilisent dorénavant la passerelle du PK 30,5.

Les résultats de l'enquête sur l'utilisation du territoire réalisée en 2017 indiquent que 67 % des répondants-motoneigistes (46 répondants sur 69) ont indiqué avoir utilisé la passerelle pour motoneiges à l'hiver 2015-2016 pour traverser la rivière Romaine (voir la carte 10-1). De ceux-ci, la moitié ont dit l'avoir utilisée de 1 à 10 fois et le quart, de 11 à 20 fois. La très grande majorité des répondants (91 %) sont satisfaits (23 répondants) ou très satisfaits de cette infrastructure (19 répondants).

Par ailleurs, malgré qu'Hydro-Québec déconseille de traverser la rivière sur la couverture de glace, quelques motoneigistes le font aux environs du PK 18 lorsqu'ils évaluent que la glace est assez sécuritaire. À l'hiver 2016-2017, ils ont pu traverser à cet endroit de la rivière de la mi-janvier à la mi-février. Ils avaient pu le faire de la mi-janvier à la mi-mars en 2015-2016, ce qui est comparable à leur période de traversée de l'hiver 2014-2015.

Le survol de la rivière réalisé en janvier 2017 a permis d'observer des traces de la traversée de motoneiges au PK 18 de même qu'au PK 26 de la rivière Romaine. Quant aux parcours à motoneige sur la rivière Romaine, aucun des motoneigistes rencontrés en 2015 et 2017 pour le suivi sur l'utilisation de la motoneige n'a indiqué avoir circulé sur la rivière. Le survol de janvier 2017 a permis d'apercevoir des parcours près de la rive gauche de la rivière Romaine, entre le PK 20 et l'île Mistaministukueuetshuan (PK 25) et en bordure de la rive droite, aux PK 27-28. Également, un long parcours a été observé sur le réservoir de la Romaine 2, depuis la rampe de mise à l'eau située au kilomètre 50 de la route de la Romaine jusqu'aux environs du PK 100 du réservoir. Selon l'ACPHSP, peu de motoneigistes circulent sur le réservoir de la Romaine 2 et le parcours qui a été vu lors du survol est possiblement celui de deux villégiateurs qui ont leur chalet près de deux lacs du côté est du réservoir.

À l'enquête sur l'utilisation du territoire de 2017, aucun des répondants n'a localisé de traversée ou de parcours à motoneige sur la rivière Romaine ou les réservoirs, hormis un sur le réservoir de la Romaine 2.

### **10.3 Pratique du quad**

En 2016, 58 répondants à l'enquête sur l'utilisation du territoire ont utilisé un quad dans le territoire à l'étude et un autre s'y déplace en véhicule amphibie tout-terrain (argo). La majorité d'entre eux (42 répondants) n'ont pas traversé la rivière Romaine lors de leurs déplacements. Parmi les 17 répondants qui l'ont fait, six ont utilisé uniquement la passerelle

pour motoneiges, deux ont utilisé à la fois la passerelle et un flatou, huit ont uniquement utilisé un flatou et un traverse la rivière en argo. La traversée de la Romaine en flatou est traitée plus en détail au chapitre 9 portant sur la navigation.

## **10.4 Impacts des travaux de construction du complexe de la Romaine**

En phase de construction, l'étude d'impact sur l'environnement prévoyait les impacts suivants :

- limitation des déplacements en motoneige et en quad ;
- conflit d'usage entre les usagers du sentier Trans-Québec n° 3 et ceux de la route de la Romaine ;
- franchissement plus difficile de la route 138 en motoneige durant les heures de pointe de circulation des travailleurs.

### *Limitation des déplacements en motoneige et en quad*

#### *Période 2009-2010*

En 2010, parmi la centaine de répondants-motoneigistes ayant participé à l'enquête sur l'utilisation du territoire, six avaient mentionné avoir été incommodés par les activités de construction du complexe. Les dérangements vécus par ces répondants étaient surtout liés aux travaux effectués dans le secteur du campement des Murailles à l'hiver 2009-2010 et du bassin des Murailles (route de la Romaine et centrale de la Romaine-2). La présence de roches sur la surface glacée du bassin des Murailles, en raison des travaux dans ce secteur, avait affecté les déplacements en motoneige.

Concernant le quad, uniquement deux répondants ont signifié que les travaux avaient compliqué leurs déplacements.

#### *Période 2011-2012*

Des 69 adeptes de la motoneige qui ont participé à l'enquête sur l'utilisation du territoire en 2012, deux ont indiqué que les activités de construction du complexe avaient affecté les conditions de pratique de leurs activités, mais sans préciser la nature de ces inconvénients. Par ailleurs, un répondant a mentionné avoir observé une modification de la condition de la glace sur la rivière Romaine<sup>16</sup>.

Concernant le quad, seulement un répondant avait souligné que les travaux de construction avaient compliqué ses déplacements en 2012, sans préciser les secteurs.

---

<sup>16</sup> En 2012, les travaux liés au complexe de la Romaine n'ont pas modifié le débit de la rivière Romaine ni les conditions de glace selon Hydro-Québec.



### *Période 2013-2016*

Les représentants des trois associations rencontrées pour le présent suivi (ACPHSP, APBRR et Club de motoneigistes Le Blizzard) n'ont pas soulevé de répercussions des travaux sur la pratique de la motoneige et du quad pour la période 2013-2016. De même, à l'enquête sur l'utilisation du territoire de 2017, aucun des répondants ayant circulé à motoneige dans le territoire à l'étude n'a soulevé d'inconvénients liés aux travaux du complexe de la Romaine.

Il faut préciser que cet impact était principalement associé à la construction des ouvrages de la Romaine-1. La phase d'exploitation de ces ouvrages ayant débuté à l'hiver 2015, les déplacements à motoneige n'y sont plus limités par des travaux. Toutefois, comme mentionné à la section 8.3 portant sur les impacts de la phase de construction sur les activités de villégiature, des travaux réalisés à la hauteur du réservoir de la Romaine 1 ainsi que sa mise en eau ont compliqué l'accès au chalet pour deux répondants dont le sentier d'accès en quad, maintenant inondé, longeait la rivière Romaine.

### *Mesure*

Les mesures de sécurité usuelles à proximité des zones de travaux et des accès sont appliquées par Hydro-Québec depuis le début du chantier, notamment une signalisation adaptée.

### ***Conflit d'usage entre les usagers du sentier Trans-Québec n° 3 et ceux de la route de la Romaine et franchissement plus difficile de la route 138 en motoneige durant les heures de pointe de circulation des travailleurs***

### *Période 2009-2010*

Aucun motoneigiste-répondant à l'enquête sur l'utilisation du territoire n'a indiqué avoir eu de difficulté à traverser la route 138 ou la route de la Romaine en raison de la circulation. Le Club de motoneigistes Le Blizzard n'a pas non plus identifié de difficultés particulières aux points de traversée de ces routes par le sentier Trans-Québec n° 3.

### *Période 2011-2012*

Comme en 2010-2011, aucun motoneigiste-répondant n'a indiqué avoir eu des difficultés à traverser la route 138 ou la route de la Romaine en 2012. Il n'y a pas non plus de difficulté particulière identifiée aux points de traversée de ces routes par le sentier Trans-Québec n° 3 selon le Club de motoneigistes Le Blizzard, si ce n'est sur la route 138 à la hauteur du belvédère de la Montagne-Ronde, où les membres doivent être un peu plus attentifs qu'auparavant en raison de l'augmentation de la circulation et de la configuration de la route.

### *Période 2013-2016*

Comme pour les deux suivis précédents portant sur l'utilisation du territoire, il n'y a pas eu, de 2013 à 2016, de difficulté particulière identifiée aux points de traversée du sentier Trans-Québec n° 3 avec la route 138 ou la route de la Romaine, selon les représentants du Club de motoneigistes Le Blizzard, si ce n'est à la hauteur du belvédère de la Montagne-Ronde en raison de la configuration de la route 138.

Aucun répondant à l'enquête sur l'utilisation du territoire de 2017 n'a indiqué d'inconvénients liés aux travaux de construction ni mentionné de difficulté à traverser la route 138.

### *Mesures*

Dès le début de la construction du complexe, afin d'assurer des déplacements sécuritaires des motoneigistes qui empruntent le sentier Trans-Québec n° 3, le chalet-relais du club a été relocalisé au sud de la route 138 à l'hiver 2011, à l'écart des zones de travaux, ce qui a contribué à une pratique plus sécuritaire de la motoneige. Une signalisation appropriée a aussi été mise en place à l'intersection avec la route de la Romaine de même qu'avec celles des autres principaux sentiers de motoneige.

Également, les mesures de sécurité usuelles à proximité des zones de travaux et des accès ont été appliquées, notamment une signalisation adaptée. Par ailleurs, les responsables du Club de motoneigistes Le Blizzard sont informés du déroulement des travaux à proximité de leurs installations.

De plus, les utilisateurs peuvent circuler en motoneige et en quad le long de la route de la Romaine, dans la mesure où leur sécurité et celle des travailleurs sont assurées. Toutefois, il est interdit de stationner ou de circuler en véhicule hors route sur la chaussée et l'accotement de la route de la Romaine.

## **10.5 Impacts de la présence et de l'exploitation des aménagements**

En phase d'exploitation des aménagements, l'étude d'impact sur l'environnement du projet prévoyait les impacts suivants :

- réduction de la période de traversée de la Romaine d'environ deux semaines à la fin de la saison sur le sentier Trans-Québec n° 3 (PK 3) ;
- modification des conditions de glace et perte de lieux de traversée et de parcours de motoneige sur la Romaine ;
- conflit d'usage entre les usagers du sentier Trans-Québec n° 3 et ceux de la route de la Romaine.

***Réduction de la période de traversée de la Romaine d'environ deux semaines à la fin de la saison sur le sentier Trans-Québec n° 3 (PK 3)***

En exploitation du projet, l'étude d'impact sur l'environnement prévoyait que la traversée du PK 3 de la rivière Romaine serait utilisable du 3 janvier au 14 mars en condition d'hiver moyen. En conditions naturelles, cette traversée devient habituellement accessible à motoneige à partir de la mi-janvier ou du début de février jusqu'à la fin de mars, selon les années. Il était donc prévu à l'étude l'impact que les effets du projet ne se feraient sentir qu'à la fin de la saison, soit une réduction d'environ deux semaines de la période où il est possible de traverser la rivière.

Durant les deux premiers hivers suivant le début de la phase d'exploitation, la date de fin des traversées de la Romaine au sentier provincial n'a pas été modifiée. Toutefois, les représentants du Club de motoneigistes Le Blizzard rencontrés en 2016 avaient soulevé des inquiétudes pour la sécurité de leurs membres en raison des variations de l'état de la couverture de glace qu'ils avaient observées au sentier provincial à l'hiver 2015-2016 et qui pouvaient survenir, selon eux, de manière plus soudaine qu'avant l'exploitation du complexe. Les relevés techniques effectués par Hydro-Québec sur l'épaisseur de la couverture de glace indiquaient toutefois qu'en février 2016, les conditions d'accès étaient adéquates pour la pratique de la motoneige et sont demeurées hivernales jusqu'à la fin du mois de mars sur le tronçon de la Romaine en aval du PK 16.

À l'hiver 2016-2017, la traversée de la rivière Romaine au sentier provincial a été balisée le 31 janvier par le club, puisque la couverture de glace était adéquate pour permettre le passage de motoneiges. Moins de deux semaines plus tard, vers le 12 février, le club a reçu un avis d'Hydro-Québec lui demandant de fermer la traversée au PK 3 de la rivière Romaine et celle de la rivière Aisley pour le reste de la saison en raison de la présence d'eau sur la couverture de glace le long des rives attribuable aux variations du niveau des eaux de la Romaine liées à l'opération des centrales de la Romaine-1 et de la Romaine-2. Selon le Club Le Blizzard, cette situation ne concernait que la rivière Romaine puisque les autres rivières sur le territoire du club étaient complètement gelées et permettaient le passage de motoneiges en toute sécurité.

Des conditions particulières ont mené à la situation observée le 12 février 2017 sur la couverture de glace au sentier provincial. Durant la semaine précédant le 12 février, le débit de la centrale de la Romaine-1 a connu plusieurs variations. Les débits élevés ont provoqué une hausse du niveau de 1,5 m sur l'ensemble du tronçon en aval de l'aménagement de la Romaine-1. Au sentier provincial, des fissures dans le couvert de glace se sont formées près de la rive, puis l'eau s'est infiltrée par ces fissures et est remontée à la surface sur la glace et dans le couvert de neige près des deux berges. Le 12 février, la présence d'eau en berges empêchait les motoneigistes de gagner la rive est. Le même phénomène est survenu sur la rivière Aisley.

Ainsi, la traversée de la Romaine n'a pas été possible durant presque tout l'hiver 2016-2017. Le club a émis des avertissements à ses membres leur recommandant de ne pas

traverser la Romaine et la Aisley et a mis en place des affiches sur chaque rive prévenant aux motoneigistes que la traversée était fermée.

À l'enquête sur l'utilisation du territoire, cinq répondants ont soulevé des difficultés pour traverser la Romaine à motoneige au sentier provincial ou l'impossibilité de le faire et trois ont précisé qu'il était non sécuritaire de traverser à motoneige sur le pont de la route 138. Le passage de motoneigistes sur ce pont est d'ailleurs interdit pour cette raison, mais certains motoneigistes traversent tout de même à cet endroit à leurs risques selon le Club Le Blizzard.

L'impossibilité pour les utilisateurs du sentier Trans-Québec de traverser de façon sécuritaire les rivières Romaine et Aisley en raison de l'instabilité du couvert de glaces pendant tout l'hiver est un impact qui n'avait pas été prévu à l'étude d'impact sur l'environnement.

Des discussions entre le Club de motoneigistes Le Blizzard et Hydro-Québec ont débuté au printemps 2017 afin de rétablir un lien sécuritaire au sentier provincial permettant de traverser ces deux rivières.

### ***Modification des conditions de glace et perte de lieux de traversée et de parcours de motoneige sur la Romaine***

L'étude d'impact sur l'environnement du projet prévoyait que la modification des régimes hydrologique et hydraulique de la Romaine à la suite de la mise en service de l'aménagement de la Romaine-2 (PK 90,3) entraînerait une instabilité ou la disparition de la couverture de glace du tronçon compris entre les PK 30 et 51,5 à partir de l'hiver 2014-2015. Aussi, en aval du PK 30, la couverture de glace pourrait réagir rapidement aux épisodes de redoux, notamment à la fin de l'hiver. De plus, durant les périodes de grand froid, les variations du niveau d'eau liées à l'exploitation de la centrale de la Romaine-1 (PK 52,5) à partir de l'hiver 2015-2016 (marnage du réservoir de l'ordre de 1 m) entraîneront un mouvement de montée et de descente de la couverture de glace entre les PK 30 et 0 de la Romaine. Ce phénomène favorisera l'apparition de zones de fissures en bordure des rives.

Plus en amont, on prévoyait à l'étude d'impact que les motoneigistes ne pourraient plus emprunter ni traverser la rivière Romaine entre les PK 52,5 au PK 83,7. Sur la partie lacustre du réservoir de la Romaine 1 (du PK 52,5 au PK 69), la solidité de la couverture de glace sera incertaine jusqu'au PK 62 alors que dans le tronçon entre les PK 62 et PK 83,7, la modification des conditions hydrologiques et hydrauliques empêchera la formation de glace.

Sur le réservoir de la Romaine 2, l'étude d'impact indique que la couverture de glace sera stable, mais suivra les variations du niveau d'eau associées à l'exploitation de la centrale. Par conséquent et comme pour les futurs réservoirs de la Romaine 3 et de la Romaine 4, l'abaissement du réservoir près du niveau d'exploitation minimal du début de janvier à la

fin d'avril, entraînera une descente graduelle de la couverture de glace qui fera apparaître des zones de fissures près des rives. Par ailleurs, on pourrait y retrouver des zones de glace fragile ou libres de glace pendant toute la durée de l'hiver.

Comme prévu à l'étude d'impact, les nouvelles conditions de la couverture de glace de la Romaine ont entraîné des changements importants quant aux lieux de traversée à motoneige et aux parcours sur la rivière à partir de l'hiver 2014-2015. Durant ce premier hiver de la phase d'exploitation qui a été relativement rigoureux, du PK 30,5 jusqu'au bassin des Murailles, les conditions instables du couvert de glace présentant de nombreuses ouvertures du PK 30,5 au PK 41 et l'absence de couvert de glace au centre de la rivière du PK 41 au bassin des Murailles ne permettaient pas des traversées sécuritaires de la Romaine.

Face à ces nouvelles conditions, à partir de l'hiver 2014-2015, la majorité des motoneigistes rencontrés pour le suivi sur l'utilisation de la motoneige en 2015 ont utilisé la passerelle du PK 30,5 pour franchir la Romaine. Les représentants de l'ACPHSP ont d'ailleurs mentionné en 2016 que la très grande majorité des motoneigistes qui traversaient la rivière Romaine pour se rendre à leur chalet ou leur lieu d'activité utilisent dorénavant la passerelle du PK 30,5. Selon eux, la plupart des gens se sont habitués à ne plus traverser ou circuler sur la rivière en motoneige, mais des préoccupations subsistent à l'égard des accidents qui pourraient survenir, malgré les avertissements de sécurité d'Hydro-Québec.

À l'enquête sur l'utilisation du territoire de 2017, 21 répondants ont indiqué que l'exploitation du complexe de la Romaine avait modifié leurs activités de motoneige en raison de la difficulté ou de l'impossibilité de traverser la rivière Romaine. Tous les répondants à l'enquête qui ont à traverser la rivière Romaine pour rejoindre leur chalet ou leur secteur d'activité utilisent maintenant la passerelle ou la route de la Romaine (voir la carte 10-1).

Les données recueillies pour le suivi sur l'utilisation de la motoneige indiquent cependant que quelques motoneigistes traversent toujours la rivière Romaine sur le couvert de glace aux environs du PK 18. Deux motoneigistes rencontrés en 2016 ont dit traverser la rivière Romaine à cet endroit pour se rendre dans le secteur du lac Allard où se trouve leur chalet. Ces derniers ont utilisé ce lieu de traversée puisque c'est l'itinéraire le plus court pour accéder à leur chalet. Lorsqu'ils ne peuvent traverser la rivière au PK 18, ces motoneigistes utilisent la passerelle du PK 30,5. Dans ces cas, ce trajet entraîne un long détour d'environ 60 km aller-retour, de Havre-Saint-Pierre à leur chalet. Selon ces personnes, cette situation affecte de nombreux villégiateurs et motoneigistes qui possèdent un chalet au nord de la Romaine.

Un autre motoneigiste rencontré possède un chalet en rive gauche de la Romaine, aux environs du PK 26. Les nouvelles conditions de la couverture de glace de la Romaine font en sorte qu'il doit maintenant utiliser la passerelle pour accéder à la rive opposée, ce qui entraîne un parcours qu'il évalue à près d'une vingtaine de kilomètres additionnels. À l'enquête sur l'utilisation du territoire, neuf répondants ont aussi indiqué que l'utilisation de

la passerelle leur imposait un plus long trajet pour se rendre à leur chalet ou leur secteur d'activité.

### *Mesures*

La passerelle pour motoneiges construite par Hydro-Québec est une mesure d'atténuation visant à permettre la traversée de la rivière Romaine par les motoneigistes en conditions d'exploitation du complexe. Selon les motoneigistes rencontrés en 2015 pour le suivi portant sur l'utilisation de la motoneige, les conditions de la couverture de glace de la rivière Romaine ne sont plus une contrainte aux traversées. Ces motoneigistes ont souligné que la passerelle constituait une amélioration majeure en termes de sécurité (WSP, 2015). En 2016, les représentants de l'ACPHSP ont pour leur part aussi mentionné que l'utilisation de la passerelle permet de traverser la Romaine avec de meilleures conditions de sécurité et qui plus est, sur une plus longue période. La passerelle est utilisée par les deux tiers des répondants-motoneigistes à l'enquête sur l'utilisation du territoire et la grande majorité sont satisfaits ou très satisfaits de cette infrastructure.

Rappelons qu'Hydro-Québec a confié à l'ACPHSP la réalisation (été 2016) des travaux d'amélioration pour corriger les pentes trop abruptes aux approches de la passerelle, baliser les sentiers y menant et installer une signalisation. Au terme des rencontres réalisées, il appert que ces améliorations sont fort appréciées des motoneigistes et rendent la traversée de la Romaine encore plus sécuritaire et agréable. Les motoneigistes apprécient également le fait de pouvoir utiliser une grappe pour aplanir la surface de la passerelle.

Un programme de communication a été mis en place en 2014 afin d'informer les utilisateurs du territoire notamment sur les nouvelles conditions de pratique de la motoneige sur la rivière Romaine découlant du remplissage des réservoirs et de la gestion hydraulique des aménagements. Les nouvelles conditions de glace ont été exposées lors des rencontres publiques tenues sur le remplissage du réservoir de la Romaine 2 et la mise en exploitation de la centrale en avril 2014. Au début et à la fin de l'hiver 2014-2015, des messages ont été diffusés à la radiotélévision communautaire de Havre-Saint-Pierre (Téléphare) afin d'informer les motoneigistes sur les pratiques sécuritaires à adopter pour la traversée de la Romaine. Également, le dépliant d'information *Appel à la prudence – Traversée de la rivière Romaine – Motoneige* (2014) et le bulletin d'information « *Pour profiter de la rivière en toute sécurité* » (2015) ont été distribués dans les communautés et d'autres communiqués ont été diffusés dans les médias locaux.

Selon les résultats de l'enquête sur l'utilisation du territoire, une majorité de répondants-motoneigistes ont indiqué avoir vu ou pris connaissance du dépliant *Appel à la prudence – Traversée de la rivière Romaine – Motoneige* (86 %, 59 répondants sur 69) et près de la moitié, du bulletin d'information *Pour profiter de la rivière en toute sécurité* (remplissage du réservoir de la Romaine 1) (46 %, 32 répondants sur 69). À l'enquête de 2017 sur les incidences sociales du projet qui a rejoint l'ensemble des ménages de la Minganie, 82 % des répondants avaient pris connaissance du dépliant et 34 % du bulletin d'information (WSP, 2018b).

Considérant l'ensemble des modifications aux conditions de la couverture de glace de la Romaine et les risques déjà associés à la pratique de cette activité sur les plans d'eau, Hydro-Québec déconseille aux motoneigistes de traverser ou de circuler sur les réservoirs. Aucun des répondants à l'enquête sur l'utilisation du territoire n'a indiqué avoir traversé la Romaine sur la couverture de glace ni le réservoir de la Romaine 1. Par contre, un répondant a localisé un parcours de motoneige sur le réservoir de la Romaine 2.

Par ailleurs, trois des motoneigistes rencontrés en mars 2017 ont mentionné ne pas avoir été avertis par Hydro-Québec que le niveau d'eau de la Romaine allait augmenter ou diminuer considérablement en février et mars 2017. Ils ont également souligné que les dangers liés à la traversée de la Romaine à motoneige devraient être mieux indiqués en bordure de la rivière, notamment pour les jeunes qui peuvent être plus téméraires<sup>17</sup>.

Hydro-Québec prévoyait par ailleurs comme mesure d'atténuation l'aménagement d'un stationnement d'une trentaine de places à proximité des ouvrages de la Romaine-1. À la suite de discussions avec le milieu, il a été convenu que ce stationnement serait celui du kilomètre 19,5 de la route de la Romaine. Ce stationnement a été agrandi en 2015 et est déneigé en exploitation.

Enfin, depuis l'hiver 2016-2017, les motoneigistes peuvent utiliser le pont du kilomètre 9 de la route de la Romaine pour traverser la rivière. Toutefois, selon les représentants de l'ACPHSP et un des groupes de motoneigistes rencontrés en 2017, ce pont n'est pas utilisé par les motoneigistes. Les pentes fortes, les accotements trop restreints et les courbes prononcées ne permettent pas des déplacements à motoneige sécuritaires. Selon eux, les conditions de ce pont ne sont pas adaptées à la motoneige et sont même dangereuses.

### ***Conflit d'usage entre les usagers du sentier Trans-Québec n° 3 et ceux de la route de la Romaine***

À ce jour, la traversée de la route de la Romaine par le sentier Trans-Québec n° 3 n'a entraîné aucune situation problématique selon les représentants du Club de motoneigistes Le Blizzard.

Des 27 répondants-motoneigistes qui ont traversé la route de la Romaine par le sentier Trans-Québec n° 3, 18 ont qualifié cette traversée de facile et cinq de ni facile, ni difficile. Quatre autres répondants ont dit avoir trouvé difficile la traversée de la route de la Romaine.

### ***Mesure***

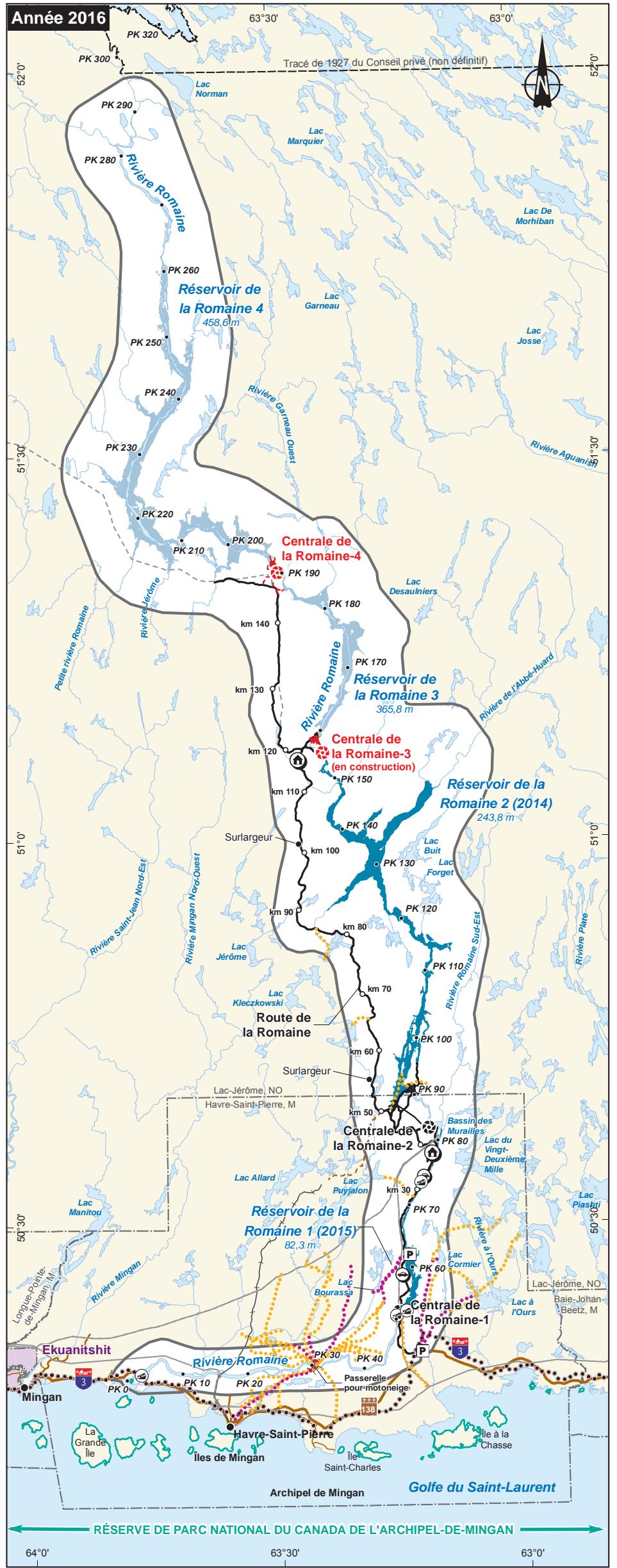
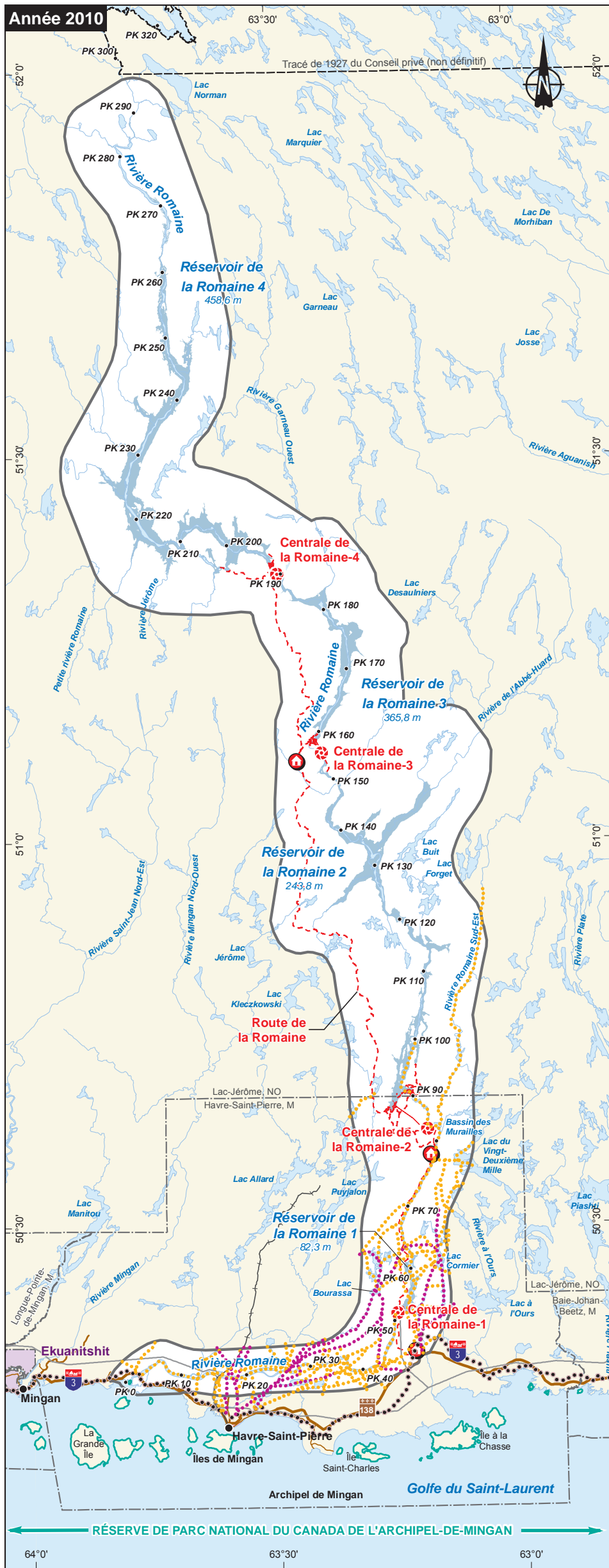
Dès le début de la construction du complexe, afin d'assurer des déplacements sécuritaires des motoneigistes qui empruntent le sentier Trans-Québec n° 3, une signalisation appropriée a été mise en place à l'intersection avec la route de la Romaine de même qu'avec celles des autres principaux sentiers de motoneige.

---

<sup>17</sup> En 2014, Hydro-Québec a mis en place des panneaux de mise en garde sur les deux rives de la rivière Romaine, aux PK 16, 17, 18 et 26.







	Zone d'étude		Route de la Romaine
	Secteur Tshitassinu - La Romaine		Réservoir
<b>Motoneige</b>			Point kilométrique de rivière
	Sentier très fréquenté		Campement de travailleurs
	Sentier peu ou moyennement fréquenté	<b>Infrastructures</b>	
	Sentier Trans-Québec (approximatif)		Route principale
<b>Limites</b>			Route secondaire et autres chemins
	Frontière provinciale		Chemin d'accès à la mine Tio (en construction)
	Limite de municipalité		Voie ferrée
<b>Ouvrages construits (Décembre 2016)</b>			Poste et ligne électrique
	Centrale hydroélectrique		Ligne électrique (en construction)
	Autre ouvrage		
	Route de la Romaine		
	Réservoir		
	Campement de travailleurs		
	Rampe de mise à l'eau		
	Stationnement permanent		
	Aire de stationnement		
<b>Ouvrages projetés</b>			
	Centrale hydroélectrique		
	Autre ouvrage		

**Complexe de la Romaine**  
Étude environnementale  
Milieu minganois – Utilisation du territoire  
Suivi 2013-2016

---

**Réseau de sentiers de motoneige**

---

*Sources :*  
BDTA, 1 / 250 000, MRN Québec, 2002  
SDA, 1 / 20 000, MRNF Québec, mai 2010  
Données de projet, Hydro-Québec, 2016  
Enquêtes auprès des utilisateurs du territoire 2010 et 2016  
Cartographie : WSP

*Fichier : 0344\_suc10\_1\_get\_212\_180619.mxd*

0 7 14 km  
MTM, fuseau 5, NAD83

**Carte 10-1**

Jun 2018

Innovation, équipement  
et services partagés



# 11 Autres activités récréotouristiques

L'étude d'impact sur l'environnement prévoyait, pour les autres activités récréotouristiques (autres que la chasse sportive, la pêche sportive, le piégeage, la villégiature, la navigation et la motoneige), une augmentation de la fréquentation touristique liée à la présence des travailleurs (Hydro-Québec, 2007, pages 35-41 à 35-43).

En exploitation du complexe de la Romaine, l'étude d'impact prévoyait l'amélioration des conditions de développement d'autres activités récréotouristiques et une modification des conditions de baignade (Hydro-Québec, 2007, pages 35-31 à 35-32).

## 11.1 Fréquentation touristique

La Minganie fait partie de la région touristique de Duplessis. En 2007, Tourisme Québec évaluait la fréquentation touristique de cette région à près de 85 000 visites-région<sup>18</sup> (Ministère du Tourisme, 2009). En 2009, le nombre de visites-région a augmenté à 96 000, dont 88 000 en provenance du Québec (Ministère du Tourisme, 2010). En 2014, le volume de touristes enregistré a également atteint 96 000 visites-région, dont 91 000 en provenance du Québec (Ministère du Tourisme, 2016). En 2007, 2009 et 2014, la fréquentation touristique de la région de Duplessis représentait 0,3 % de l'ensemble des visites en région effectuées au Québec.

La réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan est le produit d'appel le plus connu de la région touristique de Duplessis. De 2006 à 2010, la fréquentation du parc a connu une hausse de 20 %, passant de 29 171 à 35 024 visites-journées (voir le tableau 11-1). De 2013 à 2015, la fréquentation du parc a légèrement diminué, s'établissant à 30 674 visites-journées<sup>19</sup> en 2013, à 31 398 en 2014 et à 32 330 en 2015. En 2016, la fréquentation du parc s'est élevée à 34 307 visites-journées, ce qui représente un achalandage du même ordre qu'en 2008 et 2009.

Soulignons que le nombre de visiteurs du parc, résidant dans la MRC de Minganie, demeure constant à un peu plus de 18 800 visiteurs (Parcs Canada, 2012, 2013, 2015 et 2017). En 2012, près de 60 % des visites du parc ont été effectuées par des résidents de la Minganie. Les passagers des quelques croisières qui ont fait escale à Havre-Saint-Pierre dans les dernières années ont, notamment, constitué une nouvelle clientèle pour le parc. Par ailleurs, le nombre de touristes qui utilisent les services d'un batelier a connu une diminution constante de 2010 à 2014 (12 431 en 2010, 11 793 en 2011, 10 074 en 2012, 9 260 en 2013 et 9 853 en 2014), soit une baisse de 20 %. Les utilisateurs de ces services ont été plus nombreux en 2015 et 2016, soit 10 648 et 12 133 visiteurs respectivement. Notons que ces services sont offerts par une seule entreprise.

<sup>18</sup> Voyages qui ont été faits dans une région touristique.

<sup>19</sup> Total des visiteurs journaliers.

L'achalandage dans le réseau d'accueil de Duplessis pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre totalisait 16 542 visiteurs<sup>20</sup> en 2013, 21 250 visiteurs en 2014, 23 979 visiteurs en 2015 et 26 492 visiteurs en 2016. L'année 2016 est celle qui a connu le plus fort achalandage de visiteurs dans ce réseau depuis 2009. L'achalandage en 2016 est comparable à ce qu'il était durant la période précédant la construction du projet (2006 à 2008) (voir le tableau 11-1). Mentionnons qu'en 2016, l'achalandage au bureau d'accueil de Havre-Saint-Pierre atteignait 1 878 visiteurs comparativement à 2 123 en 2009 (Tourisme Côte-Nord, non daté et 2016).

En 2011, Hydro-Québec mettait en œuvre un programme de visites du chantier entre les mois de juin et août, à raison de cinq jours par semaine. Ce programme a attiré plus de 1 000 personnes en 2011 et plus de 1 800 personnes en 2012 (Hydro-Québec, 2012 et 2013). En 2013, les visites guidées du chantier ont connu une baisse de participation, malgré une augmentation de l'offre de journées de visites. Au total, 1 400 personnes ont pris part aux visites guidées du chantier de la Romaine-2 (Hydro-Québec, 2014).

**Tableau 11-1 : Fréquentation touristique, réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan et réseau d'accueil de Duplessis – 2006 à 2016**

Année	Réserve de parc national de l'Archipel-de-Mingan	Réseau d'accueil de Duplessis <sup>1</sup>
	Visites-journées	Nombre total de visiteurs
2006	29 171	29 942
2007	28 862	30 203
2008	34 395	26 583
2009	34 874	23 304
2010	35 024	22 239
2011	33 897	19 973
2012	31 856	19 148
2013	30 674	16 542
2014	31 398	21 250
2015	32 330	23 979
2016	34 307	26 492

1 : Le réseau d'accueil de Duplessis comprend les bureaux suivants : Fermont, Pointe-aux-Anglais, Port-Cartier, Sept-Iles, Manitou, L'île d'Anticosti, Havre-Saint-Pierre, Baie-Johan-Beetz, Aguanish, Natashquan Blanc-Sablon et Rivière-Saint-Jean.

Sources : Parcs Canada, 2011, 2012, 2013, 2015 et 2017 et Tourisme Côte-Nord, non daté et 2016.

Les possibilités de visites guidées du chantier du complexe de la Romaine pour le grand public ont été réduites à deux journées par semaine (samedi et dimanche) en 2014. Ces visites ont été organisées au chantier de la Romaine-1 et ont attiré quelque 800 personnes. En 2015, 238 personnes au total ont pu visiter le chantier de la Romaine-3 au cours des

<sup>20</sup> Visiteurs des bureaux d'information et d'accueil touristiques.

quatre journées de visites offertes au grand public durant l'été. En 2016, 200 personnes ont visité le chantier de la Romaine-3. Les visites ont eu lieu les 23 et 24 juillet ainsi que les 27 et 28 août. Par ailleurs, en réponse à certaines demandes particulières, Hydro-Québec a accueilli divers groupes en dehors du programme régulier de visites (Hydro-Québec, 2015, 2016a et 2017) (voir la section 2.5.5).

## **11.2 Baignade dans la Romaine**

Des 101 répondants à l'enquête sur l'utilisation du territoire de 2017, seulement quatre ont indiqué qu'eux, ou des membres de leur famille, s'étaient baignés dans la rivière Romaine en 2016. Les sites de baignade identifiés par les répondants sont situés à l'embouchure de la rivière, au PK 10, à l'île des Officiers ainsi qu'aux PK 25, 26 et 43. En 2010, 17 des 105 répondants à l'enquête avaient mentionné se baigner dans la rivière Romaine et il y en avait eu huit en 2012, sur les 77 répondants à l'enquête. L'île des Officiers (PK 12) représentait en 2010 le secteur le plus fréquenté par les baigneurs. Les sites de baignade identifiés par les répondants en 2012 étaient situés entre le PK 20 et l'embouchure de la rivière.

Mentionnons qu'un de ces répondants s'est aussi baigné dans le réservoir de la Romaine 1 en 2016, à la hauteur du PK 57.

## **11.3 Impacts des travaux de construction du complexe de la Romaine**

En phase de construction, l'étude d'impact sur l'environnement du projet prévoyait une augmentation de la fréquentation touristique liée à la présence des travailleurs.

### ***Augmentation de la fréquentation touristique liée à la présence des travailleurs***

#### ***Périodes 2009-2010 et 2011-2012***

En 2012, les statistiques d'achalandage dans le réseau d'accueil de la région de Duplessis pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre indiquaient que la fréquentation touristique avait diminué comparativement à la même période en 2010 (-14 %). La fréquentation de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan était aussi à la baisse de 2010 à 2012 (-9 %).

#### ***Période 2013-2016***

L'achalandage dans le réseau d'accueil de la région de Duplessis du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre a connu une hausse de 2013 à 2016. L'année 2016 est celle qui a connu le plus fort achalandage de visiteurs dans ce réseau depuis 2009. La hausse par rapport à 2009 est de

14 %. En 2016, l'achalandage des touristes est par ailleurs comparable à ce qu'il était durant la période précédant le début de la construction du projet (2006 à 2008).

Concernant la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan, l'achalandage en 2014 et 2015 a été moindre qu'en 2009 (-10 % en 2014 et -7 % en 2015). Selon Parcs Canada, les travailleurs du complexe de la Romaine ont été peu nombreux à visiter la réserve de parc national.

## **11.4 Impacts de la présence et de l'exploitation des aménagements**

En phase d'exploitation des aménagements, l'étude d'impact sur l'environnement du projet prévoyait les impacts suivants :

- nouvelles conditions favorables à la mise en valeur du potentiel récréotouristique du milieu ;
- conditions de baignade moins intéressantes dans la Romaine.

### ***Nouvelles conditions favorables à la mise en valeur du potentiel récréotouristique du milieu***

Les nouvelles conditions favorables à la mise en valeur du potentiel récréotouristique du milieu prévues à l'étude d'impact étaient associées à la présence de la route de la Romaine et des réservoirs.

La planification du développement du territoire dans le secteur du projet, notamment le secteur Tshitassinu-La Romaine, relève de la MRC de Minganie, de concert avec la municipalité de Havre-Saint-Pierre. Un comité de travail a été formé pour planifier le développement de ce secteur, notamment à des fins de villégiature et récréotouristiques. En 2016, cette planification était en cours. Concernant la villégiature, la planification du développement de secteurs environnants la rivière Romaine pourrait être amorcée en 2018.

### ***Mesures***

Parmi les mesures mises en place pour favoriser le développement du potentiel récréotouristique du milieu, notons entre autres les rampes de mise à l'eau en bordure des réservoirs, les stationnements et surlargeurs le long de la route de la Romaine, la mise en valeur du touladi et le déboisement du réservoir de la Romaine 1.

### ***Conditions de baignade moins intéressantes dans la Romaine***

En exploitation, il était prévu à l'étude d'impact sur l'environnement que l'eau de la Romaine serait plus froide de 3 °C ou 4 °C en moyenne en été, le maximum devant se situer autour de 14 °C à la mi-août aux environs de l'île des Officiers (PK 11-13), contre 18°C en

conditions naturelles. Depuis la création du réservoir de la Romaine 2, le projet entraîne un refroidissement moyen de 3,3 et de 3,0 °C aux PK 46,2 et 34,5 de la rivière en été (de juin à septembre), soit des conditions semblables à celles prévues à l'étude d'impact (Hydro-Québec, 2017a). Ainsi, les conditions de baignade moins intéressantes dans la rivière Romaine sont liées, selon les prévisions de l'étude d'impact, à la baisse de température de l'eau.

Des quatre répondants qui se sont baignés dans la Romaine, ou des membres de leur famille, deux ont indiqué avoir remarqué des changements dans les conditions de baignade. Ces changements ne sont par contre pas liés à la température de l'eau, mais plutôt au niveau d'eau de la rivière qui est, selon l'un d'eux, plus variable, et selon l'autre, plus élevé. Les deux autres n'ont pas noté de changement.





## **12 Territoire forestier productif et activités forestières**

L'étude d'impact sur l'environnement ne prévoyait aucun impact du projet sur le territoire forestier productif et les activités forestières en phase de construction. En exploitation, on anticipait un impact négligeable sur le territoire forestier productif et l'ouverture du territoire à l'exploitation de la forêt à des fins industrielles (Hydro-Québec, 2007, pages 37-10 à 37-12).

### **12.1 Territoire forestier productif et activités forestières en 2013-2016**

En 2007, la zone d'étude se trouvait dans une réserve forestière et selon la *Loi sur les forêts* en vigueur à ce moment. Une réserve forestière était un territoire sur lequel ne s'exerce aucun contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) ni aucun contrat d'aménagement forestier (CtAF).

Dans l'actuel régime forestier, la zone d'étude ne touche aucune unité d'aménagement qui est, depuis 2008, l'unité territoriale de référence du domaine de l'État pour la gestion des ressources forestières. Ainsi, aucune exploitation de la forêt à des fins industrielles n'y est permise.

### **12.2 Impacts de la présence et de l'exploitation des aménagements**

#### ***Impact négligeable sur le territoire forestier productif***

L'étude d'impact sur l'environnement prévoyait que la présence des réservoirs entraînerait la perte permanente de 14 032 ha de terrains forestiers productifs accessibles et donc une perte de possibilité forestière. Toutefois, l'impact est négligeable étant donné l'absence d'activité forestière industrielle dans le territoire visé.

Il faut par ailleurs souligner que les activités de déboisement réalisées pour le projet ont permis la réouverture temporaire de la scierie de Rivière-Saint-Jean de 2011 à 2015. Cette dernière était fermée depuis 2005.

### ***Ouverture du territoire à l'exploitation de la forêt à des fins industrielles***

Il était prévu à l'étude d'impact que l'exploitation forestière qui pourrait possiblement être développée en lien avec l'ouverture du territoire, donnée par la route de la Romaine, resterait marginale et dépendrait fortement des fluctuations du marché des bois compte tenu d'une ressource ligneuse limitée et concentrée dans certaines zones, notamment à la hauteur du réservoir de la Romaine 2.

Le régime forestier actuel ne permet aucune exploitation de la forêt à des fins industrielles dans la zone d'étude ou en périphérie.

## 13 Activités minières

L'étude d'impact sur l'environnement ne prévoyait qu'un impact mineur du projet sur les activités minières en phase de construction, soit une limitation temporaire et partielle de la prospection sur huit claims miniers et l'amélioration de l'accès au territoire pour la prospection minière (Hydro-Québec, 2007, pages 37-12 à 37-13).

En exploitation du projet, on prévoyait l'amélioration de l'accès au territoire pour la prospection minière et la perte totale ou partielle de 28 claims miniers (Hydro-Québec, 2007, pages 37-12 à 37-13).

### 13.1 Activités minières dans la zone d'étude

En 2004, les terrains nécessaires à la réalisation des aménagements hydroélectriques de la Romaine-2, de la Romaine-3 et de la Romaine-4 ont fait l'objet d'une réserve à l'État. Ce statut a notamment pour effet d'interdire toute nouvelle activité minière sur le territoire visé, à moins d'y être autorisé par le ministre. Quant aux terrains nécessaires à l'implantation de l'aménagement de la Romaine-1, certains ont été réservés à l'État alors que d'autres ont été soustraits au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière en 2002. Ces statuts, qui sont des contraintes à l'activité minière, sont toujours en vigueur en 2016 (voir la carte 13-1).

En décembre 2006, la zone d'étude<sup>21</sup> comptait 72 claims miniers actifs. De ceux-ci, un bloc de 40 claims était recoupé par le réservoir de la Romaine 3 projeté, un autre bloc de douze claims était traversé par la route de la Romaine à la hauteur de ce même réservoir et un claim était situé près d'une infrastructure projetée de la Romaine-2 (évacuateur de crues).

Il faut par ailleurs mentionner qu'au cours des sept premiers mois de 2007, de nombreux claims ont été accordés dans la zone d'étude. Parmi ceux-ci, environ 140 recoupaient en tout ou en partie les terrains qui ont été réservés à l'État, principalement dans le secteur de la Romaine-2. Ces claims étaient principalement liés à la recherche d'uranium.

En juillet 2015, la zone d'étude comptait, en tout ou en partie, 54 claims. De ceux-ci, neuf se trouvaient à proximité du réservoir de la Romaine 3 et quatre près du réservoir de la Romaine 2. Les autres claims de la zone d'étude étaient situés à la limite nord du lac Puyjalot et près de l'embouchure de la rivière Romaine. Précisons que les claims accordés durant les premiers mois de 2007 pour la recherche d'uranium n'étaient plus actifs en 2015, la plupart expiraient en 2009 ou 2010 et n'ont pas été renouvelés.

---

<sup>21</sup> Ce nombre comprend les claims inclus dans la zone d'étude de 2006 ainsi que ceux présents dans la partie de la zone d'étude modifiée en 2015 pour englober un tronçon de la route de la Romaine non planifié à l'étude d'impact sur l'environnement.

## **13.2 Impacts des travaux de construction du complexe de la Romaine**

En phase de construction des aménagements, l'étude d'impact sur l'environnement du projet prévoyait les impacts suivants :

- limitation temporaire et partielle de la prospection sur huit claims miniers ;
- amélioration de l'accès au territoire pour la prospection minière.

### ***Limitation temporaire et partielle de la prospection sur huit claims miniers***

L'étude d'impact sur l'environnement du projet prévoyait que l'aménagement et l'exploitation des bancs d'emprunt, des carrières et des installations des chantiers de la Romaine-2 et de la Romaine-3 ainsi que la construction de la route menant à l'aménagement de la Romaine-3 pourraient limiter les activités de prospection minière dans certaines parties de huit claims miniers pendant cinq ans.

De ces huit claims présents en 2006, deux n'ont pas été renouvelés en 2006 (fin décembre) et un troisième en 2007 (mars). Ceux-ci n'étaient donc plus actifs avant le début de la phase de construction du projet (voir le tableau 13-1). Les cinq autres claims étaient toujours actifs en 2015, soit quatre dans le secteur des aménagements de la Romaine-3 (barrages et ouvrages connexes) et le cinquième dans le secteur des aménagements de la Romaine-2 (évacuateur de crues).

Par ailleurs, un changement au tracé de la route de la Romaine au nord du campement du Mista implique que le nouveau tronçon de route aurait pu toucher une douzaine de claims additionnels qui étaient actifs en 2006 (voir le tableau 13-1). Toutefois, parmi eux, quatre n'étaient plus actifs au début de la phase de construction du projet. Des huit autres claims, six sont expirés depuis février 2012 et deux depuis décembre 2014.

Les travaux de construction des aménagements de la Romaine-2 ont été amorcés en 2009, ceux des aménagements de la Romaine-3 ont débuté en 2012 et ceux du tronçon de la route de la Romaine au nord du campement du Mista en 2013. En excluant les claims qui n'étaient plus actifs au moment de débiter les travaux de construction, les travaux ont pu occasionner des limitations temporaires et partielles aux activités minières sur un claim recoupant les aménagements de la Romaine-2, sur quatre claims recoupant le réservoir de la Romaine 3 et sur deux claims recoupant la route de la Romaine (voir le tableau 13-1).

Après la construction, les aires de travaux seront remises en état, et les activités de prospection pourront reprendre sur les claims ou les parties de claims qui ne seront pas occupés par les ouvrages permanents du complexe.

### *Amélioration de l'accès au territoire pour la prospection minière*

Le tronçon de la route de la Romaine accessible au public permet aux prospecteurs miniers d'accéder plus facilement à un vaste territoire.

**Tableau 13-1 : Titres d'exploration minière de la zone d'étude touchés par le projet en période de construction – 2006**

Numéro du titre	Source de l'impact	Statut du titre en 2015	Titre avec limitation temporaire de prospection de 2013 à 2015
1105889	Aire de travaux – Réservoir de la Romaine 3	Actif	Oui
1106347	Aire de travaux – Réservoir de la Romaine 3	Actif	Oui
1106348	Aire de travaux – Réservoir de la Romaine 3	Actif	Oui
0017591	Aire de travaux – Réservoir de la Romaine 3	Actif	Oui
0016362	Aire de travaux – Aménagements de la Romaine 3	Expiré en mars 2007	Non
0017588	Aire de travaux – Aménagements de la Romaine 3	Expiré en décembre 2006	Non
0017589	Aire de travaux – Aménagements de la Romaine 3 et route de la Romaine	Expiré en décembre 2006	Non
0016361	Aire de travaux – Aménagements de la Romaine 2	Actif	Oui
1106357	Aire de travaux – Route de la Romaine <sup>1</sup>	Expiré en décembre 2006	Non
1106358	Aire de travaux – Route de la Romaine <sup>1</sup>	Expiré en décembre 2006	Non
1106354	Aire de travaux – Route de la Romaine <sup>1</sup>	Expiré en décembre 2006	Non
1106355	Aire de travaux – Route de la Romaine <sup>1</sup>	Expiré en décembre 2006	Non
1106352	Aire de travaux – Route de la Romaine <sup>1</sup>	Expiré en décembre 2014	Oui
1106351	Aire de travaux – Route de la Romaine <sup>1</sup>	Expiré en février 2012	Non
1106349	Aire de travaux – Route de la Romaine <sup>1</sup>	Expiré en février 2012	Non
1106350	Aire de travaux – Route de la Romaine <sup>1</sup>	Expiré en février 2012	Non
1106345	Aire de travaux – Route de la Romaine <sup>1</sup>	Expiré en février 2012	Non
1106346	Aire de travaux – Route de la Romaine <sup>1</sup>	Expiré en février 2012	Non
1106343	Aire de travaux – Route de la Romaine <sup>1</sup>	Expiré en février 2012	Non
1106344	Aire de travaux – Route de la Romaine <sup>1</sup>	Expiré en décembre 2014	Oui

1 : Tronçon modifié par rapport à ce qui était planifié dans l'étude d'impact sur l'environnement du projet.

Source : MERN, 2015.

### **13.3 Impacts de la présence et de l'exploitation des aménagements**

En phase d'exploitation des aménagements, l'étude d'impact sur l'environnement du projet prévoyait les impacts suivants :

- perte totale ou partielle de 28 claims miniers ;
- amélioration de l'accès au territoire pour la prospection minière.

#### ***Perte totale ou partielle de cinq claims miniers***

Selon l'étude d'impact sur l'environnement, le réservoir et les ouvrages de la Romaine-3, y compris la route menant à cet aménagement, devaient entraîner la perte totale ou partielle de 28 claims qui étaient présents en 2006. La phase d'exploitation des aménagements de la Romaine-3 n'est planifiée que pour la fin de l'année 2017.

Toutefois, en juillet 2015, seulement cinq des 28 claims présents en 2006 étaient toujours actifs. Ces derniers se trouvent à proximité du barrage de la Romaine-3 projeté. Les 23 autres claims ne sont plus actifs depuis 2006, 2012 ou 2014 (voir le tableau 13-2).

#### ***Amélioration de l'accès au territoire pour la prospection minière***

Il était aussi prévu que la route de la Romaine permette aux prospecteurs miniers de parcourir un vaste territoire qui était alors difficile d'accès et que les études techniques réalisées dans le cadre du projet apportent des informations utiles sur les formations rocheuses pour les prospecteurs.

L'ouverture de la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 111 en septembre 2016 a ouvert un vaste territoire aux activités de prospection minière. Par ailleurs, les informations relatives aux formations rocheuses contenues dans les études techniques réalisées dans le cadre du projet peuvent être obtenues d'Hydro-Québec.

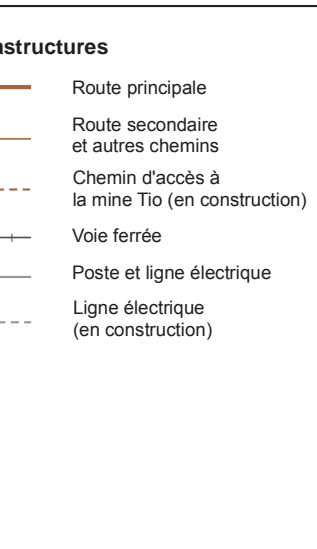
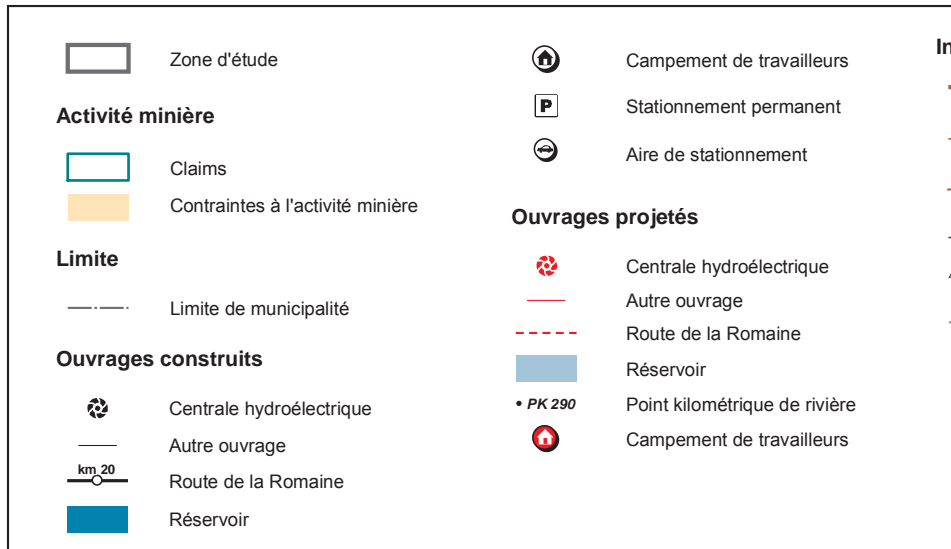
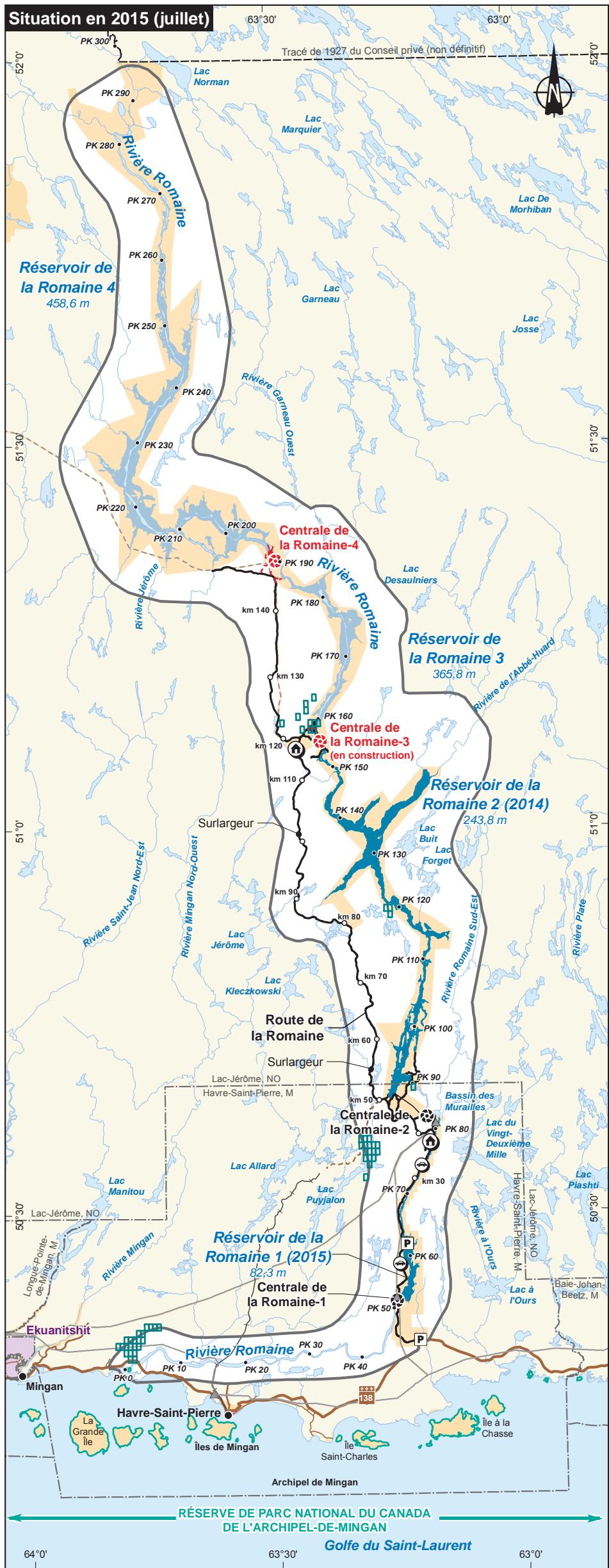
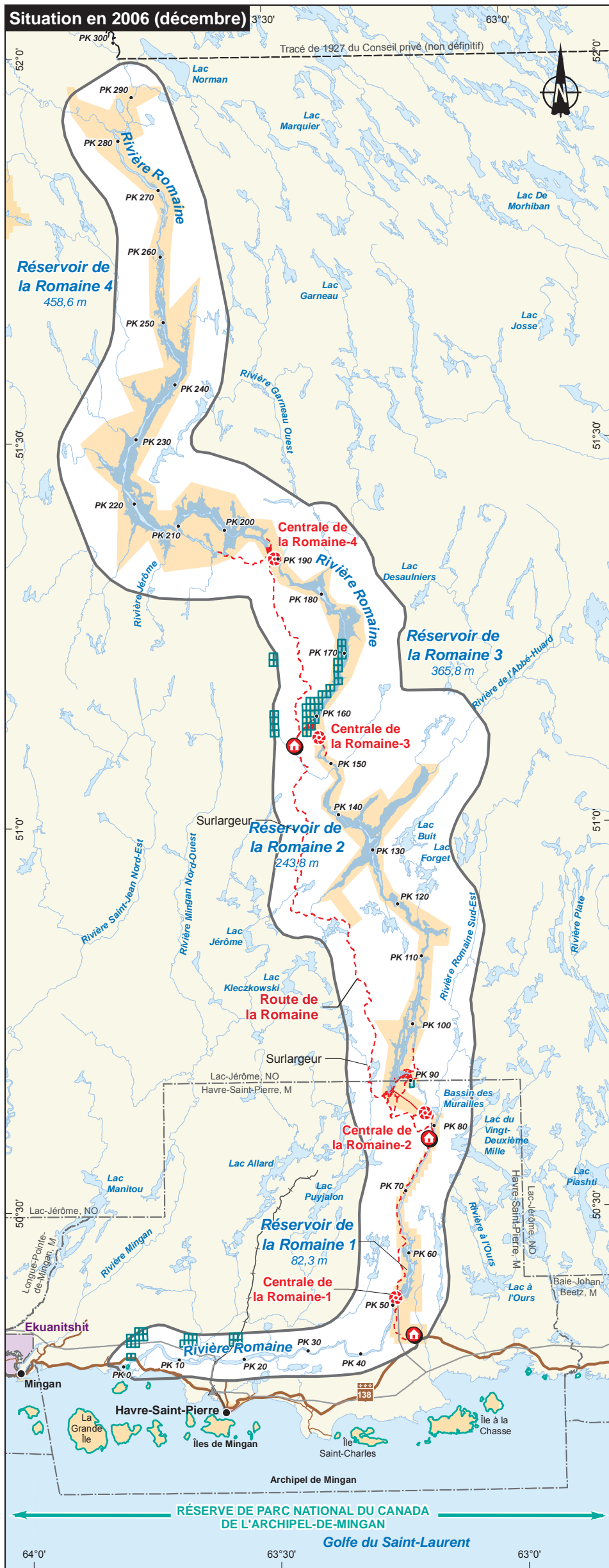
**Tableau 13-2 : Titres d'exploration minière de la zone d'étude touchés par le projet en période d'exploitation – 2006**

<b>Numéro du titre</b>	<b>Source de l'impact</b>	<b>Statut du titre en 2015</b>
1105889	Réservoir de la Romaine 3	Actif
1106890	Réservoir de la Romaine 3	Actif
1105893	Réservoir de la Romaine 3	Expiré en 2014
1105894	Réservoir de la Romaine 3	Expiré en 2014
1105897	Réservoir de la Romaine 3	Expiré en 2014
1105898	Réservoir de la Romaine 3	Expiré en 2014
1105899	Réservoir de la Romaine 3	Expiré en 2014
1105903	Réservoir de la Romaine 3	Expiré en 2014
1105905	Réservoir de la Romaine 3	Expiré en 2012
1105906	Réservoir de la Romaine 3	Expiré en 2012
1105907	Réservoir de la Romaine 3	Expiré en 2012
1105908	Réservoir de la Romaine 3	Expiré en 2012
1105909	Réservoir de la Romaine 3	Expiré en 2012
1105910	Réservoir de la Romaine 3	Expiré en 2012
1105911	Réservoir de la Romaine 3	Expiré en 2012
1105912	Réservoir de la Romaine 3	Expiré en 2012
1105913	Réservoir de la Romaine 3	Expiré en 2012
1106347	Réservoir de la Romaine 3	Actif
1106348	Réservoir de la Romaine 3	Actif
1106353	Réservoir de la Romaine 3	Expiré en 2012
1106359	Réservoir de la Romaine 3	Expiré en 2012
1106360	Réservoir de la Romaine 3	Expiré en 2012
1106361	Réservoir de la Romaine 3	Expiré en 2012
1106362	Réservoir de la Romaine 3	Expiré en 2012
1106363	Réservoir de la Romaine 3	Expiré en 2012
1106364	Réservoir de la Romaine 3	Expiré en 2012
0017591	Réservoir de la Romaine 3	Actif
0017589	Route d'accès - Aménagements de la Romaine-3	Expiré en 2006

Source : MERN, 2015.







**Complexe de la Romaine**  
Étude environnementale  
Milieu minganois – Utilisation du territoire  
Suivi 2013-2016

---

**Activités minières**

---

Sources :  
BDTA, 1 / 250 000, MRN Québec, 2002  
SDA, 1 / 20 000, MRNF Québec, mai 2010  
Gestim, MRNF, décembre 2006 et MERN juillet 2015  
Données de projet, Hydro-Québec, 2016  
Cartographie : WSP

Fichier : 0344\_suc13-1\_get\_208\_180619.mxd

0 7 14 km  
MTM, fuseau 5, NAD83

**Carte 13-1**

Jun 2018

**Hydro-Québec**  
Innovation, équipement  
et services partagés



## 14 Bilan

Hydro-Québec s'est engagée à faire le suivi de l'utilisation du territoire de 2009 à 2024. Les premières démarches ont surtout porté sur la réalisation d'un état de référence en 2009-2010 afin qu'il serve de base de comparaison pour l'analyse des données tout au long du suivi. Le suivi des impacts sur l'utilisation du territoire a été mis en marche lors de la première année de travaux.

Le suivi environnemental sur l'utilisation du territoire a permis d'évaluer les répercussions de la construction du complexe de la Romaine de 2013 à 2016 et aussi liées à l'exploitation des aménagements amorcée en décembre 2014.

L'étude d'impact sur l'environnement du projet avait identifié les impacts du projet sur l'utilisation du territoire en phases de construction et d'exploitation. Le présent chapitre fait le bilan de la situation de ces impacts de 2013 à 2016 pour ces deux phases.

### 14.1 Impacts des travaux de construction du complexe de la Romaine

La phase de construction du complexe de la Romaine a été amorcée au printemps 2009 et se poursuivra jusqu'en 2020. Cette section du bilan met l'emphase sur la période de 2013 à 2016.

#### *Chasse sportive*

L'étude d'impact sur l'environnement prévoyait une perturbation des activités de chasse sportive durant la phase de construction du projet. Comme en 2011-2012, les travaux du complexe de la Romaine de 2013 à 2016 n'ont pas affecté le succès de chasse au gros gibier dans la zone d'étude. Ainsi, le nombre d'origaux abattus dans cette zone pour chacune de ces années est parmi les plus élevés depuis 2006. Également, les représentants des associations rencontrés en 2016 n'ont pas soulevé de problématique particulière concernant les conditions de chasse au gros gibier pour le territoire fréquenté par leurs membres. Ces conditions sont similaires à ce qu'elles étaient avant le début des travaux, tout comme la répartition des ressources.

Des 101 répondants à l'enquête menée sur l'utilisation du territoire, 45 ont chassé l'original dans la zone d'étude en 2016. De ceux-ci, seulement sept chasseurs ont indiqué que la quantité d'origaux dans leur secteur de chasse avait diminué par rapport aux trois dernières années. Également, 15 répondants-chasseurs ont mentionné avoir été dérangés par les travaux de construction du complexe de la Romaine, notamment à cause du bruit des hélicoptères et de la circulation sur la route de la Romaine. Parmi eux, cinq ont dit avoir déplacé leurs activités de chasse en raison de ces dérangements. Néanmoins, selon les

représentants des associations rencontrés en 2016, la hausse de la circulation sur la route de la Romaine n'a pas entraîné de situation problématique pour les chasseurs.

Une faible augmentation de la pression de chasse par les travailleurs du chantier était également anticipée dans l'étude d'impact. Selon l'information disponible, pendant la saison de chasse à l'original en 2016, quatre travailleurs ont chassé durant leurs loisirs alors qu'ils résidaient dans un campement et il y en avait aussi eu quatre lors de la saison 2015. Pour chacune de ces années, trois originaux ont été abattus par des non-résidents de la Minganie, donc probablement des travailleurs. Pour la saison de chasse 2014 comme pour celle de 2013, ce sont dix travailleurs qui ont chassé et aucun original n'a été abattu par des non-résidents de la Minganie. La chasse par les travailleurs du chantier n'a pas été soulevée comme une situation problématique par les représentants d'associations rencontrés en 2016. Également, aucun chasseur n'a indiqué avoir été dérangé par la présence des travailleurs du chantier. Toutefois, cinq répondants-chasseurs ont souligné avoir été affectés par un achalandage accru de chasseurs, durant la période de 2013 à 2016. Un sixième répondant a dit avoir déplacé ses activités de chasse pour cette raison.

### *Pêche sportive*

L'étude d'impact sur l'environnement prévoyait une perturbation des activités de pêche sportive durant la phase de construction du projet. Tout comme pour la chasse, les représentants des associations rencontrés en 2016 n'ont pas soulevé d'inconvénients majeurs causés par les travaux du complexe de la Romaine sur les activités de pêche dans la zone d'étude de 2013 à 2016.

On prévoyait également une augmentation ponctuelle de la pression de pêche dans les plans d'eau situés à proximité des campements et de la route de la Romaine. Pour limiter la pression de pêche liée à la présence des travailleurs, Hydro-Québec les incite à pêcher dans trois plans d'eauensemencés situés à proximité du campement des Murailles. À partir du campement du Mista, ils ont aussi accès à différents plans d'eauensemencés. Les déclarations de captures dans le secteur Tshitassinu-La Romaine pour la période de 2013 à 2016 indiquent que les travailleurs du complexe ont fréquenté surtout les trois lacs situés près du campement des Murailles et ceux à proximité du campement du Mista. Peu de captures ont été faites par les travailleurs dans les lacs Bourassa et Salebert, les principaux plans d'eau de la zone d'étude fréquentés par les Minganois pour la pêche.

À cet égard, aucun des répondants à l'enquête réalisée en 2017 sur l'utilisation du territoire n'a mentionné la présence de travailleurs du chantier de la Romaine comme un effet négatif du projet sur leurs activités de pêche. Également, aucun n'a indiqué avoir été dérangé par les travaux lorsqu'ils pêchaient. Les représentants d'associations rencontrés en 2016 n'ont pas soulevé de problématique relativement à la pression de pêche liée à la présence de travailleurs et à l'ouverture du territoire dans les plans d'eau qui sont accessibles par la route de la Romaine.

### ***Piégeage***

Les impacts sur le piégeage identifiés à l'étude d'impact sur l'environnement sont la perturbation des activités de piégeage et une perte de quiétude.

En 2013, deux des trois piégeurs dont le terrain touche la route de la Romaine ont vécu une perte de quiétude et des inconvénients associés à la présence de cette route et aussi de la ligne à 161 kV, en raison d'un plus grand nombre d'utilisateurs. Pour la période 2013 à 2016, un seul des neuf piégeurs consultés a indiqué que ses activités de piégeage avaient été perturbées par la circulation sur la route de la Romaine. Ce dernier a souligné avoir été dérangé par les travaux depuis le début de la construction en 2009 jusqu'à aujourd'hui.

Par ailleurs, un seul des neuf piégeurs a indiqué que le nombre d'animaux sur son terrain avait diminué de 2013 à 2016. Il attribue cette situation au cycle naturel des espèces, mais aussi à la perte d'habitats en bordure du réservoir de la Romaine 1 en raison du projet de la Romaine.

### ***Villégiature***

La perturbation des activités de villégiature était prévue dans l'étude d'impact sur l'environnement. Selon l'APBRR, les travaux du complexe de la Romaine ont causé certains dérangements aux villégiateurs membres de l'association durant la période de 2013 à 2015. Toutefois, ces dérangements ont cessé en 2016 compte tenu de la fin des travaux liés aux aménagements de la Romaine-1 et de la Romaine-2 et de la fermeture du campement des Murailles. Également, des inconvénients liés à la présence de nouveaux utilisateurs du territoire étaient anticipés dans l'étude d'impact. Le représentant de l'APBRR a indiqué que très peu de nouveaux utilisateurs et de travailleurs du complexe fréquentaient le secteur utilisé par ses membres (lac Bourassa et lacs situés aux environs).

La route de la Romaine a amélioré l'accès aux zones de villégiature. En effet, cette route est fréquemment empruntée par une majorité des villégiateurs membres de l'APBRR en 2013-2016 comme en 2011-2012. Ceux-ci sont satisfaits de cette route et de son entretien.

Parmi les 40 villégiateurs-répondants à l'enquête sur l'utilisation du territoire en 2017 (chalets et abris sommaires), deux ont indiqué avoir été dérangés par les activités de construction alors qu'ils séjournaient à leur chalet ou leur abri sommaire. Par ailleurs, trois villégiateurs ont mentionné que du matériel avait été volé ou endommagé à leur chalet ou qu'il y avait eu introduction dans leur chalet. Ils attribuent ces méfaits aux travailleurs du projet.

### ***Navigation***

Un des impacts sur la navigation prévus dans l'étude d'impact sur l'environnement concernait l'obstacle au passage des embarcations dans les aires de travaux. Hydro-Québec a mis en œuvre diverses mesures afin de limiter ces inconvénients et assurer la protection

des utilisateurs, notamment, une signalisation appropriée et un moyen de transport assuré par la Sécurité corporative à proximité des aires de travaux. Une seule personne a eu recours à ce service au cours de la période couverte par le présent suivi. Par ailleurs, des installations de comptage du saumon installées durant la période estivale en 2013 et 2015 ont pu constituer une entrave temporaire à la navigation sur le tronçon aval de la rivière Romaine.

Des inconvénients temporaires liés à la mise en eau des réservoirs étaient aussi prévus pour la phase de construction puisque la navigation y est fortement déconseillée pour des raisons de sécurité.

Enfin, on prévoyait un impact ponctuel, soit durant le remplissage du réservoir de la Romaine 2, sur les conditions de navigation sur la rivière Romaine entre le bassin des Murailles et l'embouchure. La mise en eau de ce réservoir a entraîné, à l'été 2014, des débits d'eau correspondant au débit minimal moyen en conditions naturelles et, conséquemment, une profondeur d'eau plus basse par rapport à la moyenne estivale, sur le tronçon aval de la rivière Romaine qui est fréquenté pour la navigation. Ces conditions ont pu causer des difficultés pour les navigateurs. Selon l'ACPHSP, l'utilisation du flatou a d'ailleurs été plus difficile dans le secteur du pont de la voie ferrée de RTFT en raison du niveau d'eau trop bas de la rivière.

L'été 2015 a été marqué par une forte hydraulité et une gestion particulière des débits à l'aménagement de la Romaine-2 liées à des travaux à l'aménagement de la Romaine-1. Les représentants de l'ACPHSP rencontrés en 2016 ont souligné avoir observé de fortes variations du niveau d'eau de la Romaine durant cet été et que cette situation avait certainement entraîné des inconvénients pour ceux qui ont navigué sur la rivière.

Soulignons que seulement 13 des 101 répondants à l'enquête sur l'utilisation du territoire ont navigué sur le tronçon aval de la rivière Romaine en 2016. Cette faible fréquentation est certainement associée à l'interdiction de pêche sportive sur ce segment de la rivière. Par ailleurs, 13 répondants ont navigué sur le réservoir de la Romaine 1 et quatre sur le réservoir de la Romaine-2. La très grande majorité des personnes qui ont navigué sur le tronçon aval de la Romaine et sur le réservoir de la Romaine 1 ont qualifié de bonnes ou très bonnes les conditions de navigation.

### ***Motoneige***

Les représentants des trois associations rencontrées en 2016 n'ont pas mentionné de répercussions des travaux sur la pratique de la motoneige pour la période de 2013 à 2016 (limitation des déplacements à motoneige et conflit d'usage entre les usagers du sentier Trans-Québec n° 3 et ceux de la route de la Romaine).

Comme pour les deux suivis précédents portant sur l'utilisation du territoire, il n'y a pas eu, de 2013 à 2016, de difficulté particulière identifiée aux points de traversée du sentier Trans-Québec n° 3 avec la route 138, selon les représentants du Club de motoneigistes

Le Blizzard, si ce n'est à la hauteur du belvédère de la Montagne-Ronde en raison de la configuration de la route. Aucun répondant à l'enquête sur l'utilisation du territoire de 2017 n'a indiqué d'inconvénients liés aux travaux de construction ni mentionné de difficulté à traverser la route 138.

Dès le début de la construction du complexe, afin d'assurer des déplacements sécuritaires des motoneigistes qui empruntent le sentier Trans-Québec n° 3, une signalisation appropriée a été mise en place à son intersection avec la route de la Romaine de même qu'avec celles des autres principaux sentiers de motoneige. Également, les mesures de sécurité usuelles à proximité des zones de travaux et des accès ont été appliquées, notamment une signalisation adaptée. Par ailleurs, les responsables du Club de motoneigistes Le Blizzard sont informés régulièrement du déroulement des travaux à proximité de leurs installations. Notons enfin que les utilisateurs peuvent circuler, en motoneige et en quad le long de la route de la Romaine, dans la mesure où leur sécurité et celle des travailleurs sont assurées.

### *Autres activités récréotouristiques*

L'étude d'impact sur l'environnement prévoyait une augmentation de la fréquentation touristique liée à la présence des travailleurs du complexe. Les travailleurs du complexe ont eu peu d'incidences sur la fréquentation touristique en Minganie. Les statistiques de fréquentation touristique de 2013 à 2015 indiquent que l'achalandage dans le réseau d'accueil de la région de Duplessis est inférieur à ce qu'il était durant la période précédant la construction du projet (2006 à 2008) et similaire à l'achalandage de l'année 2009. En 2016, l'achalandage des touristes a été plus importance et se compare à celui de la période de 2006 à 2008.

Concernant la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan, l'achalandage durant la période couverte par le présent suivi (de l'ordre de 31 000 à 32 000 visites-journées) est relativement semblable à celui de la période précédant le début de la construction (29 000 à 34 000 visites-journées). Selon Parcs Canada, les travailleurs du complexe de la Romaine ont été peu nombreux à visiter l'archipel.

### *Activités minières*

Les travaux de construction de l'aménagement de la Romaine-3 et de celui de la Romaine-2 effectués de 2013 à 2016 ont pu occasionner une limitation temporaire et partielle de la prospection sur cinq claims miniers. Par ailleurs, un changement au tracé de la route de la Romaine au nord du campement du Mista a pu entraîner une limitation de ces activités sur deux claims additionnels.

À la fin du chantier, les aires de travaux seront remises en état et les activités de prospection minière pourront reprendre.

## 14.2 Mesures générales liées aux travaux de construction du complexe de la Romaine

Depuis le début du projet, différentes mesures ont été mises en place pour limiter les répercussions de la construction du projet sur l'utilisation du territoire. Hydro-Québec applique différentes clauses environnementales, notamment afin de réduire le niveau de bruit et les inconvénients. En outre, les travailleurs du chantier sont sensibilisés aux activités des chasseurs, pêcheurs, piégeurs et villégiateurs qui fréquentent le territoire et à la réglementation relative à la faune, notamment au respect des règles de pêche établies par le MFFP pour le secteur Tshitassinu-La Romaine. Aussi, durant la saison de chasse au gros gibier, Hydro-Québec évite le brûlage des débris de coupe afin de ne pas nuire aux activités des chasseurs.

Par ailleurs, jusqu'à la mi-septembre 2016, les travailleurs du complexe n'étaient pas autorisés à utiliser leur véhicule au nord du kilomètre 32 de la route de la Romaine pour la pratique de la chasse ou de la pêche. Cette mesure est toujours en vigueur, mais pour la portion de la route au-delà du kilomètre 111, car maintenant la route de la Romaine est ouverte au public jusqu'à ce kilomètre.

Dans son programme de communication, Hydro-Québec a fourni de l'information à la population sur les périodes de remplissage des réservoirs. Des actions ciblées ont ainsi été réalisées dès avril 2014 pour informer la population quant aux impacts du remplissage du réservoir de la Romaine 2 et aux conditions d'utilisation de la rivière pendant la mise en eau. Quant au remplissage du réservoir de la Romaine 1 à l'automne 2015, un bulletin d'information distribué en septembre de cette même année reprenait les principales informations et recommandations associées au remplissage d'un réservoir.

Également, afin d'assurer la sécurité des utilisateurs du territoire, plusieurs actions du programme de communication s'adressaient particulièrement aux motoneigistes qui circulaient ou traversaient la Romaine : Messages diffusés à la radiotélévision communautaire, rencontres publiques, dépliants et bulletins d'information ainsi que communiqués de presse. Selon les résultats de l'enquête sur l'utilisation du territoire, une majorité de répondants ont indiqué avoir vu ou pris connaissance de la plupart des outils ou activités de communication listés dans le questionnaire d'enquête, en particulier les communications *Appel à la prudence – Traversée de la rivière Romaine – Motoneige* (81 % des répondants) et *Avis à la prudence – Remplissage du réservoir de la Romaine 2* (72 % des répondants). Des 101 répondants à l'enquête, 82 % ont qualifié l'information transmise par Hydro-Québec de satisfaisante ou très satisfaisante. Seulement quatre répondants ont indiqué n'avoir vu ou pris connaissance d'aucun des outils ou activités de communication énumérés au questionnaire (voir l'annexe D).



### **14.3 Impacts de la présence et de l'exploitation des aménagements**

La phase d'exploitation du projet a débuté à la fin de l'année 2014 avec la mise en service commerciale de la première centrale du complexe, la centrale de la Romaine-2. La mise en service de la deuxième centrale, celle de la Romaine-1, a eu lieu à la fin de l'année 2015.

#### ***Infrastructures de transport***

L'impact sur les infrastructures de transport identifié à l'étude d'impact sur l'environnement était l'extension du réseau routier vers l'arrière-pays.

Il était prévu à l'étude d'impact que la route de la Romaine serait ouverte graduellement dès la période de construction. Les 25 premiers kilomètres ont été ouverts au public à la fin de 2010, et jusqu'au kilomètre 32 au printemps 2011. L'ouverture du tronçon plus au nord, jusqu'au campement du Mista, a eu lieu à l'automne 2016. En 2013-2015, les utilisateurs de la route de la Romaine pouvaient stationner leur véhicule à cinq endroits, soit dans les stationnements permanents situés aux kilomètres 1 et 19,5 et les aires de stationnement des kilomètres 16, 25 et 32. Les stationnements des kilomètres 1 et 19,5 sont déneigés en hiver par Hydro-Québec. En 2016, deux surlargeurs, aux kilomètres 55 et 101, se sont ajoutées aux possibilités de stationnement le long de la route de la Romaine. Elles sont aussi déneigées.

Les commentaires recueillis auprès des associations rencontrées en 2013 et 2016 indiquent que la fréquentation par les Minganois de la route de la Romaine est forte. Les utilisateurs se rendent plus fréquemment qu'avant le début des travaux sur le territoire pour y exercer des activités. Elle est aussi fréquemment empruntée par les villégiateurs. Cette route a été qualifiée de bien entretenue, il y a un bon partage de la route, la sécurité est adéquate et les limites de vitesse sont respectées. Pour l'ACPHSP, l'ouverture de la route de la Romaine constitue un changement positif majeur en matière d'accès au territoire. Ce commentaire est supporté par les résultats du sondage mené en 2017 sur les incidences sociales. En effet, l'amélioration de l'accès au territoire, donnée par la route de la Romaine, est le second impact positif du complexe de la Romaine ayant récolté le plus de mentions par les répondants à ce sondage, après la création d'emplois.

Par ailleurs, près de 90 % des répondants (88 sur 101 répondants) à l'enquête sur l'utilisation du territoire de 2017 ont indiqué avoir utilisé la route de la Romaine en 2016 et la très grande majorité se sont dits très satisfaits ou satisfaits de cette route. Toutefois, les répondants souhaiteraient que d'autres stationnements et surlargeurs soient aménagés afin d'améliorer les possibilités de stationnement de leur véhicule.

#### ***Chasse sportive***

La modification des conditions de chasse au gros gibier prévue dans l'étude d'impact sur l'environnement concernait la mise en eau des réservoirs qui toucherait des territoires

fréquentés par les chasseurs. Toutefois, il était prévu que la disponibilité des espèces chassées resterait la même en phase d'exploitation.

La mise en eau du réservoir de la Romaine 2 s'est terminée à l'automne 2014. D'après l'étude d'impact sur l'environnement, ce secteur comprenait des aires de chasse fréquentées par un seul utilisateur minganois. Ce secteur n'était cependant plus fréquenté par les Minganois au début de la période de construction du projet. Quant à la mise en eau du réservoir de la Romaine 1, elle a pris fin à l'automne 2015. Ce secteur était fréquenté pour la chasse selon les enquêtes portant sur les périodes 2003-2004, 2010 et 2012. La répartition des aires de chasse des répondants en 2012 indique que les chasseurs s'étaient déplacés à ce moment en marge des zones de travaux.

Selon l'APBRR, dont les membres possèdent des chalets près de lacs à la hauteur du réservoir de la Romaine 1, depuis la mise en service des aménagements de la Romaine-1 et de la Romaine-2, il n'y a pas eu de changements dans les activités de chasse des villégiateurs de l'association ni dans la répartition des ressources.

Par ailleurs, le projet a entraîné la perte d'installations de chasse qui avaient été identifiées dans l'étude d'impact sur l'environnement, soit quatre dans le réservoir de la Romaine 1, une dans le réservoir de la Romaine 2, une à proximité de l'aménagement de la Romaine-1, une dans un banc d'emprunt près de l'aménagement de la Romaine-1 et deux sur le tracé de la route de la Romaine.

L'amélioration de l'accessibilité des territoires de chasse actuels et l'ouverture de nouveaux territoires étaient aussi prévues dans l'étude d'impact. Le territoire rendu accessible par la route de la Romaine, de la route 138 au kilomètre 32 jusqu'en septembre 2016, était déjà exploité avant 2009 en raison de son accessibilité en motoneige, quad ou autres véhicules hors route. Pour les représentants de l'ACPHSP, la présence de ce tronçon de la route de la Romaine n'a entraîné l'exploitation d'aucun nouveau territoire. Elle a par contre amélioré les conditions d'accès à ce territoire.

Toutefois, l'ouverture au public de la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 111 en septembre 2016 a permis à de nombreux chasseurs d'accéder à de nouveaux territoires de chasse jusque-là difficilement accessibles. Une vingtaine de chasseurs qui ont participé à l'enquête sur l'utilisation du territoire en 2017 ont indiqué que la route de la Romaine leur avait permis de fréquenter de nouveaux territoires de chasse. Selon l'ACPHSP, de 20 à 30 orignaux auraient été abattus en 2016 dans les secteurs nouvellement ouverts par la route de la Romaine. Les informations obtenues de l'enquête auprès des utilisateurs du territoire montrent aussi qu'en 2016 les zones de chasse à l'original se sont déplacées vers le nord, soit du PK 40 au PK 85 plutôt que de l'embouchure au PK 70 pour les années précédentes.

Enfin, soulignons qu'en 2016, 43 orignaux ont été récoltés dans la zone d'étude comparativement à une moyenne annuelle de 21,5 pour les dix dernières années.

### ***Pêche sportive***

Les impacts sur la pêche sportive identifiés à l'étude d'impact sur l'environnement applicables à la période de 2013 à 2016 sont le maintien des conditions de pratique de la pêche blanche à l'embouchure de la rivière Aisley, une amélioration de l'accessibilité des lieux de pêche, l'ouverture de nouveaux secteurs de pêche et l'augmentation de la pression de pêche.

Depuis 2011, la pêche à toutes les espèces de poissons est interdite du PK 0,1 jusqu'au PK 52,5 de la Romaine et ses tributaires, dans le but de protéger la population de saumon atlantique anadrome qui se trouve en situation précaire. Depuis 2012, la SSRR met en œuvre un plan d'action visant la restauration et la pérennité de la population de saumons de la rivière Romaine. Mentionnons que cinq répondants à l'enquête auprès des utilisateurs du territoire de 2017 considèrent que cette interdiction est un effet négatif du projet de la Romaine.

Concernant la pêche blanche, l'information obtenue des représentants de l'ACPHSP indique que les conditions de pratique à l'embouchure de la rivière Aisley se sont maintenues durant les deux premières années de l'exploitation du projet. En effet, ils ont qualifié la pêche blanche sur cette rivière de bonne au cours des hivers 2014-2015 et 2015-2016.

L'étude d'impact sur l'environnement prévoyait que la création du réservoir de la Romaine 1 entraînerait la modification ou la perte de lieux de pêche. Trois des quatre pêcheurs qui avaient pêché dans le tronçon de la Romaine de 2013 à 2016 avant qu'il ne devienne le réservoir de la Romaine 1, ont pratiqué cette activité dans le réservoir en 2016. À ces trois derniers, s'ajoutent quatre autres pêcheurs qui ont aussi pêché dans le réservoir de la Romaine 1. Un seul de ces sept pêcheurs a qualifié de mauvaises, les conditions de pêche dans le réservoir. En 2016, un total de 14 500 jeunes touladis ont été introduits dans le réservoir de la Romaine 1.

L'ouverture au public de la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 111 en septembre 2016 a permis une meilleure accessibilité aux lieux de pêche situés de part et d'autre de la route. Ainsi, 17 des 101 répondants à l'enquête auprès des utilisateurs du territoire de 2017 ont indiqué bénéficier d'une meilleure accessibilité au territoire et aussi à de nouveaux secteurs de pêche donnée par la route de la Romaine.

Par ailleurs, la très grande majorité des utilisateurs du territoire ont indiqué être satisfaits des rampes de mise à l'eau aménagées afin, notamment de faciliter les activités de pêche dans la Romaine et les réservoirs.

### ***Piégeage***

La présence de l'aménagement de la Romaine-1 (infrastructures et réservoir) a entraîné, à l'automne 2015, selon ce qui était prévu à l'étude d'impact sur l'environnement, une perte d'environ 10 % de la superficie du terrain de piégeage n° 45-572 ainsi que le déplacement

de populations d'animaux à fourrure. Quant au terrain n° 45-570, il a perdu environ 0,3 km<sup>2</sup> sur un total de 65,5 km<sup>2</sup>.

Il était aussi prévu que la route de la Romaine améliorerait l'accessibilité de trois terrains de piégeage. En 2016, tout comme en 2013, seulement un des trois piégeurs concernés avait emprunté cette route pour accéder à son terrain. Par ailleurs, un autre piégeur utilise le stationnement du kilomètre 1.

Également, comme prévu à l'étude d'impact sur l'environnement, à partir de l'hiver 2014-2015 à la suite de la mise en exploitation de l'aménagement de la Romaine-2, les nouvelles conditions de la couverture de glace de la Romaine ne permettaient pas, à motoneige, des traversées sécuritaires de la Romaine et rendaient impossibles les parcours sur la Romaine, du PK 30,5 jusqu'au bassin des Murailles. Cette contrainte touche sept terrains de piégeage.

À l'enquête réalisée en 2017, six des huit piégeurs concernés ont indiqué que les nouvelles conditions de glace sur la rivière Romaine avaient modifié leurs activités de piégeage, soit parce qu'ils ne peuvent plus accéder par la Romaine en motoneige aux secteurs de piégeage situés en bordure de la rivière (deux piégeurs), soit parce qu'ils doivent maintenant emprunter la passerelle du PK 30,5, ce qui allonge leur trajet pour accéder à leurs lieux de piégeage (deux piégeurs) ou soit parce que les animaux ne traversent plus la rivière (un piégeur). Le dernier, dont le terrain est réparti sur les deux rives de la rivière Romaine, ne piège plus dans la partie nord de son terrain parce qu'il considère qu'il est non sécuritaire de traverser sur la couverture de glace et que l'utilisation de la passerelle du PK 30,5 lui impose un trop long trajet.

### *Villégiature*

À la fin de l'année 2016, le projet avait entraîné la perte de deux abris sommaires se situant dans le secteur du réservoir de la Romaine 1, de deux chalets dans le réservoir de la Romaine 2, d'un chalet dans le réservoir de la Romaine 3, de trois chalets situés dans le réservoir de la Romaine 4 et d'un chalet sur le tracé de la route de la Romaine. Des ententes ont été conclues entre Hydro-Québec et les propriétaires de ces bâtiments et ils ont été enlevés des secteurs nécessaires au projet. Des discussions sont toujours en cours pour les deux derniers chalets situés dans le réservoir de la Romaine 4.

En ce qui concerne le potentiel pour le développement de la villégiature lié à la présence des réservoirs et de la route de la Romaine, la MRC de Minganie prévoit amorcer sa planification au cours des prochaines années. Actuellement, aucun nouveau bail de villégiature n'est octroyé dans le territoire correspondant au secteur Tshitassinu-La Romaine.

Comme mentionné pour la phase de construction, la route de la Romaine a grandement amélioré l'accès aux zones actuelles de villégiature. Près de 75 % des 40 répondants-villégiateurs à l'enquête sur l'utilisation du territoire de 2017 ont indiqué utiliser la route de la Romaine pour se rendre à leur chalet ou leur abri sommaire et en être satisfaits.

Toutefois, la route de la Romaine a permis aussi à d'autres utilisateurs que les villégiateurs d'accéder au territoire. Pour la période 2013-2016, près de la moitié des 40 répondants-villégiateurs ont indiqué que ces nouveaux utilisateurs avaient eu des effets sur leurs activités de villégiature, notamment des dérangements liés à la présence d'un plus grand nombre de chasseurs ou de promeneurs. Quelques-uns fréquentent moins souvent leur chalet, principalement durant la saison de la chasse à l'orignal, en raison du plus grand achalandage.

### *Navigation*

Il était prévu à l'étude d'impact que la gestion hydraulique du complexe de la Romaine assurerait le maintien des conditions de navigation en aval de la centrale de la Romaine-1. Les représentants de l'ACPHSP ont indiqué avoir observé des variations de niveaux d'eau plus importantes depuis la mise en service de la centrale de la Romaine-2. Cette situation est vraisemblablement attribuable à la forte hydraulicité de l'été 2015, mais aussi à la gestion des débits particulière en raison notamment de travaux effectués à l'aménagement de la Romaine-1. Néanmoins, un seul des répondants-navigateurs à l'enquête sur l'utilisation de 2017 a qualifié comme mauvaises les conditions de navigation sur le tronçon aval de la Romaine. La majorité des autres répondants qui se sont prononcés ont indiqué que les conditions étaient bonnes ou très bonnes.

Par ailleurs, on prévoyait des conditions de navigation favorables dans les réservoirs après quelques années. Les déplacements en embarcation y sont fortement déconseillés par Hydro-Québec durant les premières années suivant leur remplissage en raison de la présence de débris flottants pouvant compliquer l'accès à l'eau et entraver la navigation, et ce, malgré les opérations de ramassage des bois flottants. Le réservoir de la Romaine 2 n'offrait donc pas de conditions favorables pour la navigation en 2015 et 2016. Par contre, la navigation était possible sur le réservoir de la Romaine 1 en 2016. Mentionnons qu'Hydro-Québec a procédé au déboisement de la majeure partie du réservoir de la Romaine 1, notamment sa couronne, en vue d'y faciliter la navigation. Les travaux ont été complétés en 2014. Des travaux de déboisement ont aussi été réalisés dans le réservoir de la Romaine 2.

Des 21 répondants-navigateurs à l'enquête sur l'utilisation du territoire, 13 ont navigué sur le réservoir de la Romaine 1. Ceux qui se sont prononcés sur les conditions de navigation sur ce réservoir les ont tous qualifiées de bonnes ou de très bonnes. Par ailleurs, quatre utilisateurs ont navigué en 2016 sur le réservoir de la Romaine-2 malgré qu'il ne soit pas recommandé de le faire.

L'étude d'impact prévoyait un impact faible sur la pratique du canot et du kayak en eaux vives et le passage difficile d'un réservoir à l'autre pour les canoteurs. Malgré la mise en service des aménagements de la Romaine-2 et de la Romaine-1, la rivière Romaine offrait peu d'intérêt et certaines contraintes pour la descente de rivière en canot, car la construction des aménagements du complexe sur la rivière Romaine était toujours en cours durant les étés de la période de 2013 à 2016. Une seule personne a eu recours au service de transport

assuré par la Sécurité corporative à proximité des aires de travaux au cours de la période couverte par le présent suivi.

Concernant la pratique du « surf sur vagues », les niveaux d'eau de la rivière à l'été 2015 ont permis ce type d'activité dans le secteur du pont de la route 138 durant 17 jours. Toutefois, en 2014, 94 jours offraient de bonnes conditions pour cette activité. Ce nombre de journées dépasse largement la moyenne de 33 journées observée de 2009 à 2013 (avant le début de l'exploitation du complexe de la Romaine).

Enfin, de 2013 à la mi-septembre 2016, l'accès public à la route de la Romaine étant limité aux 32 premiers kilomètres, aucun nouveau territoire n'a été rendu accessible pour la pratique d'activités nautiques. Toutefois, à partir de la mi-septembre 2016, l'ouverture au public de la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 111 permet de se rendre à des plans d'eau pour la navigation.

### ***Motoneige***

Selon l'étude d'impact sur l'environnement, la phase d'exploitation du projet réduirait la période de traversée de la Romaine d'environ deux semaines à la fin de la saison sur le sentier Trans-Québec n° 3 (PK 3). Durant les deux premiers hivers de l'exploitation, la fin de la traversée de la Romaine sur le sentier Trans-Québec n°3 est restée similaire à la situation qui prévalait avant la mise en service des aménagements du complexe de la Romaine.

Malgré ces bonnes conditions, les représentants du Club de motoneigistes Le Blizzard ont exprimé en 2016 des inquiétudes liées au gel et au dégel sur la rivière Romaine depuis la mise en service de l'aménagement de la Romaine-2 et aussi celle de la Romaine-1. Au sentier provincial, il est devenu nécessaire pour le club de vérifier plus régulièrement qu'auparavant l'épaisseur de la glace sur la rivière Romaine car des variations importantes peuvent survenir, selon eux, durant une même saison.

Les relevés effectués par Hydro-Québec sur l'épaisseur de la couverture de glace indiquent toutefois qu'en février 2016, les conditions d'accès étaient adéquates pour la pratique de la motoneige et sont demeurées hivernales jusqu'à la fin du mois de mars sur le tronçon de la Romaine en aval du PK 16.

À l'hiver 2016-2017, la traversée des rivières Romaine et Aisley au sentier provincial n'a été possible que durant deux semaines. Elle a été fermée à la mi-février à la demande d'Hydro-Québec en raison de la présence d'eau sur la couverture de glace qui empêchait les motoneigistes de gagner la rive, une situation attribuable aux variations du niveau des eaux de la Romaine liées à l'opération des centrales de la Romaine-1 et de la Romaine-2. Afin de rétablir un lien sécuritaire au sentier provincial au PK 3 permettant de traverser la Romaine et la Aisley, des discussions ont débuté au printemps 2017 entre le Club de motoneigistes Le Blizzard et Hydro-Québec.

En exploitation, les nouvelles conditions de la couverture de glace de la Romaine ont également entraîné, comme prévu à l'étude d'impact sur l'environnement, des changements importants quant aux lieux de traversée de la Romaine à motoneige et aux parcours sur la rivière. Les conditions instables du couvert de glace et l'absence de couvert de glace ne permettaient pas des traversées sécuritaires de la Romaine, principalement du PK 30 au bassin des Murailles.

Face à ces nouvelles conditions, tous les répondants-motoneigistes, à l'enquête sur l'utilisation du territoire menée en 2017, qui traversent la rivière Romaine ont indiqué utiliser maintenant la passerelle du PK 30,5 ou la route de la Romaine. La très grande majorité de ces motoneigistes sont satisfaits ou très satisfaits de cette infrastructure. Toutefois, les informations recueillies pour le suivi sur l'utilisation de la motoneige en 2016 indiquent que quelques motoneigistes traversent toujours la rivière Romaine sur le couvert de glace aux environs du PK 18. Pour ces motoneigistes, l'utilisation de la passerelle du PK 30,5 entraîne un trajet beaucoup plus long pour se rendre à leur chalet, de l'ordre de 60 kilomètres de plus (aller-retour).

Soulignons qu'Hydro-Québec a mis en place un vaste programme de communication à partir de 2014 à l'intention des motoneigistes et utilisateurs du territoire afin de les informer sur les nouvelles conditions de pratique de la motoneige.

Concernant l'utilisation du pont du kilomètre 9 qui permet de traverser la Romaine depuis l'hiver 2016-2017, l'ACPHSP évalue que les conditions de ce pont ne sont pas adaptées à la motoneige et sont même dangereuses. Les pentes fortes, les accotements trop restreints et les courbes prononcées ne permettent pas des déplacements à motoneige sécuritaires.

Enfin, les représentants des trois associations rencontrées en 2016 n'ont pas soulevé de conflit d'usage entre les usagers du sentier Trans-Québec n° 3 et ceux de la route de la Romaine. Seulement quatre répondants-motoneigistes à l'enquête sur l'utilisation du territoire ont noté avoir éprouvé certaines difficultés à traverser la route de la Romaine lorsqu'ils circulaient sur le sentier Trans-Québec n° 3.

### ***Autres activités récréotouristiques***

Pour la phase d'exploitation, l'étude d'impact sur l'environnement prévoyait de nouvelles conditions favorables à la mise en valeur du potentiel récréotouristique du milieu. Ce potentiel est lié à la présence des réservoirs, de la route de la Romaine et des diverses mesures mises en place, entre autres les rampes de mise à l'eau. La planification du développement du territoire dans le secteur du projet par la MRC de Minganie, notamment à des fins récréotouristiques, était en cours en 2016 et devrait être complétée en 2018.

Comme prévu, depuis la création du réservoir de la Romaine 2, le projet a entraîné un refroidissement moyen de 3 °C aux PK 46,2 et 34,5 de la rivière en été (de juin à septembre), soit des conditions moins intéressantes pour la baignade. Des quatre répondants, à l'enquête sur l'utilisation du territoire de 2017, qui se sont baignés dans la

Romaine, ou des membres de leur famille, deux ont indiqué avoir remarqué des changements dans les conditions de baignade. Ces changements ne sont par contre pas liés à la température de l'eau, mais plutôt au niveau d'eau de la rivière qui est, selon l'un d'eux, plus variable, et selon l'autre, plus élevé.

### *Territoire forestier productif et activités forestières*

L'étude d'impact sur l'environnement prévoyait un impact négligeable sur le territoire forestier productif en raison de l'absence d'activités forestières industrielles. On prévoyait également une ouverture du territoire à l'exploitation de la forêt à des fins industrielles. Toutefois, le régime forestier actuel ne permet aucune exploitation de la forêt à des fins industrielles dans la zone d'étude ou en périphérie.

### *Activités minières*

Des 28 claims identifiés dans l'étude d'impact sur l'environnement qui étaient susceptibles d'être perdus en totalité ou partiellement à cause de la présence du réservoir et des aménagements de la Romaine-3, seulement cinq étaient encore actifs à la fin de 2015. La phase d'exploitation des aménagements de la Romaine 3 n'est planifiée que pour la fin de l'année 2017.

Également, il était prévu que la route de la Romaine améliorerait l'accès au territoire pour la prospection minière. L'ouverture de la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 111 en septembre 2016 a ouvert un vaste territoire aux activités de prospection minière. Par ailleurs, les informations relatives aux formations rocheuses contenues dans les études techniques réalisées dans le cadre du projet peuvent être obtenues d'Hydro-Québec.

## **14.4 Mesures générales liées à la présence et à l'exploitation des aménagements**

En guise de mesures de bonification, Hydro-Québec a prévu l'aménagement de rampes de mise à l'eau sur chacun des réservoirs et sur le tronçon aval de la rivière Romaine. En 2013-2016, le tronçon aval comptait deux rampes de mise à l'eau accessibles au public, celle réaménagée par Hydro-Québec près du pont de la route 138 et une autre construite au kilomètre 9 de la route de la Romaine, en aval de l'aménagement de la Romaine-1. Une autre rampe de mise à l'eau accessible au public est située au kilomètre 31 de la route de la Romaine (PK 74). Deux autres rampes de mise à l'eau ont été aménagées de 2013 à 2016, une en bordure du réservoir de la Romaine 1 (PK 53 construite en 2015 et accessible en 2016) et une en bordure du réservoir de la Romaine 2 (PK 92 construite en 2011).

Des trois surlargeurs prévues comme autres mesures de bonification, deux ont été aménagées en 2015, une au PK 55 et une au PK 101. Concernant la mesure relative à l'aménagement d'un stationnement d'une trentaine de places à proximité des ouvrages de la Romaine-1, il a été convenu, avec les représentants du milieu, que ce serait celui du



kilomètre 19,5 de la route de la Romaine. Ce stationnement a été agrandi en 2015 et sera déneigé en exploitation.

Un programme de communication a été mis en place en 2014 pour informer les utilisateurs du territoire sur les nouvelles conditions de navigation et de la couverture de glace de la rivière Romaine découlant du remplissage des réservoirs et de la gestion hydraulique des aménagements. De plus, en 2015 et 2016, des actions de communication visaient à informer les utilisateurs du territoire sur les nouvelles conditions hydriques de la Romaine et sur les comportements sécuritaires à adopter.

## **14.5 Programme de suivi environnemental**

Les activités et études du programme de suivi environnemental relatif à l'utilisation du territoire par les Minganois, réalisées de 2013 à 2016, ont permis de documenter et d'évaluer les répercussions liées à la construction du projet de la Romaine et à l'exploitation des aménagements. Les mesures mises en place ont permis d'atténuer la plupart des impacts négatifs du projet ou de favoriser les répercussions positives.

Au cours des prochaines années, le programme de suivi environnemental permettra de poursuivre l'évaluation des incidences du complexe de la Romaine sur l'utilisation du territoire par les Minganois et de l'efficacité des mesures prises, et au besoin, d'en proposer de nouvelles.



## 15 Indicateurs

Afin de répondre au programme de suivi environnemental (Hydro-Québec, 2010) et plus particulièrement aux demandes du MDDEFP et du MSSS (lettre du 26 février 2009 et du 25 mars 2009 de M. Paul DesRoches (Hydro-Québec), à M. Gilles Brunet (MDDEFP) intitulées dans les deux cas «Informations complémentaires et engagements d'Hydro-Québec», l'évolution et les changements sur l'utilisation du territoire par les Minganois, qui ont eu lieu depuis le début de la construction du projet de la Romaine, sont présentés selon une série d'indicateurs. Ceux-ci font la synthèse des informations et constats présentés dans ce rapport.

Ces indicateurs permettent de suivre l'évolution des impacts et répercussions du projet sur différentes composantes de l'utilisation du territoire par les Minganois. Ils font partie des méthodes de suivi des impacts retenues. Pour la phase de construction, le tableau 15-1 présente les indicateurs regroupés selon les impacts sur l'utilisation du territoire identifiés à l'étude d'impact sur l'environnement du projet. Ce sont :

- extension du réseau routier vers l'arrière-pays ;
- perturbation des activités de chasse sportive ;
- faible augmentation des activités de chasse liée à la présence des travailleurs ;
- faible augmentation de la pression de chasse liée à l'ouverture du territoire ;
- perturbation de la pêche sportive ;
- augmentation ponctuelle de la pression de pêche liée à la présence des travailleurs ;
- augmentation de la pression de pêche liée à l'ouverture du territoire ;
- perturbation des activités de piégeage et perte de quiétude ;
- perturbation des activités de villégiature ;
- inconvénients liés à la présence de nouveaux utilisateurs du territoire ;
- amélioration de l'accès aux zones de villégiature ;
- impact ponctuel sur les conditions de navigation sur la rivière Romaine entre le bassin des Murailles et l'embouchure et obstacle au passage des embarcations dans les aires de travaux ;
- limitation des déplacements en motoneige et en quad ;
- conflit d'usage entre les usagers du sentier Trans-Québec n° 3 et ceux de la route de la Romaine et franchissement plus difficile de la route 138 en motoneige durant les heures de pointe de circulation des travailleurs ;
- augmentation de la fréquentation touristique liée à la présence des travailleurs.

Pour la phase d'exploitation, le tableau 15-2 présente les indicateurs regroupés selon les impacts sur l'utilisation du territoire identifiés à l'étude d'impact sur l'environnement du projet. Ce sont :

- extension du réseau routier vers l'arrière-pays et augmentation négligeable de la circulation sur la route 138 ;

- modification des conditions de chasse au gros gibier ;
- perte de treize installations de chasse ;
- amélioration de l'accessibilité des territoires de chasse actuels et ouverture de nouveaux territoires de chasse ;
- augmentation modérée de la pression de chasse ;
- maintien des activités de pêche au saumon ;
- perte de lieux de pêche sportive ;
- amélioration de la qualité de la pêche ;
- maintien des conditions de pratique de la pêche blanche à l'embouchure de la rivière Aisley ;
- amélioration de l'accessibilité des lieux de pêche et ouverture de nouveaux secteurs de pêche ;
- augmentation de la pression de pêche ;
- perte d'une partie de deux terrains de piégeage ;
- amélioration de l'accessibilité de trois terrains de piégeage ;
- perte de quiétude et altération de la qualité de l'expérience pour les utilisateurs de trois terrains de piégeage ;
- perte de lieux de traversée et de parcours sur la Romaine donnant accès en motoneige à des parties de sept terrains de piégeage en bordure du réservoir de la Romaine 1 et en aval des ouvrages de la Romaine-1 ;
- perte de huit chalets et de trois abris sommaires ;
- potentiel de développement de la villégiature ;
- inconvénients liés à la présence de nouveaux utilisateurs ;
- amélioration des accès aux zones de villégiature ;
- modification négligeable des conditions de navigation de plaisance en aval de la centrale de la Romaine-1 ;
- conditions de navigation favorables dans les réservoirs ;
- impact faible sur la pratique du canot et du kayak en eaux vives ;
- passage difficile d'un réservoir à l'autre pour les canoteurs ;
- accessibilité de nouveaux territoires pour la pratique d'activités nautiques ;
- réduction de la période de traversée de la Romaine d'environ deux semaines à la fin de la saison sur le sentier Trans-Québec n° 3 (PK 3) ;
- modification des conditions de glace et perte de lieux de traversée et de parcours de motoneige sur la Romaine ;
- conflit d'usage entre les usagers du sentier Trans-Québec n° 3 et ceux de la route de la Romaine ;
- nouvelles conditions favorables à la mise en valeur du potentiel récréotouristique du milieu ;
- conditions de baignade moins intéressantes dans la Romaine ;
- ouverture du territoire à l'exploitation de la forêt à des fins industrielles ;
- amélioration de l'accès au territoire pour la prospection minière et perte totale ou partielle de 28 claims.

Tableau 15-1 : Indicateurs des impacts sur l'utilisation du territoire – Complexe de la Romaine – Phase construction<sup>22, 23</sup>

Indicateur	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Infrastructure de transport</b>									
<b>Extension du réseau routier vers l'arrière-pays</b>									
<b>Répondants minganois ayant indiqué une amélioration de l'accès au territoire liée à la route de la Romaine pour la pratique d'activités (pêche, chasse, villégiature, etc.)</b>									
• Nombre sur total de répondants	S. O.	S. O.	S. O.	-	20/77	-	-	-	29/101
• Proportion des répondants (%)	S. O.	S. O.	S. O.	-	26	-	-	-	33
<b>Chasse sportive</b>									
<b>Perturbation des activités de chasse sportive</b>									
<b>Répondants-chasseurs minganois qui ont indiqué que leurs activités de chasse avaient été perturbées par les travaux du chantier de la Romaine</b> (nombre sur total de répondants-chasseurs de la zone d'étude)	S. O.	S. O.	45/63	-	12/35	-	-	-	15/45
<b>Proportion des répondants-chasseurs minganois qui ont indiqué que leurs activités de chasse avaient été perturbées par les travaux du chantier de la Romaine (%)</b>	S. O.	S. O.	71	-	34	-	-	-	33
<b>Types de perturbations et occurrence selon le nombre de répondants-chasseurs minganois</b> (nombre sur total de répondants-chasseurs de la zone d'étude)									
• Bruit des hélicoptères	S. O.	S. O.	24/63	-	3/35	-	-	-	4/45
• Travaux en général	S. O.	S. O.	17/63	-	4/35	-	-	-	3/45
• Bruit de la circulation de la machinerie lourde	S. O.	S. O.	15/63	-	0/35	-	-	-	1/45
• Dynamitage	S. O.	S. O.	12/63	-	2/35	-	-	-	0/45
• Bruit en général	S. O.	S. O.	0/63	-	4/35	-	-	-	4/45

<sup>22</sup> À moins d'indication contraire, les informations et données présentées dans ce tableau proviennent des enquêtes menées dans le cadre des études de suivi sur l'utilisation du territoire en 2010, 2012 et 2016.

<sup>23</sup> s.o. : sans objet.

Tableau 15-2 : Indicateurs des impacts sur l'utilisation du territoire – Complexe de la Romaine – Phase construction<sup>22, 23</sup> (suite)

Indicateur	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Chasse sportive (suite)</b>									
<b>Perturbation des activités de chasse sportive (suite)</b>									
<b>Répondants-chasseurs minganois ayant indiqué le déplacement ou la perte de site de chasse ou de campement en raison des travaux</b> (nombre sur total de répondants-chasseurs de la zone d'étude)									
• Site de chasse	S. O.	S. O.	2/63	-	7/35	-	-	-	5/45
• Site de campement	S. O.	S. O.	1/63	-	0/35	-	-	-	0/45
<b>Répondants-chasseurs minganois ayant lié une diminution de la quantité de gibier dans la zone d'étude, aux travaux du chantier de la Romaine</b> (nombre sur total de répondants-chasseurs de la zone d'étude)	S. O.	S. O.	8/63	-	5/35	-	-	-	4/45
<b>Faible augmentation des activités de chasse liée à la présence des travailleurs</b>									
<b>Travailleurs du chantier de la Romaine ayant chassé dans la zone d'étude</b> (nombre) <sup>24</sup>	S. O.	S. O.	S. O.	4	3	10	10	4	4
<b>Faible augmentation de la pression de chasse liée à l'ouverture du territoire</b>									
<b>Répondants-chasseurs minganois ayant indiqué avoir déplacé leurs activités de chasse à cause de la route de la Romaine</b> (nombre sur total de répondants-chasseurs de la zone d'étude)	S. O.	S. O.	0/63	-	0/35	-	-	-	1/45
<b>Répondants-chasseurs minganois ayant indiqué la présence de nouveaux chasseurs due à la route de la Romaine</b> (nombre sur total de répondants-chasseurs de la zone d'étude)	S. O.	S. O.	3/63	-	6/35	-	-	-	5/45
<b>Orignaux abattus dans la zone d'étude</b> (nombre) <sup>25</sup>	25	15	26	17	17	28	21	28	43

<sup>24</sup> Sources : Hydro-Québec, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016a et 2017.

<sup>25</sup> Sources : MRNF, 2011, MRN, 2013, MFFP, 2016a et 2017.

Tableau 15-1 : Indicateurs des impacts sur l'utilisation du territoire – Complexe de la Romaine – Phase construction<sup>22, 23</sup> (suite)

Indicateur	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Pêche sportive</b>									
<b>Perturbation de la pêche sportive</b>									
<b>Répondants-pêcheurs minganois ayant indiqué que leurs activités de pêche avaient été perturbées par le chantier de la Romaine</b> (nombre sur total de répondants-pêcheurs de la zone d'étude)	S. o.	S. o.	2/29	-	1/28	-	-	-	0/29
<b>Types de perturbations et occurrence selon le nombre de répondants-pêcheurs minganois</b> (nombre sur total de répondants-pêcheurs de la zone d'étude)									
• Dynamitage	S. o.	S. o.	1/29	-	0/28	-	-	-	0/29
• Interdiction de navigation au site de la Grande Chute	S. o.	S. o.	1/29	-	0/28	-	-	-	0/29
• Non spécifiée	S. o.	S. o.	0/29	-	1/28	-	-	-	0/29
<p><b>Commentaire :</b> En 2010, les questions relatives à la pêche par les utilisateurs du territoire ne visaient que la rivière Romaine alors qu'en 2012 et 2016, elles visaient tous les plans d'eau de la zone d'étude. Ce changement a été apporté en raison de l'interdiction de pêche à toutes les espèces dans la rivière Romaine, de son embouchure à la Grande Chute, en vigueur depuis 2011.</p>									
<b>Augmentation ponctuelle de la pression de pêche liée à la présence des travailleurs<sup>26</sup></b>									
<b>Excursions de pêche par les travailleurs du chantier de la Romaine</b> (nombre)	S. o.	S. o.	73	43	203	191	252	567	377
<b>Captures totales par les travailleurs du chantier de la Romaine</b> (nombre)	S. o.	S. o.	359	218	787	823	647	1 380	1 692
<b>Proportion des captures des travailleurs provenant de lacs ensemenés ou à proximité des campements</b> (%)	S. o.	S. o.	71	68	77	77	83	71	74
<b>Augmentation de la pression de pêche liée à l'ouverture du territoire</b>									
<b>Répondants-pêcheurs minganois ayant indiqué avoir déplacé leurs activités de pêche à cause de la route de la Romaine</b> (nombre sur total de répondants-pêcheurs de la zone d'étude)	S. o.	S. o.	0/29	-	0/28	-	-	-	0/29
<b>Répondants-pêcheurs minganois ayant indiqué la présence de nouveaux pêcheurs à cause de la route de la Romaine</b> (nombre sur total de répondants-pêcheurs de la zone d'étude)	S. o.	S. o.	0/29	-	1/28	-	-	-	1/29

<sup>26</sup> Sources : Hydro-Québec, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016a et 2017.

Tableau 15-1 : Indicateurs des impacts sur l'utilisation du territoire – Complexe de la Romaine – Phase construction<sup>22, 23</sup> (suite)

Indicateur	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Piégeage</b>									
<b>Perturbation des activités de piégeage et perte de quiétude</b>									
<b>Répondants-piégeurs minganois ayant indiqué que leurs activités de piégeage ont été perturbées par le chantier de la Romaine</b> (nombre sur total de répondants-piégeurs)	s. o.	s. o.	3/5	-	3/5	-	-	-	1/9
<b>Types de perturbations et occurrence selon les répondants-piégeurs minganois</b> (nombre sur total de répondants-piégeurs)									
• Perte de quiétude causée par le bruit des travaux (dynamitage, circulation de la machinerie, hélicoptères)	s. o.	s. o.	3/5	-	3/5	-	-	-	1/9
• Dérangement causé par la circulation sur la route de la Romaine et la présence d'autres utilisateurs sur le terrain de piégeage	s. o.	s. o.	1/5	-	1/5	-	-	-	1/9
• Diminution du nombre d'animaux sur le terrain en raison du piégeage effectué le long de la route de la Romaine (programme de gestion du castor et utilisateurs de la route de la Romaine)	s. o.	s. o.	0/5	-	2/5	-	-	-	0/9
<b>Répondants-piégeurs minganois ayant indiqué avoir dû déplacer leurs activités de piégeage en raison du chantier de la Romaine</b> (nombre sur total de répondants-piégeurs)									
• Déplacement en raison des travaux du complexe	s. o.	s. o.	0/5	-	2/5	-	-	-	0/9
• Déplacement en raison du vol de pièges en bordure de la route de la Romaine	s. o.	s. o.	0/5	-	2/5	-	-	-	0/9



Tableau 15-1 : Indicateurs des impacts sur l'utilisation du territoire – Complexe de la Romaine – Phase construction<sup>22, 23</sup> (suite)

Indicateur	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Villégiature</b>									
<b>Perturbation des activités de villégiature</b>									
<b>Répondants-villégiateurs minganois ayant indiqué que leurs activités de villégiature ont été perturbées par le chantier de la Romaine</b> (nombre sur total de répondants-villégiateurs de la zone d'étude)	S. O.	S. O.	0/35	-	2/29	-	-	-	5/40
<b>Types de perturbations et occurrence selon les répondants-villégiateurs minganois</b> (nombre sur total de répondants-villégiateurs de la zone d'étude)									
• Dérangement causé par le bruit des travaux et la circulation sur la route de la Romaine	S. O.	S. O.	0/35	-	2/29	-	-	-	2/40
• Présence d'autres utilisateurs du territoire près du chalet	S. O.	S. O.	0/35	-	1/29	-	-	-	3/40
<b>Inconvénients liés à la présence de nouveaux utilisateurs du territoire</b>									
<b>Répondants-villégiateurs minganois ayant indiqué que leurs activités de villégiature ont été perturbées par la présence de nouveaux utilisateurs, chasseurs et pêcheurs</b> (nombre sur total de répondants-villégiateurs de la zone d'étude)	S. O.	S. O.	0/35	-	1/29	-	-	-	0/40
<b>Amélioration de l'accès aux zones de villégiature</b>									
<b>Répondants-villégiateurs minganois ayant indiqué que la route de la Romaine a permis d'améliorer l'accès au territoire</b> (nombre sur total de répondants-villégiateurs de la zone d'étude)	S. O.	S. O.	S. O.	-	11/29	-	-	-	5/40

Tableau 15-1 : Indicateurs des impacts sur l'utilisation du territoire – Complexe de la Romaine – Phase construction<sup>22, 23</sup> (suite)

Indicateur	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Navigation</b>									
<b>Impact ponctuel sur les conditions de navigation sur la rivière Romaine entre le bassin des Murailles et l'embouchure et obstacle au passage des embarcations dans les aires de travaux</b>									
<b>Répondants-navigateurs minganois ayant indiqué que leurs activités de navigation sur la rivière Romaine ont été perturbées par le chantier de la Romaine</b> (nombre sur total de répondants-navigateurs)	S. o.	S. o.	6/53	-	1/20	-	-	-	0/21
<b>Types de perturbations et occurrence selon les répondants-navigateurs minganois</b> (nombre sur total de répondants-navigateurs)									
• Barrière de comptage du saumon	S. o.	S. o.	2/53	-	0/20	-	-	-	0/21
• Dynamitage dans le secteur de la Grande Chute (zone d'interdiction de navigation)	S. o.	S. o.	2/53	-	0/20	-	-	-	0/21
• Travaux dans le secteur du bassin des Murailles	S. o.	S. o.	1/53	-	1/20	-	-	-	0/21
• Travaux à la rampe de mise à l'eau située près du pont de la route 138	S. o.	S. o.	1/53	-	0/20	-	-	-	0/21
<b>Transports effectués par la Sécurité corporative d'Hydro-Québec afin de faciliter la traversée des zones de travaux<sup>27</sup></b>									
• Nombre de groupes transportés	S. o.	S. o.	S. o.	5	1	0	0	0	0
• Nombre total de personnes transportées	S. o.	S. o.	S. o.	27	-	1	0	0	0

<sup>27</sup> Sources : Hydro-Québec, 2013, 2014, 2015, 2016a et 2017.

Tableau 15-1 : Indicateurs des impacts sur l'utilisation du territoire – Complexe de la Romaine – Phase construction<sup>22, 23</sup> (suite)

Indicateur	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Motoneige et quad</b>									
<b>Limitation des déplacements en motoneige et en quad</b>									
Répondants-motoneigistes et répondants-quadistes minganois ayant indiqué que leurs activités ont été perturbées par le chantier de la Romaine (nombre sur total de répondants motoneigistes et quadistes)	s. o.	s. o.	6/100	-	3/74	-	-	-	2/78
Types de perturbations et occurrence selon les répondants-motoneigistes et répondants-quadistes minganois (nombre)									
• Travaux au bassin des Murailles	s. o.	s. o.	4/100	-	0/74	-	-	-	0/78
• Non spécifiée	s. o.	s. o.	2/100	-	3/74	-	-	-	0/78
• Bris de sentier de quad	s. o.	s. o.	0/100	-	0/74	-	-	-	2/78
<p><b>Commentaire :</b> Pour cet indicateur, les répondants-motoneigistes et les répondants-quadistes sont considérés ensemble. Il s'agissait en 2010 d'un total de 100 répondants comprenant 96 motoneigistes et 91 quadistes, en 2012, d'un total de 74 répondants comprenant 69 motoneigistes et 71 quadistes et en 2016, d'un total de 78 répondants comprenant 69 motoneigistes et 59 quadistes (incluant un répondant qui se déplace en argo).</p>									
<b>Conflit d'usage entre les usagers du sentier Trans-Québec n° 3 et ceux de la route de la Romaine et franchissement plus difficile de la route 138 en motoneige durant les heures de pointe de circulation des travailleurs</b>									
Répondants-motoneigistes minganois ayant indiqué que leurs déplacements ont été perturbés lors de la traversée de la route de la Romaine ou la route 138 (nombre sur total de répondants-motoneigistes)	s. o.	s. o.	0/96	-	0/69	-	-	-	4/69
<p><b>Commentaire :</b> Le Club de motoneigistes Le Blizzard n'a soulevé aucune problématique particulière associée aux activités du complexe de la Romaine sur le sentier Trans-Québec n° 3 outre le fait que les usagers doivent être un peu plus attentifs qu'auparavant à la traversée de la route 138 située à la hauteur du belvédère de la Montagne-Ronde en raison de l'augmentation de la circulation (rencontre de juillet 2013) et de la configuration de la route (rencontres de juillet 2013 et de juin 2016).</p>									
<b>Autres activités récréotouristiques</b>									
<b>Augmentation de la fréquentation touristique liée à la présence des travailleurs</b>									
<b>Fréquentation touristique<sup>28</sup></b>									
• Nombre de visiteurs au bureau d'information touristique de Havre-Saint-Pierre <sup>29</sup>	6 386	2 123	2 655	3 008	817	1 142	2 093	1 668	1 878
• Nombre de visiteurs dans les bureaux d'information touristique de la région de Duplessis	26 583	23 304	22 239	19 973	19 148	16 542	21 250	23 979	26 492
<b>Fréquentation de la Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan</b>									
• Nombre de visites-journées <sup>30</sup>	34 395	34 874	35 024	33 897	31 856	30 674	31 398	32 330	34 307

<sup>28</sup> Source : Tourisme Côte-Nord, non daté et 2016.

<sup>29</sup> Les données pour cet indicateur différent de celles présentées au suivi précédent en raison d'un changement de source.

<sup>30</sup> Sources : Parcs Canada 2011, 2012 et 2015.

Tableau 15-3 : Indicateurs des impacts sur l'utilisation du territoire – Complexe de la Romaine – Phase exploitation<sup>31, 32</sup>

Indicateur	Année de référence (2009 ou 2010)	2014	2015	2016	2017
<b>Infrastructures de transport</b>					
<b>Extension du réseau routier vers l'arrière-pays et augmentation négligeable de la circulation sur la route 138</b>					
<b>Débit journalier moyen des véhicules d'Hydro-Québec Production entre Havre-Saint-Pierre et les aménagements du complexe de la Romaine</b> (nombre de passages de véhicules) <sup>33</sup>	S. O.	S. O.	38	28	-
<b>Utilisations de la route de la Romaine par les répondants</b> (nombre sur total de répondants)	S. O.	-	-	88/101	-
<b>Utilisation de la route de la Romaine par les utilisateurs du territoire<sup>34</sup></b>					
• Visites d'utilisateurs sur le territoire par la route de la Romaine (nombre total d'entrées par la guérite du kilomètre 36)	S.O.	S.O.	S.O.	1 700	113
• Visites journalières moyennes sur la route de la Romaine (nombre moyen d'entrées à la guérite du kilomètre 36)	S.O.	S.O.	S.O.	15	1
<b>Répondants ayant utilisé les stationnements permanents ou surlargeurs</b> (nombre sur total de répondants ayant utilisé la route de la Romaine)					
• Stationnement du kilomètre 1	S. O.	-	-	38/88	-
• Stationnement du kilomètre 19,5	S. O.	-	-	41/88	-
• Surlargeur du kilomètre 55	S. O.	S. O.	S. O.	22/88	-
• Surlargeur du kilomètre 101	S. O.	S. O.	S. O.	14/88	-

<sup>31</sup> À moins d'indication contraire, les informations et données présentées dans ce tableau proviennent des enquêtes menées dans le cadre des études de suivi sur l'utilisation du territoire en 2010 et 2016.

<sup>32</sup> s.o. : sans objet.

<sup>33</sup> Source: Hydro-Québec.

<sup>34</sup> Source : Données de la guérite de km 36, Hydro-Québec (du 12 septembre au 31 décembre 2016 et du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2017).

Tableau 15-2 : Indicateurs des impacts sur l'utilisation du territoire – Complexe de la Romaine – Phase exploitation<sup>31, 32</sup> (suite)

Indicateur	Année de référence (2009 ou 2010)	2014	2015	2016	2017
<b>Chasse sportive</b>					
<b>Amélioration des conditions de pratique de la chasse et augmentation modérée de la pression de chasse sur un territoire plus étendue</b>					
<b>Impact – Modification des conditions de chasse au gros gibier</b>					
Répondants-chasseurs minganois qui ont indiqué avoir chassé dans la zone d'étude (nombre sur total de répondants-chasseurs)	63/89	-	-	45/76	-
Jour de chasse total des répondants-chasseurs minganois qui ont chassé dans la zone d'étude (nombre)	809	-	-	592	-
Répondants-chasseurs minganois qui ont indiqué avoir fréquenté de nouveaux secteurs de chasse (nombre sur total de répondants-chasseurs dans la zone d'étude)	s. o.	s. o.	s. o.	20/45	-
Orignaux abattus dans la zone d'étude (nombre) <sup>35</sup>	15	21	28	43	-
Orignaux abattus dans les nouveaux secteurs desservis par la route de la Romaine (nombre) <sup>36</sup>	s. o.	s. o.	s. o.	20	-
<b>Impact – Perte de treize installations de chasse</b>					
Installations de chasse perdues (nombre)	s. o.	3	6	0	-
<b>Impact - Amélioration de l'accessibilité des territoires de chasse actuels et ouverture de nouveaux territoires de chasse</b>					
Répondants-chasseurs minganois ayant indiqué utiliser la route de la Romaine pour la chasse (nombre sur total de répondants-chasseurs)	s. o.	-	-	48/76	-
Répondants-chasseurs minganois ayant indiqué une amélioration de l'accessibilité au territoire (nombre sur total de répondants-chasseurs)	s. o.	-	-	30/76	-
<b>Impact - Augmentation modérée de la pression de chasse liée à l'ouverture du territoire</b>					
Orignaux abattus dans la zone Tshitassinu-La Romaine par des non-Minganois (nombre) <sup>37</sup>	0	-	3	3	1
Répondants-chasseurs minganois ayant indiqué avoir perçu une augmentation du nombre de chasseurs dans la zone d'étude (nombre sur total de répondants-chasseurs dans la zone d'étude)	s. o.	-	-	5/45	-
<b>Mesure - Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur les rives de chaque réservoir</b>					
Répondants-chasseurs minganois ayant utilisé une ou des rampes de mise à l'eau (nombre sur total de répondants-chasseurs)	s. o.	s. o.	s. o.	12/76	-
Utilisateurs de la route de la Romaine ayant indiqué une rampe de mise à l'eau ou un réservoir comme destination (nombre) <sup>38</sup>	s. o.	s. o.	s. o.	166	-
<b>Mesure - Aménagement de quelques surlargeurs le long de la route de la Romaine</b>					
Répondants-chasseurs minganois ayant utilisé les surlargeurs (nombre sur total de répondants-chasseurs)	s. o.	s. o.	s. o.	18/76	-

<sup>35</sup> Sources : MRNF, 2011 et MFFP, 2016a et 2017.

<sup>36</sup> Source : MFFP, 2017.

<sup>37</sup> Source : Société Tshitassinu.

<sup>38</sup> Source : Données de la guérite du kilomètre 36, Hydro-Québec (du 12 septembre 2016 au 31 mars 2017).

Tableau 15-2 : Indicateurs des impacts sur l'utilisation du territoire – Complexe de la Romaine – Phase exploitation<sup>31, 32</sup> (suite)

Indicateur	Année de référence (2009 ou 2010)	2014	2015	2016	2017
<b>Pêche sportive</b>					
<b>Amélioration des conditions de pratique de la pêche sportive et augmentation modérée de la pression de pêche</b>					
<b>Impact - Maintien des activités de pêche au saumon</b>					
<b>Pêcheurs de saumons</b> (nombre sur total de répondants-pêcheurs dans la rivière Romaine)	23/29	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
<b>Captures de saumons</b> (nombre)	21	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
<b>Commentaire</b> : Depuis 2011, la pêche à toutes les espèces de poissons est interdite sur la rivière Romaine du PK 0,1 jusqu'à l'aménagement de la Romaine-1 (PK 52,5).					
<b>Impact - Perte de lieux de pêche sportive</b>					
<b>Perte de lieux de pêche sportive dans les réservoirs</b> (nombre sur total de répondants-pêcheurs)	S. O.	S. O.	S. O.	1/44	-
<b>Répondants-pêcheurs ayant indiqué un changement de leurs lieux de pêche en raison de la création des réservoirs</b> (nombre sur total de répondants-pêcheurs)	S. O.	S. O.	S. O.	1/44	-
<b>Impact - Amélioration de la qualité de la pêche</b>					
<b>Évaluation de la qualité de la pêche dans les réservoirs par les répondants-pêcheurs</b>					
• Évaluation positive (nombre sur total de répondants-pêcheurs dans le réservoir de la Romaine 1)	S. O.	S. O.	S. O.	6/7	-
• Évaluation négative (nombre sur total de répondants-pêcheurs dans le réservoir de la Romaine 1)	S. O.	S. O.	S. O.	1/7	-
<b>Impact - Maintien des conditions de pratique de la pêche blanche à l'embouchure de la rivière Aisley</b>					
<b>Répondants-pêcheurs ayant indiqué une modification des conditions de pêche dans la rivière Aisley</b> (nombre sur total de répondants-pêcheurs)	S. O.	S. O.	-	0/44	-
<b>Commentaire</b> : Les représentants de l'ACPHSP ont indiqué que la pêche blanche sur la rivière Aisley avait été bonne au cours des hivers 2014-2015 et 2015-2016.					
<b>Impact - Amélioration de l'accessibilité des lieux de pêche et ouverture de nouveaux secteurs de pêche</b>					
<b>Répondants-pêcheurs ayant indiqué utiliser la route de la Romaine pour se rendre à leur lieu de pêche</b> (nombre sur total de répondants-pêcheurs)	S. O.	-	-	23/44	-
<b>Sites de pêche identifiés par les répondants-pêcheurs dans la zone d'étude</b> (nombre)	145 (année de référence 2012)	-	-	74	-
<b>Impact - Augmentation de la pression de pêche</b>					
<b>Pêcheurs autres que travailleurs du complexe de la Romaine et Minganois qui ont fréquenté les réservoirs ou les lacs en bordure de la route</b> (nombre) <sup>39</sup>	S. O.	0	0	8	30
<b>Répondants-pêcheurs minganois ayant indiqué la présence de nouveaux pêcheurs dans la zone d'étude</b> (nombre sur total des répondants-pêcheurs)	S. O.	-	-	1/44	-

<sup>39</sup> Source : Société Tshitassinu (fichier cumulatif pêche Tshitassinu).

Tableau 15-2 : Indicateurs des impacts sur l'utilisation du territoire – Complexe de la Romaine – Phase exploitation<sup>31, 32</sup> (suite)

Indicateur	Année de référence (2009 ou 2010)	2014	2015	2016	2017
<b>Pêche sportive (suite)</b>					
<b>Amélioration des conditions de pratique de la pêche sportive et augmentation modérée de la pression de pêche (suite)</b>					
<b>Mesure - Déboisement de la couronne du réservoir de la Romaine 1</b>					
<b>Répondants-pêcheurs ayant indiqué avoir pêché dans le réservoir de la Romaine 1</b> (nombre sur total de répondants-pêcheurs)	S. O.	S. O.	S. O.	7/44	-
<b>Évaluation de la navigation dans le réservoir de la Romaine 1 par les répondants-pêcheurs</b> (nombre sur total de répondants-pêcheurs dans le réservoir de la Romaine 1)					
• Évaluation positive	S. O.	S. O.	S. O.	5/7	-
• Évaluation négative	S. O.	S. O.	S. O.	0/7	-
<b>Mesure - Mise en valeur du touladi dans le réservoir de la Romaine 1<sup>40</sup></b>					
<b>Pêcheurs ayant indiqué avoir capturé le touladi dans le réservoir de la Romaine 1</b> (nombre)	S. O.	S. O.	S. O.	0	1
<b>Captures totales de touladis dans le réservoir de la Romaine 1</b> (nombre)	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	-
<b>Mesure - Programme d'amélioration de la population de ouananiche dans le réservoir de la Romaine 4</b>					
<b>Répondants-pêcheurs ayant indiqué avoir pêché la ouananiche dans le réservoir de la Romaine 4</b> (nombre)	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
<b>Captures totales de ouananiches dans le réservoir de la Romaine 4</b> (nombre)	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
<b>Mesure - Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur les rives de chaque réservoir</b>					
<b>Répondants-pêcheurs ayant utilisé une ou des rampes de mise à l'eau</b> (nombre)					
• Rampe sur le réservoir de la Romaine 1	S. O.	S. O.	S. O.	4/7	-
• Rampe sur le réservoir de la Romaine 2 <sup>41</sup>	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	-
• Rampe sur le réservoir de la Romaine 3	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
• Rampe sur le réservoir de la Romaine 4	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
<b>Utilisateurs de la route de la Romaine ayant indiqué une rampe de mise à l'eau ou un réservoir comme destination</b> (nombre) <sup>42</sup>	S. O.	S. O.	S. O.	166	-

<sup>40</sup> Source : Société Tshitassinu.

<sup>41</sup> La navigation sur ce réservoir était déconseillée pour la période 2013-2016.

<sup>42</sup> Source : Données de la guérite du kilomètre 36, Hydro-Québec (du 12 septembre 2016 au 31 mars 2017).

Tableau 15-2 : Indicateurs des impacts sur l'utilisation du territoire – Complexe de la Romaine – Phase exploitation<sup>31, 32</sup> (suite)

Indicateur	Année de référence (2009 ou 2010)	2014	2015	2016	2017
<b>Piégeage</b>					
<b>Modification des activités de piégeage, modification des déplacements en motoneige sur la Romaine ou perte de quiétude sur sept terrains</b>					
<b>Impact - Perte d'une partie de deux terrains de piégeage</b>					
<b>Piégeurs minganois ayant perdu une partie de leur terrain de piégeage</b> (nombre sur total de piégeurs dont le terrain est riverain d'un réservoir)	S. O.	S. O.	2/2	S. O.	S. O.
<b>Proportion de la superficie du terrain de piégeage perdue (%)</b>					
• Terrain 45-570	S. O.	S. O.	0,5	S. O.	S. O.
• Terrain 45-572	S. O.	S. O.	10	S. O.	S. O.
<b>Impact - Amélioration de l'accessibilité de trois terrains de piégeage</b>					
<b>Répondants-piégeurs minganois utilisant la route de la Romaine pour se rendre sur leur terrain</b> (nombre sur total de répondants-piégeurs dont le terrain est accessible par la route de la Romaine)	S. O.	-	-	1/3	-
<b>Impact - Perte de quiétude et altération de la qualité de l'expérience pour les utilisateurs de trois terrains de piégeage</b>					
<b>Répondants-piégeurs minganois ayant indiqué une perte de quiétude en raison de la présence de la route de la Romaine</b> (nombre sur total de répondants-piégeurs dont le terrain est accessible par la route de la Romaine)	S. O.	-	-	2/3	-
<b>Impact - Perte de lieux de traversée et de parcours sur la Romaine donnant accès en motoneige à des parties de sept terrains de piégeage en bordure du réservoir de la Romaine 1 et en aval des ouvrages de la Romaine 1</b>					
<b>Répondants-piégeurs minganois ayant indiqué avoir modifié leurs lieux de traversée ou leurs parcours de motoneige</b> (nombre sur total de répondants-piégeurs concernés)	S. O.	S. O.	-	6/8	-
<b>Répondants-piégeurs minganois utilisant la passerelle du PK 30,5 ou le pont du kilomètre 9 à motoneige</b> (nombre sur total de répondants-piégeurs concernés)					
• Passerelle du PK 30,5	S. O.	S. O.	-	3/8	-
• Pont du kilomètre 9	S. O.	S. O.	S. O.	0/8	-
<b>Commentaire</b> : un huitième terrain de piégeage (45-567) a été ajouté aux sept concernés par cet impact en 2004 notamment parce que le titulaire doit traverser la rivière Romaine pour se rendre à son terrain.					
<b>Mesure - Évaluation, avec le titulaire du terrain de piégeage 45-571, de la possibilité de déplacer un camp ou de lui verser une indemnité</b>					
<b>Commentaire</b> : À la suite de la consultation avec le titulaire du terrain 45-571, ce dernier a décidé de conserver son camp. Le titulaire et Hydro-Québec n'ont pu convenir d'une indemnisation pour les incon vénients.					



Tableau 15-2 : Indicateurs des impacts sur l'utilisation du territoire – Complexe de la Romaine – Phase exploitation<sup>31, 32</sup> (suite)

Indicateur	Année de référence (2009 ou 2010)	2014	2015	2016	2017
<b>Pêche commerciale</b>					
<b>Impact négligeable sur la pêche commerciale</b>					
Présence ou absence d'effets négatifs sur les espèces commerciales	S. O.	S. O.	-	-	-
<b>Villégiature</b>					
<b>Amélioration du potentiel de développement de la villégiature et perte de huit chalets et trois abris sommaires</b>					
<b>Impact - Perte de huit chalets et de trois abris sommaires<sup>43</sup></b>					
Perte d'un chalet ou d'un abri sommaire (nombre)	S. O.	2	4	3	0
<b>Impact - ¶ Potentiel de développement de la villégiature</b>					
Prise en compte dans le Plan de développement de la villégiature	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
Nouveaux baux de villégiature en bordure des réservoirs (nombre dans le territoire Tshitassinu-La Romaine)	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
<b>Commentaire :</b> La MRC de Minganie a formé un comité de travail afin de planifier le développement du territoire rendu accessible par la route de la Romaine, notamment le territoire correspondant au secteur Tshitassinu-La Romaine. Depuis 2009, aucun bail de villégiature ne peut être attribué dans la zone du projet, soit approximativement le territoire du secteur Tshitassinu-La Romaine.					
<b>Impact - Inconvénients liés à la présence de nouveaux utilisateurs</b>					
Répondants-villégiateurs ayant indiqué vivre des inconvénients dus à des nouveaux utilisateurs (nombre sur total de répondants-villégiateurs)	S. O.	-	-	26/65	-
<b>Impact - Amélioration des accès aux zones de villégiature</b>					
Répondants-villégiateurs qui utilisent la route de la Romaine (nombre sur total de répondants-villégiateurs)	S. O.	-	-	37/65	-
<b>Mesure - Indemnisation des propriétaires de chalets et d'abris sommaires touchés par le projet<sup>44</sup></b>					
Perte d'un chalet ou d'un abri sommaire (nombre de baux résiliés)	S. O.	2	4	3	0
Entente pour la perte d'un chalet ou d'un abri sommaire (nombre)	S. O.	2	4	3	0
<b>Mesure - Aménagement de quelques surlargeurs le long de la route de la Romaine pour le stationnement des véhicules</b>					
Répondants-villégiateurs minganois ayant utilisé une ou des surlargeurs (nombre sur total des répondants-villégiateurs)					
• Kilomètre 55	S. O.	S. O.	S. O.	-	-
• Kilomètre 101	S. O.	S. O.	S. O.	-	-
<b>Mesure - Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur les rives de chaque réservoir</b>					
Répondants-villégiateurs minganois (bail postérieur à 2014) riverain d'un réservoir ayant utilisé une rampe de mise à l'eau (nombre)	S. O.	S. O.	0	0	0
<b>Commentaire :</b> Depuis 2009, aucun bail de villégiature ne peut être attribué dans la zone du projet, soit approximativement le territoire du secteur Tshitassinu-La Romaine.					

<sup>43</sup> Source: MERN, 2016b.

<sup>44</sup> Source : Hydro-Québec.

Tableau 15-2 : Indicateurs des impacts sur l'utilisation du territoire – Complexe de la Romaine – Phase exploitation<sup>31, 32</sup> (suite)

Indicateur	Année de référence (2009 ou 2010)	2014	2015	2016	2017
<b>Navigation</b>					
<b>Amélioration des conditions de navigation de plaisance</b>					
<b>Impact - Modification négligeable des conditions de navigation de plaisance en aval de la centrale de Romaine-1</b>					
<b>Répondants-navigateurs ayant navigué en aval de la centrale de la Romaine-1</b> (nombre sur total de répondants-navigateurs)	44/53	-	-	13/21	-
<b>Répondants-navigateurs satisfaits des conditions de navigation en aval de la centrale de la Romaine-1</b> (nombre sur total de répondants-navigateurs ayant navigué en aval de la centrale de la Romaine-1)	-	-	-	7/13	-
<b>Impact - Conditions de navigation favorables dans les réservoirs</b>					
<b>Répondants-navigateurs ayant navigué sur les réservoirs</b> (nombre sur total de répondants-navigateur)					
• Réservoir de la Romaine 1	S. O.	S. O.	S. O.	13/21	-
• Réservoir de la Romaine 2	S. O.	S. O.	S. O.	4/21	-
• Réservoir de la Romaine 3	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
• Réservoir de la Romaine 4	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
<b>Commentaire :</b> La navigation sur le réservoir de la Romaine 2 était déconseillée pour la période 2013-2016. Aucune question du questionnaire sur l'utilisation du territoire de 2013 à 2016 ne portait sur ce réservoir. Toutefois, quatre répondants ont identifié sur les cartes des secteurs de navigation sur ce réservoir.					
<b>Répondants-navigateurs ayant indiqué être satisfaits des conditions de navigation sur les réservoirs</b> (nombre sur total de répondants-navigateurs dans les réservoirs)					
• Réservoir de la Romaine 1	S. O.	S. O.	S. O.	10/13	-
• Réservoir de la Romaine 2	S. O.	S. O.	S. O.	-	-
• Réservoir de la Romaine 3	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
• Réservoir de la Romaine 4	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
<b>Impact - Impact faible sur la pratique du canot et du kayak en eaux vives</b>					
<b>Cours d'eau de la Côte-Nord offrant des conditions similaires à celles de la Romaine</b> (nombre) <sup>45</sup>	5	5	5	5	5
<b>Impact - Passage difficile d'un réservoir à l'autre pour les canoteurs</b>					
<b>Distances entre les rampes de mise à l'eau</b> <sup>46</sup>					
• Rampes en aval (PK 51) et en amont (PK 53) de la centrale de la Romaine 1 (km)	S. O.	S. O.	S. O.	2,78	S. O.
• Rampe du PK 74 à rampe en amont de la centrale de la Romaine 2 (PK92) (km)	S. O.	S. O.	S. O.	18,15	S. O.
• Rampe du PK 154 à rampe en amont de la centrale de la Romaine3 (PK 159) (km)	S. O.	S. O.	S. O.	6,2	S. O.
• Rampe du PK 187,5 à rampe en amont de la centrale de la Romaine 4 (PK 192) (km)	S. O.	S. O.	S. O.	6,45	S. O.
<b>Commentaire d'utilisateurs :</b> Aucun					

<sup>45</sup> Rivières canotables à parcours long de la Côte-Nord (plus de 300 km) : Betsiamites, Moisie, Natashquan, Petit-Mécatina, Sainte-Marguerite (parcours de la rivière Romaine : 479 km) (FQCK, 2005 et 2017).

<sup>46</sup> Source : Hydro-Québec.

Tableau 15-2 : Indicateurs des impacts sur l'utilisation du territoire – Complexe de la Romaine – Phase exploitation<sup>31, 32</sup> (suite)

Indicateur	Année de référence (2009 ou 2010)	2014	2015	2016	2017
<b>Navigation (suite)</b>					
<b>Impact - Accessibilité de nouveaux territoires pour la pratique d'activités nautiques</b>					
Répondants-navigateurs ayant navigué sur les réservoirs (nombre sur total des répondants-navigateurs)	S. O.	S. O.	-	13/21	-
<b>Mesure - Information des usagers de la rivière sur la gestion des eaux de la Romaine</b>					
Panneaux d'information installés (nombre)	S. O.	1	0	2	S. O.
Communiqués (bulletin, avis, etc.) émis (nombre)	S. O.	1	2	1	S. O.
<b>Mesure - Application des mesures de sécurité à proximité des ouvrages</b>					
Mesures mises en place	S. O.	S. O.	Romaine-2	Romaine-1	S. O.
<b>Mesure - Aménagements (portages et signalisation) pour faciliter le franchissement des ouvrages de la Romaine-1 par les canoteurs et les kayakistes</b>					
Aménagements réalisés (nombre)	S. O.	S. O.	S. O.	2	S. O.
Panneaux de signalisation et d'information installés (nombre)	S. O.	S. O.	S. O.	2	S. O.
<b>Commentaire</b> : Le portage prévu pour franchir les ouvrages de la Romaine-1 a été remplacé par un chemin d'accès.					
<b>Mesure - Déboisement de la couronne du réservoir de la Romaine 1</b>					
Répondants-navigateurs ayant navigué sur le réservoir de la Romaine 1 (nombre sur total de répondants-navigateurs)	S. O.	S. O.	S. O.	13/21	-
Répondants-navigateurs ayant indiqué être satisfaits des conditions de navigation sur le réservoir de la Romaine 1 (nombre sur total de répondants-navigateurs sur le réservoir de la Romaine 1)	S. O.	S. O.	S. O.	10/13	-
Répondants-navigateurs ayant indiqué être insatisfaits des conditions de navigation sur le réservoir de la Romaine 1 (nombre sur total de répondants-navigateurs sur le réservoir de la Romaine 1)	S. O.	S. O.	S. O.	0/13	-
<b>Mesure - Aménagement d'une rampe de mise à l'eau sur les rives de chaque réservoir</b>					
Répondants-navigateurs ayant navigué sur les réservoirs (nombre sur total de répondants navigateurs)					
• Réservoir de la Romaine 1	S. O.	S. O.	S. O.	13/21	-
• Réservoir de la Romaine 2	S. O.	S. O.	S. O.	4/21	-
• Réservoir de la Romaine 3	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
• Réservoir de la Romaine 4	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
<b>Utilisateurs de la route de la Romaine ayant indiqué une rampe de mise à l'eau ou un réservoir comme destination (nombre)</b>					
• Réservoir de la Romaine 1	S. O.	S. O.	S. O.	-	-
• Réservoir de la Romaine 2 <sup>47</sup>	S. O.	S. O.	S. O.	166	-
• Réservoir de la Romaine 3	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
• Réservoir de la Romaine 4	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.

<sup>47</sup> Source : Données de la guérite du kilomètre 36, Hydro-Québec, (du 12 septembre 2016 au 31 mars 2017).

Tableau 15-2 : Indicateurs des impacts sur l'utilisation du territoire – Complexe de la Romaine – Phase exploitation<sup>31, 32</sup> (suite)

Indicateur	Année de référence (2009 ou 2010)	2014	2015	2016	2017
<b>Motoneige et quad<sup>48</sup></b>					
<b>Perte de lieux de traversée et de parcours de motoneige sur la Romaine</b>					
<b>Impact - Réduction de la période de traversée de la Romaine d'environ deux semaines à la fin de la saison sur le sentier Trans-Québec n° 3</b>					
Date d'ouverture du sentier Trans-Québec n° 3	-	-	Mi-février 2015	Mi-février 2016	31 janvier 2017
Date de fermeture du sentier Trans-Québec n° 3	Première semaine d'avril 2009 <sup>49</sup>	Mi-avril	1 <sup>er</sup> avril 2015	1 <sup>er</sup> avril 2016	12 février 2017
Date de la première traversée en motoneige observée ou possible	Fin décembre 2008	-	Début février 2015	Début février 2016	31 janvier 2017
Date de la dernière traversée en motoneige observée ou possible	Début avril 2009	-	1 <sup>er</sup> avril 2015	Fin mars 2016	20 mars 2017 <sup>50</sup>
<p><b>Commentaire :</b> L'impossibilité pour les utilisateurs du sentier Trans-Québec de traverser de façon sécuritaire les rivières Romaine et Aisley en raison de l'instabilité du couvert de glaces pendant presque tout l'hiver 2016-2017 est un impact qui n'avait pas été prévu à l'étude d'impact sur l'environnement. Des discussions entre le Club de motoneigistes Le Blizzard et Hydro-Québec ont débuté au printemps 2017 afin de rétablir un lien sécuritaire au sentier provincial permettant de traverser ces deux rivières.</p>					
<b>Impact - Modification des conditions de glace et perte de lieux de traversée et de parcours de motoneige sur la Romaine</b>					
Sites principaux de traversées indiqués par les répondants-motoneigistes (nombre de sites)	4 (2009-2010)	-	-	0	-
Sites principaux de traversée observés (nombre de sites)	5 (2008-2009)	-	3	-	1
<b>Impact - Conflit d'usage entre les usagers du sentier Trans-Québec n° 3 et ceux de la route de la Romaine</b>					
Répondants-motoneigistes ayant indiqué un conflit d'usage (nombre sur total de répondants-motoneigistes)	0/96	-	-	4/69	-
Conflit d'usage perçu par les représentants du Club Le Blizzard	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
<p><b>Commentaire :</b> Le Club Le Blizzard a indiqué qu'il n'y avait pas problématique à la traversée de la route de la Romaine par le sentier provincial.</p>					
<b>Mesure - Information sur les risques de la circulation en motoneige sur la rivière Romaine et sur les réservoirs</b>					
Panneaux d'information installés le long de la rivière Romaine (nombre)	s. o.	10	s. o.	s. o.	s. o.
Communiqués et feuillets d'information émis (nombre)	s. o.	1	2	2	-
<p><b>Commentaire :</b> Les panneaux d'information sont installés sur chaque rive de la rivière Romaine, aux PK 16, 17, 18, 26 et à la passerelle du PK 30,5.</p>					
<b>Mesure - Utilisation permise du pont du kilomètre 9 de la route de la Romaine par les motoneigistes à partir de l'hiver 2016-2017</b>					
Motoneigistes ayant utilisé le pont du kilomètre 9 (nombre sur total de motoneigistes rencontrés)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	0/9
Passages de motoneiges au pont du kilomètre 9 (nombre)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	-

<sup>48</sup> Les données présentées dans cette section proviennent surtout des enquêtes menées dans le cadre des études de suivi sur l'utilisation du territoire en 2010 et 2016 et des rapports de suivi sur l'utilisation de la motoneige en 2014 et 2017.

<sup>49</sup> La saison de référence est 2008-2009 correspond à un hiver normal. Les hivers 2009-2010 et 2010-2011 ont été les deux plus doux des 30 dernières années. Le sentier Trans-Québec n° 3 n'a pas été ouvert à l'hiver 2009-2010.

<sup>50</sup> Date de la dernière traversée observée malgré la fermeture du sentier provincial le 12 février.

Tableau 15-2 : Indicateurs des impacts sur l'utilisation du territoire – Complexe de la Romaine – Phase exploitation<sup>31, 32</sup> (suite)

Indicateur	Année de référence (2009 ou 2010)	2014	2015	2016	2017
<b>Motoneige et quad (suite)</b>					
<b>Mesure - Construction d'une passerelle pour les motoneiges, au cours de l'hiver 2013-2014, au PK 30,5 de la rivière Romaine</b>					
<b>Motoneigistes ayant utilisé la passerelle</b> (nombre sur total de répondants-motoneigistes ou de motoneigistes rencontrés)	s. o.	s. o.	11/12	46/69	9/9
<b>Motoneigistes satisfaits de la passerelle et des ajustements apportés</b> (nombre sur total de répondants-motoneigistes ou de motoneigistes rencontrés)	s. o.	s. o.	11/12	42/69	6/9
<b>Utilisation de la passerelle par des motoneiges</b> (nombre de passages) <sup>51</sup>	s. o.	s. o.	2 335	-	1 823
<b>Utilisation de la passerelle par des motoneiges</b> (moyenne de passages par jour) <sup>51</sup>	s. o.	s. o.	28	-	23
<b>Commentaire :</b> Des neuf motoneigistes rencontrés en 2017, six ont mentionné être satisfaits de la passerelle et des ajustements apportés. Les trois autres n'ont pas soulevé cet aspect, mais ont indiqué que sa localisation au PK 30,5 de la rivière Romaine leur impose un plus long trajet.					
<b>Mesure - Aménagement d'un stationnement d'une trentaine de places à proximité des ouvrages de la Romaine-1 (accessible à partir de l'hiver 2016-2017) - Suite aux discussions avec le milieu, ce stationnement sera celui du kilomètre 19,5 de la route de la Romaine et sera déneigé en exploitation</b>					
<b>Répondants-motoneigiste ayant utilisé le stationnement du kilomètre 19,5</b> (nombre sur total de répondants-motoneigistes utilisateurs de la route de la Romaine)	s. o.	-	-	16/31	-
<b>Répondants-motoneigistes ayant indiqué être satisfaits du stationnement du kilomètre 19,5</b> (nombre sur total de répondants-motoneigistes utilisateurs de la route de la Romaine)	s. o.	-	-	14/31	-
<b>Mesure - Mise en place d'une signalisation appropriée aux points d'intersection de la route de la Romaine et des principaux sentiers de motoneige ainsi qu'au pont du kilomètre 9 de la route de la Romaine</b>					
<b>Traversées avec panneaux de signalisation installés le long de la route de la Romaine</b> (nombre)	4 (2011)	s. o.	s. o.	1	s. o.
<b>Commentaire :</b> Chacune des traversées de la route de la Romaine comprend, des deux côtés de la route, un panneau d'indication de traversée et un panneau d'avertissement. La traversée au pont du kilomètre 9 comprend un panneau de traversée et un panneau d'avertissement de chaque côté du pont.					
<b>Mesure - Aménagement de quelques surlargeurs le long de la route de la Romaine pour le stationnement des véhicules</b>					
<b>Surlargeurs aménagés</b> (nombre)	s. o.	s. o.	s. o.	2	s.o.
<b>Stationnements permanents aménagés (kilomètres 1 et 19,5)</b> (nombre)	2 (2011)	-	1 (agrandissement)	-	-
<b>Motoneigistes ayant utilisé les stationnements permanents ou surlargeurs</b> (nombre sur total de répondants-motoneigistes ou de motoneigistes rencontrés)					
• Stationnement du kilomètre 1	s. o.	-	3/12	15/31	-
• Stationnement du kilomètre 19,5	s. o.	-	2/12	16/31	-
• Surlargeur du kilomètre 55	s. o.	s. o.	s. o.	7/31	-
• Surlargeur du kilomètre 101	s. o.	s. o.	s. o.	4/31	-

<sup>51</sup> Résultats obtenus au moyen de compteurs automatiques installés sur la passerelle du PK30,5 au cours de l'hiver 2014-2015 (du 28 janvier au 20 avril 2015) et au cours de l'hiver 2016-2017 (du 18 janvier au 6 avril 2017).

Tableau 15-2 : Indicateurs des impacts sur l'utilisation du territoire – Complexe de la Romaine – Phase exploitation<sup>31, 32</sup> (suite)

Indicateur	Année de référence (2009 ou 2010)	2014	2015	2016	2017
<b>Autres activités récréotouristiques</b>					
<b>Amélioration des conditions de développement d'autres activités récréotouristiques et modification des conditions de baignade</b>					
<b>Impact - Nouvelles conditions favorables à la mise en valeur du potentiel récréotouristique du milieu</b>					
Nouveau développement ou activité dont le développement est lié à la route de la Romaine ou aux réservoirs	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
<b>Impact - Conditions de baignade moins intéressantes dans la Romaine</b>					
Répondants qui se sont baignés dans la rivière Romaine (nombre sur total de répondants)	17/105	-	-	4/101	-
<b>Exploitation forestière</b>					
<b>Ouverture du territoire à l'exploitation de la forêt à des fins industrielles</b>					
Entreprise d'exploitation forestière (nombre)	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
<b>Commentaire :</b> Aucune activité d'exploitation forestière n'est permise dans le territoire de la zone d'étude.					
<b>Activités minières</b>					
<b>Amélioration de l'accès au territoire pour la prospection minière et perte totale ou partielle de 28 claims</b>					
Entreprises minières qui utilisent la route de la Romaine (nombre)	S. O.	-	-	-	-
Claims miniers dans la zone d'étude (nombre) <sup>52</sup>	-	-	54	-	-
Perte totale ou partielle de claims miniers (nombre)	S. O.	5	S. O.	S. O.	S. O.

<sup>52</sup> Source: MERN, 2015

## Références

- BOURBONNAIS, N. et C. AYOTTE. 2015. *Plan de gestion de l'orignal dans la zone 19 Sud*. Pp 337-353. Dans S. Lefort et S. Massé (éd.), *Plan de gestion de l'orignal au Québec 2012-2019*, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats et Direction générale du développement de la faune. 443 p.
- ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA. 2016. *Règlement de chasse aux oiseaux migrateurs, 2016-2017*. Abrégé. En ligne : <https://www.ec.gc.ca/rcom-mbhr/default.asp?lang=Fr&n=A6FB935C-1>. Consulté le 29 août 2016.
- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK. 2017. *Trouvez un parcours*. En ligne : [http://www.canot-kayak.qc.ca/choix\\_parcours.asp](http://www.canot-kayak.qc.ca/choix_parcours.asp). Consulté le 30 août 2016.
- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK. 2005. *Guide des parcours canotables du Québec*. 455 p.
- GENIVAR. 2014. *Complexe de la Romaine. Phase construction. Étude environnementale. Milieu minganois. Utilisation du territoire. Suivi 2012*. Rapport présenté par GENIVAR à Hydro-Québec Équipement et services partagés. 105 p. et ann.
- GENIVAR. 2009. *Complexe de la Romaine – Suivi de l'utilisation de la motoneige*. Unité conception des aménagements de production, Hydraulique et géotechnique. Juin 2016. 47 p. et ann.
- HYDRO-QUÉBEC. 2017. *Complexe de la Romaine – Bilan des activités environnementales 2016*. 141 p.
- HYDRO-QUÉBEC. 2016a. *Complexe de la Romaine – Bilan des activités environnementales 2015*. 195 p.
- HYDRO-QUÉBEC. 2016b. *Débits journaliers moyens de la rivière Romaine - Stations EROM0690, ROMA0665 et ROMA0692*. Fichier Excel reçu le 14 octobre 2016.
- HYDRO-QUÉBEC. 2015. *Complexe de la Romaine – Bilan des activités environnementales 2014*. 148 p.
- HYDRO-QUÉBEC. 2014. *Complexe de la Romaine – Bilan des activités environnementales 2013*. 204 p.
- HYDRO-QUÉBEC. 2013. *Complexe de la Romaine – Bilan des activités environnementales 2012*. 142 p.
- HYDRO-QUÉBEC. 2012. *Complexe de la Romaine – Bilan des activités environnementales 2011*. 129 p.
- HYDRO-QUÉBEC. 2011. *Complexe de la Romaine – Bilan des activités environnementales 2010*. 134 p.
- HYDRO-QUÉBEC. 2010. *Complexe de la Romaine – Programme de suivi environnemental 2009-2040*. Hydro-Québec Production et Hydro-Québec Équipement et services partagés. 182 p.
- HYDRO-QUÉBEC. 2007. *Complexe de la Romaine. Étude d'impact sur l'environnement*. Volume 5. Milieu humain - Minganie. Pagination par section.
- HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT. 2005. *Complexe de la Romaine. Étude d'impact sur l'environnement*. Milieu humain. Rapport d'inventaire. Préparé par Nove Environnement. Montréal, Hydro-Québec Équipement. Pagination par section.
- MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN). 2016a. *Le territoire*. En ligne : <http://mern.gouv.qc.ca/territoire/index.jsp>. Consulté le 24 août 2016.
- MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN). 2016b. *Baux de villégiature*. Fichier numérique. Janvier 2016.

- MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN). 2015. *Titres miniers*. Données du Système de gestion des titres miniers (GESTIM) de juillet 2015 reçu d'Hydro-Québec en mai 2016.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT). 2016. *Portrait global de la planification régionale et métropolitaine*. En ligne : <http://www.mamot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/revision-des-schemas/>. Consulté le 24 août 2016.
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP). 2017. *Sites d'abattage d'orignaux et d'ours noirs – Romaine 2016*. Données fauniques numériques.
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP). 2016a. *Chasse sportive au Québec. Principales règles 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2018. Périodes de chasse, limites et cartes – Version imprimable*. En ligne : <https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-chasse/impression/index.asp>. Consulté le 29 août 2016.
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP). 2016b. *Sites d'abattage d'orignaux et d'ours noirs – Romaine 2013-2015*. Données fauniques numériques.
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP). 2016c. *Pêche sportive au Québec (incluant la pêche au saumon) - Principales règles, en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2018*. En ligne : <http://mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-peche/>. Consulté le 1<sup>er</sup> septembre 2016.
- MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP). 2016d. *Le piégeage au Québec - Principales règles 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2018*. En ligne : <https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-piegeage/>. Consulté le 2 septembre 2016.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (MRN). 2013. *Sites d'abattage d'orignaux – Romaine*. Données fauniques numériques.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF). 2012a. *Plan d'affectation du territoire public – Côte-Nord*. 340 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF). 2011. *Sites d'abattage d'orignaux – Romaine*. Données fauniques numériques.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF). 2011. *Bilan de l'exploitation du saumon au Québec en 2010*. Document non paginé.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF). 2005. *Plan régional de développement du territoire public – Côte-Nord - Récréotourisme*. Direction régionale de la gestion du territoire public de la Côte-Nord. 124 p.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC). 2016. *Rivière Romaine station 073801 – Fichiers historiques des débits - Données journalières*. Station à 16.4 km de l'embouchure, en amont du pont chemin de fer. Données d'octobre 1956 à juin 2014. Centre d'expertise hydrique du Québec. En ligne : [http://www.cehq.gouv.qc.ca/hydrometrie/historique\\_donnees/fiche\\_station.asp?NoStation=073801](http://www.cehq.gouv.qc.ca/hydrometrie/historique_donnees/fiche_station.asp?NoStation=073801). Consulté le 12 octobre 2016.
- MINISTÈRE DU TOURISME. 2016. *Le tourisme au Québec en bref – 2014*. Direction des politiques et de l'intelligence d'affaires. 25 p.
- MINISTÈRE DU TOURISME. 2010. *Le tourisme au Québec en bref - 2009*. Direction de l'évaluation et de l'analyse stratégique. 17 p.



- MINISTÈRE DU TOURISME. 2009. *Le tourisme dans les régions touristiques du Québec en 2007 et 2009*. Direction de l'évaluation et de l'analyse stratégique. 10 p.
- MUNICIPALITÉ DE HAVRE-SAINT-PIERRE. 2016. *Urbanisme et environnement*. En ligne : <http://www.havresaintpierre.com/fr/s.php?s=3898230033&sn=urbanisme-environnement>. Consulté le 24 août 2016.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE MINGANIE. 2016. *Services*. En ligne : <http://www.mrc.minganie.org/nos-services/>. Consulté le 24 août 2016.
- NORTH AMERICAN FUR AUCTIONS. 2016. *Encans de fourrures d'Amérique du Nord – Vente de fourrures sauvages de mai-juin 2016*. 3 p. En ligne : <http://www.nafa.ca/fr/rapports-sur-la-fourrure-sauvage/>. Consulté le 26 juillet 2017.
- NORTH AMERICAN FUR AUCTIONS. 2015. *Encans de fourrures d'Amérique du Nord – Vente de fourrures sauvages de mars et avril 2015*. 4 p. En ligne : <http://www.nafa.ca/fr/rapports-sur-la-fourrure-sauvage/>. Consulté le 20 octobre 2016.
- NORTH AMERICAN FUR AUCTIONS. 2014. *Encans de fourrures d'Amérique du Nord – Vente de fourrures sauvages de mai 2014*. 4 p. En ligne : <http://www.nafa.ca/fr/rapports-sur-la-fourrure-sauvage/>. Consulté le 20 octobre 2016.
- NORTH AMERICAN FUR AUCTIONS. 2013. *Encans de fourrures d'Amérique du Nord – Vente de fourrures sauvages de mai-juin 2013*. 4 p. En ligne : <http://www.nafa.ca/fr/rapports-sur-la-fourrure-sauvage/>. Consulté le 20 octobre 2016.
- PARCS CANADA. 2017. *Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan. Statistiques comparatives de fréquentation de mai à octobre 2015-2016*. Documentation de Parc Canada – Unité de gestion de Mingan. Un tableau.
- PARCS CANADA. 2015. *Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan. Statistiques comparatives de fréquentation de mai à octobre 2014-2015*. Documentation de Parc Canada – Unité de gestion de Mingan. Un tableau.
- PARCS CANADA. 2014. *Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan - Plan directeur 2014*. 44 p.
- PARCS CANADA. 2013. *Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan. Statistiques comparatives de fréquentation de mai à octobre 2012-2013*. Documentation de Parc Canada – Unité de gestion de Mingan. Un tableau.
- PARCS CANADA. 2012. *Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan. Statistiques comparatives de fréquentation de mai à octobre 2011-2012*. Documentation de Parc Canada – Unité de gestion de Mingan, préparé le 28 novembre 2012.
- PARCS CANADA. 2011. *Statistiques mensuelles de fréquentation – 2006 à 2010*. 6 tableaux non publiés.
- QUÉBEC PÊCHE. 2011. *Côte-Nord – Fermeture de la pêche sportive sur les rivières Romaine, Puyjalon et leurs tributaires*. En ligne : <http://www.quebecpeche.com/actualites/actualite-gouvernementale/1520-cote-nord-fermeture-de-la-peche-sportive-sur-les-rivieres-romaine-puyjalon-et-leurs-tributaires.html>. Consulté le 16 octobre 2013.
- TOURISME CÔTE-NORD. 2016. *Bilan de performance – Saison touristique estivale 2016 – Pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2016*. 44 p. En ligne : <http://tourismecote-nord.com/blogue/wp-content/uploads/2016/12/Bilan-statistique-2016-VF.pdf>.

- TOURISME CÔTE-NORD. Non daté. *Bilan de performance – Saison touristique estivale 2015 – Pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2015 et mise en perspective sur 15 ans*. 47 p. En ligne : <http://tourismecote-nord.com/blogue/wp-content/uploads/2016/02/Bilan-de-performance-CN-2015.pdf>. Consulté le 6 septembre 2016.
- TROUTET, YVAN ET ANDRÉ CHAREST. 2008. *Addenda au mémoire intitulé « Rivière d'eau Romaine, rivière d'eau vive »*. Mémoire présenté à la commission chargée de l'examen du projet hydroélectrique de la rivière Romaine par Hydro-Québec. 17 p.
- WSP. 2018a. *Complexe de la Romaine. Phases construction et exploitation. Étude environnementale. Milieu minganois – Utilisation de la motoneige. Suivi 2016-2017*. Rapport présenté par WSP à Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés. 57 p. et ann.
- WSP. 2018b. *Complexe de la Romaine. Phases construction et exploitation. Étude environnementale. Milieu minganois – Incidences sociales. Suivi 2013-2016*. Rapport présenté par WSP à Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés. 196 p. et ann.
- WSP. 2015. *Complexe de la Romaine. Phase projet. Étude environnementale. Milieu minganois – Utilisation de la motoneige – Suivi 2014*. Rapport présenté par WSP à Hydro-Québec Équipement et services partagés. 46 p. et ann.

# A Programme de suivi environnemental – Utilisation du territoire par les Minganois



## **Programme de suivi environnemental 2009-2040**

### **Complexe de la Romaine**

#### **Utilisation du territoire par les Minganois**

##### ***Objectif***

Le programme de suivi de l'utilisation du territoire par les Minganois vise à vérifier :

- les impacts du projet sur la pratique des activités récréotouristiques des Minganois dans la zone d'étude ainsi que les impacts qui pourraient découler de l'ouverture du territoire associée à la présence de la route de la Romaine ;
- l'efficacité des mesures d'atténuation mises en œuvre.

##### ***Zone d'étude***

La zone considérée correspond approximativement à la zone d'étude de l'utilisation du territoire par les Minganois (voir les cartes L et M dans le volume 10 de l'étude d'impact).

##### ***Méthode***

##### ***État de référence***

Pour constituer l'état de référence, Hydro-Québec mettra à jour l'information contenue dans l'étude d'impact sur l'utilisation du territoire par les Minganois. Cette mise à jour sera faite au moyen de recherches documentaires (baux de villégiature, exploitation forestière, infrastructures portuaires à Havre-Saint-Pierre et transport maritime, etc.), complétées par un sondage auprès de la population de Havre-Saint-Pierre et des municipalités environnantes ainsi que par des entrevues individuelles ou de groupe. Certaines problématiques exigeront un suivi sur le terrain. Les efforts seront concentrés sur les secteurs touchés par le projet. Les principales activités qui ont fait l'objet d'une mise à jour sont les suivantes :

- *Chasse sportive, pêche sportive, piégeage, villégiature et navigation* : L'état de référence a débuté en 2009. Essentiellement, cette mise à jour s'est appuyée sur une recherche documentaire et sur un sondage auprès de la population de Havre-Saint-Pierre de même que sur quelques entrevues auprès des organismes du milieu.
- *Motoneige* : L'état de référence a été établi au cours de l'hiver 2008-2009. Pour ce faire, on a effectué une enquête d'interception sur le terrain et procédé à un comptage automatique des passages de motoneiges. Quelques entrevues auprès de représentants d'organismes du milieu ont également été réalisées.

## *Suivi*

Le suivi de l'utilisation du territoire par les Minganois repose sur les activités suivantes :

- entrevues et rencontres menées auprès de groupes et d'organismes locaux et régionaux concernés par le projet ;
- sondage et enquêtes auprès des utilisateurs du milieu. Le sondage sur l'utilisation du territoire s'adressera à une portion représentative des répondants du questionnaire de 2004. Les répondants à ce questionnaire étaient des détenteurs de baux de villégiature en territoire public (chalets et abris sommaires), des propriétaires de chalets et de terrains de villégiature en terrain privé ainsi que des membres de l'Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre.

Il inclut également des inventaires et des relevés sur le terrain de même que la revue des comptes rendus du comité de suivi des relations avec le milieu.

Les enquêtes et les entrevues, qui seront complétées au besoin par des observations sur le terrain, permettront d'acquérir de l'information à partir des sources suivantes :

- entrevues individuelles avec des piégeurs ;
- entrevues avec des représentants de l'Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) et du Club de motoneigistes Le Blizzard ainsi qu'auprès de certains membres de ces associations de loisir ;
- entrevues auprès des représentants des sociétés aériennes de nolisement ;
- enquête de terrain auprès des motoneigistes ;
- suivi des conditions de navigation sur le réservoir de la Romaine 1 et sur le cours inférieur de la rivière Romaine (PK 0-52,5) ;
- enquête de terrain sur la nouvelle route de la Romaine les années où la guérite sera en place.

Le sondage, les enquêtes et les entrevues apporteront de l'information sur les sujets suivants :

- utilisation et fréquentation de la zone d'étude à des fins récréotouristiques ;
- utilisation et fréquentation de la nouvelle route de la Romaine ;
- problématiques d'utilisation du territoire (inconvenients ou avantages liés à la présence de nouveaux utilisateurs et des travailleurs) ;
- accessibilité des aires d'activité et déplacements ;
- appréciation de l'état des ressources ;
- effort et succès de pêche sportive, en particulier dans la Romaine et les réservoirs, et satisfaction des pêcheurs ;
- nombre de captures des piégeurs ;
- effort et succès de la chasse sportive ;
- développement de la villégiature ;

- changements survenus, impacts perçus et évaluation par les utilisateurs des mesures mises en œuvre pour atténuer les impacts.

Les enquêtes auprès des motoneigistes donneront des indications sur les modifications de leurs activités et sur le degré d'usage des traversées aménagées par Hydro-Québec.

### ***Calendrier***

On complétera en 2010 la mise à jour de l'état de référence de la chasse sportive, de la pêche sportive, du piégeage et de la villégiature par les Minganois et les visiteurs. Le suivi aura lieu au moyen d'entrevues en 2012, 2015, 2019 et 2022. Les résultats de ces entrevues permettront de mieux cibler le sondage qui sera réalisé en 2013, 2017, 2020 et 2024.

L'état de référence de l'utilisation de la motoneige par les Minganois a été établi durant l'hiver 2009. Le suivi sera fait au cours des hivers 2014-2015 et 2016-2017.

### ***Source de l'engagement***

Le suivi relatif à l'utilisation du territoire par les Minganois est précisé dans les documents suivants :

- section 47.2.10 de l'étude d'impact (p. 47-19) ;
- réponse à la question CA-127 adressée à l'ACEE.





**B** Clauses environnementales normalisées n<sup>os</sup> 2, 3,  
15, 20 et 23 (2016)



# **CLAUSES ENVIRONNEMENTALES NORMALISÉES**

---

**Environnement  
Direction – Ingénierie de production**

## **2 BRUIT**

### **2.1 Principes généraux**

L'entrepreneur doit respecter la réglementation municipale relative à l'horaire de travail permis et au bruit. Dans tous les cas, l'entrepreneur doit privilégier la réduction du bruit à la source. L'entrepreneur est tenu de n'autoriser ou de ne tolérer aucune action ou activité émettrice de bruit qui n'est pas requise pour l'accomplissement de son mandat.

### **2.2 Entretien du matériel**

L'entrepreneur doit veiller à l'entretien régulier des marteaux mécaniques, des foreuses, des compresseurs, des engins de battage, des concasseurs et de tout autre matériel pouvant constituer des sources de nuisances sonores importantes. Il doit s'assurer aussi que les silencieux d'échappement du matériel sont toujours en bon état.

### **2.3 Niveau sonore du chantier de construction**

Les dispositions suivantes ne sont applicables qu'en l'absence d'exigences plus contraignantes ou ayant préséance, formulées dans la réglementation municipale.

L'entrepreneur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la tranquillité et le sommeil des résidents à proximité du chantier pendant la soirée (entre 19 h et 22 h) et la nuit (entre 22 h et 7 h). Le niveau acoustique d'évaluation sur une heure, tel que défini par la note d'instructions 98-01 sur le bruit du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), doit être égal ou inférieur à 45 dBA ou au niveau de bruit ambiant en l'absence du chantier, si celui-ci est supérieur à 45 dBA. Cette limite doit être respectée en tout lieu dont l'usage est résidentiel ou équivalent (hôpital, institution, école, etc.).

Pour les travaux en soirée (entre 19 h et 22 h), lorsque les contraintes sont telles que l'entrepreneur ne peut exécuter les travaux en respectant le niveau de bruit mentionné, l'entrepreneur doit faire une demande de dérogation auprès d'Hydro-Québec. En dépit de l'approbation de la dérogation, le niveau acoustique d'évaluation sur une heure ne pourra excéder 55 dBA. La nuit (entre 22 h et 7 h), aucune dérogation n'est possible sauf en cas d'urgence ou de nécessité absolue.

### **3 CARRIÈRES ET SABLIERES**

#### **3.1 Principes généraux**

L'entrepreneur prend toute mesure nécessaire pour se conformer au *Règlement sur les carrières et sablières* et, le cas échéant, au *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)*. Pour concasser ou tamiser des matériaux dans une carrière ou augmenter la production d'une carrière ou d'une sablière, il doit obtenir l'autorisation du ministère du MDDELCC.

L'entrepreneur doit exploiter des carrières ou des sablières existantes et autorisées par le MDDELCC ou dont l'ouverture est prévue au contrat en vertu d'un certificat d'autorisation accordé par le ministère. Pour ouvrir ou agrandir une carrière ou une sablière, l'entrepreneur doit faire une demande par écrit à Hydro-Québec. Si la demande est justifiée, Hydro-Québec entreprend des démarches pour obtenir le certificat nécessaire ou demande à l'entrepreneur d'entreprendre les démarches. Hydro-Québec ne peut être tenue responsable des délais de délivrance du certificat d'autorisation ni d'un éventuel refus des autorités compétentes.

L'entrepreneur doit procéder au décapage des carrières et des sablières de manière progressive pour limiter au strict nécessaire la superficie du terrain perturbé. La terre végétale doit être entreposée en andain en bordure du site ou de la limite déboisée.

Pendant l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière, l'entrepreneur doit prendre des mesures pour limiter l'érosion due au ruissellement et empêcher les sédiments des eaux de ruissellement d'atteindre un lac ou un cours d'eau.

#### **3.2 Accès à l'aire d'exploitation**

L'entrepreneur peut aménager un ou deux accès par aire d'exploitation, conformément aux tracés indiqués par Hydro-Québec. La largeur des accès est limitée à 2,5 fois celle du plus gros véhicule utilisé pour le transport des matériaux. Dans la mesure du possible, le tracé des accès (en courbe, en diagonale, etc.) ne doit pas laisser paraître la présence de l'exploitation de la route.

#### **3.3 Délimitation de l'aire d'exploitation**

Au début des travaux, l'entrepreneur doit indiquer clairement les limites de l'aire d'exploitation à l'aide de bornes (piquets, rubans attachés aux arbres ou toute autre marque visuelle sur les arbres). Ces bornes doivent rester en place jusqu'à la remise en état des lieux et être visibles.

Dans les carrières et les sablières qui ne sont pas destinées à être ennoyées, l'entrepreneur doit préserver une bande de terrain sur le pourtour de l'aire d'exploitation (à l'intérieur du périmètre autorisé), ou à tout autre endroit désigné par Hydro-Québec, en vue de stocker la terre végétale décapée, qui a pu être conservée. Cette terre doit servir à la remise en état du site. Il est interdit de déposer la terre décapée dans le milieu boisé qui entoure une carrière ou une sablière.

#### **3.4 Remise en état**

L'entrepreneur est responsable de la remise en état des carrières et des sablières après exploitation. Les matières résiduelles, matériaux inutilisables, pièces de machinerie et autres éléments apportés sur le site doivent être évacués. Le terrain doit être ensuite recouvert avec la terre végétale qui a été stockée sur le site à cette fin. De plus, les chemins de chantier et les zones compactées par la machinerie doivent être scarifiés sur une profondeur minimale de 25 cm pour favoriser la végétalisation.

Dans le cas d'une sablière destinée à être ennoyée, l'entrepreneur doit régaler les pentes suivant un angle maximal de 30 degrés jusqu'au niveau d'exploitation le plus bas de la sablière. Le fond de la sablière doit être nivelé uniquement s'il est situé au-dessus du niveau minimal du bief ou du réservoir projeté, ou s'il se trouve à moins d'un mètre sous ce niveau minimal.

## **15 MATÉRIEL ET CIRCULATION**

### **15.1 Choix et entretien du matériel**

Pour éviter de créer des ornières, l'entrepreneur doit choisir le matériel de chantier en fonction de la nature du terrain. S'il ne peut respecter cette directive pour des raisons techniques, l'entrepreneur doit préparer un plan de remise en état des sols spécifique à la zone des travaux et le soumettre à Hydro-Québec.

L'entrepreneur doit maintenir son matériel en bon état de fonctionnement et doit être en mesure d'en faire la preuve sur demande à Hydro-Québec. Il doit inspecter son matériel tous les jours pour s'assurer qu'il n'y a pas de fuite de contaminants. Les réparations nécessaires doivent être faites immédiatement lorsqu'une fuite est détectée.

La manipulation (ravitaillement, transfert, etc.) de carburant, d'huile ou d'autres produits contaminants doit être effectuée à plus de 60 m de tout plan d'eau et autres éléments sensibles indiqués dans le contrat. Toutefois, s'il ne peut respecter cette distance de 60 m, l'entrepreneur doit préparer une méthode de prévention des déversements et la soumettre à Hydro-Québec pour vérification de conformité.

Le matériel stationnaire qui contient des hydrocarbures doit être équipé d'un système de récupération étanche préalablement approuvé par Hydro-Québec s'il est situé à moins de 60 m d'un plan d'eau ou d'autres éléments sensibles. Le système de récupération doit être inspecté et vidé régulièrement pour éviter les débordements.

Sur le chantier, les réservoirs à essence de plus ou moins 20 l doivent être munis d'un clapet anti-retour.

L'entrepreneur doit exécuter tous les travaux de maintenance de son matériel sur un site où les contaminants peuvent être confinés en cas de déversement et doit disposer sur place du matériel d'intervention nécessaire.

L'entrepreneur doit équiper son matériel des absorbants nécessaires pour intervenir efficacement en cas de déversement accidentel de contaminants.

S'il y a risque de contamination de l'eau, l'entrepreneur doit stocker ses produits contaminants et le matériel contenant des hydrocarbures ou d'autres contaminants dans des contenants étanches. Ces contenants doivent être regroupés sur un site aménagé et entretenu de telle sorte qu'il soit accessible en tout temps aux équipes d'urgence.

Tout matériel utilisé sous l'eau pour la plongée sous-marine doit contenir de l'huile biodégradable, et son utilisation doit être préalablement approuvée par Hydro-Québec.

Sur l'ensemble du chantier, Hydro-Québec recommande l'utilisation d'huile biodégradable.

### **15.2 Nettoyage du matériel**

L'entrepreneur doit laver le matériel utilisé pour le transport et la pose du béton dans une aire prévue à cet effet et doit veiller à prévenir les débordements. L'emplacement de l'aire de lavage doit être accepté par Hydro-Québec. Il peut s'agir d'un bassin de décantation creusé à même le sol. L'entrepreneur doit s'assurer qu'aucune résurgence n'est observable à proximité du bassin de décantation.

Au besoin, l'entrepreneur doit enlever, à la fin des travaux, les résidus solides décantés et les déposer dans un conteneur de matériaux secs ou sur un site autorisé. Il doit ensuite remblayer le bassin de décantation avec le sol d'origine, en prenant soin de remettre la couche de terre végétale à la surface.

L'entrepreneur doit nettoyer son matériel dans un endroit aménagé spécifiquement pour la récupération des hydrocarbures. L'aire de nettoyage doit être située à plus de 60 m de tout plan d'eau. L'entrepreneur est tenu de récupérer tout le matériel (eau, chiffons, etc.) de nettoyage souillé par des hydrocarbures et de l'éliminer conformément aux dispositions de la clause Matières dangereuses. L'entrepreneur doit faire approuver l'emplacement et sa méthode de travail par Hydro-Québec.

### **15.3 Circulation**

Il est interdit d'utiliser un chemin non indiqué au contrat sans l'autorisation préalable d'Hydro-Québec.

Lorsqu'il construit un chemin sur des terres du domaine public, l'entrepreneur doit respecter le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État*.

L'entrepreneur doit éviter de circuler sous la couronne des arbres. Il peut protéger certains arbres ou arbustes désignés à l'aide de clôtures à neige, de bracelets de madriers ou de tout autre moyen jugé efficace par Hydro-Québec.

Pour réduire les risques d'érosion sur les terrains en pente, l'entrepreneur applique des méthodes telles que l'aménagement de talus de retenue, de rigoles ou de fossés de dérivation perpendiculaires à la pente.

À la demande d'Hydro-Québec, l'entrepreneur doit faire cesser la circulation de matériel lourd, par exemple dans les milieux sensibles à l'érosion en période de pluie abondante ou dans les milieux de faible capacité portante en période de faible gel ou de dégel.

### **15.4 Circulation dans l'emprise d'une ligne électrique**

Pour circuler dans l'emprise d'une ligne électrique, l'entrepreneur doit utiliser un chemin existant ou construire un chemin de 8 m de largeur au maximum pour la surface de roulement. Toute dérogation doit être autorisée par Hydro-Québec.

Au début des travaux, l'entrepreneur doit déterminer le tracé d'un chemin de chantier dans l'emprise et établir un état de référence des chemins publics et privés qu'il prévoit utiliser durant les travaux, étant entendu qu'il devra assurer l'entretien de ces chemins. Le tracé déterminé doit être présenté à Hydro-Québec pour approbation.

Sauf autorisation préalable d'Hydro-Québec, il est interdit de modifier le tracé d'un chemin d'accès ou de contournement prévu au contrat ou d'un chemin de chantier aménagé dans l'emprise d'une ligne électrique.

L'entrepreneur doit demander l'autorisation d'Hydro-Québec au moins 10 jours à l'avance pour circuler sur tout chemin d'accès à l'emprise d'une ligne électrique non prévu au contrat.

Le chemin de chantier aménagé par l'entrepreneur ne doit pas empêcher les propriétaires riverains d'accéder aux parcelles de terre avoisinantes.

Si la circulation de son matériel crée des ornières de plus de 20 cm de profondeur ou entraîne de l'érosion, l'entrepreneur doit proposer des mesures d'atténuation à Hydro-Québec et restaurer les sols endommagés.

L'entrepreneur doit maintenir un système de drainage efficace de chaque côté des routes croisées par son chemin de chantier. Au besoin, il doit installer des ponceaux afin de prévenir le blocage du système de drainage et d'empêcher le lessivage, l'érosion ou toute autre dégradation des routes croisées.

L'entrepreneur doit protéger les bordures et la surface de roulement des chemins asphaltés et veiller à leur propreté.

L'entrepreneur utilise les chemins d'accès uniquement durant les heures normales de travail, à moins d'une autorisation spéciale d'Hydro-Québec.

Après les travaux, l'entrepreneur remet le terrain dans son état d'origine à moins d'indication contraire du représentant d'Hydro-Québec. Par exemple, il nivellement le terrain et comble les ornières et les excavations à l'aide d'autres matériaux que la terre végétale prélevée sur les lieux. Il remet également les chemins qu'il a utilisés dans un état similaire ou supérieur à leur état d'origine. De plus, l'entrepreneur scarifie sur une profondeur minimale de 25 cm les chemins de chantier, aires de travail, terrains de stationnement de véhicules lourds et tout autre endroit désigné par Hydro-Québec afin de faciliter la végétalisation.

### **15.5 Entretien et protection des voies de circulation**

Pendant toute la durée des travaux, l'entrepreneur doit assurer l'entretien et le nettoyage des voies de circulation qu'il utilise et prendre les mesures nécessaires pour ne pas nuire à la circulation des autres utilisateurs du milieu.

L'entrepreneur doit prendre des mesures pour protéger les voies de circulation asphaltées ou bétonnées pendant les manœuvres de son matériel sur chenilles. L'entrepreneur doit limiter les émissions de poussières générées par la circulation de son matériel. Il doit utiliser des abat-poussières conformes à la norme NQ 2410-300 du BNQ. S'il ne peut utiliser un produit conforme à cette norme, l'entrepreneur doit demander des instructions au représentant d'Hydro-Québec.



## **20 QUALITÉ DE L’AIR**

### **20.1 Principes généraux**

L’entrepreneur doit se conformer aux prescriptions du *Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère*, de la *Loi sur l’aménagement durable du territoire forestier*, du *Règlement sur les carrières et sablières* et de la réglementation municipale applicable concernant les émissions de poussières et de polluants atmosphériques.

Avant d’entreprendre des travaux susceptibles d’entraîner la dispersion de poussières ou de fines particules contenant des contaminants, l’entrepreneur soumet à Hydro-Québec sa méthode de travail et les mesures prévues pour protéger la qualité de l’air pour qu’elle en vérifie la conformité.

L’entrepreneur doit limiter la marche au ralenti de son matériel.

### **20.2 Brûlage à ciel ouvert**

Il est interdit de brûler des déchets à ciel ouvert, sauf des branches et des feuilles mortes, des produits explosifs ou des contenants vides de produits explosifs. Le brûlage de tous produits pouvant contenir des explosifs doit être effectué dans un contenant. Cette interdiction ne vise pas les lieux d’enfouissement en milieu nordique définis au *Règlement sur l’enfouissement et l’incinération de matières résiduelles*.

Du 1<sup>er</sup> avril au 15 novembre, il est interdit de faire un feu en forêt ou à proximité à moins d’être titulaire d’un permis délivré par la SOPFEU. L’entrepreneur qui désire brûler des produits explosifs ou des emballages vides de produits explosifs doit faire vérifier la conformité de sa méthode de brûlage par Hydro-Québec et fournir la preuve, au besoin, qu’il détient le permis nécessaire.

## **23 SAUTAGE À L'EXPLOSIF**

### **23.1 Principes généraux**

L'entrepreneur doit prendre toute mesure nécessaire pour se conformer à la *Loi sur les explosifs* et au *Règlement d'application de la Loi sur les explosifs*, aux sections V et VI du *Règlement sur les carrières et sablières* ainsi qu'au *Code de sécurité pour les travaux de construction*.

### **23.2 Méthodes de sautage**

L'entrepreneur doit utiliser des méthodes de sautage qui ne risquent pas de causer de dommages ou de nuisances tels que :

- des lézardes ou fissures dans les ouvrages de génie civil, dans les conduites souterraines ou dans les fondations des bâtiments ;
- des fissures dans le tubage d'un puits ou une modification du réseau d'écoulement de l'eau souterraine qui pourrait réduire le débit du puits ou même le tarir, ou permettre à des contaminants de s'y introduire ;
- des bruits gênants pour les riverains du chantier, pour la faune ou pour certains types d'exploitations, comme les élevages.

L'entrepreneur doit prendre les précautions nécessaires pour limiter la projection de roc et de débris à l'intérieur de l'aire de travaux autorisée. La projection de roc et de débris dans un plan d'eau et dans les milieux humides est interdite.

### **23.3 Sautage en eau ou à proximité**

L'entrepreneur doit respecter les prescriptions des *Lignes directrices concernant l'utilisation d'explosifs à l'intérieur ou à proximité des eaux de pêche canadiennes (1998)*. Aucun sautage ne peut être effectué dans l'eau sans l'autorisation préalable d'Hydro-Québec, qui se charge d'obtenir les autorisations nécessaires.

Avant de procéder à un sautage en eau ou près de l'eau, l'entrepreneur doit utiliser des procédés mécaniques ou électroniques pour éloigner les poissons. Le sautage doit avoir lieu dans les plus brefs délais après cette opération pour éviter que les poissons ne reviennent sur les lieux.

### **23.4 Dommages**

Tout dommage causé à des éléments situés à l'extérieur de l'aire de travaux autorisée doit être réparé à la satisfaction d'Hydro-Québec et aux frais de l'entrepreneur.

**C** Communications d'Hydro-Québec



Complexe de la  
**Romaine**



Bulletin d'information

Été 2014





## SUIVI DES TRAVAUX

### Aménagements hydroélectriques

Au site de la Romaine-1, les travaux se poursuivent de manière intensive. Les travaux de bétonnage sont terminés en ce qui concerne les conduites forcées, mais se poursuivront jusqu'en juillet pour l'évacuateur de crues et jusqu'à l'automne pour la prise d'eau. Le bétonnage de la centrale ainsi que les travaux de construction du barrage avancent selon les échéanciers. La galerie de dérivation a été mise en eau en février, ce qui a permis de détourner la rivière de son cours et d'entreprendre les travaux de construction du barrage. Le déboisement du réservoir se poursuivra jusqu'à l'automne.

Avec la mise en eau du réservoir de la Romaine 2, une étape cruciale est en cours. Les travaux architecturaux et l'installation des équipements mécaniques, électriques et de commande progressent à un rythme soutenu. Les équipes d'Hydro-Québec procèdent actuellement aux différentes étapes de mise en route et de mise en service des installations de la Romaine-2. Après la mise en service, on entreprendra les travaux de finition : reboisement, travaux correctifs et nettoyage des sites touchés. La mise en exploitation des deux groupes turbines-alternateurs est prévue pour 2014.

Sur le chantier de la Romaine-3, les travaux se poursuivent sur plusieurs fronts. Les travaux préparatoires à la construction du barrage, de la digue B3, de l'évacuateur de crues et de la prise d'eau ont débuté cet hiver et se poursuivront jusqu'en 2016. L'excavation de la galerie d'amenée de 1 700 mètres démarrera à l'été, tandis que le déboisement du réservoir

commencera l'hiver prochain. Le bétonnage de la dérivation provisoire est fini et l'excavation de la centrale et du canal de fuite sera terminée d'ici l'automne. L'ouverture de la dérivation a eu lieu en juin.

### Infrastructures connexes

La route de la Romaine poursuit sa progression au-delà du campement du Mista et elle est asphaltée jusqu'au kilomètre 117.

Le campement du Mista est totalement aménagé et sa capacité d'accueil a été portée à 1 323 lits.

De plus, la construction du centre administratif débutera à l'été 2014.

1. *Électriciens à la centrale de la Romaine-2*

2. *Bétonnage au portail amont de la dérivation provisoire de la Romaine-3*

3. *Travaux dans la niche de la centrale de la Romaine-1*





## RETOMBÉES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

Les travaux liés au chantier de la Romaine ont, à ce jour, généré des contrats et des sous-contrats dépassant 593 millions de dollars pour la Côte-Nord. Les entreprises régionales sont particulièrement actives dans les contrats liés aux travaux de construction de bâtiments et de terrassement, au déboisement et à la fourniture de biens.

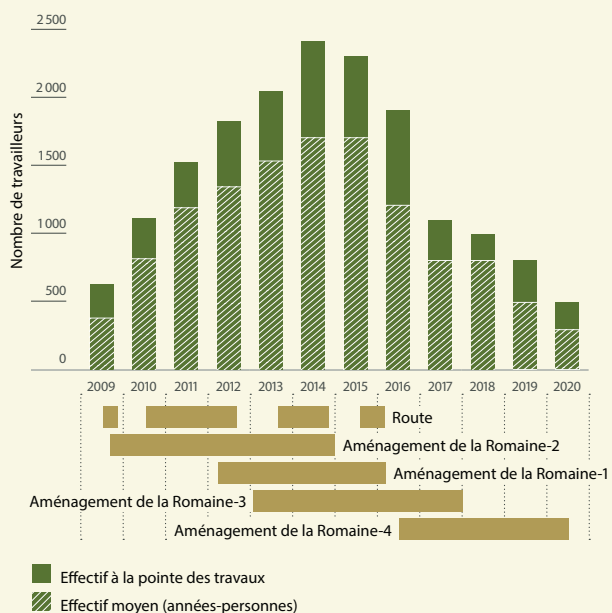
Au 31 mai 2014, les travailleurs de la région représentaient 42 % de la main-d'œuvre active sur le chantier. D'ailleurs, l'année 2014 sera la troisième année de pointe consécutive avec un effectif estimé à plus de 2 200 travailleurs au plus fort de la saison.

Lorsque les quatre aménagements hydroélectriques de la rivière Romaine seront mis en service, une centaine de nouveaux emplois seront créés en Minganie. De ce nombre, environ 70 relèveront directement d'Hydro-Québec. Les 30 autres emplois seront créés par l'attribution de contrats de sous-traitance. Il s'agit d'emplois de qualité pour la Minganie. Et ces 100 nouveaux postes généreront des retombées significatives pour la MRC. Déjà, la mise en service prochaine de la centrale de la Romaine-2 a permis la création d'une quarantaine d'emplois en Minganie.

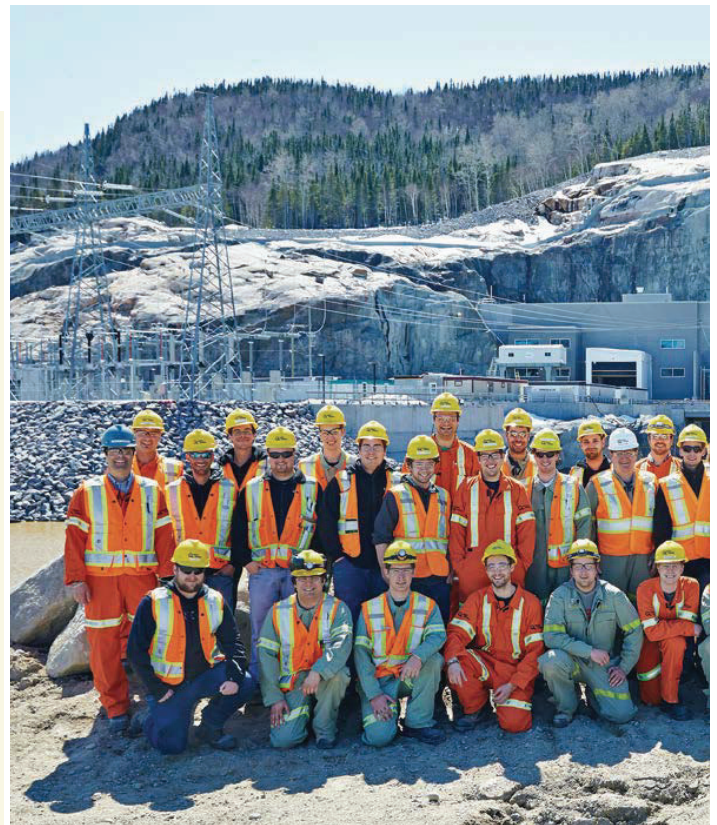
Dans le cadre de l'entente avec les Minganois, dès la mise en service de la centrale de la Romaine-2, prévue cette année, 2,5 millions de dollars seront versés annuellement à la MRC de Minganie sur une période de 50 ans. De plus, à la mise en service de la centrale de la Romaine-4, prévue en 2020, c'est 3,7 millions additionnels qui seront versés annuellement sur une période de 50 ans. Ces montants seront indexés annuellement. À ce jour, la MRC de Minganie a reçu 33,8 millions de dollars depuis la signature de l'entente.

De plus, un centre administratif sera prochainement construit à Havre-Saint-Pierre. Ce nouvel immeuble représente un investissement important ainsi que des revenus en taxes pour la municipalité.

Nombre de travailleurs affectés à la réalisation du complexe de la Romaine de 2009 à 2020



Cette équipe prépare la mise en exploitation de l'aménagement de la Romaine-2





## REPLISSAGE DU RÉSERVOIR DE LA ROMAINE 2

Le remplissage du réservoir de la Romaine 2 a débuté le 10 mai. La durée de remplissage d'un réservoir varie selon les apports d'eau. Hydro-Québec prévoit que le réservoir de la Romaine 2 atteindra son niveau d'exploitation à la fin de l'été. Dès le début du mois de juillet, le niveau de la rivière augmentera graduellement.

Des débits écologiques ont été convenus avec les ministères concernés (ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et Pêches et Océans Canada) afin de préserver le cycle de reproduction du saumon. Ces débits seront maintenus durant le remplissage ainsi que pendant l'exploitation du réservoir.

Un chenal devrait subsister pour assurer le passage des embarcations à moteur en aval de la centrale de la Romaine-2. Les deux rampes de mise à l'eau aménagées en bordure de la route 138 et de la route de la Romaine (kilomètre 32) demeureront accessibles. Hydro-Québec recommande à tous les utilisateurs de la rivière Romaine d'être très vigilants.

Pour obtenir plus d'information au sujet de la navigation sur la rivière et du remplissage du réservoir, vous pouvez vous procurer deux cartes auprès de la MRC de Minganie ou sur le site Web du projet.

Hydro-Québec surveillera la faune durant toutes les étapes du remplissage. En effet, des équipes feront régulièrement des survols pour vérifier si des animaux appartenant aux espèces ciblées (orignal, caribou forestier, loup et lynx) sont pris au piège sur des îles temporaires. On poursuivra également les opérations de récupération des poissons captifs dans le tronçon à l'aval du barrage.

**La route de la Romaine est actuellement ouverte au public jusqu'au kilomètre 32. En 2016, après la mise en service de la centrale de la Romaine-1 et la démobilitation du campement des Murailles, la route sera accessible jusqu'au sud du campement du Mista.**

Réservoir de la Romaine 2



Avant le remplissage



Après le remplissage (simulation)







# SUIVI ENVIRONNEMENTAL

L'année 2013 constitue la dernière année avant la modification du milieu puisque la mise en service de l'aménagement de la Romaine-2 est prévue pour 2014. D'autres suivis portent sur les effets des activités de construction sur le milieu environnant. En 2013 plusieurs études ont été réalisées, notamment les suivantes :

- océanographie:
  - caractéristiques physiques de la zone de l'embouchure,
  - herbiers de zostère marine,
  - éperlan arc-en-ciel,
  - frayères à capelan,
  - mye commune,
  - plancton en milieu marin;
- couverture de glace sur la rivière Romaine;
- saumon atlantique;
- touladi;
- omble chevalier;
- milieux humides;
- caribou forestier;
- castor;
- aigle royal;
- sauvagine au réservoir de la Romaine 2 projeté;
- circulation routière et ambiance sonore sur la route 138;
- aspects sociaux chez les Minganois et les Innus;
- utilisation du territoire par les Minganois;
- utilisation du territoire par les Innus et savoir innu;
- activités de chasse et de pêche des travailleurs durant leurs loisirs;
- archéologie.

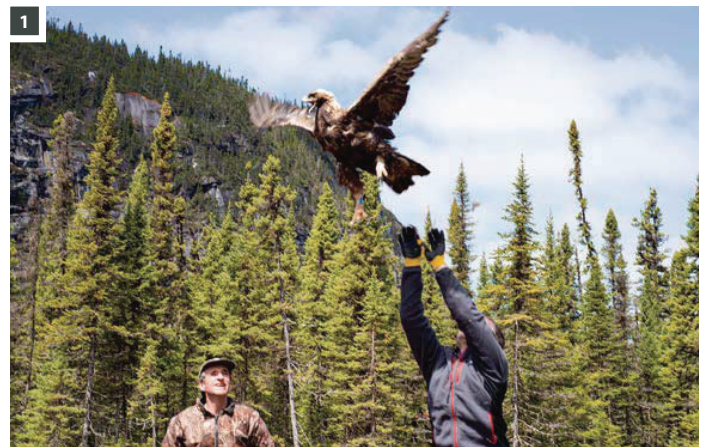
Pour plus de détails sur ces études, vous pouvez consulter le Bilan des activités environnementales accessible sur le site Web du projet de la Romaine au [www.hydroquebec.com/romaine/documents/bilans/index.html](http://www.hydroquebec.com/romaine/documents/bilans/index.html).

## 1. *Suivi télémétrique de l'aigle royal*

## 2. *Caractérisation des herbiers de zostère dans l'embouchure de la Romaine*

## 3. *Fouilles archéologiques dans le secteur de la Romaine-4*

## 4. *Déplacement de populations d'ombles chevaliers*





*Aménagement de la Romaine-1*



## VISITES DU CHANTIER DE LA ROMAINE-1

Du 28 juin au 24 août 2014  
Les samedis et dimanches de 9 h à 11 h  
et de 13 h 30 à 15 h 30

**Sur réservation seulement**  
**1 877 747-4776**

### Pour plus d'information

Pour obtenir de l'information générale  
sur le projet et connaître son état d'avancement,  
consultez le site Web :

[www.hydroquebec.com/romaine](http://www.hydroquebec.com/romaine).

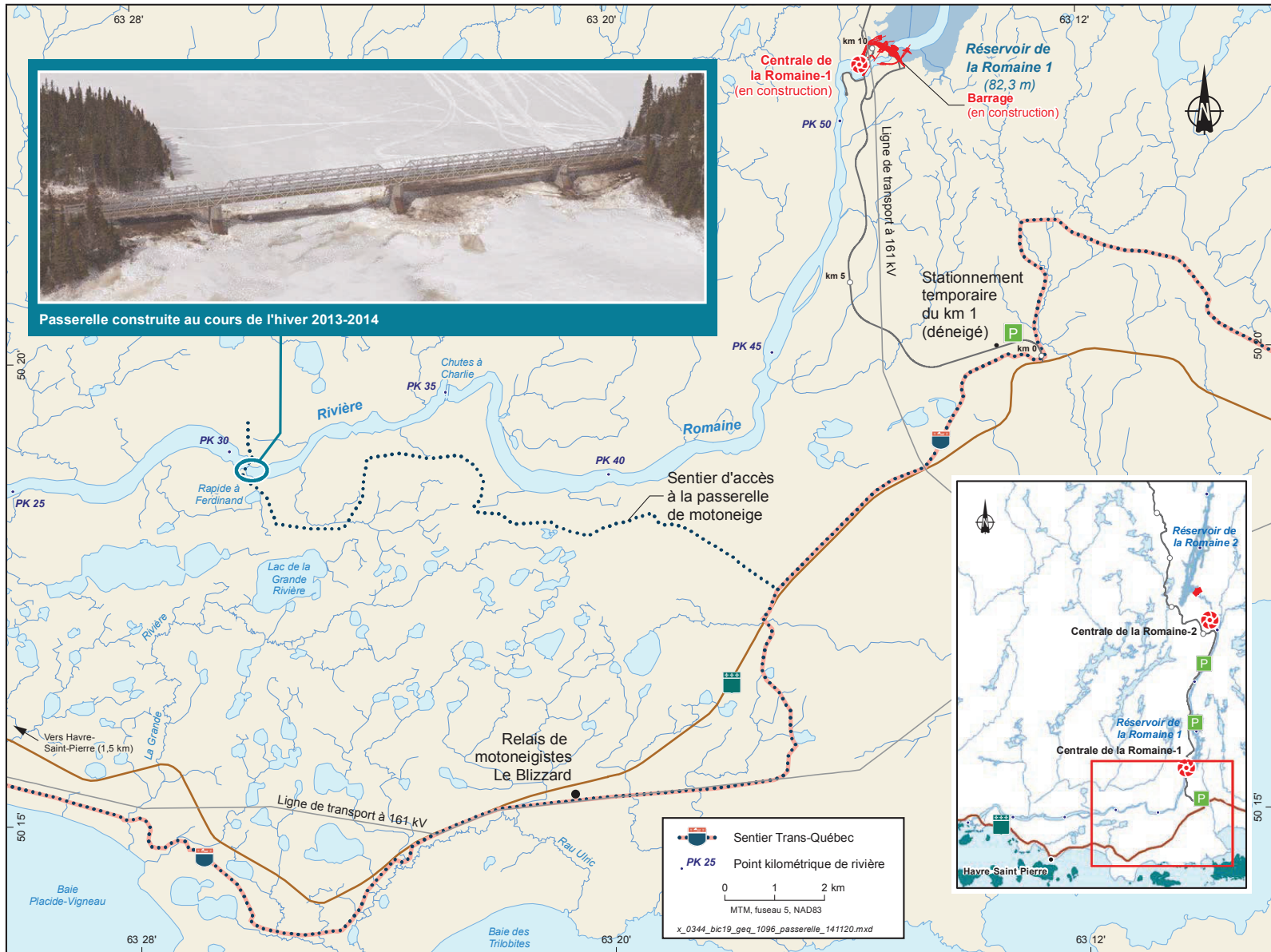
Pour toute demande  
d'information, vous pouvez  
joindre une conseillère – Relations  
avec le milieu au **1 855 294-3777**.



© Hydro-Québec  
Produit par la direction –  
Communication d'entreprise  
2014E0624 2014G169

*Photo de la couverture : Réservoir de  
la Romaine 2 en cours de remplissage*





Document d'information destiné aux publics concernés par le projet. Pour tout autre usage, communiquer avec : Géomatique, Hydro-Québec Équipement et services partagés.

## Pour plus d'information

Pour obtenir de l'information générale sur le projet et connaître son état d'avancement, consultez le site Web : [www.hydroquebec.com/romaine](http://www.hydroquebec.com/romaine)

Pour toute demande d'information, vous pouvez rejoindre votre équipe relations avec le milieu au **418 294-3777 poste 0**

Complexe de la  
**Romaine**

# APPEL À LA PRUDENCE

## Modifications qui pourraient être observées en conditions d'exploitation

### *Sentier Trans-Québec 3 à la traversée de la rivière Romaine, au PK 2,3 (utilisation avec prudence)*

- Retard de la formation de glace
- Retrait avancé de la couverture de glace

### *Sur le réservoir de la Romaine 2 ainsi qu'entre les aménagements de la Romaine-2 et de la Romaine-1 (utilisation fortement déconseillée)*

- Fracture en rives
- Grande variabilité des niveaux d'eau
- Absence de glaces ou glaces minces

### *En aval de la Grande Chute (utilisation fortement déconseillée)*

- Couverture de glace fragile au sud du rapide à Ferdinand, au PK 30,5

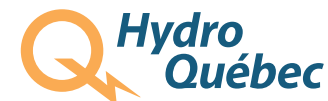
À ces modifications s'ajoutent les effets des aléas de la température hivernale. Hydro-Québec recommande de faire preuve de la plus grande prudence lors de la traversée de cours d'eau.



L'exploitation de l'aménagement de la Romaine-2 modifiera la couverture de glace dès l'hiver 2014-2015. Hydro-Québec vous recommande d'utiliser la passerelle située au point kilométrique (PK) 30,5 de la rivière et le sentier Trans-Québec 3, au PK 2,3 dans la mesure où les conditions de glace le permettent.

**En tout temps, Hydro-Québec vous invite à adopter une conduite sécuritaire lors de vos déplacements.**

2014G347



***Pour diffusion immédiate***  
Baie-Comeau, 20 mai 2015

**Avis à la prudence**  
**Débit – Rivière Romaine**

---

Hydro-Québec souhaite informer les utilisateurs du territoire que des variations rapides et parfois importantes du débit pourront être observées sur la rivière Romaine à compter des prochains jours et durant les prochaines semaines.

Ces variations peuvent survenir en tout temps. Elles sont le résultat de plusieurs facteurs, notamment l'intensité et la durée de la crue printanière. Les activités en cours peuvent aussi affecter le débit de façon soudaine, particulièrement en aval de la centrale Romaine-2.

Hydro-Québec invite les gens qui prévoient circuler aux abords ou sur la rivière Romaine à la plus grande prudence.

Merci de votre collaboration.

**Pour renseignements à Hydro-Québec :**

1-855-294-3777





## Complexe de la Romaine

Bulletin d'information  
Septembre 2015

# Pour profiter de la rivière en toute sécurité

La mise en service progressive des aménagements du complexe de la Romaine et leur gestion entraînent diverses modifications de la rivière Romaine. Les utilisateurs peuvent déjà observer des changements parfois importants dans la façon dont la rivière se comporte et doivent adapter la pratique de leurs activités en conséquence. Le présent document vise à expliquer le comportement de la rivière selon la période de l'année ainsi que les mesures à prendre pour en profiter en toute sécurité. Hydro-Québec invite les utilisateurs du territoire à le consulter et à le conserver.

### REPLISSAGE DU RÉSERVOIR DE LA ROMAINE 1

Les travaux de construction du barrage, de la prise d'eau, de l'évacuateur, de la centrale et du poste de l'aménagement de la Romaine-1 étant terminés, le remplissage du réservoir commencera au début de septembre 2015. L'opération devrait durer entre 20 et 35 jours, en fonction notamment des précipitations.

Les débits prévus durant les mois de septembre et d'octobre en aval\* de la centrale de la Romaine-1 seront semblables à ceux observés à l'été 2014 pendant le remplissage du réservoir de la Romaine 2.

En tout temps, les débits de la rivière Romaine en aval de la centrale de la Romaine-1 respecteront le régime de débits réservés\*, soit un minimum de 170 m<sup>3</sup>/s jusqu'au 15 octobre et de 200 m<sup>3</sup>/s à partir du 16 octobre.

### Accès au réservoir et à la rivière

L'accès au réservoir sera limité pendant son remplissage afin d'assurer la sécurité des utilisateurs. Ainsi, la navigation sera déconseillée, et certains accès routiers secondaires seront réservés au personnel d'Hydro-Québec. Le cours aval de la rivière demeurera quant à lui navigable. Les trois rampes de mise à l'eau situées près du pont de la rivière Romaine sur la route 138, au kilomètre 9 en aval de la centrale de la Romaine-1 ainsi qu'au kilomètre 31 de la route de la Romaine en aval de la centrale de la Romaine-2 demeureront notamment accessibles.

\* Les mots suivis d'un astérisque sont définis dans le glossaire à la page 4.



## EMBARCATIONS ET MATÉRIEL EN RIVE

À l'automne 2015, le niveau en aval de la centrale de la Romaine-1 sera comparable à celui de l'automne dernier. Les utilisateurs qui laissent des embarcations ou du matériel en rive pendant la période hivernale doivent s'assurer de les remonter suffisamment et de bien les amarrer pour éviter qu'ils soient perdus ou endommagés lors de la crue\* printanière.

L'exploitation des aménagements de la Romaine-1 et de la Romaine-2 change la façon dont la rivière se comporte en période hivernale. Les principaux effets pour les utilisateurs sont les modifications de la couverture de glace : retard de la formation et fonte devancée, absence de glaces ou glaces minces.

De plus, en période de redoux et vers la fin de l'hiver, l'amincissement se fera en partie par le dessous, sans indice visible en surface. Tenter de traverser serait périlleux, particulièrement le réservoir de la Romaine 2 ainsi qu'entre les réservoirs de la Romaine 2 et de la Romaine 1, où des fractures en rives pourront être observées, de même que l'absence de glace ou la présence de glace mince par endroits.

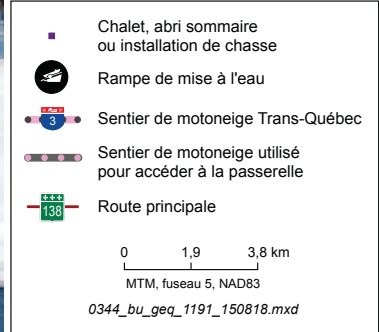


### PASSERELLE

La construction d'une passerelle fait partie des mesures d'atténuation qu'Hydro-Québec s'est engagée à appliquer dans l'étude d'impact sur l'environnement du complexe de la Romaine (2008). Cette passerelle de 154 m permet aux motoneigistes de franchir la rivière en aval de la centrale de la Romaine-1 en toute sécurité. Construite à l'hiver 2013-2014, elle a été mise en service à l'hiver 2014-2015, au cours duquel plus de 2 300 passages ont été enregistrés.

## TRAVERSER EN SÉCURITÉ

Hydro-Québec vous invite à adopter une conduite sécuritaire lors de vos déplacements en motoneige et vous recommande d'utiliser le sentier Trans-Québec n° 3 au point kilométrique\* (PK) 2,3 si les conditions de glace le permettent ainsi que la passerelle située au PK 30,5 (rapide à Ferdinand).



Sentier Trans-Québec n° 3









LE CHANTIER DE LA ROMAINE-1 progresse rapidement. La mise en service complète est prévue dans les premiers mois de 2016. En amont\* de l'aménagement, on peut voir la partie déboisée qui deviendra le réservoir. En bas à droite, la rampe de mise à l'eau dont l'accès est situé au kilomètre 9 de la route de la Romaine.

En couverture : rampe de mise à l'eau en amont de l'aménagement de la Romaine-1, accessible au kilomètre 31 de la route de la Romaine

## EXPLOITATION À COMPTER DE 2016

De façon générale, une fois la centrale de la Romaine-1 en exploitation, le débit de la rivière pourra varier au cours d'une journée, mais les valeurs de débit réservé seront toujours respectées. Le débit minimal sortant de la centrale sera de 140 m<sup>3</sup>/s et le débit maximal sera de 485 m<sup>3</sup>/s. En période de forte crue, des déversements seront possibles.

Les variations de débit en aval de la centrale de la Romaine-1 pourront provoquer des hausses ou des baisses de niveau de la rivière de l'ordre de 1 m. Les variations du niveau seront rapides près du réservoir de la Romaine 1 au PK 51 (environ deux heures), mais se feront sentir progressivement sur une période de six heures aux chutes à Charlie (PK 35) et de douze heures en aval de la chute de l'Église (PK 16,5).

## POUR PLUS D'INFORMATION

Pour obtenir de l'information générale sur le projet et connaître son état d'avancement, consultez le site Web [www.hydroquebec.com/romaine](http://www.hydroquebec.com/romaine)

Pour toute demande d'information, vous pouvez également communiquer avec l'équipe Relations avec le milieu d'Hydro-Québec au 1 855 294-3777.



2015E1128  
100 %

## GLOSSAIRE

**AVAL** : Partie d'un cours d'eau vers laquelle descend le courant. Désigne la partie située en bas d'un barrage ou d'une centrale hydroélectrique.

**AMONT** : Direction tournée vers la source d'un cours d'eau. Désigne la partie située en haut d'un barrage ou d'une centrale hydroélectrique.

**CRUE** : Phénomène caractérisé par une montée en général assez rapide du niveau d'un cours d'eau, liée à une augmentation du débit, jusqu'à un niveau maximal dont il redescend en général plus lentement. Habituellement observée après des précipitations atmosphériques abondantes ou après la fonte des neiges.

**DÉBIT RÉSERVÉ** : Restitution d'un débit minimal en aval d'un ouvrage, par exemple pour protéger l'habitat de la faune aquatique.

**POINT KILOMÉTRIQUE** : Indique la distance sur la rivière à partir de l'embouchure. Les distances sur la route sont quant à elles indiquées en kilomètres. Par exemple, la passerelle pour motoneiges est située au point kilométrique (PK) 30,5 de la rivière alors que la rampe de mise à l'eau en aval de la centrale de la Romaine-1 est située au kilomètre 9 de la route de la Romaine.

**DÉVERSEMENT** : Écoulement du trop-plein des eaux d'un réservoir. Le déversement se fait soit en laissant passer l'eau par-dessus la crête d'un évacuateur de crues, soit en ouvrant des vannes.

***Pour diffusion immédiate***  
Baie-Comeau, 26 mai 2016

### **Avis d'information Ouverture– Route Romaine**

---

Hydro-Québec, en collaboration avec l'Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre, souhaite informer les utilisateurs du territoire qu'elle travaille présentement à élaborer les modalités d'utilisation de la route de la Romaine, notamment en ce qui a trait à la sécurité et à la signalisation. Il est prévu que la route Romaine sera accessible au public, jusqu'à proximité du campement du Mista à la fin de l'été 2016.

Hydro-Québec tient également à informer la population qu'il a été convenu avec l'Association de chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre, qu'elle poursuivra le déneigement d'un stationnement au kilomètre 1 de la Route Romaine.

Merci de votre attention.

**Pour renseignements à Hydro-Québec :**

1-855-294-3777





Projet de la Romaine

# AVIS

## *Aux utilisateurs du territoire*

Hydro-Québec a le plaisir de vous informer que la route d'accès au complexe de la Romaine est ouverte à la circulation **jusqu'au kilomètre 111**. Pour la sécurité de tous, nous vous demandons de respecter les consignes suivantes :

- *Enregistrement obligatoire à la guérite du km 36 (une pièce d'identité est requise pour chacun des passagers).*
- *Utilisation des stationnements (km 1 et km 19,5) et des surlargeurs (km 54,5 et km 101).*
- *Utilisation de stationnements dans les sites accessibles depuis la route et dont l'accès n'est pas interdit par une pancarte, une barrière, des blocs de pierre, etc. (sites non entretenus et non déneigés par Hydro-Québec).*
- *Interdiction de stationner sur l'accotement et de circuler sur la route ou l'accotement en véhicule hors route (quads, motoneiges, etc.).*
- *Interdiction de circuler au-delà du kilomètre 111.*
- *Respect du Code de la sécurité routière.*

**Veillez noter que tout contrevenant à l'une ou l'autre de ces consignes se verra refuser l'accès à la route pour une période minimale d'un mois, tant pour lui et ses passagers que pour le véhicule utilisé.**

*La navigation est fortement déconseillée sur le réservoir Romaine 2.*

*Hydro-Québec vous invite à circuler prudemment, à respecter la propriété d'autrui et les divers utilisateurs du territoire.*

*Merci de votre collaboration.*



---

***Avis public***

Le 9 septembre 2016

**Complexe de la Romaine  
Ouverture de la route de la Romaine**

Hydro-Québec informe les utilisateurs du territoire qu'à compter du **12 septembre 2016**, la route d'accès au Complexe de la Romaine sera ouverte au public jusqu'au kilomètre 111.

À compter de cette date, tous ceux qui souhaitent emprunter la route au-delà du km 36 devront s'enregistrer à la guérite de l'ancien campement des Murailles. Une pièce d'identité sera requise pour chacun des passagers du véhicule. Un carton d'information contenant une carte du secteur et des consignes de sécurité relatives aux stationnements sera également remis aux utilisateurs.

Hydro-Québec vous invite à la prudence lors de vos déplacements et vous remercie de votre collaboration.

**Pour renseignements à Hydro-Québec :**  
1-855-294-3777

Le 5 août 2016

***Centrale de la Romaine-1***  
**Rampe de mise à l'eau amont accessible**

Hydro-Québec informe les utilisateurs du territoire que la rampe de mise à l'eau située en amont de la Centrale de la Romaine-1 est maintenant accessible au public.

Hydro-Québec recommande la prudence lors de vos déplacements sur le réservoir de la Romaine 1 et vous invite à respecter les mesures de sécurité affichées sur les panneaux situés aux abords des ouvrages hydrauliques.

**Pour renseignements à Hydro-Québec :**  
1-855-294-3777



Le 12 octobre 2016

**Complexe de la Romaine  
Prudence à l'est de Romaine-1**

Du 18 octobre au 4 novembre prochain, Hydro-Québec réalisera des essais sur certains équipements de la Centrale de la Romaine-1.

Pour ce faire, un câble protégé d'une gaine sera déroulé sur près de huit kilomètres à l'est de la centrale.

Nous invitons les utilisateurs du territoire à la prudence lors de leurs déplacements.

**Pour renseignements à Hydro-Québec :**

1-855-294-3777

***Pour diffusion immédiate***  
Baie-Comeau, 23 février 2016

### **Avis à la prudence Traversée de la rivière Romaine**

---

Hydro-Québec rappelle aux motoneigistes de faire preuve de prudence lors des traversées de la rivière Romaine.

L'exploitation des centrales de la Romaine-1 et de la Romaine-2 ainsi que les conditions climatiques changeantes ont pour effet de fragiliser la couverture de glace et ce, même si aucun indice n'est perceptible en surface.

Pour des traversées sécuritaires, Hydro-Québec recommande d'utiliser la passerelle située au point kilométrique 30,5 de la rivière ou d'emprunter le sentier de la TQ-3 près de la route 138, si les conditions de glace le permettent.

Merci de votre collaboration.

### **POUR RENSEIGNEMENTS À HYDRO-QUÉBEC :**

1-855-294-3777

***Pour diffusion immédiate***  
Baie-Comeau, 21 décembre 2016

**Avis à la prudence  
Traversée de la rivière Romaine**

---

Hydro-Québec rappelle aux motoneigistes l'importance de faire preuve de prudence lors des traversées de la rivière Romaine.

Les variations de débit dues à l'exploitation des centrales de la Romaine-1 et de la Romaine-2 en période de pointe ainsi que les conditions climatiques changeantes ont pour effet de fragiliser la couverture de glace de façon rapide et imprévisible et ce, même si aucun indice n'est perceptible en surface.

Hydro-Québec déconseille fortement d'utiliser le couvert de glace. HQ recommande d'utiliser la passerelle située au point kilométrique 30,5 de la rivière ou d'emprunter le sentier de la TQ-3 près de la route 138, si les conditions de glace le permettent.

Merci de votre collaboration.

**POUR RENSEIGNEMENTS À HYDRO-QUÉBEC :**

1-855-294-3777



## D Questionnaire et résultats de l'enquête auprès des utilisateurs du territoire





## **Complexe de la Romaine**

**Suivi environnemental 2013-2016**

### **Enquête auprès des utilisateurs du territoire**

---

***IMPORTANT : En janvier 2017, vous avez reçu un questionnaire portant sur les impacts sociaux du complexe de la Romaine. Le présent questionnaire est différent et concerne l'utilisation du territoire. Vous êtes invité à le remplir et nous le retourner.***

Dans son Programme de suivi environnemental déposé auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Hydro-Québec s'est engagée à effectuer une étude de suivi des impacts du projet du complexe de la Romaine sur l'utilisation du territoire.

En 2010 et 2013, Hydro-Québec a réalisé une enquête sur les impacts du projet de la Romaine sur l'utilisation du territoire auprès d'environ 160 personnes. Cette enquête est répétée cette année, et le sera également dans deux ou trois ans afin de s'assurer que les mesures d'atténuation mises en place sont efficaces et adéquates. Elle couvre les phases de construction et d'exploitation du complexe de la Romaine.

Le complexe de la Romaine a connu depuis 2013 plusieurs avancements menant graduellement à son exploitation. Ainsi, l'exploitation de la centrale de la Romaine-2 a débuté en décembre 2014. La mise en exploitation de la centrale de la Romaine-1 a suivi en décembre 2015. Enfin, la route de la Romaine a été ouverte au public jusqu'au kilomètre (km) 111 en septembre 2016.

La firme WSP, en collaboration avec Hydro-Québec, a produit le présent questionnaire aux fins de cette étude de suivi environnemental. Vous pouvez y exprimer votre point de vue en toute confidentialité.

**Votre participation à cette enquête est très importante.**

### Les résultats permettront :

- De documenter vos activités pratiquées sur le territoire, notamment la chasse, la pêche, la navigation et la villégiature.
- De connaître vos préoccupations et vos attentes concernant le complexe de la Romaine.
- D'identifier les changements dans la pratique de vos activités qui pourraient être attribuables aux activités de construction et à l'exploitation du complexe de la Romaine.
- D'évaluer la pertinence et l'efficacité des mesures d'atténuation relatives aux impacts qui avaient été prévus dans l'étude d'impact du projet et d'apporter au besoin, les correctifs nécessaires et ajouter, si requis, de nouvelles mesures.

L'objectif principal de cette enquête est de s'assurer que les mesures prises favorisent une bonne intégration du complexe de la Romaine dans la communauté minganoise.

**Pour vous remercier de votre participation, nous vous enverrons un cadeau par la poste.**

### Voici quelques instructions à suivre

Le territoire auquel réfère le questionnaire (ci-après nommé territoire à l'étude) comprend tous les lacs et cours d'eau ainsi que tous les espaces terrestres compris sur les cartes annexées au questionnaire.

Dans ce questionnaire, il vous est demandé de décrire **vos activités** pour l'année **2016** et les changements ou les **impacts** pour la période **2013-2016**.

Nous vous suggérons de lire au complet une question et les réponses proposées avant de faire votre choix de réponse.

À la plupart des questions, il faut cocher la case appropriée à votre choix de réponse .

S.V.P., assurez-vous d'écrire lisiblement vos réponses aux questions ne proposant pas de choix de réponse.

Dans l'éventualité où l'espace pour répondre à une question est insuffisant, vous pouvez utiliser la page blanche lignée qui se trouve à la fin du questionnaire ou une feuille que vous annexerez au questionnaire en indiquant le numéro de la question.



Pour de plus amples informations ou de l'aide pour remplir le questionnaire, n'hésitez pas à composer sans frais le 1-877-371-0382. Au besoin, vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale en nous indiquant clairement le numéro de téléphone pour vous joindre. Vous pouvez aussi nous joindre par télécopieur ou courriel.

Télécopieur : 819-375-1217  
Courriel : louise.grimard@wspgroup.com

## **Confidentialité des informations**

Les informations que vous consignerez dans ce questionnaire demeureront confidentielles. Tous les résultats seront présentés globalement afin de préserver l'anonymat. Les résultats ne serviront qu'aux activités de suivi environnemental.

Le questionnaire n'a pas de lien avec le coupon de retour sur lequel vous devez inscrire vos coordonnées. Le coupon sert uniquement à obtenir votre adresse afin que nous puissions vous envoyer un cadeau, par la poste, en remerciement de votre participation.

L'enveloppe de retour du questionnaire ainsi que celui-ci ne contiennent aucun élément permettant d'identifier le répondant.

Le retour du coupon et du questionnaire dans des enveloppes différentes assure la confidentialité des données.

## **Retour du questionnaire, des cartes et du coupon**

Retourner le questionnaire et les cartes complétés dans l'enveloppe déjà adressée et affranchie.

Retourner le coupon complété avec vos coordonnées dans la petite enveloppe déjà adressée et affranchie.

Nous vous invitons fortement à compléter le questionnaire d'ici le **17 mars** prochain.

## ***Enquête auprès des utilisateurs du territoire***

---

Dans ce questionnaire, lorsqu'il est mentionné **travaux de construction du complexe de la Romaine**, ceux-ci comprennent, sans s'y limiter, la construction des ouvrages (centrales, barrages, digues, évacuateurs de crues, etc.), la construction de la route de la Romaine et des autres voies d'accès, l'aménagement et l'exploitation des bancs d'emprunt ainsi que la présence des travailleurs.

**L'exploitation du complexe de la Romaine** comprend, sans s'y limiter, la présence des ouvrages (centrales de la Romaine-1, de la Romaine-2 et leurs ouvrages associés), la présence des réservoirs de la Romaine 1 et de la Romaine 2, la gestion des eaux de la rivière Romaine et la présence de la route de la Romaine.

### **Communications d'Hydro-Québec**

**Note : les deux premières questions ont aussi été posées dans le sondage sur les impacts sociaux. Elles vous sont posées de nouveau dans ce questionnaire car nous tenons à avoir votre point de vue à titre d'utilisateur du territoire.**

1. Parmi les outils et activités de communication suivants (diffusés à la radio communautaire, au Téléphare ou distribués par la poste), quels sont ceux que vous avez vus ou dont vous avez pris connaissance (**cochez une ou plusieurs cases**) ?
- Avis à la prudence – Remplissage du réservoir de la Romaine 2
  - Appel à la prudence – Traversée de la rivière Romaine - Motoneige
  - Pour profiter de la rivière en toute sécurité (remplissage du réservoir de la Romaine 1)
  - Avis à la prudence – Débit rivière Romaine
  - Soirées d'information (Salle Pélagie)
  - Centrale de la Romaine-1 – Rampe de mise à l'eau amont accessible
  - Avis aux utilisateurs du territoire – Ouverture de la route de la Romaine jusqu'au km 111
  - Essai d'équipement – Romaine-1 (déroulement d'un câble)
  - Aucun de ces communiqués ou documents (**prenez à la question 3**)

2. A. De manière générale, comment qualifiez-vous l'information transmise par Hydro-Québec dans ces communiqués ou documents (**cochez une seule case**) ?

- Très satisfaisante  
 Satisfaisante  
 Peu satisfaisante  
 Aucunement satisfaisante  
 Je ne sais pas (**prenez la question 3**)

- B. Pour quelle(s) raison(s) principalement ?

---

---

---

### **Villégiature**

3. Possédez-vous un chalet ou un abri sommaire dans le territoire à l'étude (**cochez une ou plusieurs cases**) ?

- Oui, un chalet  
 Oui, un abri sommaire  
 Non (**prenez la question 7**)

4. A. Si oui, indiquez en bordure de quel plan d'eau (lac, rivière, réservoir) est situé votre chalet ou votre abri sommaire. Sur les cartes annexées au questionnaire, localisez cet endroit et identifiez-le avec un « X ». Si vous possédez plus d'un chalet ou abri sommaire, veuillez les localiser et les identifier.

B. Nom du plan d'eau : \_\_\_\_\_

5. A. Est-ce que la venue de nouveaux utilisateurs de 2013 à 2016 a eu des effets sur vos activités de villégiature (sur l'utilisation, la fréquentation de votre chalet ou abri sommaire) ?

- Oui  
 Non (**prenez la question 6**)

B. Si oui, précisez ces effets et l'année où ils sont survenus (**mettre l'année entre parenthèse**) :

---

---

---

6. A. Est-ce que les travaux de construction du complexe de la Romaine ou son exploitation ont modifié vos activités de villégiature dans le territoire à l'étude de 2013 à 2016 ?

- Oui  
 Non (**prenez en compte la question 7**)

- B. Si oui, précisez quelles ont été ces modifications et l'année où elles sont survenues (**mettre l'année entre parenthèse**) :

---

---

---

### **Accès au territoire**

7. En 2016, quel(s) moyen(s) de transport avez-vous utilisé pour vous rendre sur le territoire (**cochez une ou plusieurs cases**) ?

- Automobile, camionnette     Hydravion  
 Motoneige     Canot à pagaie  
 Bateau à moteur     Véhicule amphibie tout terrain (Argo)  
 Flatou     Véhicule tout terrain (VTT, QUAD)  
 Autre(s), précisez le(s) moyen(s) de transport : \_\_\_\_\_

8. Sur les cartes annexées au questionnaire, tracez les principaux parcours (ceux pour vous rendre à votre chalet ou abri sommaire et pratiquer vos activités) que vous avez empruntés en 2016. Précisez sur les cartes le mode de transport utilisé en indiquant, par exemple, « **M** » pour motoneige, « **V** » pour VTT, « **VT** » pour flatou et « **A** » pour automobile ou camionnette.

### **Route de la Romaine**

9. En 2016, avez-vous utilisé la route de la Romaine ?

- Oui  
 Non (**prenez en compte la question 18**)

10. Pour quelle(s) activité(s) avez-vous utilisé la route de la Romaine en 2016 (**cochez une ou plusieurs cases**) ?

- Pour me rendre à mon chalet ou mon abri sommaire  
 Pour me rendre à mon ou mes secteurs de chasse  
 Pour me rendre à mon ou mes lieux de pêche  
 Pour pratiquer le piégeage  
 Pour faire de la motoneige  
 Pour d'autres activités, précisez quelle(s) activité(s) : \_\_\_\_\_

11. Combien de fois environ avez-vous utilisé la route de la Romaine en 2016 (un aller-retour représente une fois) **(cochez une seule case)** ?

- De 1 à 10 fois
- De 11 à 20 fois
- De 21 à 30 fois
- Plus de 30 fois

12. Quel est votre niveau de satisfaction à l'égard de la route de la Romaine **(cochez une seule case)** ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Ni satisfait, ni insatisfait
- Insatisfait
- Très insatisfait

13. A. Avez-vous des commentaires à formuler concernant la route de la Romaine ?

- Oui
- Non **(passez à la question 14)**

B. Si oui, précisez : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

14. En 2016, dans le cadre de vos déplacements sur la route de la Romaine, avez-vous utilisé les stationnements et/ou les surlargeurs situés le long de cette route ?

- Oui
- Non **(passez à la question 17)**

15. En 2016, avez-vous utilisé ces espaces de stationnement ou surlargeurs, et si oui, quel est votre niveau de satisfaction à l'égard de ceux-ci ?

	Je ne l'ai pas utilisé	Satisfait	Ni satisfait, ni insatisfait	Insatisfait
Stationnement du km 1 <b>(cochez une seule case)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stationnement du km 16 <b>(cochez une seule case)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stationnement du km 19,5 <b>(cochez une seule case)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stationnement du km 31 <b>(cochez une seule case)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Surlargeur du km 55 <b>(cochez une seule case)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Surlargeur du km 101 <b>(cochez une seule case)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

16. A. Avez-vous des commentaires à formuler concernant ces stationnements et surlargeurs ?
- Oui
- Non (**prenez en compte la question 17**)
- B. Si oui, précisez et indiquez à quel(s) stationnement(s) ou surlargeur(s) s'appliquent vos commentaires :
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
17. A. L'ouverture de la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 111 a-t-elle modifié la pratique de vos activités sur le territoire (**cochez une ou plusieurs cases**) ?
- Non, elle n'a modifié aucune de mes activités sur le territoire (**prenez en compte la question 18**)
- Oui, la pêche
- Oui, la chasse
- Oui, la villégiature
- Oui, une ou d'autres activités, précisez la ou les activités : \_\_\_\_\_
- B. Si oui, précisez la ou les modifications à vos activités :
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

### **Motoneige et VTT**

18. À l'hiver dernier (2015-2016), avez-vous circulé à motoneige dans le territoire à l'étude ?
- Oui
- Non (**prenez en compte la question 24**)
19. À l'hiver dernier (2015-2016), dans le cadre de vos activités de motoneige, avez-vous utilisé la passerelle pour motoneiges (PK 30,5) pour traverser la rivière Romaine ?
- Oui
- Non (**prenez en compte la question 23**)

20. Au cours de l'hiver dernier (2015-2016), combien de fois avez-vous utilisé la passerelle pour motoneiges (un aller-retour représente une fois) (**cochez une seule case**) ?

- De 1 à 10 fois
- De 11 à 20 fois
- De 21 à 30 fois
- Plus de 30 fois

21. Quel est votre niveau de satisfaction à l'égard de la passerelle pour motoneiges (**cochez une seule case**) ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Ni satisfait, ni insatisfait
- Insatisfait
- Très insatisfait

22. A. Avez-vous des commentaires à formuler concernant la passerelle pour motoneiges ?

- Oui
- Non (**passez à la question 23**)

B. Si oui, précisez : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

23. À l'hiver 2015-2016, lorsque vous avez circulé sur le sentier Trans-Québec n° 3, diriez-vous que la traversée à motoneige de la route de la Romaine était... (**cochez une seule case**)

- Je n'ai pas traversé la route de la Romaine par le sentier Trans-Québec n° 3
- Facile
- Ni facile, ni difficile
- Difficile

24. A. Est-ce que les travaux de construction ou l'exploitation du complexe de la Romaine ont modifié vos activités de motoneige dans le territoire à l'étude entre 2013 et 2016 ?

- Oui
- Non (**passez à la question 25**)

B. Si oui, précisez la ou les modifications : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

25. Lors de vos déplacements en VTT sur le territoire à l'étude en 2016, comment avez-vous traversé la rivière Romaine ou le réservoir de la Romaine 1 (**cochez une seule case**) ?
- Je n'ai pas circulé en VTT sur le territoire à l'étude
  - Je n'ai pas traversé la rivière Romaine ni le réservoir de la Romaine 1 lors de mes déplacements en VTT
  - J'utilise uniquement un flatou
  - J'utilise un flatou et la passerelle pour motoneiges
  - J'utilise uniquement la passerelle pour motoneiges
26. A. Est-ce que les travaux de construction ou l'exploitation du complexe de la Romaine ont modifié vos déplacements en VTT sur le territoire à l'étude en 2013-2016 ?
- Oui
  - Non (**prenez la question 27**)
- B. Si oui, précisez la ou les modifications :
- 
- 
- 

### **Pêche**

27. En 2016, avez-vous pêché dans le territoire à l'étude ?
- Oui
  - Non (**prenez la question 33**)
28. De 2013 à 2015, avez-vous pêché dans le secteur de la rivière Romaine devenu le réservoir de la Romaine 1 ?
- Oui
  - Non
29. En 2016, avez-vous pêché dans le réservoir de la Romaine 1 ?
- Oui
  - Non (**prenez la question 31**)
30. En 2016, les conditions de pêche dans le réservoir de la Romaine 1 étaient, selon vous... (**cochez une seule case**)
- Très bonnes
  - Bonnes
  - Ni bonnes, ni mauvaises
  - Mauvaises
  - Très mauvaises



31. Sur les cartes annexées au questionnaire, localisez les lieux où vous avez pêché en 2016 et identifiez-les avec un «**Pe**» pour la pêche estivale et un «**Pb**» pour la pêche blanche.

32. En 2016, combien de jours environ êtes-vous allé à la pêche durant l'été et l'hiver dans le territoire à l'étude ?

\_\_\_\_\_ jour(s) l'été  Aucun  Je ne sais pas  
\_\_\_\_\_ jour(s) l'hiver  Aucun  Je ne sais pas

33. A. Est-ce que les travaux de construction et/ou l'exploitation du complexe de la Romaine ont modifié vos activités de pêche dans le territoire à l'étude de 2013 à 2016 ?

Oui  
 Non (**prenez la question 34**)

B. Si oui, précisez quelles ont été ces modifications :

---

---

---

### **Chasse à l'orignal**

34. En 2016, avez-vous chassé l'orignal dans le territoire à l'étude ?

Oui  
 Non (**prenez la question 44**)

35. En 2016, avez-vous fréquenté des secteurs de chasse à l'orignal dans le territoire à l'étude différents de ceux que vous fréquentez dans les années précédentes (**cochez une seule case**) ?

Non, j'ai fréquenté les mêmes secteurs de chasse qu'avant 2016 (**prenez la question 37**)  
 Oui, j'ai fréquenté de nouveaux secteurs de chasse en plus de ceux que je fréquentais avant 2016  
 Oui, j'ai fréquenté uniquement de nouveaux secteurs de chasse

36. Pour quelle(s) raison(s) avez-vous fréquenté de nouveaux secteurs de chasse à l'orignal en 2016 ?

---

---

---

37. Sur les cartes annexées au questionnaire, localisez les secteurs où vous avez chassé l'orignal en 2016 et identifiez-les avec un «**C**» (**délimitez approximativement vos secteurs de chasse**).

38. En 2016, combien de jours environ êtes-vous allé à la chasse à l'orignal dans le territoire à l'étude ?

Nombre de jours : \_\_\_\_\_  Je ne sais pas

39. Possédez-vous des infrastructures liées à la chasse à l'orignal dans le territoire à l'étude ?
- Oui
- Non ( **passez à la question 41**)
40. Sur les cartes annexées au questionnaire, localisez vos infrastructures de chasse à l'orignal et identifiez-les avec un « F ».
41. Au cours de la dernière saison de chasse, en 2016, avez-vous abattu un orignal dans le territoire à l'étude ?
- Oui (sur les cartes annexées au questionnaire, localisez le site d'abattage et identifiez-le avec un « E »)
- Non
42. Diriez-vous qu'en 2016, la quantité d'orignaux dans le(s) secteur(s) où vous avez chassé... (**cochez une seule case**)
- a augmenté au cours des 3 dernières années
- s'est maintenue au cours des 3 dernières années ( **passez à la question 44**)
- a diminué au cours des 3 dernières années
43. Pourquoi la quantité d'orignaux dans le(s) secteur(s) où vous avez chassé en 2016 a-t-elle augmenté ou diminué selon vous ?
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
44. A. Est-ce que les travaux de construction et/ou l'exploitation du complexe de la Romaine ont modifié vos activités de chasse à l'orignal dans le territoire à l'étude de 2013 à 2016 ?
- Oui
- Non ( **passez à la question 45**)
- B. Si oui, précisez quelles ont été ces modifications :
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

### **Chasse au petit gibier et piégeage**

45. Depuis l'ouverture de la route de la Romaine jusqu'au km 111 en septembre 2016, avez-vous fréquenté des secteurs le long de cette route pour la chasse au petit gibier ?

- Oui      Combien de jours : \_\_\_\_\_  
 Non

46. Depuis l'ouverture de la route de la Romaine jusqu'au km 111 en septembre 2016, avez-vous fréquenté des secteurs le long de cette route pour des activités de piégeage ?

- Oui      Combien de jours : \_\_\_\_\_  
 Non

### **Navigation**

47. En 2016, avez-vous navigué sur le tronçon aval de la rivière Romaine (de son embouchure jusqu'à la centrale de la Romaine-1) ou sur le réservoir de la Romaine 1 (voir les cartes annexées) **(cochez une ou plusieurs cases)** ?

- Oui, sur le tronçon aval de la rivière Romaine (de son embouchure jusqu'à la centrale de la Romaine-1)  
 Oui, sur le réservoir de la Romaine 1  
 Non **(passez à la question 57)**

48. Quel est votre niveau de satisfaction à l'égard des rampes de mise à l'eau que vous avez utilisées en 2016 ?

	Je ne l'ai pas utilisé	Satisfait	Ni satisfait, ni insatisfait	Insatisfait
Rampe de mise à l'eau près du pont de la route 138 <b>(cochez une seule case)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rampe de mise à l'eau en aval de la centrale de la Romaine-1 <b>(cochez une seule case)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rampe de mise à l'eau en amont de la centrale de la Romaine-1 <b>(cochez une seule case)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rampe de mise à l'eau située au km 31 de la route de la Romaine <b>(cochez une seule case)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

49. A. Avez-vous des commentaires à formuler concernant une ou plusieurs de ces rampes de mise à l'eau ?

- Oui  
 Non (**prenez la question 50**)

B. Si oui, précisez et indiquez à quelle(s) rampe(s) de mise à l'eau s'appliquent vos commentaires :

---

---

---

50. Sur les cartes annexées au questionnaire, localisez vos lieux de mise à l'eau dans la rivière Romaine et/ou dans le réservoir de la Romaine 1 en 2016, autres que les rampes de mise à l'eau aménagées par Hydro-Québec, et identifiez-les avec un « R ».

51. Comment qualifiez-vous les conditions de navigation sur le tronçon aval de la rivière Romaine et/ou sur le réservoir de la Romaine 1 en 2016 ?

	Tronçon aval de la rivière Romaine (cochez une seule case)	Réservoir de la Romaine 1 (cochez une seule case)
Très bonnes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bonnes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ni bonnes, ni mauvaises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mauvaises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Très mauvaises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

52. Lorsque vous avez navigué sur la rivière Romaine et/ou sur le réservoir de la Romaine 1 en 2016, quel type d'embarcation avez-vous utilisé ?

	Tronçon aval de la rivière Romaine (cochez une ou plusieurs cases)	Réservoir de la Romaine 1 (cochez une ou plusieurs cases)
Bateau à moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Canot à pagaie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Flatou	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Kayak	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre, précisez le type d'embarcation :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

---

53. Sur les cartes annexées au questionnaire, délimitez les secteurs de la rivière Romaine et/ou du réservoir de la Romaine 1 où vous avez navigué en 2016 et identifiez-les avec un « N ».

54. A. Depuis la mise en service des aménagements de la Romaine-2 (décembre 2014) et de la Romaine-1 (décembre 2015), avez-vous rencontré de nouvelles difficultés de navigation sur la rivière Romaine ainsi que sur le réservoir de la Romaine 1 ?

- Oui  
 Non ( **passez à la question 55**)

B. Si oui, précisez les nouvelles difficultés de navigation (présence de blocs et de roches, faible niveau d'eau, présence de troncs d'arbres, etc.) et les secteurs où vous les avez rencontrées (PK de rivière ou de réservoir ou nom du secteur) :

---

---

---

C. Sur les cartes annexées au questionnaire, localisez les secteurs qui présentent de nouvelles difficultés de navigation et identifiez-les avec un « **D** ».

55. A. Depuis la mise en service des aménagements de la Romaine-2 (décembre 2014) et de la Romaine-1 (décembre 2015), avez-vous remarqué une amélioration des conditions de navigation de la rivière Romaine et du réservoir de la Romaine 1 ?

- Oui  
 Non ( **passez à la question 56**)

B. Si oui, précisez les améliorations (moins de blocs et de roches, niveau d'eau adéquat, etc.) et les secteurs où vous les avez remarquées (PK de rivière ou de réservoir ou nom du secteur) :

---

---

---

C. Sur les cartes annexées au questionnaire, localisez les secteurs qui présentent des améliorations pour la navigation et identifiez-les avec un « **DM** ».

56. A. Est-ce que la nouvelle gestion des débits d'eau de la rivière Romaine en aval de la centrale de la Romaine-1 et/ou la création du réservoir de la Romaine 1 ont modifié vos activités de navigation en 2016 ?

- Oui  
 Non ( **passez à la question 57**)

B. Si oui, précisez quelles ont été ces modifications :

---

---

---

## **Baignade**

57. En 2016, est-ce que vous ou des membres de votre famille, vous êtes baignés dans le tronçon aval de la rivière Romaine (de son embouchure jusqu'à la centrale de la Romaine-1) ?

- Oui  
 Non (**prenez en compte la question 60**)

58. Sur les cartes annexées au questionnaire, localisez les lieux où vous et/ou des membres de votre famille vous êtes baignés dans le tronçon aval de la rivière Romaine en 2016 et identifiez-les avec un «**B**».

59. A. Comparativement aux étés précédents, avez-vous remarqué, à partir de l'été 2015, un ou des changements concernant les conditions de baignade dans la rivière Romaine (**cochez une seule case**) ?

- Je ne me baignais pas dans la rivière Romaine avant l'été 2015 (**prenez en compte la question 60**)  
 Oui  
 Non (**prenez en compte la question 60**)

B. Si oui, quel(s) changement(s) avez-vous remarqué :

---

---

---

## **Autres activités**

60. A. Est-ce que les travaux de construction et/ou l'exploitation du complexe de la Romaine ont modifié d'autres activités que vous avez pratiquées dans le territoire à l'étude en 2016 (activités autres que celles abordées dans ce questionnaire, par exemple, récolte de bois de chauffage, cueillette de petits fruits, etc.) (**cochez une seule case**) ?

- Je ne pratique pas d'autres activités dans le territoire à l'étude (**prenez en compte la question 61**)  
 Oui  
 Non (**prenez en compte la question 61**)

B. Si oui, précisez quelles sont ces activités et en quoi elles ont été modifiées :

---

---

---

---

---

---

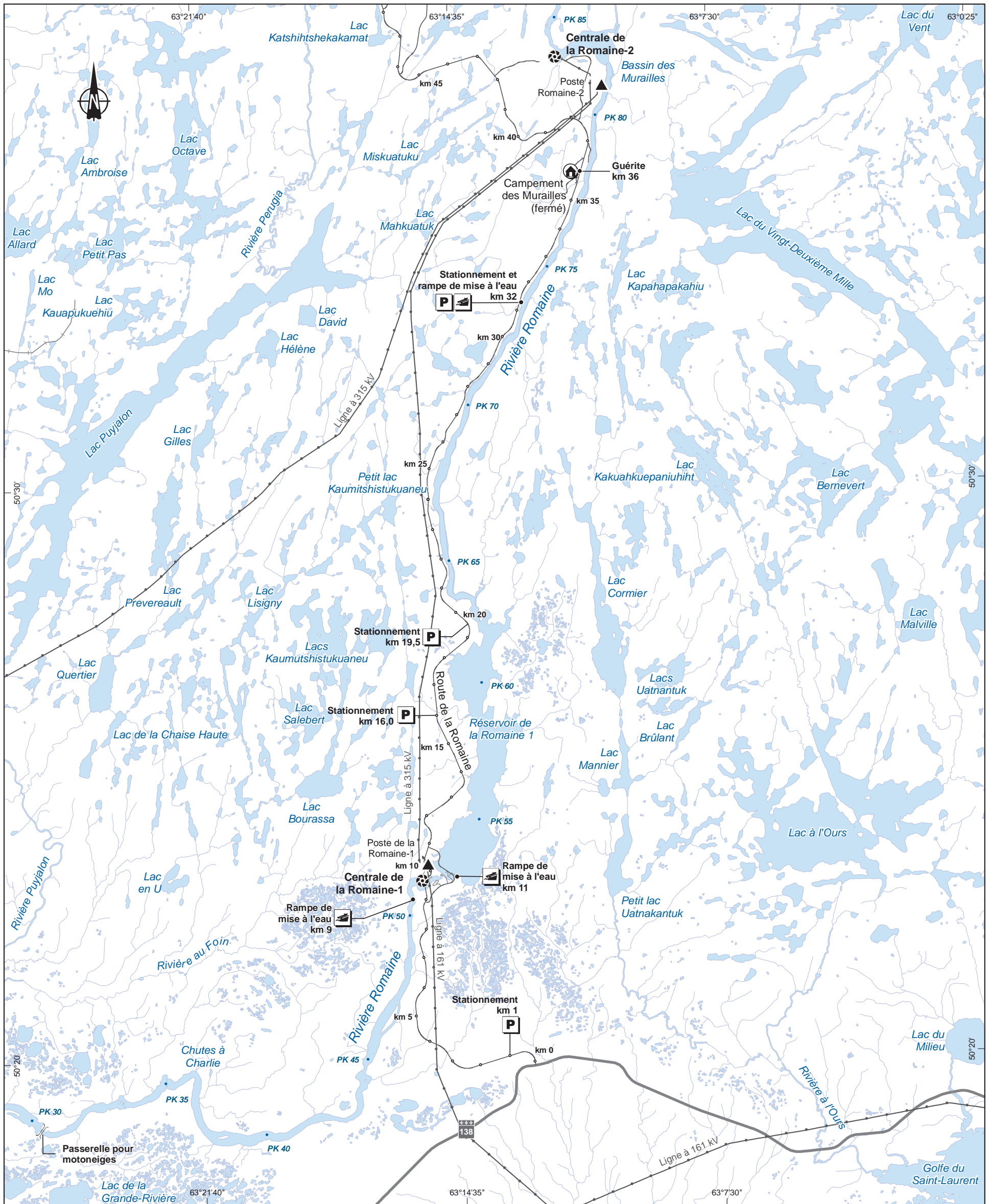







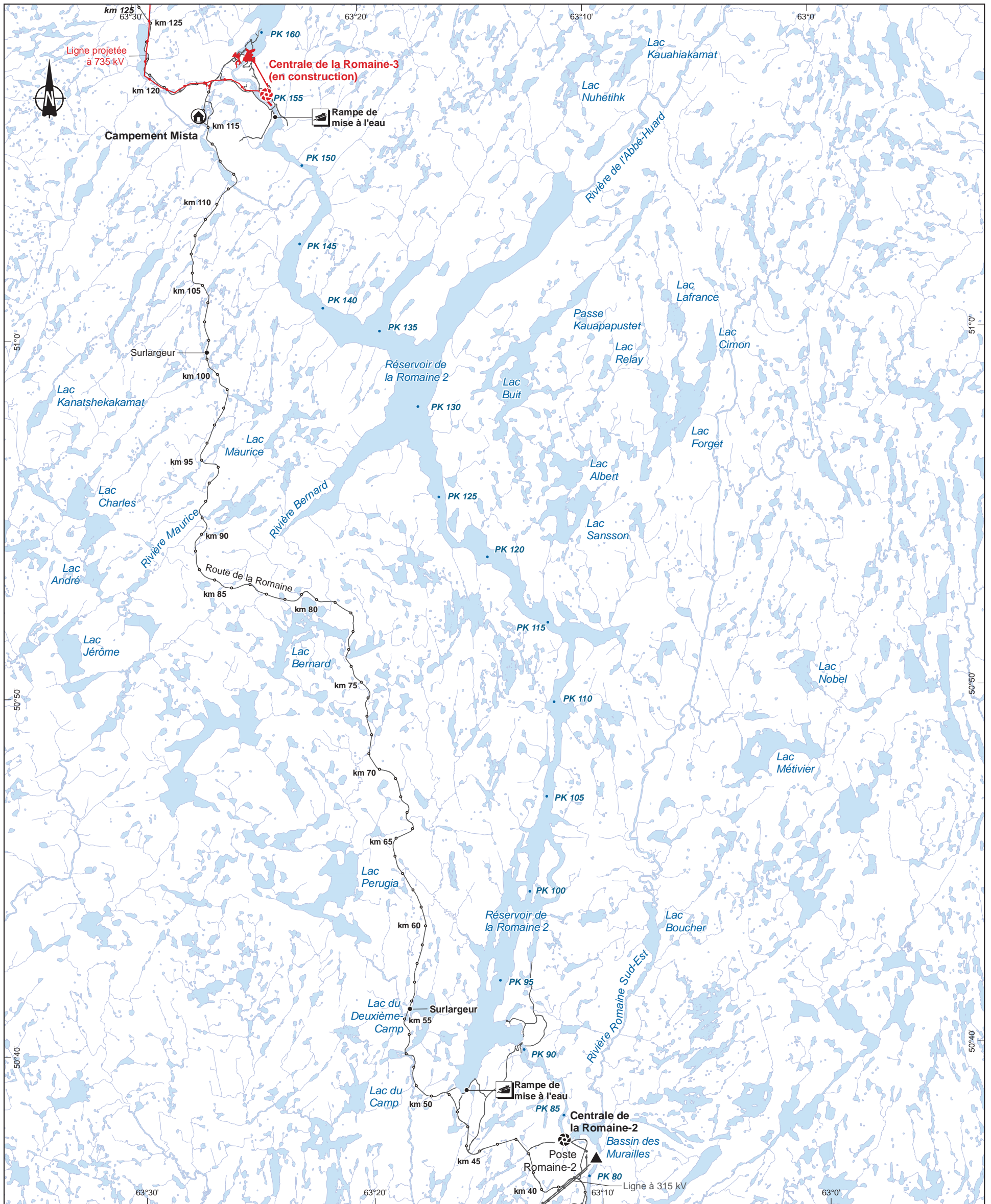






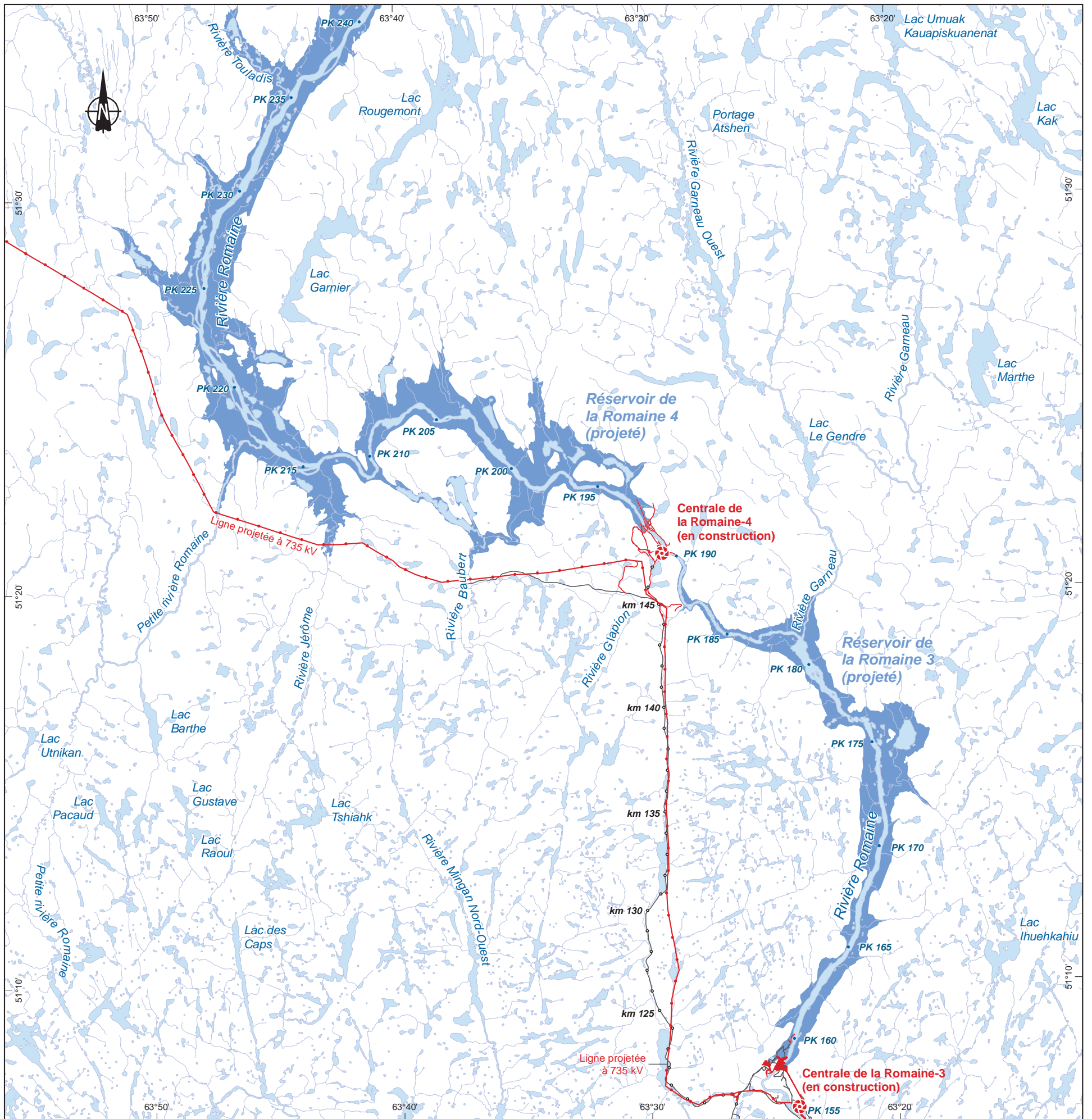
<h2 style="background-color: black; color: white; padding: 5px;">IMPORTANT</h2> <p>Localisez et identifiez, à l'aide des lettres indiquées, les éléments suivants</p>		<p style="text-align: right;">Complexe de la Romaine Suivi environnemental 2013-2016 – Milieu minganois</p>	
<p>X = Votre chalet ou votre abri sommaire (précisez sur la carte)</p> <p>--M-- = Principaux parcours pour vous rendre à votre chalet, votre abri sommaire ou vos secteurs d'activités : à motoneige (M), en quad/VTT (V), en flatou (VT), en automobile (A)</p> <p>Pe = Secteur de pêche estivale</p> <p>Pb = Secteur de pêche blanche</p> <p>(C) = Secteur de chasse à l'orignal (délimitez vos secteurs)</p> <p>E = Lieu d'abattage d'orignal</p> <p>F = Infrastructure liée à la chasse (cache, camp, mirador, etc.)</p>		<p>(N) = Secteur de navigation sur la rivière Romaine et dans le réservoir de la Romaine 1 (délimitez vos secteurs)</p> <p>(D) = Secteur présentant des difficultés pour la navigation (délimitez vos secteurs)</p> <p>(DM) = Secteur présentant des améliorations pour la navigation (délimitez vos secteurs)</p> <p>R = Lieu de mise à l'eau dans la rivière Romaine (autre que les rampes aménagées par Hydro-Québec)</p> <p>B = Lieu de baignade dans la rivière Romaine</p>	
		<p><b>Enquête auprès des utilisateurs du territoire</b></p> <p><small>Source :</small> BNDT, 1/50 000, RNCan, 2007 Données de projet, 2016 Cartographie : WSP Fichier : 0344_suf2_get_214_170215.mxd</p>	
		<p>0 1,25 2,5 km MTM, fuseau 5, NAD83</p>	
		<p><b>Feuillet 2</b></p> <p>Février 2017</p> 	





<h2>IMPORTANT</h2> <p>Localisez et identifiez, à l'aide des lettres indiquées, les éléments suivants</p>		<p>Complexe de la Romaine Suivi environnemental 2013-2016 – Milieu minganois</p>	
<p>X = Votre chalet ou votre abri sommaire (précisez sur la carte)</p> <p>--M-- = Principaux parcours pour vous rendre à votre chalet, votre abri sommaire ou vos secteurs d'activités : à motoneige (M), en quad/VTT (V), en flatou (VT), en automobile (A)</p> <p>Pe = Secteur de pêche estivale</p> <p>Pb = Secteur de pêche blanche</p> <p>(C) = Secteur de chasse à l'original (délimitez vos secteurs)</p> <p>E = Lieu d'abattage d'original</p> <p>F = Infrastructure liée à la chasse (cache, camp, mirador, etc.)</p>		<p><b>Enquête auprès des utilisateurs du territoire</b></p> <p>Source : BNDT, 1/50 000, RNCan, 2007 Données de projet, 2016 Cartographie : WSP Fichier : 0344_suf3_get_215_170215.mxd</p> <p>0 2 4 km MTM, fuseau 5, NAD83</p>	
<p>(N) = Secteur de navigation sur la rivière Romaine et dans le réservoir de la Romaine 1 (délimitez vos secteurs)</p> <p>(D) = Secteur présentant des difficultés pour la navigation (délimitez vos secteurs)</p> <p>(DM) = Secteur présentant des améliorations pour la navigation (délimitez vos secteurs)</p> <p>R = Lieu de mise à l'eau dans la rivière Romaine (autre que les rampes aménagées par Hydro-Québec)</p> <p>B = Lieu de baignade dans la rivière Romaine</p>		<p>Février 2017</p> <p><b>Feuillet 3</b></p> <p><b>Hydro Québec</b> Innovation, équipement et services partagés</p>	





<b>IMPORTANT</b>		Complexe de la Romaine Suivi environnemental 2013-2016 – Milieu minganois	
Localisez et identifiez, à l'aide des lettres indiquées, les éléments suivants		<b>Enquête auprès des utilisateurs du territoire</b>	
<p>X = Votre chalet ou votre abri sommaire (précisez sur la carte)</p> <p>--M-- = Principaux parcours pour vous rendre à votre chalet, votre abri sommaire ou vos secteurs d'activités : à motoneige (M), en quad/VTT (V), en flatou (VT), en automobile (A)</p> <p>Pe = Secteur de pêche estivale</p> <p>Pb = Secteur de pêche blanche</p> <p>(C) = Secteur de chasse à l'original (délimitez vos secteurs)</p> <p>E = Lieu d'abattage d'original</p> <p>F = Infrastructure liée à la chasse (cache, camp, mirador, etc.)</p>	<p>(N) = Secteur de navigation sur la rivière Romaine et dans le réservoir de la Romaine 1 (délimitez vos secteurs)</p> <p>(D) = Secteur présentant des difficultés pour la navigation (délimitez vos secteurs)</p> <p>(DM) = Secteur présentant des améliorations pour la navigation (délimitez vos secteurs)</p> <p>R = Lieu de mise à l'eau dans la rivière Romaine (autre que les rampes aménagées par Hydro-Québec)</p> <p>B = Lieu de baignade dans la rivière Romaine</p>	<p><b>Source :</b></p> <p>BNDT, 1/50 000, RNCan, 2007 Données de projet, 2016</p> <p><b>Cartographie :</b> WSP Fichier : 0344_suf4_get_216_170215.mxd</p> <p style="text-align: center;">0      2      4 km MTM, fuseau 5, NAD83</p> <p style="text-align: right;"><b>Feuillet 4</b></p> <p><b>Février 2017</b></p> <p style="text-align: right;"> <b>Hydro Québec</b> Innovation, équipement et services partagés</p>	







## IMPORTANT

Localisez et identifiez, à l'aide des lettres indiquées, les éléments suivants

- |  |  |
|--|--|
| X = Votre chalet ou votre abri sommaire (précisez sur la carte)  | (N) = Secteur de navigation sur la rivière Romaine et dans le réservoir de la Romaine 1 (délimitez vos secteurs) |
| --M-- = Principaux parcours pour vous rendre à votre chalet, votre abri sommaire ou vos secteurs d'activités : à motoneige (M), en quad/VTT (V), en flatou (VT), en automobile (A) | (D) = Secteur présentant des difficultés pour la navigation (délimitez vos secteurs)                             |
| Pe = Secteur de pêche estivale   | (DM) = Secteur présentant des améliorations pour la navigation (délimitez vos secteurs)                          |
| Pb = Secteur de pêche blanche  | R = Lieu de mise à l'eau dans la rivière Romaine (autre que les rampes aménagées par Hydro-Québec)               |
| (C) = Secteur de chasse à l'original (délimitez vos secteurs)  | B = Lieu de baignade dans la rivière Romaine   |
| E = Lieu d'abattage d'original   |  |
| F = Infrastructure liée à la chasse (cache, camp, mirador, etc.)   |  |

Complexe de la Romaine  
Suivi environnemental 2013-2016 – Milieu minganois

### Enquête auprès des utilisateurs du territoire

Source :

BNDT, 1/50 000, RNCan, 2007  
Données de projet, 2016

Cartographie : WSP  
Fichier : 0344\_suf5\_get\_217\_170215.mxd

0 2 4 km  
MTM, fuseau 5, NAD83

Feuillet 5

Février 2017

**Hydro Québec**  
Innovation, équipement  
et services partagés



## Complexe de la Romaine

### Suivi environnemental 2013-2016

#### Résultats de l'enquête auprès des utilisateurs du territoire

Notes : Parmi les 101 répondants à l'enquête auprès des utilisateurs du territoire, 92 sont des utilisateurs et 9 sont des détenteurs d'un terrain de piégeage enregistré visé par l'enquête auprès des piégeurs.

Le **territoire à l'étude** comprend tous les lacs et cours d'eau ainsi que tous les espaces terrestres compris sur les cartes annexées au questionnaire (voir l'annexe D).

La **zone d'étude** comprend le territoire illustré sur la carte 2-1 du présent rapport qui est celle établie afin de considérer tout le territoire où des activités et utilisations des Minganois sont susceptibles d'être touchées par le projet.

1. Parmi les outils et activités de communication suivants (diffusés à la radio communautaire, au Téléphare ou distribués par la poste), quels sont ceux que vous avez vus ou dont vous avez pris connaissance ?

n = 101

	Nombre de répondants
Avis à la prudence – Remplissage du réservoir de la Romaine 2	73
Appel à la prudence – Traversée de la rivière Romaine - Motoneige	82
Pour profiter de la rivière en toute sécurité (remplissage du réservoir de la Romaine 1)	44
Avis à la prudence – Débit rivière Romaine	64
Soirées d'information (Salle Pélagie)	40
Centrale de la Romaine-1 – Rampe de mise à l'eau amont accessible	65
Avis aux utilisateurs du territoire – Ouverture de la route de la Romaine jusqu'au km 111	69
Essai d'équipement – Romaine-1 (déroulement d'un câble)	11
Aucun de ces communiqués ou documents	4

2. A. De manière générale, comment qualifiez-vous l'information transmise par Hydro-Québec dans ces communiqués ou documents ?

n = 97

	Nombre de répondants
Très satisfaisante	19
Satisfaisante	63
Peu satisfaisante	9
Aucunement satisfaisante	0
Je ne sais pas	3
Pas de réponse	3

B. Pour quelle(s) raison(s) principalement ?

n = 33

	Nombre de répondants
<b>Raisons positives</b>	
Information détaillée	8
Permet d'assurer la sécurité des utilisateurs	7
Beaucoup d'information à la radio et à la télévision communautaires	6
Beaucoup d'information sur les réseaux sociaux	2
Beaucoup d'information en général	1
<b>Raisons négatives</b>	
L'information devrait être transmise par d'autres moyens de communication que les réseaux communautaires	4
Manque d'information	4
Impossible d'obtenir de l'information par téléphone	1
Met en doute la véracité de l'information	1
Pas reçu d'information par la poste	1

### Villégiature

3. Possédez-vous un chalet ou un abri sommaire dans le territoire à l'étude ?

n = 101

	Nombre de répondants	
	<b>Chalet ou abri sommaire dans la zone d'étude n = 40</b>	Chalet ou abri sommaire à l'extérieur de la zone d'étude ou non localisé n = 25
Oui, un chalet	<b>32</b>	17
Oui, un abri sommaire	<b>5</b>	5
Oui, un chalet et un abri sommaire	<b>3</b>	3
Non	34	
Pas de réponse	2	

Notes : Parmi les 65 répondants qui ont indiqué avoir un chalet ou un abri sommaire dans le territoire à l'étude, 55 l'ont localisé sur une carte ou indiqué près de quel plan d'eau il se trouve : **40 dans la zone d'étude** et 15 à l'extérieur de la zone d'étude. Les 10 autres n'ont pas localisé leur chalet ou leur abri sommaire.

Les questions 4, 5 et 6 comparent les réponses des **40 répondants qui ont pratiqué des activités de villégiature dans la zone d'étude** et des 25 répondants qui ont pratiqué ces activités à l'extérieur de la zone d'étude ou non localisées.

4. Si oui, indiquez en bordure de quel plan d'eau (lac, rivière, réservoir) est situé votre chalet ou votre abri sommaire. Sur les cartes annexées au questionnaire, localisez cet endroit et identifiez-le avec un « X ». Si vous possédez plus d'un chalet ou abri sommaire, veuillez les localiser et les identifier.

46 répondants ont localisé leur chalet, 5 répondants leur abri sommaire et 4 répondants leur chalet et leur abri sommaire.

5. A. Est-ce que la venue de nouveaux utilisateurs de 2013 à 2016 a eu des effets sur vos activités de villégiature (sur l'utilisation, la fréquentation de votre chalet ou abri sommaire) ?

n = 65

	Nombre de répondants			
	Activités de villégiature dans la zone d'étude n = 40			
	Chalet	Abri sommaire	Chalet et abri sommaire	Total
Oui	12	4	2	18
Non	20	1	1	22
Pas de réponse	0	0	0	0

	Nombre de répondants			
	Activités de villégiature à l'extérieur de la zone d'étude ou non localisées n = 25			
	Chalet	Abri sommaire	Chalet et abri sommaire	Total
Oui	4	3	1	8
Non	12	2	2	16
Pas de réponse	1	0	0	1

- B. Si oui, précisez ces effets et l'année où ils sont survenus :

Effet de la venue de nouveaux utilisateurs sur les activités de villégiature.

n = 24

	Nombre de répondants	
	Activités de villégiature dans la zone d'étude n = 17	Activités de villégiature à l'extérieur de la zone d'étude ou non localisées n = 7
Plus grand nombre d'utilisateurs (chasseurs, promeneurs)	10	4
Fréquente moins souvent le chalet/Arrêt des séjours au chalet pour des activités de chasse	3	0
Difficultés d'accès au territoire	2	0
Dérangement en raison du bruit et de la circulation sur la route de la Romaine	1	0
Détérioration de l'environnement (déchets)	1	0
Vol/emprunt sans permission (articles de chasse, embarcation)	0	2

Année de l'effet de la venue de nouveaux utilisateurs sur les activités de villégiature dans la zone d'étude

n = 17

	Nombre de répondants			
	Activités de villégiature dans la zone d'étude			
	2014	2015	2016	Indéterminé
Plus grand nombre d'utilisateurs (chasseurs, promeneurs)	0	1	4	6
Arrêt des activités sur le territoire	0	0	1	2
Difficultés d'accès au territoire	0	1	1	1
Dérangement en raison du bruit et de la circulation sur la route de la Romaine	0	0	0	1
Détérioration de l'environnement (déchets)	0	0	0	1

Année de l'effet de la venue de nouveaux utilisateurs sur les activités de villégiature à l'extérieur de la zone d'étude ou non localisées

n = 7

	Nombre de répondants			
	Activités de villégiature à l'extérieur de la zone d'étude ou non localisées			
	2014	2015	2016	Indéterminé
Plus grand nombre d'utilisateurs (chasseurs, promeneurs)	0	0	1	3
Vol/emprunt sans permission (articles de chasse, embarcation)	0	1	0	1

6. A. Est-ce que les travaux de construction du complexe de la Romaine ou son exploitation ont modifié vos activités de villégiature dans le territoire à l'étude de 2013 à 2016 ?

n = 65

	Nombre de répondants			
	Activités de villégiature dans la zone d'étude n = 40			
	Chalet	Abri sommaire	Chalet et abri sommaire	Total
Oui	21	2	1	24
Non	11	3	1	15
Pas de réponse	0	0	1	1

	Nombre de répondants			
	Activités de villégiature à l'extérieur de la zone d'étude ou non localisées n = 25			
	Chalet	Abri sommaire	Chalet et abri sommaire	Total
Oui	8	2	2	12
Non	9	3	1	13
Pas de réponse	0	0	0	0

B. Si oui, précisez quelles ont été ces modifications et l'année où elles sont survenues :

Modifications des activités de villégiature

n = 27

	Nombre de répondants	
	Activités de villégiature dans la zone d'étude n = 18	Activités de villégiature à l'extérieur de la zone d'étude ou non localisées n = 9
<b>Modification positive (phase d'exploitation)</b>	<b>n=5</b>	<b>n=2</b>
Amélioration de l'accessibilité	5	2
<b>Modification neutre</b>	<b>n=5</b>	<b>n=0</b>
Changement d'itinéraire pour se rendre au chalet	5	0
<b>Modification négative (phase de construction)</b>	<b>n=6</b>	<b>n=4</b>
Bris de sentier d'accès/Sentier inondé (réservoir de la Romaine 1)	2	0
Dérangement causé par le bruit des forages et des hélicoptères	0	1
Dérangement en général	0	1
Vol, emprunt sans permission ou bris de matériel	2	1
Intrusion sans permission dans un chalet par des travailleurs	1	0
Dérangement durant la période de chasse en raison des travaux, d'études/Présence de travailleurs	2	1
<b>Modification négative (phase d'exploitation)</b>	<b>n=6</b>	<b>n=4</b>
Dérangement en raison d'un plus grand achalandage	3	1
Moins d'accessibilité au chalet, au secteur d'activité parce que la rivière Romaine ne gèle plus	2	1
Modification du niveau d'eau/couverture de glace de la Romaine	1	0
Trajet par la passerelle plus long pour se rendre au chalet/au secteur d'activité	1	2
Visites moins fréquentes sur le territoire parce que la rivière ne gèle plus	1	0

Année de la modification aux activités de villégiature dans la zone d'étude

n = 18

	Nombre de répondants				
	Activités de villégiature dans la zone d'étude				
	2013	2014	2015	2016	Indéterminé
Amélioration de l'accessibilité	1	0	1	1	3
Changement d'itinéraire pour se rendre au chalet	0	1	1	0	3
Dérangement en raison d'un plus grand achalandage	0	0	0	0	3
Bris de sentier d'accès/Sentier inondé	0	0	1	0	1
Moins d'accessibilité au chalet, au secteur d'activité parce que la rivière Romaine ne gèle plus	0	0	0	0	2
Modification du niveau d'eau/couverture de glace de la Romaine	0	0	0	1	0
Trajet plus long pour se rendre au chalet	0	0	0	0	1
Visites moins fréquentes sur le territoire	0	0	0	0	1
Vol, emprunt sans permission ou bris de matériel	0	0	0	0	2
Intrusion dans un chalet par des travailleurs	0	0	0	0	1
Dérangement, durant la période de chasse, en raison de travaux, d'études/présence de travailleurs	0	0	1	1	0

Année de la modification aux activités de villégiature à l'extérieur de la zone d'étude ou non localisées

n = 9

	Nombre de répondants				
	Activités de villégiature à l'extérieur de la zone d'étude ou non localisées				
	2013	2014	2015	2016	Indéterminé
Amélioration de l'accessibilité	0	0	0	0	2
Dérangement causé par le bruit des forages et des hélicoptères	1	1	0	0	0
Trajet par la passerelle plus long pour se rendre au chalet	0	0	0	0	2
Moins d'accessibilité au chalet, au secteur d'activité parce que la rivière Romaine ne gèle plus	0	0	1	0	0
Dérangement en général	0	0	0	0	1
Dérangement en raison d'un plus grand achalandage	0	0	0	0	1
Vol, emprunt sans permission ou bris de matériel	0	0	0	0	1
Dérangement, durant la période de chasse, en raison de travaux, d'études/Présence de travailleurs	0	0	0	0	1



## **Accès au territoire**

7. En 2016, quel(s) moyen(s) de transport avez-vous utilisé pour vous rendre sur le territoire ?

n = 101

	Nombre de répondants
Automobile, camionnette	75
Motoneige	68
Bateau à moteur	33
Flatou	10
Hydravion	12
Canot à pagaie	7
Véhicule amphibie tout terrain (Argo)	9
Véhicule tout terrain (VTT, QUAD)	60
Pas de réponse	4

8. Sur les cartes annexées au questionnaire, tracez les principaux parcours (ceux pour vous rendre à votre chalet ou abri sommaire et pratiquer vos activités) que vous avez empruntés en 2016. Précisez sur les cartes le mode de transport utilisé en indiquant, par exemple, « **M** » pour motoneige, « **V** » pour VTT, « **VT** » pour flatou et « **A** » pour automobile ou camionnette.

51 répondants ont localisé leurs principaux parcours utilisés en 2016 pour se rendre à leur chalet ou abri sommaire et pratiquer leurs activités.

## **Route de la Romaine**

9. En 2016, avez-vous utilisé la route de la Romaine ?

n = 101

	Nombre de répondants
Oui	88
Non	13

10. Pour quelle(s) activité(s) avez-vous utilisé la route de la Romaine en 2016 ?

n = 88

	Nombre de répondants
Pour me rendre à mon chalet ou mon abri sommaire	37
Pour me rendre à mon ou mes secteurs de chasse	48
Pour me rendre à mon ou mes lieux de pêche	23
Pour pratiquer le piégeage	7
Pour faire de la motoneige	31
Pour visiter, faire une promenade ou de la randonnée	13
Pour aller au chalet d'une connaissance (ami / famille)	7
Pour récolter de bois de chauffage	4
Pour faire la cueillette de petits fruits	2
Pour d'autres activités	6
Pas de réponse	2

Note : Les autres activités comprennent une promenade en moto, une promenade en VTT, la navigation sur le réservoir de la Romaine 2, la photographie, l'aménagement d'un chemin et aller reconduire une personne sur le territoire.

11. Combien de fois environ avez-vous utilisé la route de la Romaine en 2016 (un aller-retour représente une fois) ?

n = 88

	Nombre de répondants
De 1 à 10 fois	41
De 11 à 20 fois	21
De 21 à 30 fois	11
Plus de 30 fois	14
Pas de réponse	1

12. Quel est votre niveau de satisfaction à l'égard de la route de la Romaine ?

n = 88

	Nombre de répondants
Très satisfait	35
Satisfait	38
Ni satisfait, ni insatisfait	7
Insatisfait	7
Très insatisfait	1

13. A. Avez-vous des commentaires à formuler concernant la route de la Romaine ?

n = 88

	Nombre de répondants
Oui	36
Non	50
Pas de réponse	2

B. Si oui, précisez :

n = 35

	Nombre de répondants
<b>Commentaires positifs</b>	
La route de la Romaine permet un meilleur accès au territoire	2
Bon entretien des stationnements l'hiver	1
<b>Commentaire neutre</b>	
Augmenter la limite de vitesse	1
<b>Commentaires négatifs</b>	
Manque de stationnements ou de surlargeurs/Interdiction de stationner à certains endroits où il était permis de le faire avant	24
Pas de déneigement des stationnements l'hiver/Mauvais entretien l'hiver	3
Manque d'entretien de la route (présence de bosses sur la route)	2
Dérangement des activités pratiquées sur le territoire	1
Grande présence de véhicules lourds (peu sécuritaire)	1
L'enregistrement à la guérite est contraignant et mal organisé	1

14. En 2016, dans le cadre de vos déplacements sur la route de la Romaine, avez-vous utilisé les stationnements et/ou les surlargeurs situés le long de cette route ?

n = 88

	Nombre de répondants
Oui	71
Non	17

15. En 2016, avez-vous utilisé ces espaces de stationnement ou surlargeurs, et si oui, quel est votre niveau de satisfaction à l'égard de ceux-ci ?

n = 71

	Nombre de répondants				
	Je ne l'ai pas utilisé	Satisfait	Ni satisfait, ni insatisfait	Insatisfait	Pas de réponse
Stationnement du km 1	14	34	4	1	18
Stationnement du km 16	15	31	7	0	18
Stationnement du km 19,5	14	35	6	0	16
Stationnement du km 31	14	21	3	1	32
Surlargeur du km 55	20	20	2	0	29
Surlargeur du km 101	24	13	1	0	33

16. A. Avez-vous des commentaires à formuler concernant ces stationnements et surlargeurs ?

n = 71

	Nombre de répondants
Oui	27
Non	43
Pas de réponse	1

- B. Si oui, précisez et indiquez à quel(s) stationnement(s) ou surlargeur(s) s'appliquent vos commentaires :

n = 27

	Nombre de répondants
Manque de stationnements/de surlargeurs/Permettre de stationner à d'autres endroits que les stationnements	14
Pas de déneigement ou mauvais entretien l'hiver (notamment, les stationnements des km 19,5 et 31 et les surlargeurs des km 55 et 101)	8
Stationnements peu sécuritaires (emplacement sur la route de la Romaine ou configuration du site)	3
Stationnements trop petits	2
Absence de poubelles pour recueillir les déchets ou de panneaux pour avvertir les utilisateurs de ramasser leurs déchets	1
Les sites de stationnement changent d'endroit	1
Stationnements situés loin des sentiers	1
Surlargeur du km 101 mal située	1

17. A. L'ouverture de la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 111 a-t-elle modifié la pratique de vos activités sur le territoire ?

n = 88

	Nombre de répondants
Non, elle n'a modifié aucune de mes activités sur le territoire	45
Oui, la pêche	15
Oui, la chasse	30
Oui, la villégiature	10
Oui, la motoneige	3
Oui, la visite d'une connaissance (ami / famille) à son chalet	2
Oui, une ou d'autres activités	6

Note : Les autres activités comprennent une promenade en moto, la cueillette de fruits sauvages, la cueillette de graines, la photographie, le piégeage et la récolte de bois de chauffage.

- B. Si oui, précisez la ou les modifications à vos activités :

n = 33

	Nombre de répondants
<b>Modifications positives</b>	
Plus grande accessibilité au territoire/accès à de nouveaux territoires	29
<b>Modifications négatives</b>	
Manque de stationnements	2
Manque d'accessibilité pour certains secteurs	1
Modification des trajets habituels	1
Plus grand nombre de pêcheurs et de chasseurs	1

## **Motoneige et VTT**

18. À l'hiver dernier (2015-2016), avez-vous circulé à motoneige dans le territoire à l'étude ?

n = 101

	Nombre de répondants
Oui	69
Non	32

Notes : Sur les 69 répondants qui ont répondu « Oui » à la question 18, 28 ont tracé leurs parcours de motoneige. Ces parcours de motoneige se situent dans la zone d'étude.

Les questions 19 à 23 ne réfèrent qu'à ces 69 répondants.

19. À l'hiver dernier (2015-2016), dans le cadre de vos activités de motoneige, avez-vous utilisé la passerelle pour motoneiges (PK 30,5) pour traverser la rivière Romaine ?

n = 69

	Nombre de répondants
Oui	46
Non	23

20. Au cours de l'hiver dernier (2015-2016), combien de fois avez-vous utilisé la passerelle pour motoneiges (un aller-retour représente une fois) ?

n = 46

	Nombre de répondants
De 1 à 10 fois	23
De 11 à 20 fois	11
De 21 à 30 fois	7
Plus de 30 fois	5

21. Quel est votre niveau de satisfaction à l'égard de la passerelle pour motoneiges ?

n = 46

	Nombre de répondants
Très satisfait	19
Satisfait	23
Ni satisfait, ni insatisfait	2
Insatisfait	2
Très insatisfait	0

22. A. Avez-vous des commentaires à formuler concernant la passerelle pour motoneiges ?

n = 46

	Nombre de répondants
Oui	16
Non	29
Pas de réponse	1

B. Si oui, précisez :

n = 15

	Nombre de répondants
<b>Commentaires positifs</b>	
Améliorations à la passerelle appréciées	3
<b>Commentaires négatifs</b>	
Autre passerelle demandée	7
Améliorer la traversée au barrage de la Romaine-1	2
Absence de dédommagement d'Hydro-Québec pour les travaux réalisés à la passerelle	1
Hauteur du garde-fou de la passerelle inadéquate	1
Surface de la passerelle cahoteuse	1
Trajet par la passerelle plus long pour rejoindre le chalet ou le secteur d'activité	1

23. À l'hiver 2015-2016, lorsque vous avez circulé sur le sentier Trans-Québec n° 3, diriez-vous que la traversée à motoneige de la route de la Romaine était...

n = 69

	Nombre de répondants
Je n'ai pas traversé la route de la Romaine par le sentier Trans-Québec n° 3	41
Facile	18
Ni facile, ni difficile	5
Difficile	4
Pas de réponse	1

24. A. Est-ce que les travaux de construction ou l'exploitation du complexe de la Romaine ont modifié vos activités de motoneige dans le territoire à l'étude entre 2013 et 2016 ?

n = 101

	Nombre de répondants
Oui	44
Non	55
Pas de réponse	2

- B. Si oui, précisez la ou les modifications :

n = 43

	Nombre de répondants
<b>Modifications positives (phase d'exploitation) (n=2)</b>	
Passage par la passerelle plus sécuritaire qu'avant, sur la couverture de glace	2
Trajet par la passerelle plus court pour rejoindre le chalet	1
<b>Modifications neutres (n=3)</b>	
Utilise la route de la Romaine et/ou les stationnements	2
Suggestion d'une passerelle au sentier Trans-Québec	1
<b>Modifications négatives (phase d'exploitation) (n=40)</b>	
Difficulté ou impossibilité de circuler ou de traverser sur la rivière	21
Trajet par la passerelle plus long pour rejoindre le chalet ou le secteur d'activités	9
Modification de trajets/Doit se trouver de nouveaux sentiers	8
Difficulté ou impossibilité de traverser la Romaine au sentier Trans-Québec	5
Passage sur le pont de la route 138 dangereux	3
Pas assez de passerelles/Besoin d'une passerelle à un autre endroit	2
Abords de la rivière dangereux	1
Perte de sentiers de motoneige pour accéder à des zones de piégeage	1
Rivière plus dangereuse	1



25. Lors de vos déplacements en VTT sur le territoire à l'étude en 2016, comment avez-vous traversé la rivière Romaine ou le réservoir de la Romaine 1 ?

n = 101

	Nombre de répondants
Je n'ai pas circulé en VTT sur le territoire à l'étude	36
Je n'ai pas traversé la rivière Romaine ni le réservoir de la Romaine 1 lors de mes déplacements en VTT	42
J'utilise uniquement un flatou	8
J'utilise un flatou et la passerelle pour motoneiges	2
J'utilise uniquement la passerelle pour motoneiges	6
J'utilise uniquement un argo	1
Pas de réponse	6

Notes : 33 répondants ont tracé leurs parcours de VTT. Ces parcours de VTT se situent dans la zone d'étude.

26. A. Est-ce que les travaux de construction ou l'exploitation du complexe de la Romaine ont modifié vos déplacements en VTT sur le territoire à l'étude en 2013-2016 ?

n = 101

	Nombre de répondants
Oui	24
Non	73
Pas de réponse	4

B. Si oui, précisez la ou les modifications :

n = 23

	Nombre de répondants
<b>Modifications positives (phase d'exploitation) (n=6)</b>	
N'a plus besoin de traverser la rivière Romaine en flatou, passe dorénavant par la route de la Romaine	3
N'a plus besoin de traverser la rivière Romaine en flatou, passe dorénavant par la passerelle	1
Amélioration de l'accès au territoire par la route de la Romaine	2
<b>Modifications neutres (n=3)</b>	
Modification du chemin d'accès pour utiliser la passerelle	2
Utilise la route de la Romaine et les stationnements	1
<b>Modifications négatives (phase de construction) (n=3)</b>	
Bris de sentier/Inondation de sentier	2
Dérangement par le camionnage sur la route de la Romaine	1
<b>Modifications négatives (phase d'exploitation) (n=15)</b>	
Modification de trajets/Doit ou a dû se trouver de nouveaux sentiers	8
Difficulté d'accès en flatou ou crainte de perdre son flatou en raison des variations des niveaux d'eau	2
Craint de circuler sur la rivière en flatou	1
Difficulté de circuler dans les plaines parce qu'il y a plus d'eau	1
Perte d'accès à la rive est de la Romaine (parcours à flatou trop long et dangereux)	1
Secteur fréquenté maintenant difficile d'accès ou inaccessible car il est inondé	1
Trajet plus long en flatou	1

## Pêche

27. En 2016, avez-vous pêché dans le territoire à l'étude ?

n = 101

	Nombre de répondants	
	Activités de pêche dans la zone d'étude	Activités de pêche à l'extérieur de la zone d'étude ou non localisées
Oui	29	15
Non	57	

Notes : Parmi les 44 répondants qui ont indiqué avoir pêché dans le territoire à l'étude, 37 ont localisé leurs sites de pêche : **29 dans la zone d'étude** et 8 à l'extérieur de la zone d'étude. Les 7 autres n'ont pas localisé leur site de pêche.

Parmi les 29 répondants qui ont pratiqué des activités de pêche dans la zone d'étude, 27 répondants ont pêché durant la période estivale et 16 lors de la période hivernale. 14 répondants ont pêché, à la fois, durant les périodes estivale et hivernale.

Les questions 28 à 30 ne réfèrent qu'aux 29 répondants qui ont pratiqué la pêche dans la zone d'étude.

La question 32 compare les réponses des **29 répondants qui ont pratiqué des activités de pêche dans la zone d'étude** et des 15 répondants qui ont pratiqué ces activités à l'extérieur de la zone d'étude ou non localisées.

28. De 2013 à 2015, avez-vous pêché dans le secteur de la rivière Romaine devenu le réservoir de la Romaine 1 ?

n = 29

	Nombre de répondants
Oui	4
Non	25

29. En 2016, avez-vous pêché dans le réservoir de la Romaine 1 ?

n = 29

	Nombre de répondants
Oui	7
Non	22

30. En 2016, les conditions de pêche dans le réservoir de la Romaine 1 étaient, selon vous...

n = 7

	Nombre de répondants
Très bonnes	0
Bonnes	3
Ni bonnes, ni mauvaises	3
Mauvaises	1
Très mauvaises	0

31. Sur les cartes annexées au questionnaire, localisez les lieux où vous avez pêché en 2016 et identifiez-les avec un «**Pe**» pour la pêche estivale et un «**Pb**» pour la pêche blanche.

37 répondants ont localisé leurs lieux de pêche sportive, **dont 29 dans la zone d'étude** et 8 à l'extérieur.

32. En 2016, combien de jours environ êtes-vous allé à la pêche durant l'été et l'hiver dans le territoire à l'étude ?

Jours(s) l'été

n = 44

	Jours(s) l'été – Nombre de répondants	
	Activités de pêche dans la zone d'étude n = 29	Activités de pêche à l'extérieur de la zone d'étude ou non localisées n = 15
Aucun jour	2	2
1 à 5 jours	13	2
6 à 10 jours	10	3
11 à 15 jours	1	2
16 à 20 jours	1	1
21 à 30 jours	0	1
Ne sait pas	2	1
Pas de réponse	0	3

Jours(s) l'hiver

n = 44

	Jours(s) l'hiver – Nombre de répondants	
	Activités de pêche dans la zone d'étude n = 29	Activités de pêche à l'extérieur de la zone d'étude ou non localisées n = 15
Aucun jour	5	1
1 à 5 jours	2	4
6 à 10 jours	4	3
11 à 15 jours	1	1
16 à 20 jours	5	0
21 à 30 jours	0	0
Ne sait pas	4	1
Pas de réponse	8	5

33. A. Est-ce que les travaux de construction et/ou l'exploitation du complexe de la Romaine ont modifié vos activités de pêche dans le territoire à l'étude de 2013 à 2016 ?

n = 101

	Nombre de répondants
Oui	17
Non	82
Pas de réponse	2

- B. Si oui, précisez quelles ont été ces modifications :

n = 17

	Nombre de répondants
<b>Modifications positives (phase d'exploitation) (n=8)</b>	
Plus grande accessibilité aux secteurs de pêche	7
Possibilité de pêche dans le réservoir de la Romaine 1	1
<b>Modifications neutres (phase d'exploitation) (n=1)</b>	
Modification de l'accès au secteur de pêche	1
<b>Modifications négatives (phase d'exploitation) (n=8)</b>	
Interdiction de pêche dans la rivière Romaine	3
Augmentation de la pression de pêche	1
Crainte de la présence de mercure dans le poisson	1
Difficulté de naviguer sur la rivière pour pêcher (de la voie ferrée jusqu'à l'aménagement de la Romaine-2)	1
Modification de l'habitat du poisson/Déplacement des poissons/Destruction de sites de fraie	1
Plus long trajet pour rejoindre les secteurs de pêche	1

## **Chasse à l'orignal**

34. En 2016, avez-vous chassé l'orignal dans le territoire à l'étude ?

n = 101

	Nombre de répondants	
	Activités de chasse dans la zone d'étude	Activités de chasse à l'extérieur de la zone d'étude ou non localisées
Oui	45	31
Non	25	

Notes : Parmi les 76 répondants qui ont indiqué avoir chassé dans le territoire à l'étude, 57 ont localisé leurs lieux de chasse : **45 dans la zone d'étude** et 12 à l'extérieur de la zone d'étude. Les 19 autres n'ont pas localisé leur lieu de chasse.

Les questions 35 à 43 comparent les réponses des **45 répondants qui ont pratiqué des activités de chasse dans la zone d'étude** et les 31 répondants qui ont pratiqué ces activités à l'extérieur de la zone d'étude ou qui ne les ont pas localisées.

35. En 2016, avez-vous fréquenté des secteurs de chasse à l'orignal dans le territoire à l'étude différents de ceux que vous fréquentez dans les années précédentes ?

n = 76

	Nombre de répondants	
	Activités de chasse dans la zone d'étude n = 45	Activités de chasse à l'extérieur de la zone d'étude ou non localisées n = 31
Non, j'ai fréquenté les mêmes secteurs de chasse qu'avant 2016	25	14
Oui, j'ai fréquenté de nouveaux secteurs de chasse en plus de ceux que je fréquentais avant 2016	20	16
Oui, j'ai fréquenté uniquement de nouveaux secteurs de chasse	0	0
Pas de réponse	0	1

36. Pour quelle(s) raison(s) avez-vous fréquenté de nouveaux secteurs de chasse à l'original en 2016 ?

n = 30

	Nombre de répondants	
	Activités de chasse dans la zone d'étude n = 19	Activités de chasse à l'extérieur de la zone d'étude ou non localisées n = 11
<b>Raisons positives</b>		
Accessibilité par la route de la Romaine/Ouverture de la route jusqu'au km 111	16	10
<b>Raisons négatives</b>		
Augmentation du nombre de chasseurs	2	0
Changement de sentiers	1	0
Dérangement par le bruit	0	1

37. Sur les cartes annexées au questionnaire, localisez les secteurs où vous avez chassé l'original en 2016 et identifiez-les avec un « C ».

57 répondants ont localisé leurs lieux de chasse sportive, dont **45 dans la zone d'étude** et 12 à l'extérieur.

38. En 2016, combien de jours environ êtes-vous allé à la chasse à l'original dans le territoire à l'étude ?

n = 76

	Nombre de répondants	
	Activités de chasse dans la zone d'étude n = 45	Activités de chasse à l'extérieur de la zone d'étude ou non localisées n = 31
Nombre de jours	592	312
Nombre de répondants	45	31
Nombre moyen de jour-chasse	13,2	10,1

39. Possédez-vous des infrastructures liées à la chasse à l'original dans le territoire à l'étude ?

n = 76

	Nombre de répondants	
	Activités de chasse dans la zone d'étude n = 45	Activités de chasse à l'extérieur de la zone d'étude ou non localisées n = 31
Oui	25	17
Non	20	13
Pas de réponse	0	1

40. Sur les cartes annexées au questionnaire, localisez vos infrastructures de chasse à l'original et identifiez-les avec un « F ».

25 répondants ont localisé leurs infrastructures de chasse sportive.

Parmi ces derniers, 16 répondants possèdent une infrastructure de chasse dans la zone d'étude.

41. Au cours de la dernière saison de chasse, en 2016, avez-vous abattu un orignal dans le territoire à l'étude ?

n = 76

	Nombre de répondants	
	Activités de chasse dans la zone d'étude n = 45	Activités de chasse à l'extérieur de la zone d'étude ou non localisées n = 31
Oui et le répondant a localisé le site d'abattage	16	4
Oui et le répondant n'a pas localisé le site d'abattage	3	5
Non	26	21
Pas de réponse	0	1

14 répondants ont localisé le site d'abattage dans la zone d'étude.

42. Diriez-vous qu'en 2016, la quantité d'orignaux dans le(s) secteur(s) où vous avez chassé...

n = 76

	Nombre de répondants	
	Activités de chasse dans la zone d'étude n = 45	Activités de chasse à l'extérieur de la zone d'étude ou non localisées n = 31
a augmenté au cours des 3 dernières années	7	2
s'est maintenue au cours des 3 dernières années	30	15
a diminué au cours des 3 dernières années	7	13
Pas de réponse	1	1



43. Pourquoi la quantité d'orignaux dans le(s) secteur(s) où vous avez chassé en 2016 a-t-elle augmenté ou diminué selon vous ?

n = 22

	Nombre de répondants	
	Activités de chasse dans la zone d'étude n = 12	Activités de chasse à l'extérieur de la zone d'étude n = 10
<b>A augmenté</b>		
Orignaux attirés par le bruit	1	0
Modification sur le territoire/Territoire inondé	3	0
Moins grande densité de chasseur en raison du territoire plus grand pour chasser	1	1
<b>A diminué</b>		
Dérangement causé par les travaux d'Hydro-Québec (bruit, lumière, hélicoptères, dynamitage)	4	4
Plus grand nombre de chasseurs/Plus grand achalandage sur le territoire	3	4
Ne sait pas	2	1

44. A. Est-ce que les travaux de construction et/ou l'exploitation du complexe de la Romaine ont modifié vos activités de chasse à l'original dans le territoire à l'étude de 2013 à 2016 ?

n = 101

	Nombre de répondants
Oui	35
Non	64
Pas de réponse	2

B. Si oui, précisez quelles ont été ces modifications :

n = 33

	Nombre de répondants
<b>Modifications positives (n=11)</b>	
Plus grande accessibilité	11
<b>Modifications négatives (phase construction) (n=15)</b>	
Déplacement des activités de chasse en raison des travaux ou de la circulation sur la route de la Romaine	5
Dérangement par le bruit d'hélicoptères	4
Dérangement par le bruit en général	4
Dérangement par les travaux en général (Romaine 1 et 2 ou non spécifié)	3
Dérangement durant la période de chasse	1
Dérangement par la circulation sur la route de la Romaine	1
<b>Modifications négatives (phase exploitation) (n=7)</b>	
Plus grand nombre de chasseurs/Plus grand achalandage sur le territoire	5
Déplacement des activités de chasse en raison de l'achalandage	1
Dérangement causé par les variations du niveau d'eau de la rivière Romaine	1
<b>Autre modification négative (n=1)</b>	
Dérangement par les travaux de construction d'une ligne électrique	1

### **Chasse au petit gibier et piégeage**

45. Depuis l'ouverture de la route de la Romaine jusqu'au km 111 en septembre 2016, avez-vous fréquenté des secteurs le long de cette route pour la chasse au petit gibier ?

n = 101

	Nombre de répondants
Oui	7
Non	94

Nombre de jour(s)

n = 7

	Nombre de répondants
1 à 5 jours	2
6 à 10 jours	2
11 à 15 jours	1
16 jours et plus	1
Pas de réponse	1

46. Depuis l'ouverture de la route de la Romaine jusqu'au km 111 en septembre 2016, avez-vous fréquenté des secteurs le long de cette route pour des activités de piégeage ?

n = 101

	Nombre de répondants
Oui	8
Non	93

Nombre de jour(s)

n = 8

	Nombre de répondants
1 à 5 jours	0
6 à 10 jours	0
11 à 15 jours	0
16 jours et plus	4
Pas de réponse	4

### **Navigation**

47. En 2016, avez-vous navigué sur le tronçon aval de la rivière Romaine (de son embouchure jusqu'à la centrale de la Romaine-1) ou sur le réservoir de la Romaine 1 (voir les cartes annexées) ?

n = 101

	Nombre de répondants
Oui, sur le tronçon aval de la rivière Romaine (de son embouchure jusqu'à la centrale de la Romaine-1)	8
Oui, sur le réservoir de la Romaine 1	8
Oui, sur le tronçon aval de la rivière Romaine (de son embouchure jusqu'à la centrale de la Romaine-1) et sur le réservoir de la Romaine 1	5
Non	79
Pas de réponse	1

Note : Deux répondants ont répondu non à la question 47, mais ont localisé des secteurs de navigation sur la Romaine en 2016 sur les cartes annexées à leur questionnaire. Les secteurs de navigation de ces deux répondants ont été ajoutés au tableau ci-dessus. Ces derniers n'ont pas répondu aux questions 48 à 56.

48. Quel est votre niveau de satisfaction à l'égard des rampes de mise à l'eau que vous avez utilisées en 2016 ?

n = 19

	Nombre de répondants				
	Je ne l'ai pas utilisé	Satisfait	Ni satisfait, ni insatisfait	Insatisfait	Pas de réponse
Rampe de mise à l'eau près du pont de la route 138	6	7	1	1	4
Rampe de mise à l'eau en aval de la centrale de la Romaine-1	10	4	1	0	4
Rampe de mise à l'eau en amont de la centrale de la Romaine-1	9	2	2	1	5
Rampe de mise à l'eau située au km 31 de la route de la Romaine	4	6	3	0	6

49. A. Avez-vous des commentaires à formuler concernant une ou plusieurs de ces rampes de mise à l'eau ?

n = 19

	Nombre de répondants
Oui	7
Non	12

- B. Si oui, précisez et indiquez à quelle(s) rampe(s) de mise à l'eau s'appliquent vos commentaires :

n = 7

	Nombre de répondants
Présence de bois flottant (rampe du réservoir de la Romaine 1)	1
Diffuser l'information lors de la fermeture/l'ouverture des rampes (rampe du réservoir de la Romaine 1)	1
Diffuser l'information lors de la fermeture/l'ouverture des rampes (rampe non spécifiée)	1
Niveau d'eau trop bas (rampe près de la route 138)	1
Présence de bois flottant (rampe du réservoir de la Romaine 2)	3
Surface cahoteuse, plusieurs bosses (rampe non spécifiée)	1

50. Sur les cartes annexées au questionnaire, localisez vos lieux de mise à l'eau dans la rivière Romaine et/ou dans le réservoir de la Romaine 1 en 2016, autres que les rampes de mise à l'eau aménagées par Hydro-Québec, et identifiez-les avec un « R ».

9 répondants ont localisé leurs secteurs de mise à l'eau dans la rivière Romaine et/ou dans le réservoir de la Romaine 1.

51. Comment qualifiez-vous les conditions de navigation sur le tronçon aval de la rivière Romaine et/ou sur le réservoir de la Romaine 1 en 2016 ?

n = 19

	Nombre de répondants		
	Tronçon aval de la rivière Romaine	Réservoir de la Romaine 1	Pas de réponse
Très bonnes	2	5	12
Bonnes	3	5	11
Ni bonnes, ni mauvaises	2	0	17
Mauvaises	1	0	18
Très mauvaises	0	0	19

52. Lorsque vous avez navigué sur la rivière Romaine et/ou sur le réservoir de la Romaine 1 en 2016, quel type d'embarcation avez-vous utilisé ?

n = 19

	Nombre de répondants		
	Tronçon aval de la rivière Romaine	Réservoir de la Romaine 1	Pas de réponse
Bateau à moteur	10	9	2
Canot à pagaie	2	1	16
Flatou	5	0	14
Kayak	0	0	19
Zodiac à moteur	0	1	18

53. Sur les cartes annexées au questionnaire, délimitez les secteurs de la rivière Romaine et/ou du réservoir de la Romaine 1 où vous avez navigué en 2016 et identifiez-les avec un « N ».

13 répondants ont localisé leurs secteurs de navigation sur la rivière Romaine et/ou le réservoir de la Romaine 1.

54. A. Depuis la mise en service des aménagements de la Romaine-2 (décembre 2014) et de la Romaine-1 (décembre 2015), avez-vous rencontré de nouvelles difficultés de navigation sur la rivière Romaine ainsi que sur le réservoir de la Romaine 1 ?

n = 19

	Nombre de répondants
Oui	6
Non	13

- B. Si oui, précisez les nouvelles difficultés de navigation (présence de blocs et de roches, faible niveau d'eau, présence de troncs d'arbres, etc.) et les secteurs où vous les avez rencontrées (PK de rivière ou de réservoir ou nom du secteur) :

n = 6

	Nombre de répondants
Variation importante du niveau d'eau (tronçon aval de la Romaine)	3
Faible niveau d'eau (PK 20)	1
Faible niveau d'eau (réservoir de la Romaine 1, en avril)	1
Présence de troncs d'arbres dans le réservoir de la Romaine 1	1
Présence de roches	1

- C. Sur les cartes annexées au questionnaire, localisez les secteurs qui présentent de nouvelles difficultés de navigation et identifiez-les avec un « D ».

4 répondants ont localisé les secteurs qui présentent de nouvelles difficultés de navigation.

55. A. Depuis la mise en service des aménagements de la Romaine-2 (décembre 2014) et de la Romaine-1 (décembre 2015), avez-vous remarqué une amélioration des conditions de navigation de la rivière Romaine et du réservoir de la Romaine 1 ?

n = 19

	Nombre de répondants
Oui	6
Non	12
Pas de réponse	1

- B. Si oui, précisez les améliorations (moins de blocs et de roches, niveau d'eau adéquat, etc.) et les secteurs où vous les avez remarquées (PK de rivière ou de réservoir ou nom du secteur) :

n = 6

	Nombre de répondants
Navigation facilitée grâce au niveau d'eau plus élevé	4
Navigation facilitée	1
Navigation facilitée au PK 30 parce qu'il y a moins d'obstacles et moins de courants	1

- C. Sur les cartes annexées au questionnaire, localisez les secteurs qui présentent des améliorations pour la navigation et identifiez-les avec un « DM ».

3 répondants ont localisé les secteurs qui présentent des améliorations pour la navigation.

56. A. Est-ce que la nouvelle gestion des débits d'eau de la rivière Romaine en aval de la centrale de la Romaine-1 et/ou la création du réservoir de la Romaine 1 ont modifié vos activités de navigation en 2016 ?

n = 19

	Nombre de répondants
Oui	6
Non	12
Pas réponse	1

- B. Si oui, précisez quelles ont été ces modifications :

n = 6

	Nombre de répondants
Dérangement causé par les variations du niveau d'eau	5
Navigation plus difficile, plus dangereuse	1

### **Baignade**

57. En 2016, est-ce que vous ou des membres de votre famille, vous êtes baignés dans le tronçon aval de la rivière Romaine (de son embouchure jusqu'à la centrale de la Romaine-1) ?

n = 101

	Nombre de répondants
Oui	4
Non	96
Pas de réponse	1

58. Sur les cartes annexées au questionnaire, localisez les lieux où vous et/ou des membres de votre famille vous êtes baignés dans le tronçon aval de la rivière Romaine en 2016 et identifiez-les avec un «**B**».

Les 4 répondants ont localisé les lieux où ils se sont baignés dans le tronçon aval de la rivière Romaine.

59. A. Comparativement aux étés précédents, avez-vous remarqué, à partir de l'été 2015, un ou des changements concernant les conditions de baignade dans la rivière Romaine (**cochez une seule case**) ?

n = 4

	Nombre de répondants
Je ne me baignais pas dans la rivière Romaine avant l'été 2015	0
Oui	2
Non	2

- B. Si oui, quel(s) changement(s) avez-vous remarqué :

n = 2

	Nombre de répondants
Fluctuation importante du niveau de l'eau	1
Niveau de l'eau plus élevé	1

### **Autres activités**

60. A. Est-ce que les travaux de construction et/ou l'exploitation du complexe de la Romaine ont modifié d'autres activités que vous avez pratiquées dans le territoire à l'étude en 2016 (activités autres que celles abordées dans ce questionnaire, par exemple, récolte de bois de chauffage, cueillette de petits fruits, etc.) ?

n = 101

	Nombre de répondants
Je ne pratique pas d'autres activités dans le territoire à l'étude	20
Oui	17
Non	64

- B. Si oui, précisez quelles sont ces activités et en quoi elles ont été modifiées :

n = 16

	Nombre de répondants
<b>Modifications positives</b>	
Meilleur accès à des secteurs de cueillette de petits fruits/de récolte de graines/de récolte de bois de chauffage	5
Amélioration de l'accès pour le colletage du lièvre	1
<b>Modifications négatives</b>	
Difficulté d'accès pour la récolte de bois de chauffage parce que la rivière ne gèle plus	7
Interdiction d'accéder à certains sites pour la cueillette de petits fruits (sablère)	1
Manque de stationnements le long de la route de la Romaine pour la cueillette de petits fruits, la récolte de bois de chauffage	1
Déplore le gaspillage du bois plutôt que son utilisation comme bois de chauffage	1



## Association

61. Êtes-vous membre d'une association liée à l'utilisation du territoire ?

n = 101

	Nombre de répondants
Non	27
Oui, Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre	61
Oui, Association des propriétaires de baux ayant accès par la route de la Romaine	16
Oui, Club de motoneigistes Le Blizzard	23
Oui, Association des villégiateurs Joe à Peur de l'Ours (Lac à Joe, Lac à la Peur, Lac à l'Ours)	2
Oui, Club de motoneige Longue-Pointe-de-Mingan	1
Oui, Association de piégeurs	1

## Commentaires

62. Si vous avez des commentaires ou des questions concernant le complexe de la Romaine (construction et exploitation) ou cette enquête, nous vous invitons à nous en faire part dans ces lignes.

n = 32

	Nombre de répondants
<b>Commentaires positifs</b>	
Plus grande accessibilité au territoire	2
Projet de la Romaine apprécié (emplois, retombées économiques) / Satisfait du projet	2
Améliorations à la passerelle appréciées	1
Apprécie l'ouverture de la route de la Romaine jusqu'au km 111	1
Personnel de la guérite du km 36 très sympathique, accueillant	1
Questionnaire apprécié	1
<b>Commentaires neutres</b>	
Aimerait recevoir ou a gardé les cartes du questionnaire	3
Souhaite visiter les campements, les chantiers	1
Suggestion de faire un abri près de la passerelle	1
Suggestion de fournir deux autres grattes à la passerelle	1
<b>Commentaires négatifs</b>	
Souhaite un plus grand nombre de stationnements ou surlargeurs le long de la route de la Romaine/Possibilités de stationner le long de la route	11
Souhaite qu'une solution soit trouvée pour la traversée de la rivière Romaine au sentier Trans-Québec/Passerelle	7
Améliorer l'accessibilité aux stationnements	3
Manque de respect d'Hydro-Québec, manque de coopération	3
Inconvénients liés à la présence de bois dans le réservoir de la Romaine 2/Difficulté d'accès à la rampe de mise à l'eau	3

	Nombre de répondants
Déplore de ne pas pouvoir prendre le bois provenant du déboisement des réservoirs (bois de chauffage)	2
<b>Commentaires négatifs (suite)</b>	
Déplore le démantèlement d'installations (stationnements, chemins d'accès, ponceaux) qui auraient pu profiter aux utilisateurs	2
Aucun dédommagement pour les piégeurs malgré les promesses faites par Hydro-Québec avant le début du projet	1
Déplore le mauvais état du sentier entre le réservoir de la Romaine 1 et le lac Cormier	1
Déplore que les villégiateurs du secteur Tshitassinu-La Romaine doivent prendre un droit d'accès journalier pour pêcher.	1
Diminution du succès de chasse en raison du plus grand achalandage sur le territoire	1
Espère qu'Hydro-Québec considérera les nouveaux inconvénients et trouvera des solutions	1
Éviter le dérangement durant la saison de la chasse	1
Maintenir la surveillance du territoire (braconnage)	1
Manque de respect de l'environnement par les utilisateurs	1
Plus long trajet pour traverser la rivière Romaine sur la passerelle	1
Ramasser les barils de diesel à la digue F	1
Traversée au pont du km 9 de la route de la Romaine non sécuritaire	1

Note : Les commentaires de 7 répondants qui sont aussi des détenteurs d'un terrain de piégeage enregistré visés par l'enquête auprès des piégeurs n'apparaissent pas dans ce tableau. Ils sont plutôt traités dans l'enquête auprès des piégeurs.

# E Questionnaire et résultats de l'enquête auprès des détenteurs d'un terrain de piégeage





## **Complexe de la Romaine**

### **Suivi environnemental 2013-2016**

#### ***Enquête auprès des détenteurs d'un terrain de piégeage***

---

***IMPORTANT : En janvier 2017, vous avez reçu un questionnaire portant sur les impacts sociaux du complexe de la Romaine. Le présent questionnaire est différent et concerne l'utilisation du territoire et vos activités de piégeage sur votre terrain de piégeage. Vous êtes invité à le remplir et nous le retourner.***

Dans son Programme de suivi environnemental déposé auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Hydro-Québec s'est engagée à effectuer une étude de suivi des impacts du projet du complexe de la Romaine sur les activités des piégeurs.

En 2010 et 2013, Hydro-Québec a réalisé une enquête sur les impacts du projet de la Romaine auprès des piégeurs concernés par la construction du projet. Cette enquête est répétée cette année, et le sera également dans deux ou trois ans. Elle couvre les phases de construction et d'exploitation du complexe de la Romaine.

Le complexe de la Romaine a connu depuis 2013 plusieurs avancements menant graduellement à son exploitation. Ainsi, l'exploitation de la centrale de la Romaine-2 a débuté en décembre 2014. La mise en exploitation de la centrale de la Romaine-1 a suivi en décembre 2015. Enfin, la route de la Romaine a été ouverte, en partie, au public en 2011 et jusqu'au km 111 en septembre 2016.

La firme WSP, en collaboration avec Hydro-Québec, a produit le présent questionnaire aux fins de cette étude de suivi environnemental. Vous pouvez y exprimer votre point de vue en toute confidentialité.

**Votre participation à cette enquête est très importante.**

### **Les résultats permettront :**

- De documenter vos activités de piégeage pratiquées sur votre terrain de piégeage
- De documenter vos autres activités pratiquées sur le territoire, notamment la chasse, la pêche, la navigation et la villégiature.
- De connaître vos préoccupations et vos attentes concernant le complexe de la Romaine.
- D'identifier les changements dans la pratique de vos activités, notamment de piégeage, qui pourraient être attribuables aux activités de construction et à l'exploitation du complexe de la Romaine.
- D'évaluer la pertinence et l'efficacité des mesures d'atténuation relatives aux impacts.

L'objectif principal de cette enquête est de s'assurer que les mesures prises favorisent une bonne intégration du complexe de la Romaine dans la communauté minganoise.

**Pour vous remercier de votre participation, nous vous enverrons un cadeau par la poste.**

### **Voici quelques instructions à suivre**

Le questionnaire est composé de 2 parties :

- La **partie A** vise à documenter vos activités pratiquées sur le territoire, autres que le piégeage, notamment la chasse, la pêche, la navigation et la villégiature.
- La **partie B** vise à documenter spécifiquement vos activités de piégeage pratiquées sur votre terrain de piégeage.

Dans ce questionnaire, il vous est demandé de décrire **vos activités** pour l'année **2016** et les changements ou les **impacts** pour la période **2013-2016**.

Nous vous suggérons de lire au complet une question et les réponses proposées avant de faire votre choix de réponse.

À la plupart des questions, il faut cocher la case appropriée à votre choix de réponse .

S.V.P., assurez-vous d'écrire lisiblement vos réponses aux questions ne proposant pas de choix de réponse.

Dans l'éventualité où l'espace pour répondre à une question est insuffisant, vous pouvez utiliser la page blanche lignée qui se trouve à la fin du questionnaire ou une feuille que vous annexerez au questionnaire en indiquant le numéro de la question.

## Cartes annexées au questionnaire :

Pour la **partie A**, le territoire auquel réfère le questionnaire (ci-après nommé territoire à l'étude) comprend tous les lacs et cours d'eau ainsi que tous les espaces terrestres compris sur les cinq cartes, de format 11 pouces X 17 pouces, annexées au questionnaire.

Pour la **partie B**, le territoire auquel réfère le questionnaire comprend tous les lacs et cours d'eau ainsi que tous les espaces terrestres compris sur la grande carte de votre terrain de piégeage annexée au questionnaire.

Pour de plus amples informations ou de l'aide pour remplir le questionnaire, n'hésitez pas à composer sans frais le 1-877-371-0382. Au besoin, vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale en nous indiquant clairement le numéro de téléphone pour vous joindre. Vous pouvez aussi nous joindre par télécopieur ou courriel.

Télécopieur : 819-375-1217  
Courriel : louise.grimard@wspgroup.com

## Confidentialité des informations

Les informations que vous consignerez dans ce questionnaire demeureront confidentielles. Tous les résultats seront présentés globalement afin de préserver l'anonymat. Les résultats ne serviront qu'aux activités de suivi environnemental.

## Retour du questionnaire et des cartes

Retourner le questionnaire et les cartes complétés dans l'enveloppe déjà adressée et affranchie.

Nous vous invitons fortement à compléter le questionnaire d'ici le **17 mars** prochain.

## Identification

Votre identification nous permettra de vous envoyer un cadeau et, au besoin, de vous joindre si nous avons besoin d'informations supplémentaires concernant vos activités de piégeage. Votre identification n'est toutefois pas obligatoire.

Nom : M.  Mme  \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_

N° de terrain de piégeage : \_\_\_\_\_

## ***Partie A : Utilisation du territoire***

---

Dans ce questionnaire, lorsqu'il est mentionné **travaux de construction du complexe de la Romaine**, ceux-ci comprennent, sans s'y limiter, la construction des ouvrages (centrales, barrages, digues, évacuateurs de crues, etc.), la construction de la route de la Romaine et des autres voies d'accès, l'aménagement et l'exploitation des bancs d'emprunt ainsi que la présence des travailleurs.

**L'exploitation du complexe de la Romaine** comprend, sans s'y limiter, la présence des ouvrages (centrales de la Romaine-1, de la Romaine-2 et leurs ouvrages associés), la présence des réservoirs de la Romaine 1 et de la Romaine 2, la gestion des eaux de la rivière Romaine et la présence de la route de la Romaine.

### **Communications d'Hydro-Québec**

**Note : les deux premières questions ont aussi été posées dans le sondage sur les impacts sociaux. Elles vous sont posées de nouveau dans ce questionnaire car nous tenons à avoir votre point de vue à titre d'utilisateur du territoire et de piégeur.**

1. Parmi les outils et activités de communication suivants (diffusés à la radio communautaire, au Téléphare ou distribués par la poste), quels sont ceux que vous avez vus ou dont vous avez pris connaissance (**cochez une ou plusieurs cases**) ?
- Avis à la prudence – Remplissage du réservoir de la Romaine 2
  - Appel à la prudence – Traversée de la rivière Romaine - Motoneige
  - Pour profiter de la rivière en toute sécurité (remplissage du réservoir de la Romaine 1)
  - Avis à la prudence – Débit rivière Romaine
  - Soirées d'information (Salle Pélagie)
  - Centrale de la Romaine-1 – Rampe de mise à l'eau amont accessible
  - Avis aux utilisateurs du territoire – Ouverture de la route de la Romaine jusqu'au km 111
  - Essai d'équipement – Romaine-1 (déroulement d'un câble)
  - Aucun de ces communiqués ou documents ( **passez à la question 3**)



2. A. De manière générale, comment qualifiez-vous l'information transmise par Hydro-Québec dans ces communiqués ou documents (**cochez une seule case**) ?

- Très satisfaisante  
 Satisfaisante  
 Peu satisfaisante  
 Aucunement satisfaisante  
 Je ne sais pas ( **passez à la question 3**)

- B. Pour quelle(s) raison(s) principalement ?

---

---

---

### **Villégiature**

3. Possédez-vous un chalet ou un abri sommaire dans le territoire à l'étude (**cochez une ou plusieurs cases**) ?

- Oui, un chalet  
 Oui, un abri sommaire  
 Non ( **passez à la question 7**)

4. A. Si oui, indiquez en bordure de quel plan d'eau (lac, rivière, réservoir) est situé votre chalet ou votre abri sommaire. Sur les cartes annexées au questionnaire, localisez cet endroit et identifiez-le avec un « X ». Si vous possédez plus d'un chalet ou abri sommaire, veuillez les localiser et les identifier.

B. Nom du plan d'eau : \_\_\_\_\_

5. A. Est-ce que la venue de nouveaux utilisateurs de 2013 à 2016 a eu des effets sur vos activités de villégiature (sur l'utilisation, la fréquentation de votre chalet ou abri sommaire) ?

- Oui  
 Non ( **passez à la question 6**)

B. Si oui, précisez ces effets et l'année où ils sont survenus (**mettre l'année entre parenthèse**) :

---

---

---

6. A. Est-ce que les travaux de construction du complexe de la Romaine ou son exploitation ont modifié vos activités de villégiature dans le territoire à l'étude de 2013 à 2016 ?

- Oui  
 Non (**prenez en compte la question 7**)

- B. Si oui, précisez quelles ont été ces modifications et l'année où elles sont survenues (**mettre l'année entre parenthèse**) :

---

---

---

### **Accès au territoire**

7. En 2016, quel(s) moyen(s) de transport avez-vous utilisé pour vous rendre sur le territoire (**cochez une ou plusieurs cases**) ?

- Automobile, camionnette     Hydravion  
 Motoneige     Canot à pagaie  
 Bateau à moteur     Véhicule amphibie tout terrain (Argo)  
 Flatou     Véhicule tout terrain (VTT, QUAD)  
 Autre(s), précisez le(s) moyen(s) de transport : \_\_\_\_\_

8. Sur les cartes annexées au questionnaire, tracez les principaux parcours (ceux pour vous rendre à votre chalet ou abri sommaire et pratiquer vos activités) que vous avez empruntés en 2016. Précisez sur les cartes le mode de transport utilisé en indiquant, par exemple, « **M** » pour motoneige, « **V** » pour VTT, « **VT** » pour flatou et « **A** » pour automobile ou camionnette.

### **Route de la Romaine**

9. En 2016, avez-vous utilisé la route de la Romaine ?

- Oui  
 Non (**prenez en compte la question 18**)

10. Pour quelle(s) activité(s) avez-vous utilisé la route de la Romaine en 2016 (**cochez une ou plusieurs cases**) ?

- Pour me rendre à mon chalet ou mon abri sommaire  
 Pour me rendre à mon ou mes secteurs de chasse  
 Pour me rendre à mon ou mes lieux de pêche  
 Pour pratiquer le piégeage  
 Pour faire de la motoneige  
 Pour d'autres activités, précisez quelle(s) activité(s) : \_\_\_\_\_

11. Combien de fois environ avez-vous utilisé la route de la Romaine en 2016 (un aller-retour représente une fois) **(cochez une seule case)** ?

- De 1 à 10 fois
- De 11 à 20 fois
- De 21 à 30 fois
- Plus de 30 fois

12. Quel est votre niveau de satisfaction à l'égard de la route de la Romaine **(cochez une seule case)** ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Ni satisfait, ni insatisfait
- Insatisfait
- Très insatisfait

13. A. Avez-vous des commentaires à formuler concernant la route de la Romaine ?

- Oui
- Non **(passez à la question 14)**

B. Si oui, précisez : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

14. En 2016, dans le cadre de vos déplacements sur la route de la Romaine, avez-vous utilisé les stationnements et/ou les surlargeurs situés le long de cette route ?

- Oui
- Non **(passez à la question 17)**

15. En 2016, avez-vous utilisé ces espaces de stationnement ou surlargeurs, et si oui, quel est votre niveau de satisfaction à l'égard de ceux-ci ?

	Je ne l'ai pas utilisé	Satisfait	Ni satisfait, ni insatisfait	Insatisfait
Stationnement du km 1 <b>(cochez une seule case)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stationnement du km 16 <b>(cochez une seule case)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stationnement du km 19,5 <b>(cochez une seule case)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stationnement du km 31 <b>(cochez une seule case)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Surlargeur du km 55 <b>(cochez une seule case)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Surlargeur du km 101 <b>(cochez une seule case)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

16. A. Avez-vous des commentaires à formuler concernant ces stationnements et surlargeurs ?
- Oui
- Non (**prenez en compte la question 17**)
- B. Si oui, précisez et indiquez à quel(s) stationnement(s) ou surlargeur(s) s'appliquent vos commentaires :
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
17. A. L'ouverture de la route de la Romaine jusqu'au kilomètre 111 a-t-elle modifié la pratique de vos activités sur le territoire (**cochez une ou plusieurs cases**) ?
- Non, elle n'a modifié aucune de mes activités sur le territoire (**prenez en compte la question 18**)
- Oui, la pêche
- Oui, la chasse
- Oui, la villégiature
- Oui, une ou d'autres activités, précisez la ou les activités : \_\_\_\_\_
- B. Si oui, précisez la ou les modifications à vos activités :
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

### **Motoneige et VTT**

18. À l'hiver dernier (2015-2016), avez-vous circulé à motoneige dans le territoire à l'étude ?
- Oui
- Non (**prenez en compte la question 24**)
19. À l'hiver dernier (2015-2016), dans le cadre de vos activités de motoneige, avez-vous utilisé la passerelle pour motoneiges (PK 30,5) pour traverser la rivière Romaine ?
- Oui
- Non (**prenez en compte la question 23**)

20. Au cours de l'hiver dernier (2015-2016), combien de fois avez-vous utilisé la passerelle pour motoneiges (un aller-retour représente une fois) (**cochez une seule case**) ?

- De 1 à 10 fois
- De 11 à 20 fois
- De 21 à 30 fois
- Plus de 30 fois

21. Quel est votre niveau de satisfaction à l'égard de la passerelle pour motoneiges (**cochez une seule case**) ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Ni satisfait, ni insatisfait
- Insatisfait
- Très insatisfait

22. A. Avez-vous des commentaires à formuler concernant la passerelle pour motoneiges ?

- Oui
- Non (**passez à la question 23**)

B. Si oui, précisez : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

23. À l'hiver 2015-2016, lorsque vous avez circulé sur le sentier Trans-Québec n° 3, diriez-vous que la traversée à motoneige de la route de la Romaine était... (**cochez une seule case**)

- Je n'ai pas traversé la route de la Romaine par le sentier Trans-Québec n° 3
- Facile
- Ni facile, ni difficile
- Difficile

24. A. Est-ce que les travaux de construction ou l'exploitation du complexe de la Romaine ont modifié vos activités de motoneige dans le territoire à l'étude entre 2013 et 2016 ?

- Oui
- Non (**passez à la question 25**)

B. Si oui, précisez la ou les modifications : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

25. Lors de vos déplacements en VTT sur le territoire à l'étude en 2016, comment avez-vous traversé la rivière Romaine ou le réservoir de la Romaine 1 (**cochez une seule case**) ?
- Je n'ai pas circulé en VTT sur le territoire à l'étude
  - Je n'ai pas traversé la rivière Romaine ni le réservoir de la Romaine 1 lors de mes déplacements en VTT
  - J'utilise uniquement un flatou
  - J'utilise un flatou et la passerelle pour motoneiges
  - J'utilise uniquement la passerelle pour motoneiges
26. A. Est-ce que les travaux de construction ou l'exploitation du complexe de la Romaine ont modifié vos déplacements en VTT sur le territoire à l'étude en 2013-2016 ?
- Oui
  - Non (**prenez la question 27**)
- B. Si oui, précisez la ou les modifications :
- 
- 
- 

### **Pêche**

27. En 2016, avez-vous pêché dans le territoire à l'étude ?
- Oui
  - Non (**prenez la question 33**)
28. De 2013 à 2015, avez-vous pêché dans le secteur de la rivière Romaine devenu le réservoir de la Romaine 1 ?
- Oui
  - Non
29. En 2016, avez-vous pêché dans le réservoir de la Romaine 1 ?
- Oui
  - Non (**prenez la question 31**)
30. En 2016, les conditions de pêche dans le réservoir de la Romaine 1 étaient, selon vous... (**cochez une seule case**)
- Très bonnes
  - Bonnes
  - Ni bonnes, ni mauvaises
  - Mauvaises
  - Très mauvaises

31. Sur les cartes annexées au questionnaire, localisez les lieux où vous avez pêché en 2016 et identifiez-les avec un «**Pe**» pour la pêche estivale et un «**Pb**» pour la pêche blanche.

32. En 2016, combien de jours environ êtes-vous allé à la pêche durant l'été et l'hiver dans le territoire à l'étude ?

\_\_\_\_\_ jour(s) l'été  Aucun  Je ne sais pas  
\_\_\_\_\_ jour(s) l'hiver  Aucun  Je ne sais pas

33. A. Est-ce que les travaux de construction et/ou l'exploitation du complexe de la Romaine ont modifié vos activités de pêche dans le territoire à l'étude de 2013 à 2016 ?

Oui  
 Non (**prenez la question 34**)

B. Si oui, précisez quelles ont été ces modifications :

---

---

---

### **Chasse à l'orignal**

34. En 2016, avez-vous chassé l'orignal dans le territoire à l'étude ?

Oui  
 Non (**prenez la question 44**)

35. En 2016, avez-vous fréquenté des secteurs de chasse à l'orignal dans le territoire à l'étude différents de ceux que vous fréquentez dans les années précédentes (**cochez une seule case**) ?

Non, j'ai fréquenté les mêmes secteurs de chasse qu'avant 2016 (**prenez la question 37**)  
 Oui, j'ai fréquenté de nouveaux secteurs de chasse en plus de ceux que je fréquentais avant 2016  
 Oui, j'ai fréquenté uniquement de nouveaux secteurs de chasse

36. Pour quelle(s) raison(s) avez-vous fréquenté de nouveaux secteurs de chasse à l'orignal en 2016 ?

---

---

---

37. Sur les cartes annexées au questionnaire, localisez les secteurs où vous avez chassé l'orignal en 2016 et identifiez-les avec un «**C**» (**délimitez approximativement vos secteurs de chasse**).

38. En 2016, combien de jours environ êtes-vous allé à la chasse à l'orignal dans le territoire à l'étude ?

Nombre de jours : \_\_\_\_\_  Je ne sais pas

39. Possédez-vous des infrastructures liées à la chasse à l'orignal dans le territoire à l'étude ?

- Oui  
 Non ( **passez à la question 41**)

40. Sur les cartes annexées au questionnaire, localisez vos infrastructures de chasse à l'orignal et identifiez-les avec un « F ».

41. Au cours de la dernière saison de chasse, en 2016, avez-vous abattu un orignal dans le territoire à l'étude ?

- Oui (sur les cartes annexées au questionnaire, localisez le site d'abattage et identifiez-le avec un « E »)  
 Non

42. Diriez-vous qu'en 2016, la quantité d'originaux dans le(s) secteur(s) où vous avez chassé...  
**(cochez une seule case)**

- a augmenté au cours des 3 dernières années  
 s'est maintenue au cours des 3 dernières années ( **passez à la question 44**)  
 a diminué au cours des 3 dernières années

43. Pourquoi la quantité d'originaux dans le(s) secteur(s) où vous avez chassé en 2016 a-t-elle augmenté ou diminué selon vous ?

---

---

---

44. A. Est-ce que les travaux de construction et/ou l'exploitation du complexe de la Romaine ont modifié vos activités de chasse à l'orignal dans le territoire à l'étude de 2013 à 2016 ?

- Oui  
 Non ( **passez à la question 45**)

B. Si oui, précisez quelles ont été ces modifications :

---

---

---



### **Chasse au petit gibier et piégeage le long de la route de la Romaine**

45. Depuis l'ouverture de la route de la Romaine jusqu'au km 111 en septembre 2016, avez-vous fréquenté des secteurs le long de cette route pour la chasse au petit gibier ?

- Oui      Combien de jours : \_\_\_\_\_  
 Non

46. Depuis l'ouverture de la route de la Romaine jusqu'au km 111 en septembre 2016, avez-vous fréquenté des secteurs le long de cette route pour des activités de piégeage (**secteurs situés à l'extérieur de votre terrain de piégeage**) ?

- Oui      Combien de jours : \_\_\_\_\_  
 Non

### **Navigation**

47. En 2016, avez-vous navigué sur le tronçon aval de la rivière Romaine (de son embouchure jusqu'à la centrale de la Romaine-1) ou sur le réservoir de la Romaine 1 (voir les cartes annexées) (**cochez une ou plusieurs cases**) ?

- Oui, sur le tronçon aval de la rivière Romaine (de son embouchure jusqu'à la centrale de la Romaine-1)  
 Oui, sur le réservoir de la Romaine 1  
 Non (**passez à la question 57**)

48. Quel est votre niveau de satisfaction à l'égard des rampes de mise à l'eau que vous avez utilisées en 2016 ?

	<b>Je ne l'ai pas utilisé</b>	<b>Satisfait</b>	<b>Ni satisfait, ni insatisfait</b>	<b>Insatisfait</b>
Rampe de mise à l'eau près du pont de la route 138 ( <b>cochez une seule case</b> )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rampe de mise à l'eau en aval de la centrale de la Romaine-1 ( <b>cochez une seule case</b> )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rampe de mise à l'eau en amont de la centrale de la Romaine-1 ( <b>cochez une seule case</b> )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rampe de mise à l'eau située au km 31 de la route de la Romaine ( <b>cochez une seule case</b> )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

49. A. Avez-vous des commentaires à formuler concernant une ou plusieurs de ces rampes de mise à l'eau ?

- Oui  
 Non ( **passez à la question 50**)

B. Si oui, précisez et indiquez à quelle(s) rampe(s) de mise à l'eau s'appliquent vos commentaires :

---

---

---

50. Sur les cartes annexées au questionnaire, localisez vos lieux de mise à l'eau dans la rivière Romaine et/ou dans le réservoir de la Romaine 1 en 2016, autres que les rampes de mise à l'eau aménagées par Hydro-Québec, et identifiez-les avec un « R ».

51. Comment qualifiez-vous les conditions de navigation sur le tronçon aval de la rivière Romaine et/ou sur le réservoir de la Romaine 1 en 2016 ?

	Tronçon aval de la rivière Romaine (cochez une seule case)	Réservoir de la Romaine 1 (cochez une seule case)
Très bonnes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bonnes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ni bonnes, ni mauvaises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mauvaises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Très mauvaises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

52. Lorsque vous avez navigué sur la rivière Romaine et/ou sur le réservoir de la Romaine 1 en 2016, quel type d'embarcation avez-vous utilisé ?

	Tronçon aval de la rivière Romaine (cochez une ou plusieurs cases)	Réservoir de la Romaine 1 (cochez une ou plusieurs cases)
Bateau à moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Canot à pagaie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Flatou	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Kayak	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre, précisez le type d'embarcation :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

---

53. Sur les cartes annexées au questionnaire, délimitez les secteurs de la rivière Romaine et/ou du réservoir de la Romaine 1 où vous avez navigué en 2016 et identifiez-les avec un « N ».

54. A. Depuis la mise en service des aménagements de la Romaine-2 (décembre 2014) et de la Romaine-1 (décembre 2015), avez-vous rencontré de nouvelles difficultés de navigation sur la rivière Romaine ainsi que sur le réservoir de la Romaine 1 ?

- Oui  
 Non ( **passez à la question 55**)

B. Si oui, précisez les nouvelles difficultés de navigation (présence de blocs et de roches, faible niveau d'eau, présence de troncs d'arbres, etc.) et les secteurs où vous les avez rencontrées (PK de rivière ou de réservoir ou nom du secteur) :

---

---

---

C. Sur les cartes annexées au questionnaire, localisez les secteurs qui présentent de nouvelles difficultés de navigation et identifiez-les avec un « **D** ».

55. A. Depuis la mise en service des aménagements de la Romaine-2 (décembre 2014) et de la Romaine-1 (décembre 2015), avez-vous remarqué une amélioration des conditions de navigation de la rivière Romaine et du réservoir de la Romaine 1 ?

- Oui  
 Non ( **passez à la question 56**)

B. Si oui, précisez les améliorations (moins de blocs et de roches, niveau d'eau adéquat, etc.) et les secteurs où vous les avez remarquées (PK de rivière ou de réservoir ou nom du secteur) :

---

---

---

C. Sur les cartes annexées au questionnaire, localisez les secteurs qui présentent des améliorations pour la navigation et identifiez-les avec un « **DM** ».

56. A. Est-ce que la nouvelle gestion des débits d'eau de la rivière Romaine en aval de la centrale de la Romaine-1 et/ou la création du réservoir de la Romaine 1 ont modifié vos activités de navigation en 2016 ?

- Oui  
 Non ( **passez à la question 57**)

B. Si oui, précisez quelles ont été ces modifications :

---

---

---

## **Baignade**

57. En 2016, est-ce que vous ou des membres de votre famille, vous êtes baignés dans le tronçon aval de la rivière Romaine (de son embouchure jusqu'à la centrale de la Romaine-1) ?

- Oui  
 Non ( **passez à la question 60**)

58. Sur les cartes annexées au questionnaire, localisez les lieux où vous et/ou des membres de votre famille vous êtes baignés dans le tronçon aval de la rivière Romaine en 2016 et identifiez-les avec un «**B**».

59. A. Comparativement aux étés précédents, avez-vous remarqué, à partir de l'été 2015, un ou des changements concernant les conditions de baignade dans la rivière Romaine (**cochez une seule case**) ?

- Je ne me baignais pas dans la rivière Romaine avant l'été 2015 ( **passez à la question 60**)  
 Oui  
 Non ( **passez à la question 60**)

B. Si oui, quel(s) changement(s) avez-vous remarqué :

---

---

---

## **Autres activités**

60. A. **À l'exception de vos activités de piégeage**, est-ce que les travaux de construction et/ou l'exploitation du complexe de la Romaine ont modifié d'autres activités que vous avez pratiquées dans le territoire à l'étude en 2016 (activités autres que celles abordées dans cette partie du questionnaire, par exemple, récolte de bois de chauffage, cueillette de petits fruits, etc.) (**cochez une seule case**) ?

- Je ne pratique pas d'autres activités dans le territoire à l'étude ( **passez à la question 61**)  
 Oui  
 Non ( **passez à la question 61**)

B. Si oui, précisez quelles sont ces activités et en quoi elles ont été modifiées :

---

---

---

---

---

## **Association**

61. Êtes-vous membre d'une association liée à l'utilisation du territoire (**cochez une ou plusieurs cases**) ?
- Non
  - Oui, Association chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre
  - Oui, Association des propriétaires de baux ayant accès par la route de la Romaine
  - Oui, Club de motoneigistes Le Blizzard
  - Oui, une autre association, précisez laquelle : \_\_\_\_\_

## **Partie B : Activités de piégeage sur votre terrain de piégeage**

62. Possédez-vous un camp de piégeage sur votre terrain de piégeage ?
- Oui
  - Non (**passez à la question 64**)
63. A. Si oui, indiquez en bordure de quel plan d'eau (lac, rivière, réservoir) est situé votre camp de piégeage. Sur la **carte de votre terrain de piégeage** annexée au questionnaire, localisez cet endroit et identifiez-le avec un « **XP** ».
- B. Nom du plan d'eau : \_\_\_\_\_

## **Piégeage**

64. A. Avez-vous piégé sur votre terrain en 2015-2016 ?
- Oui (**passez à la question 65**)
  - Non
- B. Si non, indiquez la (les) raison(s) faisant en sorte que vous n'avez pas piégé sur votre terrain entre le mois de septembre 2015 et le mois d'août 2016, et aussi à quel moment vous avez piégé pour la dernière fois (mois et année) ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Si vous n'avez pas piégé sur votre terrain de piégeage en 2015-2016, passez à la question 74**

65. Au total, combien de jours environ vous êtes-vous rendu sur votre terrain pour piéger entre le mois de septembre 2015 et le mois d'août 2016 ?

\_\_\_\_\_ jours  Je ne sais pas

### **Motoneige**

66. À l'hiver 2015-2016, avez-vous traversé ou circulé à motoneige sur la rivière Romaine pour vous rendre à votre terrain de piégeage ou pour vos activités de piégeage sur votre terrain ?

- Oui  
 Non ( **passez à la question 68**)

67. Sur la carte de votre terrain de piégeage, localisez les sites où vous avez traversé la rivière Romaine à motoneige ainsi que les tronçons de la rivière que vous avez empruntés à motoneige en 2015-2016 **pour vos activités de piégeage** et identifiez-les avec un « **MP** ».

### **Navigation sur la rivière Romaine**

68. En 2015-2016, avez-vous navigué sur la rivière Romaine pour vos activités de piégeage ?

- Oui  
 Non ( **passez à la question 70**)

69. Sur la carte de votre terrain de piégeage, délimitez les secteurs de la rivière Romaine où vous avez navigué en 2015-2016 **pour vos activités de piégeage** et identifiez-les avec un « **NP** ».

### **Récolte et lieux de piégeage**

70. Sur la carte de votre terrain de piégeage, localisez les secteurs où vous avez piégé le plus souvent en 2015-2016. Les délimiter et les identifier avec un « **T** ».

71. Combien d'animaux avez-vous récoltés entre le mois de septembre 2015 et le mois d'août 2016 (**inscrire 0 si aucun**) ?

	Nombre		Nombre		Nombre
Castor	_____	Loutre	_____	Martre	_____
Rat musqué	_____	Vison	_____	Belette	_____
Renard	_____	Ours	_____	Lynx	_____
Écureuil	_____	Loup	_____		

Autres, précisez les espèces et le nombre de captures : \_\_\_\_\_

72. Diriez-vous qu'en 2015-2016, le nombre d'animaux sur votre terrain de piégeage...
- a augmenté par rapport à la moyenne des 3 dernières saisons de piégeage
  - s'est maintenu par rapport à la moyenne des 3 dernières saisons de piégeage (**prenez en compte la question 74**)
  - a diminué par rapport à la moyenne des 3 dernières saisons de piégeage

73. Pourquoi la quantité d'animaux sur votre terrain de piégeage a-t-elle augmenté ou diminué en 2015-2016 selon vous ?

---



---



---

### **Préoccupations**

74. Sur votre terrain de piégeage en 2015-2016, y-a-t-il eu, selon vous, des problèmes liés ...

	Un peu	Moyennement	Beaucoup	Aucun
Au comportement des chasseurs ou des pêcheurs ( <b>cochez une seule case</b> )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À la cohabitation avec d'autres utilisateurs ( <b>cochez une seule case</b> )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres, précisez le type de problèmes ( <b>cochez une seule case</b> ) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**S'il n'y a eu aucun problème lié à votre terrain de piégeage en 2015-2016, passez à la question 76**

75. Quelle est la nature des problèmes liés à votre terrain de piégeage en 2015-2016 et les principales causes ?

---



---



---

76. A. Avez-vous des préoccupations quant au projet du complexe de la Romaine ?

- Oui
- Non (**prenez en compte la question 77**)

B. Si oui, précisez quelles sont ces préoccupations :

---

---

---

77. A. Depuis 2013, est-ce que la route de la Romaine a modifié la pratique de vos activités de piégeage ?

- Oui
- Non (**prenez en compte la question 78**)

B. Si oui, précisez quelles ont été les modifications à vos activités de piégeage :

---

---

---

78. A. Est-ce que les travaux de construction du complexe de la Romaine ont modifié vos activités de piégeage de 2013 à-2016 ?

- Oui
- Non (**prenez en compte la question 79**)

B. Si oui, précisez quelles ont été ces modifications :

---

---

---

79. A. De 2013 à 2016, est-ce que l'exploitation du complexe de la Romaine a modifié vos activités de piégeage, notamment la gestion des débits d'eau de la rivière Romaine, le couvert de glace et la présence du réservoir de la Romaine 1 ?

- Oui
- Non (**prenez en compte la question 80**)

B. Si oui, précisez quelles ont été ces modifications :

---

---

---

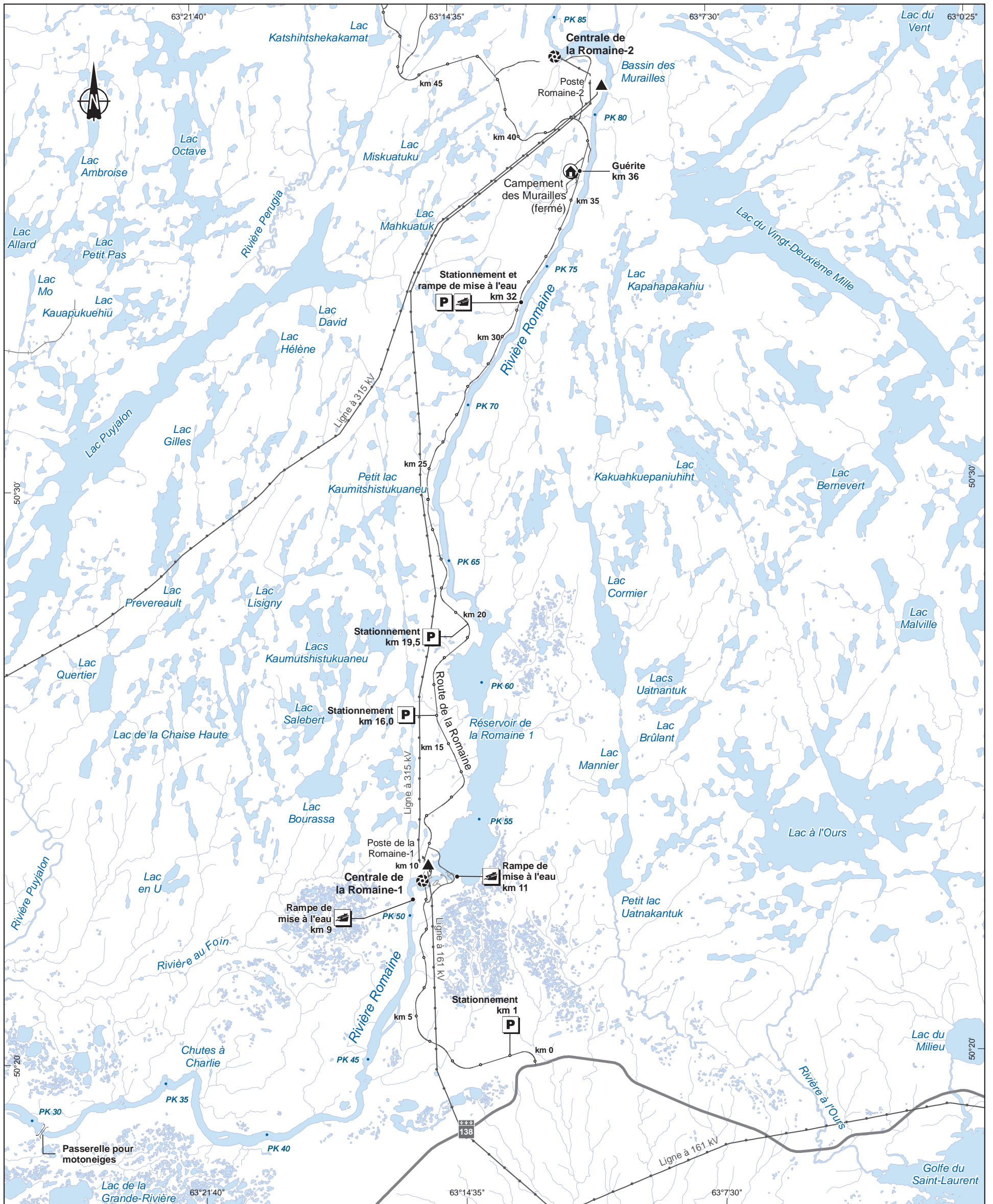






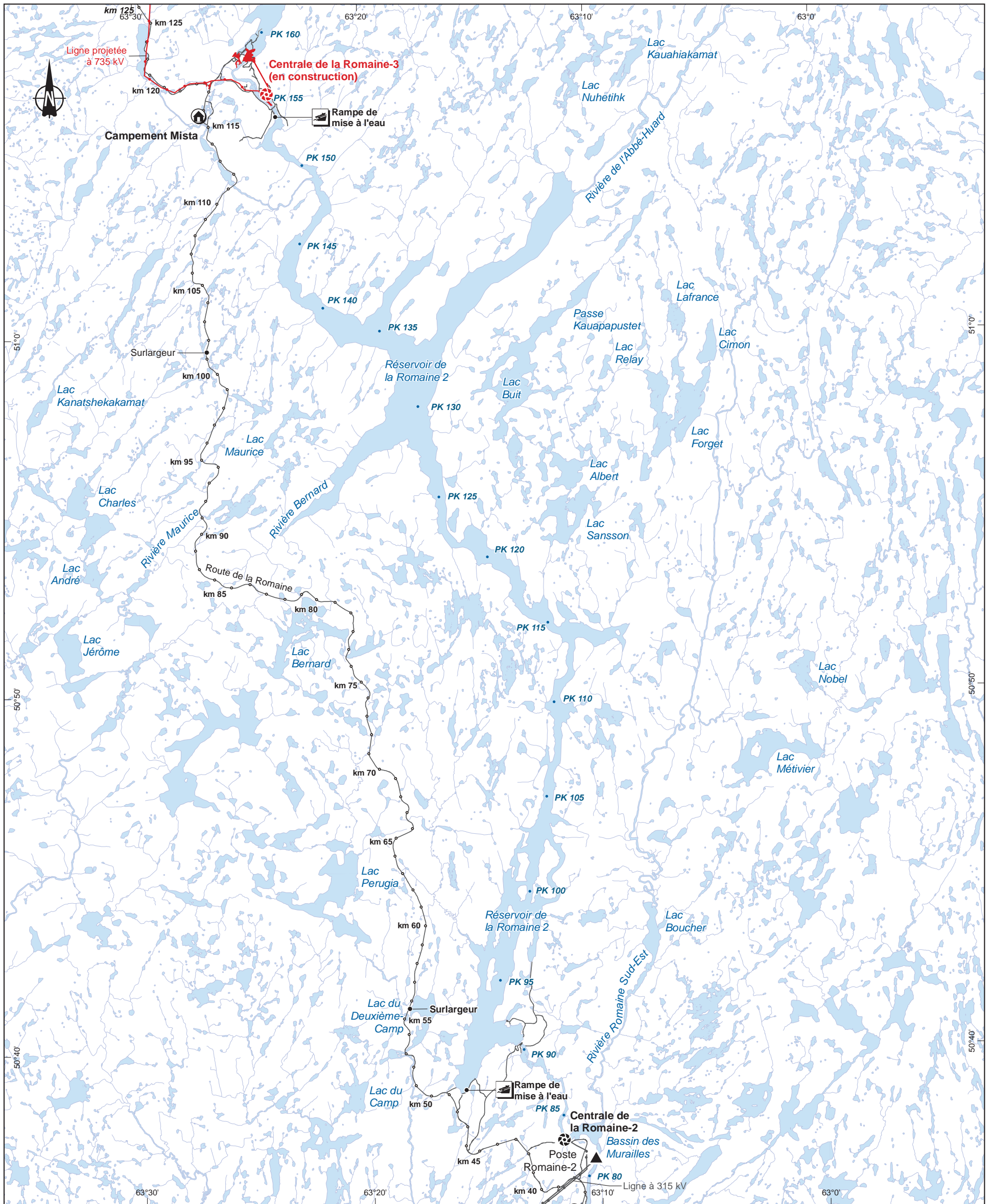







<h2 style="background-color: black; color: white; padding: 5px;">IMPORTANT</h2> <p>Localisez et identifiez, à l'aide des lettres indiquées, les éléments suivants</p>		<p style="text-align: right;">Complexe de la Romaine Suivi environnemental 2013-2016 – Milieu minganois</p>	
<p>X = Votre chalet ou votre abri sommaire (précisez sur la carte)</p> <p>--M-- = Principaux parcours pour vous rendre à votre chalet, votre abri sommaire ou vos secteurs d'activités : à motoneige (M), en quad/VTT (V), en flatou (VT), en automobile (A)</p> <p>Pe = Secteur de pêche estivale</p> <p>Pb = Secteur de pêche blanche</p> <p>(C) = Secteur de chasse à l'original (délimitez vos secteurs)</p> <p>E = Lieu d'abattage d'original</p> <p>F = Infrastructure liée à la chasse (cache, camp, mirador, etc.)</p>		<p style="text-align: center;"><b>Enquête auprès des détenteurs d'un terrain de piégeage Partie A : Utilisation du territoire</b></p>	
<p>(N) = Secteur de navigation sur la rivière Romaine et dans le réservoir de la Romaine 1 (délimitez vos secteurs)</p> <p>(D) = Secteur présentant des difficultés pour la navigation (délimitez vos secteurs)</p> <p>(DM) = Secteur présentant des améliorations pour la navigation (délimitez vos secteurs)</p> <p>R = Lieu de mise à l'eau dans la rivière Romaine (autre que les rampes aménagées par Hydro-Québec)</p> <p>B = Lieu de baignade dans la rivière Romaine</p>		<p><b>Source :</b></p> <p>BNDT, 1/50 000, RNCan, 2007 Données de projet, 2016</p> <p>Cartographie : WSP Fichier : 0344_suf2_get_221_pieg_170215.mxd</p>	
		<p>0 1,25 2,5 km</p> <p>MTM, fuseau 5, NAD83</p>	
		<p><b>Feuillet 2</b></p>	
		<p>Février 2017</p>	
		<p>Innovation, équipement et services partagés</p>	

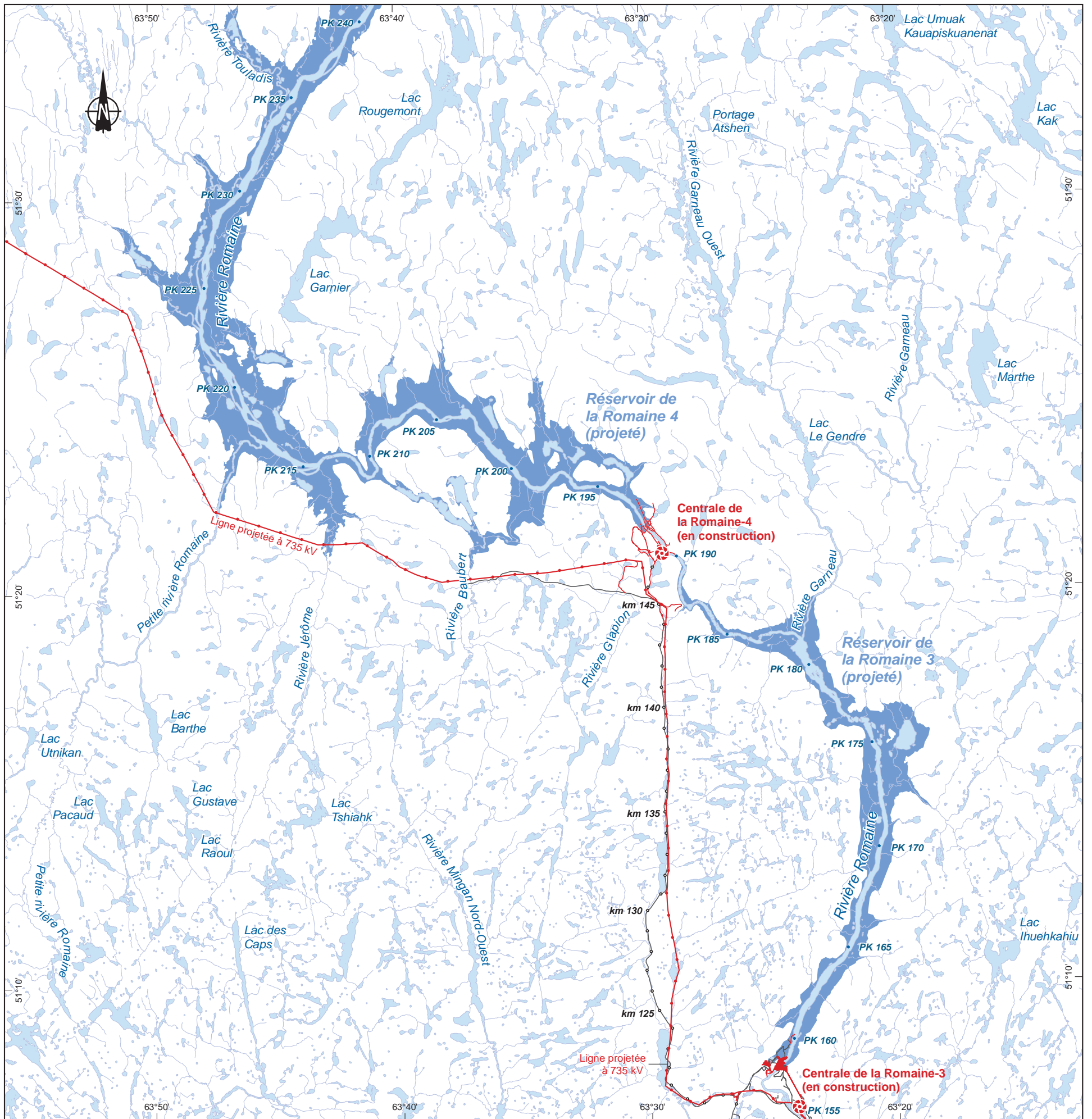




<h2 style="text-align: left;">IMPORTANT</h2> <p>Localisez et identifiez, à l'aide des lettres indiquées, les éléments suivants</p>		<p style="text-align: right;">Complexe de la Romaine Suivi environnemental 2013-2016 – Milieu minganois</p>	
<p>X = Votre chalet ou votre abri sommaire (précisez sur la carte)</p> <p>--M-- = Principaux parcours pour vous rendre à votre chalet, votre abri sommaire ou vos secteurs d'activités : à motoneige (M), en quad/VTT (V), en flatou (VT), en automobile (A)</p> <p>Pe = Secteur de pêche estivale</p> <p>Pb = Secteur de pêche blanche</p> <p>(C) = Secteur de chasse à l'original (délimitez vos secteurs)</p> <p>E = Lieu d'abattage d'original</p> <p>F = Infrastructure liée à la chasse (cache, camp, mirador, etc.)</p>		<p style="text-align: center;"><b>Enquête auprès des détenteurs d'un terrain de piégeage Partie A : Utilisation du territoire</b></p>	
<p>(N) = Secteur de navigation sur la rivière Romaine et dans le réservoir de la Romaine 1 (délimitez vos secteurs)</p> <p>(D) = Secteur présentant des difficultés pour la navigation (délimitez vos secteurs)</p> <p>(DM) = Secteur présentant des améliorations pour la navigation (délimitez vos secteurs)</p> <p>R = Lieu de mise à l'eau dans la rivière Romaine (autre que les rampes aménagées par Hydro-Québec)</p> <p>B = Lieu de baignade dans la rivière Romaine</p>		<p><b>Source :</b></p> <p>BNDT, 1/50 000, RNCan, 2007 Données de projet, 2016</p> <p>Cartographie : WSP Fichier : 0344_suf3_get_222_pieg_170215.mxd</p>	
		<p>0 2 4 km</p> <p>MTM, fuseau 5, NAD83</p>	
		<p><b>Feuillet 3</b></p> <p>Février 2017</p> 	







## IMPORTANT

Localisez et identifiez, à l'aide des lettres indiquées, les éléments suivants

- |  |  |
|--|--|
| X = Votre chalet ou votre abri sommaire (précisez sur la carte)  | (N) = Secteur de navigation sur la rivière Romaine et dans le réservoir de la Romaine 1 (délimitez vos secteurs) |
| --M-- = Principaux parcours pour vous rendre à votre chalet, votre abri sommaire ou vos secteurs d'activités : à motoneige (M), en quad/VTT (V), en flatou (VT), en automobile (A) | (D) = Secteur présentant des difficultés pour la navigation (délimitez vos secteurs)                             |
| Pe = Secteur de pêche estivale   | (DM) = Secteur présentant des améliorations pour la navigation (délimitez vos secteurs)                          |
| Pb = Secteur de pêche blanche  | R = Lieu de mise à l'eau dans la rivière Romaine (autre que les rampes aménagées par Hydro-Québec)               |
| (C) = Secteur de chasse à l'original (délimitez vos secteurs)  | B = Lieu de baignade dans la rivière Romaine   |
| E = Lieu d'abattage d'original   |  |
| F = Infrastructure liée à la chasse (cache, camp, mirador, etc.)   |  |

Complexe de la Romaine  
Suivi environnemental 2013-2016 – Milieu minganois

### Enquête auprès des détenteurs d'un terrain de piégeage Partie A : Utilisation du territoire

Source :

BNDT, 1/50 000, RNCan, 2007  
Données de projet, 2016

Cartographie : WSP  
Fichier : 0344\_suf4\_get\_223\_pieg\_170215.mxd

0 2 4 km  
MTM, fuseau 5, NAD83

Feuillet 4

Février 2017

**Hydro Québec**  
Innovation, équipement  
et services partagés





## IMPORTANT

Localisez et identifiez, à l'aide des lettres indiquées, les éléments suivants

- |  |  |
|--|--|
| X = Votre chalet ou votre abri sommaire (précisez sur la carte)  | (N) = Secteur de navigation sur la rivière Romaine et dans le réservoir de la Romaine 1 (délimitez vos secteurs) |
| --M-- = Principaux parcours pour vous rendre à votre chalet, votre abri sommaire ou vos secteurs d'activités : à motoneige (M), en quad/VTT (V), en flatou (VT), en automobile (A) | (D) = Secteur présentant des difficultés pour la navigation (délimitez vos secteurs)                             |
| Pe = Secteur de pêche estivale   | (DM) = Secteur présentant des améliorations pour la navigation (délimitez vos secteurs)                          |
| Pb = Secteur de pêche blanche  | R = Lieu de mise à l'eau dans la rivière Romaine (autre que les rampes aménagées par Hydro-Québec)               |
| (C) = Secteur de chasse à l'original (délimitez vos secteurs)  | B = Lieu de baignade dans la rivière Romaine   |
| E = Lieu d'abattage d'original   |  |
| F = Infrastructure liée à la chasse (cache, camp, mirador, etc.)   |  |

Complexe de la Romaine  
Suivi environnemental 2013-2016 – Milieu minganois

### Enquête auprès des détenteurs d'un terrain de piégeage Partie A : Utilisation du territoire

Source :

BNDT, 1/50 000, RNCan, 2007  
Données de projet, 2016

Cartographie : WSP  
Fichier : 0344\_suf5\_get\_224\_pieg\_170215.mxd

0 2 4 km  
MTM, fuseau 5, NAD83

Feuillet 5

Février 2017

**Hydro Québec**  
Innovation, équipement  
et services partagés



## Complexe de la Romaine

### Suivi environnemental 2013-2016

---

#### Résultats de l'enquête auprès des détenteurs d'un terrain de piégeage

Notes : Les questions 1 à 61 du questionnaire (Partie A) ont été traitées avec les résultats de l'enquête auprès des utilisateurs du territoire.

Le présent document comprend les résultats des questions 62 à 80 du questionnaire (Partie B), qui concernent uniquement les détenteurs d'un terrain de piégeage visés par cette enquête.

#### **Partie B : Activités de piégeage sur votre terrain de piégeage**

---

62. Possédez-vous un camp de piégeage sur votre terrain de piégeage ?

n = 9

	Nombre de répondants
Oui	6
Non	3

63. A. Si oui, indiquez en bordure de quel plan d'eau (lac, rivière, réservoir) est situé votre camp de piégeage. Sur la carte de votre terrain de piégeage annexée au questionnaire, localisez cet endroit et identifiez-le avec un « **XP** ».

5 répondants ont localisé leur camp de piégeage.

- B. Nom du plan d'eau :

n = 6

	Nombre de répondants
Lac sans nom	2
Rivière Puyjalou	2
Rivière Puyjalou – Rivière au Foin	1
Rivière Romaine et alentour	1

## Piégeage

64. A. Avez-vous piégé sur votre terrain en 2015-2016 ?

n = 9

	Nombre de répondants
Oui	9
Non	0

- B. Si non, indiquez la (les) raison(s) faisant en sorte que vous n'avez pas piégé sur votre terrain entre le mois de septembre 2015 et le mois d'août 2016, et aussi à quel moment vous avez piégé pour la dernière fois (mois et année) ?

65. Au total, combien de jours environ vous êtes-vous rendu sur votre terrain pour piéger entre le mois de septembre 2015 et le mois d'août 2016 ?

n = 9

	Nombre de répondants
1 à 20 jours	1
21 à 40 jours	3
41 à 60 jours	2
61 à 80 jours	1
Je ne sais pas	2

7 piégeurs ont passé 295 jours sur leur terrain pour piéger, pour une moyenne de 42 jours par piégeur.

## Motoneige

66. À l'hiver 2015-2016, avez-vous traversé ou circulé à motoneige sur la rivière Romaine pour vous rendre à votre terrain de piégeage ou pour vos activités de piégeage sur votre terrain ?

n = 9

	Nombre de répondants
Oui	2
Non	7

67. Sur la carte de votre terrain de piégeage, localisez les sites où vous avez traversé la rivière Romaine à motoneige ainsi que les tronçons de la rivière que vous avez empruntés à motoneige en 2015-2016 pour vos activités de piégeage et identifiez-les avec un « **MP** ».

2 répondants ont localisé les sites où ils ont traversé la rivière Romaine à motoneige ainsi que les tronçons de la rivière qu'ils ont empruntés à motoneige pour leurs activités de piégeage.

## **Navigation sur la rivière Romaine**

68. En 2015-2016, avez-vous navigué sur la rivière Romaine pour vos activités de piégeage ?

n = 9

	Nombre de répondants
Oui	1
Non	8

69. Sur la carte de votre terrain de piégeage, délimitez les secteurs de la rivière Romaine où vous avez navigué en 2015-2016 **pour vos activités de piégeage** et identifiez-les avec un « **NP** ».

Le répondant a délimité les secteurs de la rivière Romaine où il a navigué pour ses activités de piégeage.

## **Récolte et lieux de piégeage**

70. Sur la carte de votre terrain de piégeage, localisez les secteurs où vous avez piégé le plus souvent en 2015-2016. Les délimiter et les identifier avec un « **T** ».

7 répondants ont localisé les secteurs où ils ont piégé le plus souvent.

71. Combien d'animaux avez-vous récoltés entre le mois de septembre 2015 et le mois d'août 2016 ?

n = 7

Espèces	Nombre de captures
Castor	53
Rat musqué	15
Renard	22
Loutre	10
Vison	11
Ours	1
Loup	3
Martre	22
Belette	31
Lynx	11
Écureuil	48

Un piégeur a indiqué avoir capturé des polatouches (écureuil volant), mais sans préciser le nombre.

72. Diriez-vous qu'en 2015-2016, le nombre d'animaux sur votre terrain de piégeage...

n = 9

	Nombre de répondants
a augmenté par rapport à la moyenne des 3 dernières saisons de piégeage	0
s'est maintenu par rapport à la moyenne des 3 dernières saisons de piégeage	8
a diminué par rapport à la moyenne des 3 dernières saisons de piégeage	1

73. Pourquoi la quantité d'animaux sur votre terrain de piégeage a-t-elle augmenté ou diminué en 2015-2016 selon vous ?

n = 1

<i>A diminué par rapport à la moyenne des 3 dernières saisons de piégeage</i>	Nombre de répondants
Cycle naturel des espèces	1
Moins de forêt le long de la rivière Romaine (réservoir de la Romaine 1)	1

Le répondant a donné deux raisons.

### **Préoccupations**

74. Sur votre terrain de piégeage en 2015-2016, y a-t-il eu, selon vous, des problèmes liés ...

n = 9

	Un peu	Moyennement	Beaucoup	Aucun
Au comportement des chasseurs ou des pêcheurs	0	1	1	7
À la cohabitation avec d'autres utilisateurs	1	0	2	4
Autres problèmes	0	0	1	0

75. Quelle est la nature des problèmes liés à votre terrain de piégeage en 2015-2016 et les principales causes ?

n = 3

	Nombre de répondants
Plus de chasseurs ou de piégeurs sur le terrain de piégeage	2
Manque de connaissance de la réglementation de la part des autres utilisateurs qui piègent sur le territoire/Manque de surveillance	1



76. A. Avez-vous des préoccupations quant au projet du complexe de la Romaine ?

n = 8

	Nombre de répondants
Oui	2
Non	6

B. Si oui, précisez quelles sont ces préoccupations :

n = 2

	Nombre de répondants
Il n'est pas possible de piéger une partie de l'automne puisque la rivière Romaine ne gèle plus.	1
Les animaux ne peuvent plus traverser au sud de la rivière Romaine puisqu'elle ne gèle plus	1

77. A. Depuis 2013, est-ce que la route de la Romaine a modifié la pratique de vos activités de piégeage ?

n = 9

	Nombre de répondants
Oui	1
Non	8

B. Si oui, précisez quelles ont été les modifications à vos activités de piégeage :

n = 1

	Nombre de répondants
La route de la Romaine passe directement dans les installations de piégeage	1

78. A. Est-ce que les travaux de construction du complexe de la Romaine ont modifié vos activités de piégeage de 2013 à-2016 ?

n = 9

	Nombre de répondants
Oui	1
Non	8

- B. Si oui, précisez quelles ont été ces modifications :

n = 1

	Nombre de répondants
La route de la Romaine passe directement dans les installations de piégeage	1

79. A. De 2013 à 2016, est-ce que l'exploitation du complexe de la Romaine a modifié vos activités de piégeage, notamment la gestion des débits d'eau de la rivière Romaine, le couvert de glace et la présence du réservoir de la Romaine 1 ?

n = 9

	Nombre de répondants
Oui	6
Non	3

- B. Si oui, précisez quelles ont été ces modifications :

n = 6

	Nombre de répondants
Déplacements moins sécuritaires puisque la rivière Romaine ne gèle plus/Trajet plus long par la passerelle	3
Perte de territoire de piégeage en raison de la déforestation le long de la rivière	1
Les animaux ne peuvent plus traverser au sud de la rivière Romaine puisqu'elle ne gèle plus	1
Le manque de glace sur la rivière Romaine affecte les activités de piégeage	2
Perte de pièges en raison de la fluctuation du niveau d'eau de la rivière Romaine	1
Perte de territoire de piégeage puisque la traversée de la rivière n'est pas sécuritaire	1

## Commentaires

80. Si vous avez des commentaires ou des questions concernant le complexe de la Romaine (construction et exploitation) ou cette enquête, nous vous invitons à nous en faire part dans ces lignes.

n = 7

	Nombre de répondants
Plus long trajet par la passerelle pour aller piéger	3
Déçu de l'interdiction de la pêche au saumon sur la rivière Romaine	2
A eu plusieurs rencontres avec des représentants d'Hydro-Québec et n'a eu aucune compensation, malgré les promesses	1
A le sentiment que les piégeurs ont été oubliés	1
Apprécie le déneigement des stationnements	1
Aurait préféré une passerelle dans le secteur de la chute de l'Église (PK16)	1
Commentaire général sur des aspects non traités dans le questionnaire (marche, ski, raquette)	1
Dérangement sur le terrain de piégeage depuis le début de la construction du projet en raison des travaux (bruit, hélicoptères, présence de machinerie)	1
Dérangement sur le terrain de piégeage en raison de la présence de la route de la Romaine et d'une ligne électrique	1
Les rencontres avec Hydro-Québec ne donnent rien	1
Souhaite obtenir de l'information sur les endroits où il est possible de stationner	1
Souhaite recevoir des matériaux pour l'amélioration d'un chemin d'accès à la passerelle	1
Souhaite recevoir un dédommagement pour les frais de déplacement additionnels	1

